DANIEL

INTRODUCTION

Quoique Daniel soit compté comme le dernier des quatre grands prophètes, cependant il commença à prophétiser avant Ezéchiel ; mais il continua beaucoup au-delà ; et, à cet égard, il est réellement le dernier des quatre grands prophètes.

Daniel était de la tribu de Juda, et de la race même de David. Il fut du nombre de ceux que Nabucodonosor emmena captifs à Babylone en la quatrième année de Joakim, roi de Juda (1) ; il y était encore soixante-dix ans après, lorsque la liberté fut rendue aux Juifs par Cyrus ; et il était même un des premiers ministres de ce prince ; d'où il suit qu'il devait être fort jeune lorsqu'il fut conduit à Babylone. On suppose qu'il pouvait avoir alors environ dix ans. Il fut choisi avec trois de ses compagnons, Ananias, Misaël et Azarias, pour demeurer à la cour de Nabucodonosor, attachés au service de ce monarque ; et on leur donna pendant trois ans une éducation proportionnée à l'emploi auquel on les destinait. Daniel et ses compagnons firent de grands progrès dans toutes les sciences des Chaldéens ; mais en même temps, ils s'appliquèrent à observer fidèlement la loi du Seigneur ; et, pour se conserver purs de toutes souillures, ils s'abstinrent des viandes qui devaient leur être fournies de la table du roi.

La première occasion où parut avec éclat la sagesse de Daniel, fut lorsqu'il délivra Susanne (2) injustement accusée et condamnée. Cette action lui acquit beaucoup de crédit et de réputation parmi ses frères qui étaient captifs à Babylone ; mais il arriva une autre circonstance qui le mit plus en honneur à la cour et parmi les savants du pays. Nabucodonosor eut un songe (3), la seconde année de son règne depuis la mort de son père, quatrième depuis son association à l'empire. C'était aussi la quatrième année de la captivité de Daniel, qui avait été admis depuis peu, lui et ses compagnons, à la cour de Nabucodonosor. Ce prince vit une grande statue composée de quatre métaux, laquelle fut abattue et mise en pièces par une pierre détachée d'une montagne. Les Chaldéens étaient forts superstitieux à l'égard des songes ; et la principale étude de leurs savants était de chercher à les expliquer. Nabucodonosor avait oublié le songe qu'il avait eu ; et il voulait que ses mages le devinassent, et lui en donnassent l'explication. La chose était impossible ; cependant il les avait tous condamnés à mort, si quelqu'un d'eux ne satisfaisait à sa demande. Daniel en fut informé ; il vint, il devina et expliqua le songe. C'était une statue de quatre métaux renversée par une petite pierre : symbole des quatre empires auxquels a succédé celui de Jésus-Christ. Nabucodonosor combla d'honneurs Daniel, et l'établit intendant de la province de Babylone, et chef de tous les sages et de tous les devins du pays.

---

(1) *Dan.* I. — (2) *Dan.* XIII. — (3) *Dan.* III.

Quelque temps après, Nabucodonosor ayant fini la guerre de Judée, fit dresser une statue d'or (1), avec ordre à tous ses sujets qu'aussitôt qu'ils entendraient le son des instruments de musique, ils se prosternassent devant cette statue, et l'adorassent. Daniel était apparemment absent ; mais ses trois compagnons n'ayant pu obéir à cet ordre, furent jetés dans une fournaise ardente, d'où ils sortirent sains et saufs. Nabucodonosor, frappé de la grandeur et de l'évidence du miracle, rendit un édit par lequel il défendit de blasphémer le nom du Dieu d'Ananias, de Misaël et d'Azarias ; et il éleva ces trois jeunes gens aux plus hautes dignités.

Dans les dernières années de son règne, Nabucodonosor, enivré de ses prospérités, fut troublé par un songe effrayant (2). Il vit un grand arbre qui fut abattu, coupé et mis en pièces ; la racine demeura en terre, et on serra fortement son tronc par des liens de fer et d'airain. Daniel, appelé pour donner au roi l'interprétation de ce songe, lui annonça qu'il était menacé d'un malheur prochain, qu'il serait réduit à l'état d'une bête, et qu'il demeurerait pendant sept ans dans cet état. Il lui conseilla de racheter ses péchés par des aumônes. Nabucodonosor profita mal de ses avis ; et, un an après, la prédiction de Daniel fut accomplie. Nabucodonosor, devenu semblable à une bête, fut obligé de sortir de son palais. Les sept années de son humiliation étant révolues, l'esprit et le sens lui revinrent ; il remonta sur le trône, et fit un édit pour publier les merveilles que Dieu venait de faire en sa personne.

Un an après, il mourut. Avil-Mardouk, (Evilmérodach) son fils, lui succéda ; il ne régna que deux ans. Une conjuration se forma contre lui. Nirgal-sar-oussour (Nériglissor), mari de sa sœur, qui avait été à la tête des conjurés, régna en sa place. Celui-ci entra en guerre avec Cyaxare, fils d'Astyage, roi des Mèdes, et fut tué dans une bataille ; il avait régné quatre ans. Bel-labar-iskoun (Laborosoarchod), son fils, lui succéda ; il ne régna que neuf mois. Ses sujets conspirèrent contre lui, et le mirent à mort. Il eut pour successeur Nabou-nahid (Labynit ou Nabonid), qui lutta contre Cyrus. Avant d'en venir aux mains avec les Perses, il avait associé au trône son fils, Bel-sar-oussour (Baltasar) qui périt à la chute de Babylone.

La première année du règne de Baltasar (3), Daniel eut la vision des quatre bêtes qui représentaient les quatre grands empires des Chaldéens, des Perses, des Grecs et des Romains. La troisième année (4), il eut la vision du bélier et du bouc qui frappaient des cornes l'un contre l'autre ; le bélier représentait la monarchie des Perses ; le bouc, celle des Grecs.

Baltasar venait d'être associé au trône ; lorsque les Perses et les Mèdes tenaient Babylone assiégée, il fit un festin aux grands de sa cour (5) et à ses femmes. Dans la chaleur du vin, il ordonna qu'on apportât les vases du temple de Jérusalem, qui avaient été transportés à Babylone par Nabucodonosor ; et, tandis qu'on s'en servait comme de vases profanes et ordinaires, il parut une main qui écrivit sur la muraille trois mots mystérieux. Daniel fut appelé pour en donner l'explication, et déclara au roi que le nombre de ses jours allait finir, et que son royaume allait être donné aux Mèdes et aux Perses. En effet, la même nuit, Baltasar fut tué, et Darius le Mède, général de Cyrus, lui succéda comme vice-roi.

Darius le Mède conserva à Daniel les dignités et les emplois qu'il avait eus à la cour sous les règnes précédents ; il l'établit le premier des trois ministres à qui il confia l'administration des affaires de toute la monarchie (6). Cette distinction attira à Daniel la jalousie des courtisans qui, cherchant les moyens de le perdre, obtinrent de Darius un édit qui défendait à tout homme, pendant l'espace de trente jours, de demander quelque chose à un homme ou à un Dieu, excepté au roi, sous peine d'être jeté dans la fosse aux lions. Daniel fut surpris adressant ses prières à Dieu ; il fut jeté dans la

(1) *Dan.* III. — (2) *Dan.* IV. — (3) *Dan.* VII. — (4) *Dan.* VIII. — (5) *Dan.* V. — (6) *Dan.* VI.

fosse. Mais y ayant été conservé miraculeusement, et en étant sorti sain et sauf, ses calomniateurs y furent précipités, et, dans le moment même, dévorés par les lions. Cet évènement augmenta encore son crédit.

Sur la fin de la même année, qui était la première de Darius le Mède à Babylone (1), et la soixante-neuvième de la captivité de Daniel et de ses frères, Daniel, voyant que les soixante-dix ans de captivité déterminés par le prophète Jérémie tendaient à leur fin, pria Dieu instamment qu'il lui plût de se souvenir de son peuple, de rétablir Jérusalem, et de regarder favorablement la ville sainte et le sanctuaire qu'il y avait placé. A cette occasion, le Seigneur lui envoya l'ange Gabriel, qui lui annonça l'époque d'une délivrance beaucoup plus considérable, c'est-à-dire celle de la servitude du péché. Il lui annonça que le Christ, le libérateur promis, qui devait faire régner la justice sur la terre, paraîtrait à la fin d'un intervalle de soixante-dix semaines, à compter depuis l'ordre qui serait donné pour le rétablissement des murs de Jérusalem.

Darius le Mède ne gouverna Babylone que deux ans. Cyrus réunit sous son empire les trois monarchies des Mèdes, des Babyloniens et des Perses. Cyrus conserva à Daniel le rang qui lui avait été donné par Darius le Mède, et le faisait même manger à sa table (2). Ce prince, étant à Babylone, allait tous les jours adorer l'idole de Bel; mais ayant demandé à Daniel pourquoi il n'adorait pas cette idole, Daniel lui découvrit la fraude des prêtres de Bel, et obtint que cette idole fût renversée. Ensuite, le même prince lui ayant proposé d'adorer un dragon que les Babyloniens adoraient, Daniel fit mourir ce dragon. Les Babyloniens, irrités de voir l'idole de Bel renversée et le dragon mis à mort, obligèrent le roi de leur livrer Daniel, qu'ils jetèrent dans la fosse aux lions. Le septième jour, le roi l'ayant trouvé sain et sauf, le fit tirer de cette fosse, et y fit jeter ceux qui avaient voulu le perdre: ils y furent aussitôt dévorés.

Cyrus, dès la première année de son règne, à la tête du nouvel empire formé de la réunion des trois monarchies, avait rendu la liberté aux Juifs, et leur avait permis de rétablir le temple du Seigneur à Jérusalem. Cette entreprise fut traversée par les Samaritains, et l'ouvrage demeura suspendu. Il paraît que ce fut ce qui donna lieu à Daniel d'entrer dans une espèce de deuil, la troisième année de Cyrus (3). Il jeûna pendant trois semaines; après quoi, étant près du Tigre en Perse, il eut une vision qui concernait la succession des rois de Perse, l'empire d'Alexandre, la puissance des rois d'Egypte et de Syrie, la persécution d'Antiochus Epiphane, et la fin malheureuse de ce prince.

Ce qu'on trouve à la fin de cette prophétie (4) donne lieu de conjecturer que Daniel mourut bientôt après. Et en effet, son grand âge ne permet pas de croire qu'il ait pu vivre beaucoup plus longtemps ; car il avait pour lors au moins quatre vingt-trois ans, en supposant qu'il n'en eût eu que dix lorsqu'il fut transporté à Babylone avec les autres captifs. On doute s'il est mort à Babylone ou à Suse. Le faux Epiphane dit (5) que ce fut à Babylone ; Benjamin de Tudèle raconte qu'on lui montra son tombeau à Suse.

Le livre de Daniel d'où nous avons tiré presque tout ce que nous venons de rappeler de l'histoire de ce prophète, ne présente pas ses prophéties distribuées selon l'ordre des temps ; c'est pourquoi nous avons cru devoir donner ainsi la suite des faits qui composent l'histoire de ce prophète avant de faire l'analyse de son livre. Deux choses peuvent avoir contribué au dérangement des différentes parties contenues dans ce livre : 1° Le déplacement des feuilles ou des rouleaux, qui contenaient les chapitres v et vi ; ces deux chapitres devaient être mis entre les chapitres viii et ix. 2° La

(1) *Dan.* ix. — (2) *Dan.* xiv. — (3) *Dan.* x. xi. xii. — (4) *Dan.* xii. 13. Tu autem vade ad præfinitum, et requiescis et stabis in sorte tua in finem dierum. — (5) *Pseudo-Epiph. de Vita et Morte prophetarum.*

distinction que l'on a faite des chapitres XIII et XIV qui, ne se trouvant point dans le texte hébreu, ont été rejetés à la fin du livre dans les exemplaires latins ; les exemplaires grecs placent le chapitre XIII à la tête du livre, et le chapitre XIV à la fin. Selon l'ordre des temps, le chapitre XIII devrait être entre les chapitre I et II ; et le chapitre XIV entre les chapitres IX et X. Vous suivrons ici l'ordre des exemplaires latins.

Daniel commence par rapporter l'époque du fléau dont Dieu frappa son peuple par les armes des Chaldéens. Sur la fin de la troisième année du règne de Joakim, Nabucodonosor, associé à l'empire par son père, part de Babylone, et arrive devant Jérusalem en la quatrième année de Joakim. Il assiège cette ville et la prend. Il emporte une partie des vases de la maison de Dieu, et emmène captifs une partie des enfants de Juda. Il donne ordre au chef de ses eunuques de choisir entre les captifs des enfants d'Israël, et particulièrement entre ceux qui étaient de la famille royale, de jeunes hommes destinés à paraître devant lui, et à entrer à son service. Entre ceux qui furent choisis, se trouvent Daniel, Ananias, Misaël et Azarias. Ces quatre jeunes gens prennent la résolution de ne point se souiller en mangeant des viandes de la table du roi ; ils se réduisent à ne manger que des légumes, et à ne boire que de l'eau ; et cependant leur embonpoint est meilleur que celui de tous les autres. Dieu donne la sagesse à ces jeunes gens, et en particulier à Daniel l'intelligence des visions et des songes. Après trois années de préparations, ils paraissent devant Nabucodonosor, qui les trouve plus éclairés qu'aucun des sages de son royaume (chapitre I).

Ici se trouve ce qui arriva en la seconde année du règne de Nabucodonosor ; c'est-à-dire en la seconde année depuis la mort de son père, quatrième depuis son association. Nabucodonosor a un songe qu'il oublie. Il assemble tous les sages de son royaume pour lui rappeler quel a été ce songe, et lui en donner l'explication. Ils avouent leur impuissance ; Nabucodonosor les condamne tous à la mort. Daniel demande du temps, et se met en prière avec ses compagnons ; Dieu lui révèle le songe de Nabucodonosor et son interprétation. Daniel lui en rend grâces, et se fait présenter à Nabucodonosor. Il lui déclare que c'est le Dieu du ciel qui lui a montré, dans ce songe, un symbole de ce qui doit arriver dans les siècles suivants. Il lui dit qu'il a vu une grande statue dont la tête était d'or, la poitrine et les bras d'argent, le ventre et les cuisses d'airain, les jambes de fer, et les pieds en partie de fer et en partie d'argile ; qu'une pierre détachée d'une montagne est venue frapper les pieds de cette statue ; que la statue a été brisée de ce choc, et a été entièrement dissipée, tandis que la pierre est devenue une grande montagne qui a occupé toute la face de la terre. Il lui donne ensuite l'interprétation de ce songe. La tête d'or c'est Nabucodonosor même et son empire ; après lui doit s'élever un royaume d'argent; c'est-à-dire, moindre que le premier : c'est celui des Perses, fondé par Cyrus ; ensuite un royaume d'airain : c'est celui des Grecs, fondé par Alexandre le Grand ; un quatrième royaume sera comme le fer qui brise tout : c'est l'empire romain qui s'élève sur la ruine des trois autres ; les pieds de fer et d'argile marquent l'affaiblissement de cet empire. La petite pierre devenue une montagne représente un royaume qui renversera tous les autres, et qui subsistera éternellement : c'est celui du Messie, c'est-à-dire de Jésus-Christ. Nabucodonosor se prosterne devant Daniel, et reconnaît que son Dieu est supérieur à tous les autres dieux. Il élève en honneur Daniel et ses trois compagnons (chap. II).

On voit (chap. III) l'histoire de ces trois jeunes Hébreux jetés dans la fournaise. Daniel ne marque point la date de cet évènement ; et dom Calmet, supposant que l'édit qui se trouve à la suite de ce récit fut donné dans cette occasion, en conclut que cet évènement doit être placé après les sept années d'humiliation que Nabucodonosor eut à subir, et dont il est parlé dans cet édit. Mais il est difficile de croire que Nabucodonosor, après avoir ainsi éprouvé la main puissante du Seigneur sur lui, eût conçu le dessein insensé de faire élever cette statue d'or que les trois jeunes Hébreux

refusèrent d'adorer. L'opinion commune est que ces deux évènements n'ont aucune liaison, et qu'il faut s'en tenir à l'ordre même selon lequel ils sont rapportés. On suppose que ce fut après la ruine de Jérusalem que Nabucodonosor fit élever cette statue d'or ; les sept années de son humiliation ne peuvent être placées qu'à la fin de son règne, lorsqu'il eut subjugué Tyr et pillé l'Egypte. Nabucodonosor fait donc élever une statue d'or, et veut que tous l'adorent, sous peine d'être jetés dans une fournaise enflammée. Les Chaldéens accusent Ananias, Misaël et Azarias de ne pas l'adorer. Nabucodonosor fait jeter ces trois jeunes Hébreux dans la fournaise. Ils marchent au milieu des flammes en bénissant Dieu. Azarias s'humilie devant le Seigneur, et lui adresse sa prière au nom de ses frères. Un ange descend vers Azarias et ses compagnons dans la fournaise. Ces trois Hébreux louent le Seigneur au milieu des flammes, et invitent toutes les créatures à le louer avec eux. Leur prière et leur cantique ne se trouvent point dans l'hébreu, mais seulement dans les exemplaires grecs, d'où ils sont passés dans la Vulgate. Nabucodonosor, frappé d'admiration, appelle à lui ces trois jeunes hommes, bénit leur Dieu, et défend sous peine de mort de blasphémer son nom. Verset 93. *et seqq.*

Ce prince eut ensuite un songe (chap. IV), dans lequel il vit un grand arbre qui s'élevait jusqu'au ciel, et qui paraissait s'étendre jusqu'aux extrémités du monde. Un des esprits célestes descendit, et ordonna qu'on abattît cet arbre par le pied ; qu'on laissât en terre la tige avec ses racines, et que l'arbre demeurât enchaîné pendant sept temps. Nabucodonosor fit venir Daniel, et lui demanda l'explication de ce songe. Daniel lui déclara que ce songe signifiait qu'il serait chassé de son trône, et réduit au rang des bêtes pendant sept temps ; c'est-à-dire pendant sept années ; et il lui conseilla de prévenir cet arrêt par une sincère conversion. Un an après, le songe de Nabucodonosor s'accomplit ; il fut chassé de son trône ; il demeura pendant sept années réduit au rang des bêtes ; après quoi, s'étant humilié sous la puissance de Dieu, il fut rétabli dans son royaume, et devint plus grand que jamais. Il raconte lui-même ce fait et déclare que c'est ce qui le porte à publier la gloire du Dieu du ciel (chap. IV).

Ici se trouve placé le récit de deux évènements, dont l'un est de la dernière année de Baltasar, et l'autre de la première du règne de Darius le Mède, successeur de Baltasar comme vice-roi de Babylone. Babylone étant assiégée par les Mèdes et les Perses, Baltasar fait un festin à mille des plus grands officiers de sa cour. Etant plein de vin, il fait apporter les vases que Nabucodonosor avait enlevés du temple de Jérusalem. Il boit dedans, lui et ses concubines, en louant ses idoles. Une main qui écrit sur la muraille trouble le roi et toute sa cour. Les sages de Babylone ne peuvent lire cette écriture ni l'expliquer. La reine ayant appris le trouble de ce prince, lui indique Daniel, comme étant le plus capable de lire et d'expliquer cette écriture. Le roi le fait venir, et lui promet de grandes récompenses. Daniel refuse les présents du roi, et lui reproche de n'avoir pas profité du châtiment que Dieu avait exercé sur Nabucodonosor. Il lui déclare que, selon cette écriture dont il demande l'explication, Dieu, pour punir son impiété, va lui ôter le royaume et la vie. Baltasar donne à Daniel la récompense qu'il lui avait promise. Il est tué cette nuit-là même, et Darius le Mède lui succède (chap. V).

Darius choisit Daniel pour être le premier des trois princes qu'il mit à la tête des cent-vingt satrapes, à qui il confia la conduite des provinces de son royaume. Darius pense à l'élever à un plus haut point de grandeur. Les princes, qui en sont jaloux, cherchent à l'accuser auprès du roi. Il lui font faire un édit qui leur en donne le moyen. Ils l'accusent de désobéir à cet édit, et obligent Darius à le faire jeter dans la fosse aux lions. Darius, affligé de ce qu'on lui a fait faire contre Daniel, va le lendemain, dès le matin, à la fosse aux lions. Il y trouve Daniel plein de vie ; il l'en fait sortir, et y fait jeter ses accusateurs, qui y sont aussitôt dévorés. Darius, étonné de ces prodiges,

ordonne que le Dieu de Daniel sera craint et révéré dans tous ses états (chap. VI).

Ici on lit la vision des quatre bêtes, datée de la première année de Baltasar. Quatre vents s'élèvent sur la mer, et en même temps sortent de la mer quatre bêtes différentes ; la première ressemble à un lion, la seconde à un ours, la troisième à un léopard ; la quatrième, toute différente des trois autres, est beaucoup plus terrible ; elle a dix cornes, du milieu desquelles il s'en élève une petite ; trois des premières tombent devant celle-ci, qui a des yeux d'homme, et une bouche qui parle insolemment. Des trônes sont dressés ; l'Eternel s'assied ; le jugement se tient ; les livres sont ouverts. La quatrième bête est tuée ; la puissance des autres bêtes leur est ôtée, et la durée de leur vie bornée à un temps fixé. Daniel voit le Fils de l'homme qui s'avance vers l'Eternel, et l'Eternel donne au Fils de l'homme la puissance sur tous les peuples. Daniel reçoit de l'un des esprits célestes l'interprétation de cette vision. Ces quatre bêtes représentent quatre royaumes : ceux-là même qui avaient déjà été représentés par la statue de quatre métaux ; c'est-à-dire l'empire des Chaldéens, l'empire des Perses, l'empire des Grecs, et l'empire des Romains ; et à la suite de ces quatre empires doit succéder le règne éternel des saints. Daniel demande quelle est cette quatrième bête ; ce que signifient les dix cornes ; ce que c'est que cette petite corne devant laquelle trois autres tombent. Il voit cette dernière corne faire la guerre aux saints. L'Eternel paraît ; il donne aux saints la puissance de juger, et ils entrent en possession du royaume. L'ange explique à Daniel tous ces symboles. La quatrième bête est le quatrième royaume qui s'élèvera sur la terre ; ses dix cornes sont dix rois qui s'élèveront de ce royaume ; la petite corne est un autre roi qui s'élèvera après les dix autres ; le monarque représenté par cette petite corne deviendra plus puissant que les autres ; il abaissera trois rois ; il parlera insolemment contre le Très-Haut ; il écrasera les saints ; il prétendra changer la loi du Seigneur, et les saints seront livrés entre ses mains pendant l'espace de trois temps et demi. Ensuite le jugement se tiendra ; la puissance sera ôtée à ce monarque pour toujours. Et alors la puissance et l'étendue de l'empire qui est sous le ciel sera donnée aux saints du Très-Haut (ch. VII). La plupart des interprètes conviennent que ce quatrième royaume est l'empire romain ; mais il se partagent en différents sentiments sur les dix cornes, et sur cette petite qui s'élève au milieu d'elles. Les uns croient que cette petite corne est Vespasien ; d'autres, Dioclétien ; d'autres, Julien l'Apostat ; d'autres, Mahomet et son empire ; d'autres enfin, l'Antéchrist ; et la plupart reconnaissent qu'en effet cette prophétie n'aura son entier accomplissement qu'en la personne de l'Antéchrist. Nous examinerons ces questions dans le commentaire.

Ici paraît la vision du bélier et du bouc, datée de la troisième année de Baltasar. Daniel voit paraître sur le bord d'un fleuve un bélier qui avait deux cornes, l'une plus élevée que l'autre ; il frappait à l'occident, au septentrion et au midi ; et il devint fort puissant. Un bouc s'élève de l'occident, ayant une corne fort grande ; il s'avance avec une extrême rapidité, et vient attaquer le bélier, le perce de coups, lui rompt ses deux cornes, et le foule à ses pieds. Ce bouc devient extrêmement grand ; et sa grande corne s'étant rompue, il s'en forme quatre autres à sa place. De l'une de ces quatre cornes, il en sort une petite qui s'élève contre le midi, contre l'orient, et contre la terre de gloire, c'est-à-dire la Judée. Elle s'élève jusqu'aux armées du ciel ; elle en abat une partie ; elle s'attaque à Dieu même, et déshonore son sanctuaire. Alors un des saints demande à un autre jusqu'à quand durera cette désolation ; et celui-ci lui répond qu'elle durera deux mille trois cents jours, c'est-à-dire environ six ans et demi. Daniel cherchant l'intelligence de cette vision, la reçoit de l'ange Gabriel. Le bélier représente le roi des Perses et des Mèdes, c'est-à dire la monarchie des Perses et des Mèdes considérée depuis Cyrus, qui en fut le fondateur, jusqu'à Darius Codoman, qui en fut le dernier roi ; cette monarchie réunissait la puissance des Perses figurée par la corne plus élevée, et la puissance des Mèdes figurée par la corne moins élevée. Le

bouc représente le roi des Grecs, c'est-à-dire la monarchie des Grecs. La grande corne de ce bouc marque le premier roi des Grecs, c'est-à-dire Alexandre le Grand. Les quatre cornes qui s'élèvent à la place de la première, sont les quatre rois qui succèderont au premier, c'est-à-dire les quatre princes entre lesquels sera fait le dernier partage des états d'Alexandre, savoir : Ptolémée, fils de Lagus, Cassandre, Lysimaque et Séleucus. La petite corne qui sort de l'une de ces quatre, est un roi de l'un de ces quatre royaumes, c'est-à-dire Antiochus Epiphane, roi de Syrie, sorti de la race de Séleucus. Il persécutera le peuple des saints, c'est-à-dire le peuple juif consacré au service du Seigneur ; et il sera réduit en poudre sans la main d'aucun homme. L'impie Antiochus mourut frappé de la main de Dieu (chap. VIII).

Ici recommence la suite des visions de Daniel selon l'ordre des temps. Et d'abord se trouve la célèbre prophétie des soixante-dix semaines. Elle est datée de la première année du règne de Darius le Mède sur l'empire des Chaldéens. Daniel ayant connu, par la lecture de Jérémie, le terme prochain de la désolation de Jérusalem, s'humilie devant le Seigneur, et implore sa miséricorde pour son peuple et pour sa montagne sainte. Lorsqu'il était ainsi en prières, l'ange Gabriel lui apparaît, et il lui annonce que dans le terme de soixante-dix semaines, qui sont des semaines d'années formant ensemble quatre cent quatre-vingt-dix ans, le péché sera expié, la justice éternelle paraîtra, les prophéties seront accomplies, et le Saint des saints sera oint. Il lui déclare que ces soixante-dix semaines commenceront au temps où l'ordre sera donné pour rebâtir Jérusalem: cet ordre fut donné à Néhémias par Artaxerxès Longuemain en la vingtième année de son règne, au premier mois de l'année sainte, septième de l'année civile commencée au mois de septembre de l'an 445 avant l'ère vulgaire. Mais, pour éviter toute difficulté chronologique, des commentateurs mettent 455, sans aucun souci de l'histoire. De là il faudra compter sept semaines et soixante-deux semaines; dans l'intervalle des sept premières semaines qui contiennent quarante-neuf années, les murs de Jérusalem et des autres villes de la Judée seront rebâtis, mais dans des temps fâcheux et difficiles; après les soixante-deux semaines suivantes qui contiennent quatre cent trente-quatre années, le Christ paraîtra : Jésus-Christ entra alors dans l'exercice de son ministère public; ensuite il sera mis à mort; après quoi un peuple viendra, c'est-à-dire le peuple romain, conduit par le chef qui doit venir, et détruira la ville et le temple : la ville et le temple furent détruits l'an 70 de l'ère vulgaire. Mais avant cela le Christ établira son alliance dans la dernière semaine, et à la moitié de cette semaine, les sacrifices seront abolis par la mort même du Christ, qui est le seul vrai sacrifice dont les autres n'étaient que l'ombre et la figure. Ensuite l'abomination de la désolation se verra autour de Jérusalem assiégée par l'armée romaine, dont les enseignes profanes représentaient les images des faux dieux, et enfin les malheurs se succèderont jusqu'à une entière ruine (chap. IX).

Ici se trouve la vision qui regarde la succession des rois de Perse, l'empire d'Alexandre le Grand, et les entreprises des rois d'Égypte et de Syrie, successeurs d'Alexandre. Cette vision est datée de la troisième année du règne de Cyrus à la tête du nouvel empire des Perses. Daniel, après s'être affligé pendant trois semaines, peut-être à cause des traverses qu'éprouvait son peuple, voit un ange sous la figure humaine et dont la voix était comme le bruit d'une multitude d'hommes. On croit que cet ange était l'ange Gabriel, qui avait déjà apparu deux fois à ce prophète. A cette voix, tous ceux qui étaient auprès de Daniel, s'enfuient; il demeure seul, et se prosterne contre terre saisi de frayeur. L'ange le rassure, et lui déclare que le prince du royaume des Perses, c'est-à-dire l'ange de ténèbres qui présidait à ce royaume, lui a résisté pendant vingt-un jours; mais que Michel, le premier d'entre les premiers princes célestes, est venu à son secours. Il lui déclare qu'il est venu pour lui annoncer ce qui doit arriver à son peuple dans la suite. Daniel lui témoigne sa frayeur; l'ange le rassure de

nouveau, et lui déclare qu'il va retourner pour combattre contre le prince des Perses; et que, lorsqu'il était venu pour lui parler, il avait vu paraître le prince des Grecs, c'est-à-dire l'ange des ténèbres qui présidait au royaume des Grecs, et qui venait pour s'opposer aussi à lui. Il ajoute que, dans tout cela, Michel était son unique secours (chap. x).

Il lui déclare que, dès la première année de Darius le Mède, il a aidé ce prince. Il lui annonce qu'il y aura encore trois rois en Perse, et que le quatrième sera très riche et très puissant, et armera contre les Grecs. Ces trois rois sont Cambyse, Smerdis le mage, et Darius, fils d'Hystaspe; et le quatrième est Xerxès. L'ange ajoute qu'il s'élèvera un roi vaillant qui dominera avec une grande puissance : c'est Alexandre le Grand. Après lui, son royaume sera divisé en quatre, comme il a déjà été montré dans la vision du chapitre VII. Des princes étrangers en possèderont aussi quelques parties, outre ces quatre principales.

Le roi du Midi, le roi d'Egypte se fortifiera (verset 5); mais l'un des princes, le roi de Syrie, sera plus puissant que lui. La fille du roi du Midi, Bérénice, fille de Ptolémée Philadelphe, viendra épouser le roi d'Aquilon, Antiochus Théos, roi de Syrie. Cette alliance ne s'affermira pas; cette princesse sera livrée avec son fils entre les mains de Laodice, première femme d'Antiochus Théos, qui fit mourir ce jeune prince avec sa mère. Un rejeton de la même tige viendra dans les provinces du roi d'Aquilon, et y fera de grands ravages. Ptolémée Evergète, frère de Bérénice, entreprit de venger la mort de sa sœur, et se rendit maître d'une partie considérable des états de Séleucus Callinicus, fils et successeur d'Antiochus Théos. L'un des fils du roi de l'Aquilon portera la guerre jusqu'aux frontières de l'Egypte. Anthiochus le Grand, fils et successeur de Callinicus, déclara la guerre à Ptolémée Philopator, fils et successeur d'Evergète. Le roi du Midi combattra contre le roi de l'Aquilon; mais il laissera sa victoire imparfaite. Philopator remporta sur Antiochus le Grand la célèbre victoire de Raphia; mais il n'en profita pas. Le roi de l'Aquilon viendra de nouveau avec une grande puissance. Antiochus rassembla ses forces contre le jeune Ptolémée Epiphane, qui succéda à Philopator son père. Plusieurs s'élèveront contre le roi du Midi. Ce jeune prince, qui n'avait que quatre ou cinq ans, eut à soutenir la ligue d'Antiochus le Grand et de Philippe, roi de Macédoine, qui voulaient le dépouiller de ses états, la conspiration d'Agathocle et d'Agathoclée qui prétendaient à la régence, et celle de Scopas, qui voulait lui ôter la couronne et la vie. Les enfants infidèles du peuple d'Israël seront exaltés, afin que la vision soit accomplie; et ensuite ils tomberont. Plusieurs Juifs abandonnèrent le parti de Ptolémée Epiphane, sous la puissance duquel était alors la Judée, et se rangèrent du côté d'Antiochus le Grand, ce qui leur attira la faveur de ce prince; mais en se rangeant ainsi sous l'obéissance du roi de Syrie, ils préparaient eux-mêmes l'accomplissement de la vision que Daniel avait eue la troisième année de Baltasar (*Supr.* VIII), et qui lui marquait les maux que devait faire à ce peuple Antiochus Epiphane, fils d'Antiochus le Grand, et qui en firent tomber un grand nombre dans l'apostasie. Le roi de l'Aquilon viendra, et les bras du roi du Midi ne pourront en soutenir l'effort. Antiochus le Grand, après avoir défait l'armée d'Egypte commandée par Scopas, se rendit maître de la Palestine, sans que les troupes de Ptolémée Epiphane pussent l'en empêcher. Il entrera dans la terre de gloire, et elle sera abattue sous sa puissance. Antiochus le Grand entra dans la Judée, désignée sous le nom de terre de gloire (*Supr.* VIII, 9. *Infr.* verset 41), et y établit son autorité. Il donnera sa fille en mariage au roi du Midi, dans le dessein de la corrompre; mais elle ne sera pas pour lui. Antiochus le Grand donna sa fille Cléopâtre en mariage à Ptolémée Epiphane, dans le dessein de la porter à trahir son mari; mais quand elle se vit femme de Ptolémée, elle abandonna les intérêts de son père. Il prendra plusieurs îles; mais un prince fera retomber sur lui la honte dont il le chargeait. Antiochus se rendit maître de plusieurs îles de la mer Egée; mais le prince du peuple, c'est-à-dire

le consul romain L. Scipion, à qui Antiochus avait fait insulte par cette expédition, fit retomber l'affront sur lui, en le battant et le chassant de l'Asie mineure. Il se heurtera et disparaîtra. Antiochus étant allé piller le temple de l'Elymaïde, y périt misérablement. Il s'élèvera à sa place un exacteur qui fera périr la gloire du royaume. Séleucus Philopator, fils et successeur d'Antiochus le Grand, n'eut d'autre occupation pendant son règne, que de recueillir le tribut dû aux Romains par le traité fait avec son père. Il périra en peu de jours, non par une mort violente, ou dans le combat. Il ne régna que onze ans, et mourut empoisonné par Héliodore, qui voulait usurper sa couronne.

Un homme misérable lui succèdera (verset 21), à qui l'on ne donnera point les honneurs de la royauté ; il se rendra maître du royaume par ses artifices. Antiochus Épiphane ne monta sur le trône, ni par le droit de la naissance, ni par le choix des peuples ; mais ayant imploré le secours d'Eumène, roi de Pergame, et d'Attale, frère de ce prince, ils s'unirent pour le placer sur le trône ; et il s'y maintint en ramenant par adresse ceux qui étaient attachés au parti de Ptolémée Philométor qui y prétendait. Les forces seront détruites devant lui, aussi bien que le chef du parti. Les forces de l'usurpateur Héliodore furent renversées par Attale et Eumène ; et peu de temps avant, Ptolémée Epiphane, père de Philométor, périt dans le temps qu'il pensait à s'emparer de la Syrie. Après avoir fait amitié avec le chef du parti, il s'avancera et prévaudra. Antiochus, après avoir gardé les dehors de l'amitié avec son neveu Ptolémée Philométor, fils et successeur d'Epiphane, marcha contre l'Egypte, sous prétexte de défendre ce jeune prince, et remporta une victoire près de Péluse. Il attaquera le roi du Midi avec une grande armée ; et le roi du Midi ne se soutiendra pas. Antiochus fit une seconde expédition contre l'Egypte ; Ptolémée prit la fuite, et se rendit même. Antiochus conquit presque toute l'Egypte. Ces deux rois assis à la même table se diront des paroles de mensonge, mais ne réussiront pas. Antiochus vint une troisième fois en Egypte, sous prétexte de prendre les intérêts de Philométor contre Evergète son frère; Philométor et Antiochus se virent à Memphis, mangèrent ensemble, et se donnèrent des témoignages d'amitié, tandis que l'oncle songeait à opprimer son neveu, et que le neveu songeait à s'accommoder avec son frère, et à rompre les desseins de son oncle; mais rien ne fut alors conclu. Son cœur (verset 28) se déclarera contre l'alliance sainte. Antiochus retournant en Syrie, marcha contre Jérusalem, la prit, et y commit toutes sortes de violences. Il reviendra vers le midi ; mais des vaisseaux de Macédoine viendront contre lui, et il sera brisé. Antiochus revint une quatrième fois contre l'Egypte : mais alors Popilius Lænas, et les autres ambassadeurs romains qui y étaient arrivés sur une flotte de vaisseaux macédoniens, l'obligèrent à mettre bas les armes, et à sortir de l'Egypte. Il s'en retournera et répandra son indignation contre l'alliance du sanctuaire. Antiochus se retirant plein de dépit, fit tomber sa colère sur les Juifs. Il envoya contre eux Apollonius, qui porta dans Jérusalem le fer et le feu. Des hommes puissants viendront de sa part, qui souilleront le sanctuaire du Dieu fort, feront cesser le sacrifice perpétuel, mettront dans le temple l'abomination de la désolation. C'est ce qui arriva à Jérusalem après l'expédition d'Appollonius, et lorsqu'on mit dans le temple l'idole de Jupiter Olympien. Au milieu de ces maux extrêmes, ceux qui demeureront fidèles seront un peu soulagés par le moyen d'un petit secours (1). Cette désolation durera jusqu'au temps prescrit. La persécution d'Antiochus dura jusqu'au terme des deux mille trois cents jours marqués par le Seigneur dans la vision du bélier et du bouc (*Supr.* VIII. 14). Antiochus marche contre Israël, et vient à

(1) Ceci regarde Matthathias et ses fils, connus sous le nom de *Maccabées*, qui soutinrent la nation opprimée et la religion abandonnée.

Jérusalem en l'année 143 de l'ère des Séleucides (*Mach.* I, 21), 169 avant l'ère vulgaire. Il meurt en l'année 149 de l'ère des Séleucides (I *Mach.* VI, 16), 164 avant l'ère vulgaire. Dans cet intervalle se trouvent compris les deux mille trois cents jours qui forment environ six ans et demi. Il n'aura aucun égard pour les dieux de ses pères, et il comblera d'honneur un dieu que ses pères n'ont point reconnu. Tandis qu'Antiochus méprisait toutes les religions, il s'obstinait à vouloir faire adorer dans Jérusalem le Jupiter Olympien, qui n'était point du nombre des dieux que ses pères avaient adorés. L'ange reprend ici en abrégé (verset 40) ce qui regarde le règne de ce prince d'Aquilon, c'est-à-dire d'Antiochus Epiphane. Il rappelle ses expéditions contre l'Egypte et contre la terre de gloire, c'est-à-dire contre la Judée. Il annonce que ce prince sera troublé par des nouvelles qui lui viendront de l'orient et du septentrion. Antiochus fut troublé à la fin de son règne, lorsqu'il apprit que dans la Perse, qui était à l'orient, on ne lui payait plus régulièrement les tributs, et qu'au nord, Artaxias, roi d'Arménie, s'était révolté contre lui. Il partagea ses troupes, et, laissant une armée destinée à réduire les Juifs, il mena l'autre en Arménie, battit Artaxias et le fit prisonnier ; et de là, il passa en Perse, où il apprit les avantages que les Juifs avaient remportés sur ses troupes. Il sortira avec une grande colère pour perdre tout. Il partit de la Perse, animé d'une grande colère contre les Juifs. Il dressera ses tentes dans Apadno, entre les deux mers, près de la montagne sainte de Sabi, il arrivera à sa fin, et il n'y aura personne pour le secourir (chap. XI) (1).

L'ange continue de parler à Daniel. Il viendra un temps de tribulation tel qu'on n'en aura jamais vu de semblable. Michel s'élèvera alors pour la défense du peuple du Dieu. Ceux-là seuls seront sauvés, qui seront écrits dans le livre de vie. Alors toute la multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre s'éveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour un opprobre qui ne finira jamais. Ceux qui auront été savants dans la loi de Dieu, brilleront comme les feux du firmament ; et ceux qui en auront instruit plusieurs dans la voie de la justice, luiront comme des étoiles dans l'éternité. L'ange ordonne à Daniel de tenir ses paroles fermées jusqu'au temps marqué pour leur accomplissement. Quelques uns croient que cette prophétie peut encore se rapporter au temps de la persécution d'Antiochus Epiphane, et du rétablissement de la nation juive après la mort de ce prince impie. Mais la plupart conviennent que cela regarde principalement la persécution de l'Antéchrist suivie de la fin du monde, de la résurrection générale, et de la gloire éternelle des saints.

Daniel voit deux anges sous la figure de deux hommes : l'un des deux demande à celui qui avait parlé jusque là à Daniel, combien de temps durerait la désolation étonnante qu'il avait annoncée. Il répond qu'elle durera un temps, deux temps, et la moitié d'un temps, c'est-à-dire trois ans et demi ; cet intervalle contient précisément les quarante-deux mois qui expriment dans l'Apocalyse, XI, 2., la persécution de l'Antéchrist. L'ange ajoute que toutes ces choses s'accompliront, lorsque la dispersion de l'assemblée du peuple saint sera complète. Daniel ne comprenant pas les paroles de l'ange, lui demande ce qu'il arrivera après cela. L'ange lui dit seulement de tenir ces paroles scellées jusqu'au temps marqué. Il ajoute que plusieurs seront comme purifiés par le feu de la tribulation ; que les impies n'auront point l'intelligence de ces choses ; mais que ceux qui seront instruits de la loi du Seigneur les comprendront ; que depuis

(1) Il paraît que, comme en hébreu *Podam Aram* signifie la campagne de Syrie, et désigne le plat pays de la Mésopotamie, qui est elle même désignée sous le nom de *Aram Nahraïm*, ou Syrie des deux fleuves, de même le *Apadno entre les deux mers* peut désigner le plat pays qui est entre la mer Caspienne et le golfe persique, et qui était connu *la Parachoane*, dans laquelle Quinte Curce place la ville nommée en grec *Tabai*, en latin *Tabæ*, où mourut Antiochus selon Polybe. Cette ville était apparemment sur le mont *Sabi* ou *Sabai*, *Tabi* ou *Taba* ; car les Chaldéens changent aussi quelquefois le *Tsadé* en *Teth*. Cette montagne est nommée *sainte*, parce que Dieu y fit [illegible] par le jugement terrible qu'il exerça en cet endroit sur Antiochus.

le temps où le sacrifice perpétuel sera aboli, et l'abomination de la désolation établie, il se passera douze cent quatre-vingt-dix jours qui donnent trois ans et sept mois. Il ajoute qu'heureux est celui qui attend jusqu'au terme de treize cent trente-cinq jours, c'est-à-dire quarante-cinq jours au-delà des douze cent quatre-vingt-dix, ou soixante-quinze au-delà des trois temps et demi. Enfin il quitte Daniel, et le renvoie en l'assurant qu'il demeurera en repos jusqu'à la fin de ses jours (chap. XII).

Ici (chap. XIII) se trouve placée dans les exemplaires latins l'histoire de Susanne. Le fait qui est ici raconté arriva au temps de la captivité des Juifs à Babylone (verset 1). Daniel était encore assez jeune (verset 45), et ce fut alors qu'il commença à paraître avec éclat devant le peuple (verset 64); c'est ce qui donne lieu de croire que ce fait arriva dans l'intervalle des trois premières années de sa captivité, et avant qu'il fût élevé en honneur auprès de Nabucodonosor. Susanne, épouse d'un Juif qui demeurait à Babylone, était une femme très belle, et qui craignait Dieu. Deux vieillards conçoivent pour elle une passion criminelle ; ils étouffent en eux-mêmes toute crainte des jugements de Dieu. Ils se cachent d'abord l'un à l'autre leur passion ; ensuite ils se la découvrent. Ils cherchent ensemble à corrompre Susanne ; et ils la menacent de la perdre si elle ne se rend à leurs désirs. Susanne préfère la mort au crime que les vieillards lui proposent. Ils l'accusent d'adultère devant ses domestiques, et devant le peuple d'Israël. Susanne paraît en jugement. Les vieillards lui font ôter son voile pour satisfaire leur passion, au moins par la vue de sa beauté. Ils soutiennent leur accusation, et la font condamner à mort. Susanne invoque le Seigneur comme témoin de l'injustice qu'on lui fait. Le Seigneur l'exauce, et suscite le jeune Daniel qui fait revenir le peuple pour examiner sa cause et pour la juger de nouveau. Il interroge séparément les deux vieillards. Il leur reproche leurs injustices et leurs violences, et il découvre le faux témoignage qu'ils ont porté contre Susanne. Les Juifs bénissent Dieu d'avoir sauvé Susanne de la calomnie des deux vieillards, et ils les font mourir. Toute la famille de Susanne rend grâce à Dieu d'avoir découvert son innocence ; et Daniel, depuis ce jour, commence à être grand devant le peuple.

Le dernier verset du même chapitre XIII appartient au chapitre suivant : et en effet, quelques exemplaires grecs le placent à la tête du chapitre suivant. Il fait connaître que ce qui est rapporté dans le chapitre qui va suivre, arriva au commencement du règne de Cyrus, avant que ce prince eût pris personnellement possession de Babylone. Daniel était en honneur auprès de son général, Darius le Mède. Les Babyloniens adoraient une idole nommée Bel; le roi honorait aussi cette idole ; et il demande à Daniel pourquoi il ne l'adorait pas. Daniel répond qu'il n'adorait que le Dieu vivant. Le prince, trompé par l'artifice des prêtres, soutient que Bel est un Dieu vivant qui mange et boit ce qu'on présente devant lui. Daniel lui découvre la fourberie des prêtres, qui enlevaient secrètement ce qui avait été servi devant l'idole. Le prince détrompé fait mourir les prêtres et livre l'idole de Bel en la puissance de Daniel, qui la renverse et détruit son temple. Il y avait aussi un dragon que les Babyloniens adoraient comme un dieu. Le prince veut obliger Daniel d'adorer ce dragon, comme étant un dieu vivant. Daniel demande au prince la permission de tuer le dragon ; il le tue. Les Babyloniens, irrités de voir l'idole de Bel renversée et le dragon mis à mort, obligent le prince de leur abandonner Daniel. Ils le jettent dans la fosse aux lions. Un prophète, nommé Habacuc, est enlevé de Judée par un ange, et transporté sur le bord de la fosse où était Daniel. Il lui donne le dîner qu'il avait préparé pour ses moissonneurs, et est reporté par l'ange au lieu d'où il l'avait enlevé. Le roi, au bout de sept jours, ayant trouvé Daniel vivant au milieu des lions, le fait retirer de cette fosse et y fait jeter ses ennemis, qui sont dévorés à l'instant. Il ordonne que le Dieu de Daniel soit révéré dans tous ses états (chap. XIV). Ici finit le livre de Daniel.

Les principaux objets des prophéties de Daniel sont donc, la suite des quatre grands empires qui se sont succédés depuis Nabucodonosor jusqu'à Jésus-Christ, l'abaisse-

ment de Nabucodonosor, la ruine de Baltasar, les conquêtes d'Alexandre et le partage de son empire, les démêlés des rois d'Egypte et de Syrie, et spécialement le règne d'Antiochus Epiphane, l'époque précise de la manifestation du Messie, l'établissement et les progrès de son règne. Quelques-uns croient y trouver aussi la division et le démembrement des provinces de l'empire romain, la naissance et les progrès de l'empire antichrétien de Mahomet. Enfin tous y reconnaissent la persécution de l'Antéchrist, la résurrection générale, le jugement universel. Mais dans tout cela quel détail surprenant ! quelle étonnante pénétration ! La révélation divine fut-elle jamais plus marquée, plus sensible, plus admirable ?

En effet, où Daniel voyait-il l'ordre et la succession de ces quatre empires, qui, se détruisant les uns les autres, devaient enfin faire place à l'empire éternel de Jésus-Christ ? Qui lui découvrait ces révolutions, sinon Celui qui est le maître des temps et des monarchies, qui a tout réglé par ses décrets, et qui en donne la connaissance à qui il lui plaît, par une lumière surnaturelle ? Comment a-t-il vu que l'empire des Perses serait composé de deux nations différentes, Mèdes et Perses, et que cet empire serait détruit par celui des Grecs ? Comment a-t-il connu la rapidité des conquêtes d'Alexandre, qu'il marque si dignement, en disant qu'il ne touchait pas la terre ? Comment a-t-il appris qu'Alexandre n'aurait aucun successeur qui lui fût égal, et que le premier auteur de la monarchie des Grecs serait aussi le plus puissant ? Quelle autre lumière que celle de la révélation divine, a pu lui découvrir qu'Alexandre n'aurait point de fils qui lui succédât ; que son empire se démembrerait en quatre principaux royaumes ; que ses successeurs seraient de sa nation, mais non de son sang ; qu'il y aurait dans les débris d'une monarchie formée en si peu de temps, de quoi composer de grands états, dont les uns seraient à l'orient, les autres à l'occident, les uns au midi, et les autres au nord ?

Quelle apparence y avait-il que l'Egypte et la Syrie, qui, du temps de Daniel, dépendaient et faisaient partie de l'empire de Babylone, auraient l'une et l'autre des rois originaires de la Grèce ? Le prophète, plus de trois cents ans auparavant, les y voit établis. Il voit ces deux rois en guerre, ensuite réconciliés par un traité de paix dont un mariage est le gage et le sceau. Il voit que c'est le roi d'Egypte, et non celui de Syrie, qui donne sa fille pour être le lien commun de leur amitié. Il la voit conduire d'Egypte en Syrie avec une pompe magnifique, mais qui sera bientôt suivie d'une étrange catastrophe. Enfin il voit que sa race, malgré les précautions expresses prises par le traité, de la faire succéder seule à la couronne, à l'exclusion des enfants du premier lit, non seulement ne monte point sur le trône, mais est entièrement exterminée ; que la nouvelle épouse succombe elle-même, et est livrée à sa rivale, et qu'elle périt avec tous les officiers qui l'avaient conduite d'Egypte en Syrie, et qui jusque là avaient été sa force et son soutien.

Séleucus Callinicus, roi de Syrie, meurt et laisse deux enfants. L'aîné ne règne que trois ans sans faire parler de lui ; Daniel n'en dit rien. L'autre est Antiochus, surnommé le Grand, à cause de ses grandes actions ; le prophète nous peint en abrégé les principales circonstances de sa vie. On y voit ses expéditions dans la Cœlé-Syrie et dans la Phénicie, dont il assiège et prend plusieurs villes ; son entrée à Jérusalem, qui est désolée par le séjour de ses troupes ; la conquête qu'il fait d'un grand nombre d'îles ; le mariage de sa fille avec le roi d'Egypte, qui ne réussit pas selon ses desseins ; sa défaite par le consul romain ; sa retraite à Antioche, et enfin sa mort funeste. Ce sont là les principaux traits du portrait d'Antiochus le Grand, et ils ne peuvent convenir qu'à lui seul. Est-il possible que le prophète les ait jetés au hasard dans la peinture qu'il nous a laissée ? Les faits qui marquent l'exécution de la prophétie, sont tous rapportés par des auteurs païens non suspects, qui ont vécu plusieurs siècles après le prophète.

Comme Antiochus Epiphane fut un grand persécuteur du peuple de Dieu qui

formait l'église judaïque, et qu'il est la figure de l'Antéchrist qui doit persécuter à la fin des siècles l'église chrétienne, la prophétie de Daniel s'étend beaucoup plus sur ce prince que sur aucun des autres dont elle parle. Cette prophétie a deux parties dont l'une regarde les guerres de ce prince avec l'Egypte, et l'autre la persécution qu'il a faite au peuple juif. Il est impossible, en lisant cette prophétie, de n'être pas singulièrement frappé de la justesse et de l'exactitude avec laquelle le prophète peint les principaux caractères d'un roi qui a eu un si grand rapport avec le peuple de Dieu ; et l'on voit bien que c'est pour cette raison que le Saint-Esprit, omettant ou ne faisant que parcourir légèrement les actions d'autres princes beaucoup plus célèbres, s'arrête si longtemps sur celles d'Antiochus Epiphane. Avec quelle certitude Daniel prédit une foule d'évènements si éloignés, et qui dépendaient de tant de circonstances arbitraires ! Combien l'Esprit qui lui découvrait l'avenir le lui montrait-il comme présent, et par une lumière aussi infaillible que s'il l'avait vu des yeux corporels ! La divinité des Ecritures, et, par une suite nécessaire, la certitude de la religion chrétienne, ne deviennent-elles pas, par de telles preuves, comme sensibles et palpables ? Jamais prophétie n'a eu un accomplissement si clair, si parfait, si incontestable, que celle dont il s'agit ici. Porphyre, l'ennemi déclaré du christianisme, aussi bien que des saintes Ecritures, se trouvant infiniment embarrassé par la conformité des prédictions de Daniel avec le témoignage des historiens qui rapportaient les faits que Daniel avait prédits, ne songea point à nier cette conformité ; c'eût été heurter le bon sens, et nier le soleil en plein midi : il prit un autre tour pour saper l'autorité des Ecritures. Il travailla lui-même, en citant tous les historiens que l'on avait alors, et qui depuis se sont perdus, à faire voir avec beaucoup d'étendue, que tout ce qui est écrit dans le chapitre XI de Daniel était arrivé précisément comme Daniel l'avait dit ; et il concluait de ce parfait accord, que tout ce détail si juste de tant d'évènements ne pouvait pas avoir été écrit par Daniel tant d'années avant qu'ils fussent arrivés, et qu'il fallait absolument que ce fût l'ouvrage de quelqu'un qui avait vécu depuis Antiochus Epiphane, et qui avait emprunté le nom de Daniel. Mais, selon la remarque de saint Jérôme, les efforts mêmes de Porphyre pour attaquer ce livre ne servaient qu'à attester la vérité et la certitude des prophéties qu'il contient, puisque les paroles de ce prophète méritent une telle croyance, qu'au jugement même des incrédules, il semble avoir plutôt raconté le passé que prédit l'avenir : *Cujus impugnatio testimonium veritatis est : tanta enim dictorum fides fuit, ut propheta incredulis hominibus non videatur futura dixisse, sed narrasse præterita* (1). Ainsi, dans ce procès entre les chrétiens et les païens, le christianisme gagnait sa cause sans réplique et sans appel, s'il pouvait parvenir à démontrer que les prophéties de Daniel étaient vraiment de lui. Or, c'est ce que les chrétiens prouvaient d'une manière incontestable, en citant un peuple entier de témoins, c'est-à-dire les Juifs, dont le témoignage ne pouvait être suspect ni récusé, puisqu'ils étaient ennemis du christianisme encore plus violemment déclarés que les païens mêmes. Le souverain respect qu'ils avaient pour les Ecritures, dont la Providence les avaient constitués gardiens et dépositaires, était porté si loin, qu'ils auraient regardé comme un crime et comme un sacrilège d'y transposer un seul mot, ou d'y changer quelque lettre ; combien plus de supposer quelques livres ! Voilà les témoins qui attestaient la réalité des prophéties de Daniel. Vit-on jamais des preuves si convaincantes, et une cause si victorieuse ?

Mais ce n'est pas encore là le seul avantage que nous pouvons recueillir de ces prophéties admirables. Elles nous découvrent encore la sagesse profonde et la souveraine puissance de l'Etre suprême, qui révélait à Daniel tous ces évènements et toutes ces révolutions. Dieu préside à tout ce qui arrive dans l'univers et règle en

---

(1) *Hieron. præfat. in explan. Dan.*

maître absolu le sort de tous les particuliers, de toutes les villes, de tous les empires ; mais il cache les ressorts de la sagesse, et les merveilles de sa providence, sous le voile des causes naturelles et des évènements ordinaires. Dans tout ce que présente à nos yeux l'histoire profane, sièges et prises de villes, batailles gagnées ou perdues, établissements ou renversements d'empires, il ne nous paraît rien que d'humain et de naturel ; Dieu, ce semble, n'y entre pour rien ; et l'on serait tenté de croire qu'il abandonne entièrement les hommes et les peuples à leurs vues, à leurs talents et à leurs passions ; à l'exception, peut-être, de la nation juive, qu'il considérait comme son peuple et comme son propre domaine. Pour nous épargner une tentation si contraire à la religion et à la raison même, Dieu rompt de temps en temps son silence, dissipe les nuages qui le cachent, et veut bien nous découvrir les ressorts secrets de sa providence, en faisant prédire par ses prophètes, longtemps avant l'évènement, le sort qu'il a préparé aux différents peuples de la terre. Il montre à Daniel, l'ordre, la succession, et les différents caractères des quatre grands empires auxquels il a résolu de soumettre les plus puissantes nations de l'univers. Déjà, par la bouche d'Isaïe, il avait fait annoncer les victoires de Cyrus ; il avait même fait marquer son nom deux cents ans avant sa naissance ; il avait fait prédire toutes les circonstances de la prise de Babylone, circonstances singulières dont on n'avait point encore vu d'exemples. Ici, par la bouche de Daniel, il désigne Alexandre, et lui attribue des qualités et des caractères qui ne conviennent qu'à lui, et qui le font connaître aussi clairement que s'il avait été nommé. Ainsi, par la bouche de ces deux prophètes, il insiste particulièrement sur les deux plus fameux conquérants qui aient jamais été, l'un fondateur, l'autre destructeur du puissant empire des Perses. Ces endroits de l'Ecriture, où Dieu s'explique nettement, doivent nous paraître bien précieux, et nous servir comme de clef pour entrer dans l'intelligence des voies secrètes par lesquelles il conduit le monde. A la lueur de ces rayons de lumière, un homme raisonnable et religieux doit ouvrir les yeux sur tout le reste, et conclure de tout ce qui est dit des quatre grands empires, et particulièment de Cyrus et d'Alexandre, qu'il faut connaître et admirer, dans tous les évènements de l'histoire profane, l'attention continuelle de Dieu sur tous les hommes et sur tous les états, dont la destinée dépend uniquement de sa sagesse, de sa puissance et de sa liberté.

Mais si les prophéties de Daniel touchant les monarchies temporelles sont si admirables et si instructives, combien celles qui regardent l'empire éternel de Jésus-Christ ne sont-elles pas encore plus dignes de notre attention et de notre admiration ! Quelle étonnante précision dans la célèbre prophétie qui marque l'époque de la manifestation du Messie ! Quelle preuve admirable cette prophétie ne fournit-elle pas en faveur de la religion chrétienne ! En effet, de cette prophétie résultent deux vérités qui confondent l'aveuglement et l'incrédulité des Juifs, ennemis de Jésus-Christ. Ils attendent le Messie promis par les prophètes ; et ils refusent opiniâtrement de reconnaître Jésus-Christ pour le Messie. Or, il est certain par cette prophétie, qu'il y a longtemps que le Messie est venu ; il est certain par la comparaison de l'histoire avec cette même prophétie, que Jésus-Christ est le Messie qu'elle promet. Nous aurons lieu d'exposer ailleurs les preuves de ces deux vérités ; nous ajouterons seulement ici une réflexion. Si cette prophétie si claire et si précise est accomplie, qui peut, s'il n'est livré à un sens réprouvé, ne pas reconnaître la vérité et la divinité de la religion chrétienne ! Quand cette religion ne serait pas environnée de tous côtés des preuves les plus lumineuses, cette seule prophétie a de quoi confondre tout ce qui s'élève contre l'évangile de Jésus-Christ. Qu'on produise hors du christianisme quelqu'un de ceux qui se sont dits envoyés de Dieu, qui justifie sa mission par une seule prophétie, qui montre que, plusieurs siècles avant sa naissance, il a été annoncé et promis aux hommes comme leur libérateur, leur docteur et leur maître ; qui fasse voir que son œuvre est une œuvre divine, annoncée comme telle par les prophètes, et liée avec les œuvres

que Dieu a faites dans les siècles précédents. Aucun ne l'a entrepris. Mahomet même, que les incrédules, par un blasphème horrible, osent mettre en parallèle avec Jésus-Christ pour les rejeter également l'un et l'autre ; Mahomet a bien osé se dire envoyé de Dieu, et, après avoir trompé des peuples souverainement ignorants, il a su profiter des divisions de son voisinage, pour y étendre par les armes une religion toute charnelle ; mais il n'a ni osé avancer qu'il ait été promis et attendu comme envoyé de Dieu, ni pu donner ou à sa personne ou à sa religion aucune liaison réelle ni apparente avec les œuvres divines des siècles passés. Jésus-Christ a prouvé sa mission, non seulement par les miracles, ce que personne de ceux qui sont venus après lui n'a pu faire ; il l'a prouvée encore par l'accomplissement des oracles divins, qui ont annoncé ses mystères, et qui ont marqué même le temps précis auquel il devait paraître. La religion qu'il a établie n'est pas nouvelle comme toutes les autres ; elle remonte jusqu'à la naissance du monde. Toute son économie fait voir qu'elle a une liaison intime avec la loi donnée aux Juifs ; qu'elle en est le complément et la fin ; que Moïse est pour Jésus-Christ ; que Jésus-Christ a été le principal objet du ministère des prophètes; que tous les temps, aussi bien ceux de la loi naturelle que ceux de la loi écrite, entrent dans le plan de Dieu touchant l'œuvre de son Fils, qui est la destruction du péché, et l'établissement d'une justice éternelle. Ainsi la religion que nous possédons remplit tous les siècles précédents par une suite qui ne peut lui être contestée. La loi vient au devant de l'Evangile : la succession de Moïse et des patriarches ne fait qu'une même suite avec celle de Jésus-Christ. Etre promis au premier homme, être attendu par les patriarches, être annoncé par les prophètes, venir dans la plénitude des temps, et être reconnu, servi et adoré par une postérité qui durera autant que le monde, c'est le caractère du Messie en qui nous croyons.

Daniel n'annonce pas seulement l'époque précise de la manifestation du Messie, il annonce encore l'établissement et les progrès de son règne. Une petite pierre détachée d'une montagne sans la main d'aucun homme, viendra frapper les pieds de la statue, la renversera, la brisera, et deviendra ensuite elle-même une grande montagne qui remplira toute la terre. C'est dans le temps de la décadence de l'empire romain, que Jésus-Christ a paru dans le monde, et qu'il a commencé la fondation d'un nouveau royaume, qui a fait de tous les royaumes du monde un seul empire, à qui l'éternité est promise. Cet empire est l'Eglise chrétienne ; et Jésus-Christ dont elle est l'ouvrage, est figuré par la pierre détachée de la montagne sans la main d'aucun homme. Il est descendu du ciel dans le sein d'une vierge, où il a été conçu par l'opération du Saint-Esprit, et d'où il est né d'une manière miraculeuse. Rien de plus faible en apparence que cette pierre, rien de plus méprisable que les commencements de ce nouvel empire qui devait subjuguer tous les autres. Jésus-Christ naît dans une étable : il est élevé à Nazareth, petite ville de Galilée, dans la maison d'un charpentier, dont il exerce le métier jusqu'à l'âge de trente ans. La main de l'homme ne paraît point dans son œuvre ; aucun moyen humain n'entre dans l'exercice de son ministère, ni l'éclat des richesses, ni la faveur et la protection des grands, ni l'étude des sciences, ni aucun des avantages que le monde estime. Son œuvre semble même détruite sans ressource par la mort honteuse qu'il souffre sur une croix, et par la fuite et la dispersion de ses disciples, gens faibles et timides, pauvres comme leur maître, destitués de tout secours et de toute espérance de succès, si le succès eût dépendu de l'homme. Cependant l'Eglise se forme ; et les disciples de Jésus-Christ, par la seule force de sa parole, mettent sous le joug de la foi les plus redoutables puissances de l'univers ; le colosse est renversé et mis en poudre ; l'idolâtrie, après bien des efforts, après le sang de tant de martyrs répandu, tombe et disparaît ; l'orgueil des empereurs est subjugué par la croix ; Rome se soumet au joug de l'Evangile. Voilà les grands évènements que Dieu a montrés à Daniel, et que ce prophète annonce à Nabucodonosor. Ce prince demeure convaincu de la suprême grandeur du Dieu d'Israël, qui a révélé à son ser-

viteur des secrets si impénétrables à l'esprit humain. Quelle impression ces mêmes prophéties doivent-elles donc faire sur nous, qui les voyons accomplies à la lettre ? La seule prédiction du règne de Jésus-Christ, de ses faibles commencements, de son accroissement prodigieux, et de la force invisible qui devait lui soumettre les plus grandes puissances de la terre ; cette prédiction dont toutes les histoires attestent l'accomplissement, démontre que l'esprit de ce prophète était éclairé d'une lumière surnaturelle et divine. En effet, quelle autre qu'une telle lumière peut montrer à un esprit si borné que celui de l'homme, un avenir éloigné de plus de six cents ans, et lui en donner une connaissance aussi sûre, aussi certaine, que si tout se passait sous ses yeux ? Il est donc vrai que c'est Dieu même qui parle par les prophètes ; il est donc vrai que c'est lui-même qui est l'auteur de la religion sainte que nous professons.

Mais le prophète porte encore ses vues plus loin, ou plutôt l'Esprit du Seigneur lui découvre un avenir encore beaucoup plus reculé, et il nous prépare de grands motifs de consolation bien capables de nous soutenir et de nous fortifier, contre le scandale de la prospérité des ennemis mêmes du nom de chrétien. Daniel, après nous avoir annoncé les commencements faibles et les progrès immenses de l'empire de Jésus-Christ, nous annonce aussi les commencements faibles et les progrès étonnants d'une puissance ennemie de Jésus-Christ. Une petite pierre frappe les pieds de la statue, la renverse, la brise, et devient elle-même une grande montagne, qui remplit toute la terre : voilà l'empire de Jésus-Christ. Une petite corne s'élève du front de la quatrième bête, trois autres cornes tombent devant elle, et elle devient elle-même plus grande et plus puissante que toutes les autres : voilà l'empire de l'ennemi de Jésus-Christ. Quelques-uns croient que cet empire pourrait être l'empire même de Mahomet. Mais nous ferons seulement remarquer ici avec quelle précision le prophète caractérise l'empire qu'il annonce. Cette corne s'élève, non sur le front d'aucune de ces trois premières bêtes, mais sur le front de la quatrième. Cette corne s'élève, non avant les dix cornes qui devaient être sur le front de cette bête, mais après elles. Cette corne est d'abord plus petite que les autres, mais ensuite elle devient plus grande que toutes les autres. Cette corne en fait tomber quelques-unes des premières, et le nombre en est marqué ; elle en fait tomber trois. Cette corne a un caractère tout particulier, et qui la rend unique dans son espèce ; elle a des yeux. Cette corne parle, et elle parle avec hauteur, avec insolence. Cette corne fait la guerre aux saints, et elle a même l'avantage sur eux. Ce n'est pas tout : le prophète nous déclare expressément que cette quatrième bête sur le front de laquelle s'élève cette corne, est le quatrième royaume qui doit s'élever sur la terre ; que les dix cornes de cette bête sont dix rois qui s'élèveront du milieu de ce quatrième royaume ; que cette onzième corne est aussi elle-même un roi ; que ce roi s'élèvera après les autres ; qu'il deviendra très différent des premiers ; qu'il abaissera trois rois ; qu'il parlera insolemment contre le Très-Haut ; qu'il écrasera les saints du Très-Haut. Il ajoute que ce roi prétendra changer le temps et la loi ; que les saints seront livrés entre ses mains ; il marque la durée précise de cette oppression, en disant qu'elle durera un temps, deux temps et la moitié d'un temps. Il ne dit pas qu'elle durera pendant quatre temps : il sait non seulement que le quatrième ne sera pas entier, mais qu'il n'ira que jusqu'à la moitié. Enfin il annonce qu'après ce terme expiré, le jugement se tiendra ; qu'alors la puissance de ce roi lui sera ôtée, et sera exterminée pour toujours ; qu'alors les saints entreront en possession du royaume qui leur est préparé. Ce n'est pas tout encore : il annonce qu'il viendra un temps de désolation, tel qu'on n'en aura jamais vu de semblable, après lequel toute la multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour un opprobre qui ne finira jamais ; il déclare que cette désolation affreuse durera de même un temps, deux temps, et la moitié d'un temps ; qu'alors plusieurs seront purifiés comme par le feu ; que l'abomination et la désolation sera dans le lieu saint ; que le sacrifice perpétuel même sera proscrit par l'autorité de l'impie qui

dominera alors. Et ici il va plus loin : plus le scandale est grand, plus les motifs de consolation qui nous sont préparés sont admirables; jamais la prophétie ne fut portée à une précision plus grande. Ici le prophète ne marque pas seulement le nombre des temps, il marque le nombre même des jours. Le prophète avait aussi annoncé le nombre des jours précis de la désolation que les Juifs devaient éprouver sous le règne de l'impie Antiochus; et il avait dit que cette désolation durerait deux mille trois cents jours; il détermine de même le nombre des jours précis qui doivent s'écouler depuis que le sacrifice perpétuel aura été proscrit par le dernier ennemi de Jésus-Christ, et il porte en quelque sorte la précision plus loin : il ne se contente pas de dire qu'il s'écoulera depuis cette triste époque mille deux cent quatre-vingt-dix jours; il ajoute qu'heureux sera celui qui attendra encore après ce terme, et qui parviendra jusqu'à mille trois cent trente-cinq jours. Car saint Jérôme ne doute point que cette étonnante précision de jours ne regarde le temps de l'Antéchrist. Voici ce qu'il en dit : « Porphyre prétend que ces mille deux cent quatre-vingt-dix jours ont été remplis au temps d'Antiochus, et dans la désolation du temple. Mais l'historien Josèphe, et l'auteur du premier livre des Maccabées montrent que cette désolation ne dura que trois ans. D'où il résulte clairement que ces trois ans et demi regardent le temps de l'Antéchrist, qui persécutera les saints pendant trois ans et demi, c'est-à-dire, pendant mille deux cent quatre-vingt-dix jours, et sera ensuite exterminé : *Ex quo perspicuum est tres istos et semis annos de Antichristi dici temporibus, qui tribus et semis annis, hoc est, mille ducentis nonaginta diebus, sanctos persecuturus est, et postea corruturus.* Ainsi depuis l'interdiction de ce que les Septante ont exprimé par le mot ἐνδελεχισμός, et que nous avons rendu par *juge sacrificium,* le sacrifice perpétuel, c'est-à-dire, depuis que l'Antéchrist, devenu maître de toute la terre, aura interdit le culte de Dieu, jusqu'à la ruine de cet impie, il se passera trois ans et demi, ou mille deux cents quatre-vingt-dix jours : *A tempore igitur amotionis* τοῦ ἐνδελεχισμοῦ, *quod nos interpretati sumus* JUGE SACRIFICIUM, *quando Antichristus orbem obtinens, Dei cultum interdixerit, usque ad internecionem ejus, tres et semis anni, id est, mille ducenti et nonaginta dies complebuntur.* Ensuite le prophète ajoute : *Heureux celui qui attend, et qui parvient jusqu'à mille trois cent trente-cinq jours;* c'est-à-dire, continue saint Jérôme : Heureux celui qui, après la mort de l'Antéchrist, attend encore quarante-cinq jours au-delà du nombre marqué; après quoi Jésus-Christ qui est notre Seigneur et notre Sauveur, viendra dans sa majesté : *Beatus, inquit, qui interfecto Antichristo, dies supra numerum præfinitum quadraginta quinque præstolatur, quibus est Dominus atque Salvator in sua majestate venturus.* Mais pourquoi ce silence et cet intervalle de quarante-cinq jours après la mort de l'Antéchrist? Il n'appartient qu'à Dieu de le savoir; si ce n'est que peut-être, selon certains commentateurs, pour éprouver la patience des saints, Dieu diffère de les mettre en possession du royaume qu'il leur a préparé : *Quare autem post interfectionem Antichristi, quadraginta quinque dierum silentium sit, divinæ scientiæ est : nisi forte dicamus, dilatio regni sanctorum, patientiæ comprobatio est* (1). » Ainsi s'exprime ce saint docteur. Après cela ne nous étonnons plus de voir les ennemis du nom chrétien se fortifier, prévaloir même sur des peuples religieux, et tenir sous une dure oppression les serviteurs du Seigneur, les saints du Très-Haut. L'Esprit saint nous l'a prédit par la bouche de Daniel afin que nous ne soyons point scandalisés : *Hæc locutus sum vobis, ut non scandalizemini* (2). Il nous l'a prédit, afin que, lorsque ces choses-là arriveront, nous ranimions notre foi, en nous ressouvenant que lui-même nous les a prédites : *Hæc locutus sum vobis, ut cum venerit hora eorum, reminiscamini, quia ego dixi vobis* (3). Humilions-nous alors sous la main de Dieu; implorons sa miséricorde; revenons sincèrement à lui, et entrons dans les sentiments dans lesquels les prophètes mêmes entraient, lorsqu'ils voyaient la main de

(1) *Hieron. in Daniel.* XII. *col.* I. 133. — (2) *Joan.* XVI. 1. — (3) *Joan.* XVI. 1. ℣. 4.

Dieu ainsi étendue pour punir son peuple : rappelons-nous leurs expressions, et répétons-les avec eux ; gémissons avec Jérémie ; humilions-nous avec Daniel ; unissons notre voix à celle du psalmiste, pour implorer comme lui la miséricorde du Seigneur, et solliciter son secours puissant ; mais ne craignons point, et ne nous laissons point abattre ; espérons en Dieu, et mettons en lui seul notre confiance : souvenons-nous des paroles de ses prophètes ; souvenons-nous qu'il a annoncé lui-même la dure oppression que son peuple aurait un jour à souffrir ; qu'il en a lui-même fixé le terme et la durée : les temps sont marqués, les jours sont comptés : *Hæc locutus sum vobis, ut cum venerit hora, eorum reminiscamini, quæ ego dixi vobis.*

Quelques rabbins (1) ont voulu autrefois exclure Daniel, non du rang des écrivains sacrés, au nombre desquels il a toujours été compris, mais du rang des prophètes ; de là vient que, dès le temps de saint Jérôme et encore aujourd'hui, dans les bibles hébraïques, le livre de Daniel se trouve, non à la suite des trois grands prophètes, mais entre les livres que les Hébreux nomment *Hagiographes,* ou Ecritures saintes, tels que sont les livres de Job, d'Esther, d'Esdras, et autres. Ces rabbins prétendent que Daniel ne doit pas être mis au rang des prophètes : 1° parce qu'il était eunuque, et que Moïse exclut les eunuques des assemblées d'Israël (2) ; 2° parce qu'il vivait hors de la terre Promise, à laquelle seule le don de prophétie était attaché selon les Juifs ; 3° parce que la douleur et l'affliction qui accompagne l'exil et la captivité sont, selon eux, incompatibles avec l'esprit de prophétie ; 4° enfin, parce que Daniel a vécu dans l'éclat d'une condition relevée, et dans la délicatesse d'une vie aisée, fort différente de la vie austère et retirée qu'ont menée les autres prophètes.

Mais Théodoret soutient (3) que ces reproches ne sont que l'effet de la mauvaise humeur des Juifs contre Daniel. Ce prophète les condamne d'une manière trop claire, et marque avec trop d'évidence et de précision le temps de la venue du Messie, qu'ils ont rejeté ; voilà ce qui les indispose contre lui. Les anciens Hébreux qui ont vécu avant Jésus-Christ et qui n'ont pas été intéressés à rabaisser l'autorité de Daniel, n'en ont pas parlé de même. Ezéchiel parlant par l'Esprit de Dieu relève la sagesse de Daniel, lorsqu'il dit ironiquement au roi de Tyr : *Vous êtes plus sage que Daniel, et il n'y a point de secret qui vous soit caché* (4). Et le Seigneur, par la bouche du même prophète, fait un excellent éloge de la vertu de Daniel, lorsqu'il le compare à Job et à Noé en disant (5) : *Fils de l'homme, lorsqu'un pays aura péché contre moi,... j'étendrai ma main sur ce pays-là... et si ces trois hommes, Noé, Daniel et Job, se trouvent au milieu de ce pays-là, ils ne délivreront par leur justice que leurs propres âmes.* Il le répète : *Si j'envoie la peste contre ce pays-là...et que Noé, Daniel et Job s'y trouvent, je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, qu'ils ne délivreront ni leurs fils ni leurs filles, mais seulement leurs propres âmes, par leur justice.* Ceux qui ont formé le canon des divines Ecritures, l'ont mis au rang des prophètes. Matthathias, dans le 1er livre des Maccabées (6), parle avec estime de Daniel et de ses trois compagnons. Le Sauveur dans l'Evangile le cite en lui donnant le nom même de prophète : *Abominationem desolationis quæ dicta est a Daniele propheta* (7).

Josèphe dit (8) que *Dieu le combla de ses grâces, et l'éleva* AU RANG DES PLUS GRANDS PROPHÈTES ; qu'*il eut la faveur des princes, l'affection des peuples pendant sa vie ;* qu'*il jouit d'une réputation immortelle après sa mort.* Il ajoute : *Les livres qu'il nous a laissés sont encore aujourd'hui entre nos mains, et nous les conservons comme des gages assurés que Dieu lui a parlé ; car non seulement il a prédit l'avenir, comme les autres prophètes, il a même marqué le temps précis auquel ses prédictions doivent arriver ; et, au lieu que les autres*

---

(1) *Vide Hieron. præf. in Daniel. et Theodoret. præf. comment. in Daniel.* — (2) *Deut.* XXIII. 1. — (3) *Theodoret. in cap. ult. Daniel.* — (4) *Ezech.* XXVIII. 3. — (5) *Ezech.* XIV. 14. 16. 18. 20. — (6) *Mach.* II. 59. 60. — (7) *Matth.* XXIV. 15. — (8) *Jos. Ant. l.* X. *c.* 12. Λέγουσι γὰρ αὐτῷ παραδόξῳ, ὡς, ἐπί τινι τοῦ μεγίστου ἀξιώθη προφητῶν, etc.

prophètes ne prédisaient pour l'ordinaire que des choses tristes et fâcheuses, qui leur attiraient la disgrâce des princes et de la haine des peuples, Daniel au contraire, n'ayant presque annoncé que des choses heureuses, a mérité d'un côté la bienveillance de tous les hommes, à cause de la qualité de ses prédictions ; et de l'autre, il s'est acquis une ferme croyance, par rapport à la certitude des évènements, dont on a même vu l'exécution. Voilà l'idée que les anciens Juifs avaient de Daniel ; non seulement ils lui donnaient le rang de prophète, mais ils le mettaient au nombre des plus grands prophètes.

Entre les différents ouvrages de Daniel, rassemblés dans le livre qui porte son nom, il y en a qui n'ont point été contredits, et d'autres que l'on a contestés longtemps. Tout ce qui est en hébreu ou en chaldéen a toujours été regardé comme canonique ; mais ce qui est en grec a souffert de grandes contradictions. L'hébreu était la langue maternelle de ce prophète ; mais, ayant été emmené jeune en Chaldée, il en apprit la langue, et il s'en est quelquefois servi dans son ouvrage, surtout lorsqu'il rapporte les propres termes des personnes ; par exemple, l'édit de Nabucodonosor, et celui de Darius le Mède ; ou lorsqu'il parle de choses qui pouvaient intéresser les Chaldéens ; par exemple, ayant écrit en Chaldée l'histoire du songe de Nabucodonosor touchant la succession des quatre empires, représentés par la statue de quatre métaux, il écrit aussi en la même langue la vision des quatre bêtes, qui avait le même objet. Depuis le verset 4 du chap. II, jusqu'à la fin du chap. VII, tout est en chaldéen. L'usage que Daniel fait du chaldéen, surtout lorsqu'il rapporte les propres paroles de Nabucodonosor, de Baltasar et de Darius le Mède, montre sa grande exactitude, et la fidélité de sa narration, dans laquelle il conserve ainsi les propres expressions de ces princes.

Tout le reste du livre est en hébreu, excepté un fragment du chap. III, depuis le verset 24 jusqu'au verset 90 inclusivement, contenant la prière et le cantique des trois jeunes Hébreux dans la fournaise, et les deux derniers chapitres qui contiennent l'histoire de Susanne, et l'histoire de Bel et du dragon. Ces trois morceaux sont en grec. On convient qu'ils n'ont point été écrits en cette langue par Daniel ; mais ils furent apparemment écrits d'abord en hébreu, ou en chaldéen, et ensuite on les traduisit en grec. En effet, d'où viendrait le grec de Théodotion, qu'on a encore aujourd'hui, si l'on n'avait jamais eu l'original hébreu ? Cet original ne se trouve plus ; mais il ne s'ensuit pas qu'il n'ait jamais existé, et les hébraïsmes qui se rencontrent dans la version de Théodotion trahissent une origine hébraïque ou araméenne très caractérisée. L'allusion que l'on remarque dans le grec, entre les mots σχῖνος, un lentisque, et σχίσει, qui signifie *il coupera* (1) ; et entre πρῖνος, un chêne, et πρίσει, qui signifie *il sciera* (2), a fait douter que l'original eût été en hébreu ou en chaldéen, parce que dans des deux langues on n'aurait pu rencontrer si heureusement l'allusion de ces termes. C'était l'une des objections que Jules Africain formait contre l'histoire de Susanne ; et on peut dire que c'est la plus forte. Mais origène lui répondait qu'il est très possible et très vraisemblable que Daniel, écrivant cette histoire en hébreu ou en chaldéen, se soit servi de quelques noms d'arbres auxquels répondaient, dans l'une de ces deux langues, les verbes qui signifient *fendre*, *déchirer* ou *couper en deux* ; ce qui aura donné lieu à l'interprète grec de chercher et de substituer quelques noms d'arbres qui pussent conserver la même allusion, quoiqu'ils ne fussent peut-être pas ceux que Daniel avait nommés. M. Brüll cite plusieurs paronomases qui pouvaient exprimer en hébreu les mêmes idées que le traducteur grec a fait passer dans son récit (3).

L'historien Josèphe n'a parlé ni de l'histoire de Susanne ni de celle de Bel et du

---

(1) *Dan.* XIII. 54. 55. Σχῖνος....σχίσει.— (2) *Ibid.* v. 58. 59. Πρῖνον.... πρίσει.— (3) *Brüll, das apokryphische Susanna-Buch, p. 6. 7. et suivantes.*

dragon ; c'est apparemment parce que ces histoires, ne se trouvant plus dès lors en hébreu, passaient pour douteuses dans sa nation. Mais Josèphe, fils de Gorion, qui a écrit en hébreu l'histoire des Juifs, rapporte tout au long (1) l'histoire de Bel et celle du dragon, sans toutefois parler de celle de Susanne. On voit dans saint Jérôme (2) la partialité qui régnait parmi les anciens Juifs sur cela : les uns disaient que les deux vieillards qui avaient voulu corrompre Susanne étaient Sédécias et Achab, dont il est parlé dans Jérémie, et que Nabucodonosor fit brûler dans une poêle ardente (3) ; ceux-là admettaient donc l'histoire de Susanne, à l'exception de la circonstance du supplice des deux vieillards ; ils soutenaient que ces deux vieillards avaient été, non lapidés, mais brûlés et condamnés, non par les Juifs, mais par Nabucodonosor. La plupart des autres Juifs, pour les mêmes raisons, rejetaient toute l'histoire, et la regardaient comme une fable indigne d'être lue dans les synagogues ; car comment, disaient-ils, des captifs retenus dans une terre étrangère auraient-ils osé lapider leurs juges et leurs prophètes (4) ?

Les anciens écrivains chrétiens ont été de même partagés sur la canonicité et l'autorité de ces chapitres de Daniel, qui ne sont écrits qu'en grec. Porphyre traitait de fables ces histoires, et prétendait que le reste de la prophétie de Daniel avait été composé après coup. Eusèbe, Apollinaire et Méthodius ont répondu à Porphyre sur l'article des prophéties ; mais, pour l'histoire de Susanne et celle de Bel et du dragon, ils n'ont pas voulu les défendre, comme n'ayant pas la même autorité que les écritures canoniques (5). Ils prétendaient que ces pièces étaient l'ouvrage d'Habacuc, fils de Jésu, de la tribu de Lévi, et que le Daniel dont il parlait était différent de notre prophète. Cette opinion était fondée sur une inscription qu'on lisait à la tête de l'histoire de Bel, dans les exemplaires des Septante, et qui était conçue en ces termes : *Prophétie d'Habacuc, fils de Jésu, de la tribu de Lévi : Il y avait un homme qui était prêtre, nommé Daniel, fils d'Abda, qui mangeait à la table du roi de Babylone*, etc. Mais cette inscription ne paraît plus aujourd'hui dans nos exemplaires ; d'ailleurs elle est d'une très faible autorité, n'étant tirée que de la version qui passait alors sous le nom des Septante, laquelle était si fautive et si peu sûre, que l'Eglise, avant même saint Jérôme, l'avait entièrement abandonnée pour adopter la version de Théodotion, tout ennemi qu'il avait été de sa doctrine (6).

Jules Africain, dans sa lettre à Origène, nie expressément les histoires dont on vient de parler ; et saint Jérôme semble même donner le nom de fables aux histoires de Bel et du dragon (7). Mais ce saint docteur répondant à Rufin, qui lui avait fait un crime de cet aveu, dit qu'il n'a prétendu qu'exposer ce que les Juifs en pensaient, et ce qu'ils disaient contre nous : *Non enim quid ipse sentirem, sed quid illi contra nos dicere soleant, explicavi* (8). Il dit ailleurs que ces histoires étaient répandues dans tout le monde : *In toto orbe dispersæ sunt* (9) ; et que non seulement les Grecs et les Latins, mais aussi les Syriens et les Egyptiens les lisaient et les recevaient. Il nous apprend même (10) que l'histoire de Susanne était à la tête du livre de Daniel dans les éditions ordinaires, Théodotion l'ayant placée en cet endroit comme au lieu qui lui convenait, à cause du temps où elle est arrivée.

---

(1) *Joseph Ben-Gorion, lib.* I. *cap.* 11. 14. — (2) *Hieron. in Dan.* XIII. 4. *ex Origen. Stromat. lib.* X. — (3) *Jerem.* XXIX. 22. — (4) *Hieron. in Jerem.* XXIX. 22. *coll.* 668. Unde a plerisque ac pene omnibus Hebræis, ipsa quasi fabula non recipitur, nec legitur in synagogis eorum. Qui enim, inquiunt, fieri poterat, ut captivi lapidandi principes et prophetas suos haberent potestatem? *Et in Jovin. l.* II. *col.* 431. — (5) *Hieron. præfat. in explan. Dan. col.* 1073. Nec se debere respondere Porphyrio, pro his quæ nullam Scripturæ sanctæ auctoritatem præbeant. — (6) *Hieron. præf. in Daniel.* Danielem prophetam juxta septuaginta interpretes, Domini Salvatoris Ecclesiæ non legunt, utentes Theodotionis editione : et hoc cur acciderit nescio.... Hoc unum affirmare possum, quod multum a veritate discordet, et recto judicio repudiatus sit. — (7) *Ibid.* Apud Hebræos nec Susannæ habet (hic liber) historiam, nec hymnum trium puerorum, nec Beli draconisve fabulas. — (8) *Hieron. Apolog. contra Rufin. l.* II. *col.* 431. — (9) *Hieron. præfat. in Dan.* — (10) *Hieron. in Isai.* III. 1. *Vide notas in eumdem locum, nov. edit. col.* 43.

Quant au sentiment de Jules Africain, Origène (1) l'a réfuté au long dans un ouvrage exprès, où il montre la vérité de l'histoire de Susanne. Toutes ses preuves portent coup également pour cette histoire, et pour toutes les autres pièces qui ne se lisent pas dans l'hébreu. Si tout ce qu'on ne trouve pas dans cette langue est apocryphe, quel sera le livre de l'Ecriture où l'on ne rencontre pas quelque défaut? La tradition et l'autorité de l'Eglise, qui lit, qui reçoit, qui enseigne, qui donne ces livres pour authentiques, ne suffit-elle pas pour nous fixer et nous déterminer? C'est principalement dans ces rencontres qu'on doit observer ce précepte de l'Ecriture : *Vous ne changerez point les bornes qui ont été mises par vos pères* (2). Origène suit son adversaire pied à pied, et répond à toutes les difficultés proposées par Africain. Aux preuves d'Origène on peut ajouter le témoignage des pères grecs et latins de tous les siècles (3), qui ont cité les chapitres dont il s'agit, ainsi que le reste de l'Ecriture, comme étant canoniques et reçus comme tels dans l'Eglise. Sous le rapport de la canonicité, il y a consentement général, mais il n'est pas également certain que cet épisode soit de Daniel. Le récit a pu être fait par un autre écrivain aujourd'hui inconnu, et rangé dans les prophéties de Daniel, à cause du rôle qu'y joue le prophète. L'histoire de Bel et du dragon paraît avoir été écrite aussi par un autre que le prophète. Les deux épisodes, toutefois, sont absolument conformes aux usages babyloniens.

Une inscription de Nabucodonosor porte :

« J'offris avec dévotion des sacrifices à Mardouk ; des offrandes et de riches présents furent faits plus abondamment qu'auparavant. Tous les jours un bœuf gros et gras, à la poitrine et aux côtes succulentes, était la part des dieux du Bit-Saggatu et de Babylone. De la volaille, du poisson, trésor des étangs, du miel, du lait, une huile excellente, du vin doux, du *sikar* (*sicera,* boisson fermentée), du vin choisi des pays d'Isalla, etc., sans mesure, comme les eaux d'un fleuve, je déposai sur la table de Mardouk et de Zirbanit, mes maîtres (4). »

Hérodote cite, de son côté, un fait qui caractérise l'impudence des prêtres babyloniens. Parlant de ce même temple de Bélus il écrit : « Personne n'y passe la nuit, à moins que ce ne soit une femme du pays, dont le dieu a fait choix, comme le disent les chaldéens, qui sont les prêtres de ce dieu. Ces mêmes prêtres ajoutent que le dieu vient lui-même dans la chapelle, et qu'il se repose sur le lit (5). »

Il est inutile de rien ajouter à ce détail : des imposteurs capables de faire admettre de telles extravagances, peuvent bien plus facilement affirmer que le dieu mange comme un simple mortel, puisqu'il se conduit comme un vulgaire séducteur.

Pour ce qui est du serpent, il était en vénération chez les Chaldéens, et servait à la divination (6).

On ne doit pas être étonné de trouver Bel et le dragon figurer dans le même chapitre, puisque nous les retrouvons ensemble même dans les inscriptions. Une tablette nous représente Bel en lutte avec le dragon.

« Bel prit son épée de flamme dans sa main,
« Il lança des éclairs devant lui,
« Un cimeterre recourbé il portait sur son corps,
« Et il fit, pour tuer le dragon, une épée, etc. (7). »

---

(1) *Origen. epist. ad. Jul. Afr. et tract.* XXXI. *in Matt.* — (2) *Deut.* XIX. 14. — (3) *Vide Ignat. martyr. ep. ad Magnesianos. - Athanas epist. ad Serapion. et ad Marcellin. et in Synopsi. - Ambros. lib.* III. *de Spiritu sancto, c.* 7. *- Tertull. lib. de Corona militis. - Cyprian. ep.* XI. *- Clem. Alexand. Stromat. l.* IV. *- Orig. ad African. et tract.* XXI. *in Matth. et homil.* I. *in Levit. - Chrysost. homil. de Susanna. - Method. singulari opere de Daniele et Susanna, cujus meminit Georg. Syncell. - Gregor. Nazian. homil.* XVIII. *in Laud. S. Cyprian. - Sever. Sulpit. hist. sacr. l.* II. *- Rufin. adversus Hieron. l.* II. *- Aug. Serm.* CCCXLIII. *nov. edit. - Fulgent. ad Ferrand. - Alcimus. Avit. Viennens. ad Fuscinam soror. Vide Natal. Alex. hist. ver. Test. t.* II. *pag.* 323.— (4) *Baril de Philipps, Cuneiform Inscriptions of Western Asia,* I. 65. *- A. Delattre. Les deux derniers chapitres de Daniel,* 53. *et suiv.*— (5) *Herodot.* I. 181. 182. — (6) *Fr. Lenormant. De la divination chez les Chaldéens, p.* 88. *et suiv.* — (7) *Le Monde,* 24 *févr.* 1877.

Il n'est donc pas extraordinaire qu'un Juif captif à Babylone ait réuni ensemble ce qui concernait Bel et le dragon, ni que Daniel ait eu l'audace de braver la haine populaire en tuant le dragon, puisque Bel, divinité de premier ordre, lui en avait donné l'exemple, selon les traditions mêmes du pays.

Les thalmudistes semblent dire que les prophéties de Daniel avaient été mises en écrit par les membres de la grande synagogue, après la captivité de Babylone ; et c'est peut-être de la tradition des Juifs, que saint Isidore (1) avait appris que quelques-uns attribuaient les écrits de Daniel et d'Ezéchiel à des sages de la Synagogue. Leur raison était que l'esprit de prophétie ne se communiquait à personne hors de la terre Promise; faible et ridicule preuve. Spinosa (2) conjecture que les sept premiers chapitres de ce livre furent tirés des annales des Chaldéens, après que Judas Maccabée eut purifié le temple du Seigneur. Il croit que Daniel n'a écrit que les cinq chapitres suivants qui sont en hébreu. Sa conjecture est fondée sur ce qu'il suppose que les sept premiers chapitres sont écrits en entier en chaldéen ; mais il se trompe. Tout le premier chapitre et les trois premiers versets du second sont en hébreu. De plus, d'où Matthathias, père de Judas Maccabée, avait-il pris ce qu'il cite (3) des chapitres III et VI de Daniel, si ces chapitres ne furent tirés des annales chaldéennes qu'après la mort de ce vieillard ? Suffit-il à Spinosa et à ses adeptes d'avancer hardiment des faits, sans en donner la moindre preuve ?

Il résulte de ce que nous venons de dire que le livre de Daniel était connu avant les Maccabées, puisque Matthathias parle des trois enfants dans la fournaise et du prophète dans la fosse aux lions ; qu'il fut toujours regardé chez les anciens Juifs comme livre inspiré, puisque saint Mathieu le donne comme tel (4); que cette même opinion se perpétua après l'établissement du christianisme, puisque l'auteur de l'épître aux Hébreux y fait allusion (5) et que l'historien Josèphe le mentionne expressément (6).

Le regretté F. Lenormant avait partagé autrefois cette opinion, mais ses études assyriologiques l'ont amené à une conviction opposée. Les noms propres, qui figurent dans le livre, la topographie, l'état psychologique, si je puis ainsi parler, de la cour au temps de Nabucodonosor, tel que nous le révèlent les inscriptions, donnent au six premiers chapitres de Daniel un caractère spécial, qui désigne l'auteur comme contemporain et témoin des faits qu'il raconte (7). Le P. Delattre a soutenu la même thèse, avec non moins de talent et de preuves dans la *Revue catholique* de Louvain (8).

Il est certain d'ailleurs que le livre de Daniel remonte à l'époque de la captivité, car il est écrit partie en hébreu, partie en araméen ; or il n'y eut qu'à cette époque, que les Juifs parlèrent couramment les deux langues. A la suite des guerres, l'alphabeth araméen, beaucoup plus commode que le cunéiforme, s'implanta dans le pays, ainsi que le prouvent les découvertes contemporaines. Ajoutons que l'hébreu de Daniel diffère sensiblement de celui d'Isaïe et de Jérémie, et qu'il a les plus grands rapports avec celui d'Habacuc et d'Ezéchiel ; et l'araméen, comme celui d'Esdras, est plus archaïque que celui des Thargums : preuves intrinsèques qui ne permettent pas de reculer la composition du livre après l'époque de la captivité. Et qu'on ne dise pas que le livre de Daniel est un assemblage de pièces et de morceaux sans liaison logique. La partie araméenne suppose la partie hébraïque ; elle y fait souvent allusion, et les deux parties ne peuvent marcher l'une sans l'autre. Ainsi le chapitre Ier nous apprend que Nabucodonosor avait enlevé les vases du temple de Jérusalem, et le chapitre V nous montre

---

(1) *Isidor. Orig.* l. VI. *in cap.* 2. — (2) *Tract. Theologico-Politic.* c. 10. *p.* 830. — (3) I. *Mach.* II. 59. 60. — (4) *Matth.* XXIV. 16. — (5) *Hebr.* XI. 33. — (6) *Ant. jud.* XI. VIII. 22. — (7) *Correspondant*, livr. du 10 juillet 1874. — (8) Livr. du 15 mai 1875. - *Cf. Vigouroux, Réponse aux souvenirs d'enfance et de jeunesse de M. Renan*, dans la *Revue des questions historiques*, livr. du 1er janvier 1883, p. 160 et suiv.

leur profanation par Baltasar ; le même chapitre Ier nous désigne les compagnons de Daniel, dont l'histoire se développe au chapitre IV ; au verset 17 du chapitre Ier, Daniel nous apparaît déjà comme prophète, avec ce caractère spécial qu'*il avait l'intelligence des visions et des songes*, etc. Le chapitre Ier sert d'introduction aux chapitres II-VI, et, par le style, il se rattache aux visions VIII-XII, dont le chapitre araméen est l'introduction logique.

On attribue à Daniel quelques ouvrages que l'Eglise ne reconnaît point. On lit dans le décret de Gratien la condamnation d'un livre intitulé *Somnialia Dalielis* (1), qui était, au jugement de Huet, un livre latin écrit par quelque auteur chrétien assez récent ; aucun des anciens qui ont écrit sur les songes n'en ayant fait mention. L'auteur de la *Synopse* attribuée à saint Athanase (2), parle aussi d'un livre apocryphe qui portait le nom de Daniel ; mais cet ouvrage ne nous est point connu.

La version grecque que nous avons de ce livre, est toute de Théodotion, comme nous l'avons déjà fait remarquer (3). Celle attribuée aux Septante est perdue il y a fort longtemps ; cette version se trouva si défectueuse, que les ministres de l'Eglise se crurent obligés de l'abandonner entièrement, comme le dit saint Jérôme. On a recueilli dans la nouvelle édition des Hexaples quelques débris de cette ancienne version des Septante, et de celle de Symmaque et d'Aquila. Origène avait marqué d'une obèle ou petite broche les endroits qui ne se trouvaient point dans l'hébreu. Saint Jérôme fit la même chose dans son édition latine, faite sur l'hébreu et le chaldéen, à laquelle il joignit les morceaux qui ne se lisaient qu'en grec et en latin.

Dom Calmet croit remarquer qu'il y a peu d'élévation, de force et d'élégance dans le style de Daniel, et qu'il se sent un peu de cette humiliation et de cet air de tristesse que l'on contracte dans la captivité et dans l'exil. L'abbé de Vence prétend que jamais personne n'a moins ressenti les incommodités de l'exil et de la captivité, que Daniel, qui fut toujours fort chéri à la cour, et élevé aux plus grands honneurs et aux charges les plus éclatantes. Il ajoute que si le style d'Isaïe est grand et majestueux, parce qu'il se sent de la noblesse de son origine et de son éducation, on pourrait peut-être dire la même chose du style de Daniel. Il est vrai que Daniel descendait de la famille royale David, de même qu'Isaïe ; mais croit-on que Daniel, plein d'affection pour son peuple et pour sa patrie, ne sentit pas toute la peine de l'exil et de la captivité, au milieu même des honneurs auxquels il fut élevé ? Pour en juger, il ne faut que lire la prière de ce prophète, contenue dans le chapitre IX de son livre. Au reste, dom Calmet reconnaît que la grandeur des choses dont Daniel parle, et l'importance de ses révélations, relèvent beaucoup ce qu'il dit, et suppléent à ce qui pourrait manquer à la majesté de son style.

---

(1) *Decret in Causa* XXVI. *quæst.* 7. — (2) *Synops. Athan. t.* II. *edit. bened. p.* 201. — (3) *Hieron. præf. in Vers. Dan. loco supra citato, et præf. in explan. Dan.* Illud quoque lectorem admoneo, Danielem non juxta LXX. interpretes, sed juxta Theodotionem, ecclesias legere, qui utique post adventum Christi incredulus fuit; licet eum quidam dicant Ebionitam, qui altero genere Judæus est. *Et in Dan.* IV. Judicio magistrorum Ecclesiæ, editio eorum (LXX) in hoc volumine repudiata est, et Theodotionis vulgo legitur, quæ hebræo, et cæteris translatoribus congruit. *Et l.* II. *contra Rufin. p.* 43.

CHAPITRE PREMIER

Daniel, Ananias, Misaël et Azarias choisis pour servir à la cour de Nabucodonosor. Ils ne veulent point se souiller en mangeant des viandes de la table du roi. Dieu les remplit de lumières.

1. Anno tertio regni Joakim, regis Juda, venit Nabuchododosor, rex Babylonis, in Jerusalem, et obsedit eam;
2. Et tradidit Dominus in manu ejus Joakim, regem Juda, et partem vasorum domus Dei; et asportavit ea in terram Sennaar in domum dei sui, et vasa intulit in domum thesauri dei sui.

1. La troisième année du règne de Joakim, roi de Juda, Nabucodonosor, roi de Babylone, vint mettre le siège devant la ville de Jérusalem;
2. Et le Seigneur livra entre ses mains Joakim, roi de Juda, et une partie des vases de la maison de Dieu, qu'il emporta au pays de Sennaar, en la maison de son Dieu : et il mit les vases en la maison du trésor de son dieu.

COMMENTAIRE

℣. 1. ANNO TERTIO REGNI JOAKIM. An 606. Voyez IV Rois, XXIV, 1.

℣. 2. TRADIDIT DOMINUS IN MANU EJUS... PARTEM VASORUM DOMUS DEI, ET ASPORTAVIT EA IN TERRAM SENNAAR. Nabucodonosor prit dans le temple de Jérusalem, les plus riches et les plus beaux vases, et les emporta à Babylone, qui était située *dans le pays de Sennaar* (1). Il n'emporta qu'une partie de ces vases; il en laissa autant qu'il en fallait pour continuer les sacrifices, et les fonctions sacrées. Sous Jéchonias, quelque temps après, il en emporta encore beaucoup d'autres, qu'il mit en pièces pour pouvoir les transporter plus aisément (2). Enfin, il dépouilla entièrement le temple du Seigneur, et le réduisit en cendres sous Sédécias (3), l'an 587.

L'Écriture dit ici que Nabucodonosor mit les vases de la maison du Seigneur (4), *dans la maison de son Dieu; qu'il les transporta dans la maison du trésor de son Dieu.* On croit qu'il les plaça dans le temple de Bélus, le plus somptueux et le plus riche de tous ceux de Babylone. Diodore de Sicile (5) parle en ces termes des richesses de ce célèbre temple. « Il y avait dans sa partie la plus élevée trois grandes statues d'or, l'une de Jupiter, l'autre de Junon, et la troisième d'Opis. Celle de Jupiter y est encore. » Ce sont les paroles de l'auteur qu'il cite; car de son temps il est certain que ni le temple, ni les statues n'existaient plus. Il ajoute qu'elle a quarante pieds de haut, et pèse mille talents babyloniens. « Celle d'Opis est du même poids; elle est assise dans un trône d'or, ayant à ses genoux deux lions, et deux grands serpents d'argent du poids de trente talents chacun. La statue de Junon ne pèse que huit cents talents. Une grande table d'or de quarante pieds de long sur douze de large, sert comme d'autel commun à ces trois divinités; elle est du poids de cinq cents talents. On y voyait outre cela deux grandes coupes, du poids de trente talents; et deux vases à brûler des parfums, du même poids. De plus, trois grandes tasses d'or; celle qui était dédiée à Jupiter pesait douze cents talents babyloniens, et les deux autres chacune six cents. » Abydène (6) nous apprend que Nabucodonosor se disait descendu de Bélus, et qu'au retour de ses expéditions, ce prince prenait plaisir à orner le temple de cette divinité des dépouilles qu'il avait prises sur ses ennemis. Arrien raconte que Xerxès, au retour de son expédition contre la Grèce, ruina le temple de Bélus.

Dans les Paralipomènes (7), l'hébreu porte que ce prince mit *dans son palais à Babylone les vases du temple de Jérusalem;* mais le terme de l'original qui signifie un palais, se prend souvent pour un temple. De plus, il put en déposer une partie dans le trésor du temple de son dieu, et une autre partie dans son palais. Ceux que Baltasar profana en buvant avec ses femmes (8), étaient sans doute dans le palais, ou du moins dans la chapelle domestique du prince.

---

(1) *Genes.* X. 10. *Vide Euseb. in locis: voce Sennaar, et Histiæum apud Joseph. Antiq. l.* I. *cap.* 5.
(2) IV. *Reg.* XXIV. 13.
(3) IV. *Reg.* XXV. 13. *et seq.*
(4) וכקצת כלי בית האלהים ויביאם ארץ שנער בית אלהיו ואת הכלים הביא בית אוצר אלהיו
(5) *Diodor. l.* III. *c.* 4. Comparez *Hérodote, lib.* I. *c.* 181. 182. 183.
(6) *Abyden. Assyriac. apud Euseb. Præp. l.* I.
(7) II. *Par.* XXXVI. 7.
(8) *Dan.* V. 2.

3. Et ait rex Asphenez, præposito eunuchorum, ut introduceret de filiis Israel, et de semine regio et tyrannorum,

4. Pueros in quibus nulla esset macula, decoros forma, et eruditos omni sapientia, cautos scientia, et doctos disciplina, et qui possent stare in palatio regis, ut doceret eos litteras et linguam Chaldæorum.

3. Et le roi dit à Asphénez, chef des eunuques, qu'il prit d'entre les enfants d'Israël, et de la race des rois et des princes, de jeunes hommes,

4. En qui il n'y eût aucun défaut, bien faits, instruits dans tout ce qui regarde la sagesse, habiles dans les sciences et dans les arts, afin qu'ils demeurassent dans le palais du roi, et qu'il leur apprît à écrire et à parler la langue des Chaldéens.

COMMENTAIRE

℣. 3. Ait rex Asphenez præposito eunuchorum. *Le roi dit à Asphenez chef des eunuques,* ou plutôt chef des officiers de la cour de Nabucodonosor. On donne communément le nom d'eunuques, aux officiers du palais des rois d'Orient ; parce que, pour l'ordinaire, ils étaient véritablement eunuques. Les Juifs (1) prétendent que Daniel et ses trois compagnons furent faits eunuques par l'ordre de Nabucodonosor, en exécution d'une prédiction d'Isaïe (2) qui portait, que les rois de Babylone prendraient des descendants d'Ézéchias, et qu'ils les feraient eunuques pour servir dans leur palais. Mais cette raison n'est pas concluante, puisque dans cette prophétie, comme dans le passage que nous expliquons, le nom d'eunuque peut simplement marquer celui qui a un emploi à la cour. Selon M. Halévy, Asphenez, hébreu : Aschpenaz, ne serait pas un nom propre, mais celui d'une dignité. La racine se retrouverait dans le mot persan *Aspandj* qui signifie hôtel. Le *dj* qui paraît heurter l'œil se rend en effet toujours en hébreu par ז, ז. Ce serait donc comme le maître d'hôtel du palais, ou l'introducteur des étrangers, quelque introducteur des ambassadeurs (3).

De semine regio et tyrannorum. *De la race des rois et des princes :* tant de la race des rois de Juda, que des autres princes qui avaient été assujettis par Nabucodonosor. Le nom de *Tyrannus*, dont se sert le traducteur latin, ne se prend point ici en mauvaise part. Ce terme autrefois n'était point odieux. Il ne l'est devenu que par l'abus que quelques princes ont fait de leur autorité, dans des pays où le nom de tyran se donnait aux rois. Le roi Latinus n'avait pas sans doute envie de choquer Énée, lorsqu'en parlant de lui il disait (4) :

Pars mihi pacis erit dextram tetigisse tyranni.

L'hébreu porte (5) : *Du sang royal, et des Parthemim.* Les Septante, suivant nos éditions, lisent, *Pherthommin,* ou *Portemmin ;* mais saint Jérôme (6) nous apprend que cette traduction est celle de Théodotion, et que les Septante et Aquila avaient traduit : *Les élus ;* Symmaque : *Les Parthes.* Théodoret attribue à Symmaque la version qui porte *les élus.* Plusieurs critiques (7) croient que *Parthemim* vient du grec πρότιμοι, les premiers un honneur ; ou simplement, πρῶτοι, les premiers, ce qui paraît d'autant plus vraisemblable, que nous ne voyons point distinctement dans l'hébreu, ni dans le chaldéen, la racine de *Parthemim ;* et que, dans ce livre, il y a quelques termes dérivés du grec. Voyez ce que nous avons dit sur *Esther*, I. 3. Xénophon (8) parle des grands officiers appelés ἔντιμοι et ὁμότιμοι, qui étaient toujours à la porte du palais, prêts à exécuter les ordres des rois de Perse.

℣. 4. In quibus nulla esset macula. *Qui n'eussent aucun défaut* naturel du corps (9) ; qui fussent bien faits, de haute taille, bien proportionnés. Les Perses estimaient beaucoup la beauté du corps ; ils croyaient qu'il était de la majesté de leur roi de n'avoir auprès de sa personne que des personnes bien faites : *Nam facies multum valuit* (10). Procope (11) nous apprend que c'était une loi chez les Perses d'exclure de l'empire, même les fils des rois, lorsqu'ils étaient nés avec quelque difformité corporelle.

Eruditos omni sapientia, cautos scientia, doctos disciplina. Des commentateurs (12) distinguent ainsi ces trois choses : *Instruits dans la sagesse,* quant à ce qui regarde la science naturelle ; *habiles dans les sciences* humaines qui dépendent principalement du raisonnement, comme la grammaire, la logique, la rhétorique ; enfin, *habiles dans les arts,* ou selon la lettre, *savants dans la discipline,* dans la morale, dans la discipline des mœurs. Mais il vaut mieux l'entendre en général de toutes les connaissances qui étaient alors en usage dans la Chaldée, ou même des dispositions naturelles propres à acquérir ces connaissances (13).

---

(1) *Hebræi apud Hieron. in hunc locum. Vide et Theodoret. in Isai.* LVI.

(2) *Isai.* XXXIX. 7. De filiis tuis qui exibunt de te, quos genueris, tollent, et erunt eunuchi in palatio regis Babylonis.

(3) *Journ. asiat.* VIII, II, 282.

(4) *Virgil. lib.* VII.

(5) סודע הסלוכה וכין הפרתמים

(6) *Hieronym. hic.*

(7) *Drus. Grot. Jun. Vide ad Esther.* I. 3 *et* VI. 9.

(8) *Xenophon. Cyropæd. l.* I. 2. 8.

(9) אשר אין בהם כל מאום Οἷς οὐκ ἔστιν ἐν αὐτοῖς μῶμος.

(10) *Lucret. l.* V.

(11) *Procop. de Bello Persico, lib.* I.

(12) *Lyranus.*

(13) *Vatabl.*

5. Et constituit eis rex annonam per singulos dies de cibis suis, et de vino unde bibebat ipse, ut enutriti tribus annis, postea starent in conspectu regis.

6. Fuerunt ergo inter eos de filiis Juda, Daniel, Ananias, Misael et Azarias.

7. Et imposuit eis præpositus eunuchorum nomina : Danieli, Baltassar; Ananiæ, Sidrach; Misaeli, Misach; et Azariæ, Abdenago.

8. Proposuit autem Daniel in corde suo, ne polluereturde mensa regis, neque de vino potus ejus; et rogavit eunuchorum præpositum ne contaminaretur.

5. Et le roi ordonna qu'on leur servît chaque jour des viandes qu'on servait devant lui, et du vin dont il buvait lui-même; afin qu'ayant été nourris de la sorte pendant trois ans, ils pussent ensuite paraître et demeurer en la présence du roi.

6. Entre ces jeunes gens il s'en trouva quatre qui étaient des enfants de Juda, Daniel, Ananias, Misaël et Azarias.

7. Et le chef des eunuques leur donna des noms. Il appela Daniel, Baltasar; Ananias, Sidrach; Misaël, Misach; et Azarias, Abdénago.

8. Or, Daniel prit une ferme résolution dans son cœur de ne point se souiller en mangeant de ce qui venait de la table du roi, et en buvant du vin dont il buvait; et il pria le chef des eunuques de lui permettre de ne pas manger de ces viandes qui l'auraient rendu impur.

COMMENTAIRE

Qui possent stare in palatio regis. L'hébreu (1) : *Qui eussent de la force pour demeurer,* ou pour servir *au palais du roi.* De jeunes hommes robustes et de bonne constitution, pour être occupés aux divers emplois de la guerre ou de la cour, pour le service du roi. Une inscription de Sennachérib montre que les étrangers de distinction étaient admis à l'école du palais (2).

Ut doceret eos litteras, et linguam Chaldæorum. La langue et les caractères cunéiformes complétement différents de nos alphabeths phonétiques. Les lettres avaient deux valeurs différentes : l'une phonétique, l'autre idéographique, et, dans ce dernier sens, le son était souvent en désaccord absolu avec la phonétique usuelle. Les syllabaires découverts et étudiés il y a quelques années, nous donnent ces diverses modifications du même signe. Cette langue et ces lettres *chaldéennes* n'ont aucun rapport avec ce que l'on est convenu d'appeler en exégèse la langue chaldaïque. Cette dernière langue était ainsi très improprement désignée; elle devait porter simplement le nom d'*araméenne.*

℣. 5. Constituit eis rex annonam per singulos dies de cibis suis. C'était la coutume à la cour de Perse de donner le salaire aux domestiques en espèce; on leur fournissait le pain, le vin, la viande : tout cela se servait d'abord sur la table du roi; puis on distribuait les restes aux officiers (3). L'hébreu à la lettre (4) : Le roi leur donna *de son pain, et du vin de sa boîte.* Grotius croit que le terme *Phath bag* signifie cette sorte de pain qu'on appelait *Potibasis,* et qui était commun dans l'Orient (5). D'autres soutiennent que ces mots signifient proprement *un morceau de pain* (6). Louis de Dieu veut qu'ils marquent des mets exquis, par opposition aux légumes, et aux autres nourritures grossières et mal apprêtées (7).

℣. 6. Fuerunt inter eos de filiis Juda. Dans ce nombre de jeunes hommes que l'on choisit entre les enfants des princes assujettis et des grands du royaume, il s'en trouva quatre qui avaient été amenés à Babylone du pays de Juda. On croit qu'ils étaient tous quatre de sang royal.

℣. 7. Imposuit eis nomina. Il changea leurs noms hébreux, en des noms chaldéens. Ce changement de noms était une marque de domaine et d'autorité (8). Les maîtres imposaient de nouveaux noms à leurs esclaves.

Daniel signifie *Dieu est mon juge,* ou le jugement de Dieu; *Baltasar,* ou *Bellschatsar,* ou sous la forme babylonienne, Bel-balatsu-usur, *Bel protège sa vie.*

Ananias, *Dieu m'a gratifié;* ou celui qui est agréable au Seigneur. Nous ignorons absolument la signification de *Schadrak;* la première partie du mot peut être *Schadou,* divinité chaldéenne désignant l'Orient, la seconde *Rak,* faiblesse. Le nom complet signifiait peut-être : *Schadou* (soutienne) *sa faiblesse.*

Misael, en hébreu, *Celui qui vient de Dieu ;* ou *qui est à Dieu.* Ce nom a été complètement estropié par les copistes, et aucun exégète, que nous sachions, n'a pu le reconstituer. S'il nous était permis de hasarder une correction, nous proposerions : *Misçu Siski, messager de Sin,* Dieu de la lune (9).

Azarias, Dieu est mon secours. Le nom babylonien *Abdénago* est moins maltraité que les précédents ; le texte primitif devait porter : *Abêd-Nébo, serviteur du dieu Nabou,* qui entre en composition dans Nabou-koudour-oussour, Nabou-bal-idin, etc.

℣. 8. Proposuit Daniel in corde suo ne polluereturde mensa regis. Daniel avait deux raisons principales de ne vouloir point manger

(1) אשר כח בהם לעמד בהיכל המלך — (2) *Cylindre de Bellino.*
(3) *Athenæus Dipnos. ex Heraclide Cumano, libro* IV. *et lib.* VI. *c.* 14.
(4) מפת בג המלך ומיין משתיו
(5) *Athen. l.* II. *ex Dinonis* 3. *Persicorum.*
(6) פת *Buccella, frustum. Genes,* XVIII. 5 .- *Judic.* XIX. 5. כב *Cibus. Ezech.* XXV. 7. *Geïer.*
(7) *Vide infra* ℣. 8. 13. 15. *et* XI. 26.
(8) *Genes.* II 19. 20; XLI. 45.- IV. *Reg.* XXIII. 34. *et* XXIV. 17.
(9) *Cfr. Jeremias.* XXV. 26.

9. Dedit autem Deus Danieli gratiam et misericordiam in conspectu principis eunuchorum.

10. Et ait princeps eunuchorum ad Danielem : Timeo ego dominum meum regem, qui constituit vobis cibum et potum; qui si viderit vultus vestros macilentiores præ ceteris adolescentibus coævis vestris, condemnabitis caput meum regi.

11. Et dixit Daniel ad Malasar, quem constituerat princeps eunuchorum super Danielem, Ananiam, Misaelem et Azariam.

12. Tenta nos, obsecro, servos tuos, diebus decem, et dentur nobis legumina ad vescendum, et aqua ad bibendum;

13. Et contemplare vultus nostros, et vultus puerorum qui vescuntur cibo regio; et sicut videris, facies cum servis tuis.

14. Qui audito sermone hujuscemodi, tentavit eos diebus decem.

15. Post dies autem decem, apparuerunt vultus eorum meliores et corpulentiores præ omnibus pueris qui vescebantur cibo regio.

16. Porro Malasar tollebat cibaria et vinum potus eorum, dabatque eis legumina.

17. Pueris autem his dedit Deus scientiam et disciplinam, in omni libro et sapientia; Danieli autem intelligentiam omnium visionum et somniorum.

9. Dieu fit en même temps que Daniel se concilia les bonnes grâces et la bienveillance du chef des eunuques.

10. Alors le chef des eunuques dit à Daniel : Je crains le roi mon seigneur, qui a ordonné qu'on vous servît des viandes et du vin de sa table; car s'il voit vos visages plus maigres que ceux des autres jeunes hommes de votre âge, vous serez cause que le roi me fera trancher la tête.

11. Et Daniel dit à Malasar, à qui le chef des eunuques avait ordonné de prendre soin de Daniel, d'Ananias, de Misaël et d'Azarias :

12. Éprouvez, je vous prie, vos serviteurs pendant dix jours : et qu'on ne nous donne que des légumes à manger, et que de l'eau à boire :

13. Et après cela, regardez nos visages et les visages des jeunes hommes qui mangent des viandes du roi; et vous traiterez vos serviteurs selon ce que vous aurez vu vous-même.

14. Ayant entendu ces paroles, il les éprouva pendant dix jours ;

15. Et, après les dix jours, leur visage parut meilleur, et dans un embonpoint tout autre que celui de tous les jeunes hommes qui mangeaient des viandes du roi.

16. Malasar ôtait donc les viandes et le vin qu'on leur donnait pour boire, et leur donnait des légumes.

17. Or, Dieu donna à ces jeunes hommes la science et la connaissance de tous les livres et de toute la sagesse; et il communiqua en particulier à Daniel l'intelligence de toutes les visions et de tous les songes.

COMMENTAIRE

des viandes qu'on servait sur la table du roi; la première, c'est que les païens mangeaient indifféremment toutes sortes de viandes, et par conséquent, de celles qui étaient défendues aux Juifs (1). C'est principalement sur cela qu'était fondée la coutume que ceux-ci avaient de ne pas manger avec les étrangers (2). La seconde raison est que les païens avaient coutume, au commencement du repas, de jeter un peu de pain et de vin sur l'autel des dieux; ou, s'il n'y avait point d'autel, dans le feu; afin de consacrer ainsi, suivant leur préjugé superstitieux, tout ce qui était servi sur la table (3) au dieu qu'ils voulaient honorer.

℣. 9. Dedit autem deus Danieli gratiam. Daniel est emmené en captivité pour les crimes de ses pères; mais Dieu le récompense immédiatement de sa fidélité, en l'élevant aux honneurs à cause de son propre mérite. Ainsi, même dans les calamités publiques, Dieu a l'œil ouvert sur les justes.

℣. 10. Si viderit vultus vestros macilentiores. L'hébreu (4) : *Vos visages plus tristes*, plus abattus, plus défaits (5).

℣. 11. Dixit Daniel ad Malasar. *Daniel dit à Malasar.* C'était un officier qui obéissait au chef des eunuques, dont on a parlé au verset 3. Le chef des eunuques avait refusé à Daniel ce qu'il lui avait demandé, verset 9, mais Malasar fut plus traitable, surtout lorsqu'il vit que Daniel lui proposait simplement d'éprouver, si les légumes les rendraient plus maigres. Le mot *malatsar* est la transcription hébraïque du mot babylonien *massaru*, qui signifie *chef* ou *préfet*. La construction du texte (6) favorise cette opinion.

℣. 15. Apparuerunt vultus eorum meliores. Ce fut sans doute par une bénédiction spéciale de Dieu, mais l'abstinence en soi est plus favorable au corps que la bonne chère, et les personnes les plus sévères dans leur régime sont en général celles qui vivent le plus longtemps. Aussi l'Église a-t-elle eu cent fois raison en établissant les jeûnes et les abstinences.

℣. 17. In omni libro, et sapientia. Le grec (7) : *Dans toute grammaire et dans toute sagesse*, dans toute sorte de littérature, dans l'intelligence de tous les livres qui contenaient les arts, la science et la sagesse des Chaldéens. Saint Jérôme (8) remarque judicieusement que si Daniel eût crû qu'il y eût péché à apprendre les sciences des Chaldéens, il n'aurait eu garde de s'y appliquer. Il les apprit, non pas pour les suivre et pour y conformer sa conduite ; mais pour en ju-

(1) *Levit.* XI.- *Deut.* XIV.

(2) *Vide, si placet, Judith.* XII. 2. - *Act.* XX. 18; XI. 3. - *Johan.* IV. 9. *etc.*

(3) *Theodoret. Grot. Jacchides, Sanct. Alii.*

(4) פניכם זעפים

(5) Τὰ πρόσωπα σκυθρώπα.

(6) ויאמר אל המלצר

(7) *Sym. Theod.* Ἐν πάσῃ γραμματικῇ, καὶ σοφίᾳ. *Heb.* בכל ספר וחכמה L'interprète d'Origène, Homélie XXII. sur les Nombres, porte : In omni arte grammatica. *Ita Symmachus apud Hieronym.*

(8) *Hieronym. ad* ℣. 8.

18. Completis itaque diebus, post quos dixerat rex ut introducerentur, introduxit eos præpositus eunuchorum in conspectu Nabuchodonosor.

19. Cumque eis locutus fuisset rex, non sunt inventi tales de universis, ut Daniel, Ananias, Misael et Azarias; et steterunt in conspectu regis.

20. Et omne verbum sapientiæ et intellectus, quod sciscitatus est ab eis rex, invenit in eis decuplum, super cunctos ariolos et magos qui erant in universo regno ejus.

21. Fuit autem Daniel usque ad annum primum Cyri regis.

18. Le temps étant donc passé après lequel le roi avait commandé que l'on fît paraître ces jeunes hommes devant lui, le chef des eunuques les présenta devant Nabucodonosor :

19. Et le roi s'étant entretenu avec eux, il trouva qu'il n'y en avait point parmi tous les autres jeunes hommes qui égalassent Daniel, Ananias, Misaël et Azarias; et ils demeurèrent en la présence du roi.

20. Quelque question que le roi leur fît touchant la sagesse et l'intelligence des choses, il trouva en eux dix fois plus de lumière qu'il n'en avait trouvé dans tous les devins et les mages qui étaient dans tout son royaume.

21. Or, Daniel y demeura jusqu'à la première année du roi Cyrus.

COMMENTAIRE

ger, et pour se mettre en état d'en combattre la fausseté, et d'en faire voir la vanité : *Discunt autem, non ut sequantur; sed ut judicent, atque convincant.* Ils s'y appliquent dans le même esprit, que Moïse étudia toute la sagesse des Égyptiens (1).

INTELLIGENTIAM OMNIUM VISIONUM, ET SOMNIORUM. C'est un don surnaturel, que l'intelligence des songes envoyés de Dieu; car, pour les autres songes qui arrivent naturellement, il serait ridicule de prétendre les expliquer, et de donner des règles pour en tirer quelque connaissance pour les évènements futurs. Ces sortes de songes sont purement fortuits, et le plus souvent ils dépendent de la disposition du corps ou de l'esprit de celui qui les a. Mais les songes envoyés du Ciel sont significatifs, et Dieu en découvre souvent le sens à ses amis, comme il l'a fait à Joseph et à Daniel. Les Chaldéens étaient fort attachés à cette vaine science des songes, comme on le verra plus loin (2). Mais l'Écriture nous avertit ici que, si Daniel parvint à une haute intelligence de ces sortes de choses, ce ne fut que par un don particulier de Dieu. *Dedit Deus Danieli intelligentiam omnium visionum.*

℣. 18. COMPLETIS DIEBUS. Trois ans après qu'ils eurent été mis entre les mains des maîtres (3).

℣. 20. INVENIT IN EIS DECUPLUM SUPER CUNCTOS ARIOLOS, ET MAGOS. Le roi les ayant interrogés, les trouva plus capables que les maîtres mêmes. Le mot hébreu (4) *'harloumîm,* que nous traduisons par *devins*, est rendu dans le grec par *enchanteurs.* D'autres entendent des tireurs d'horoscope, des diseurs de bonne aventure. Nous avons dit dans le commentaire sur la *Genèse* qu'il signifiait : Révélateur des choses occultes. Le mot (5) *aschâphîm*, a assez de rapport au grec σοφός, un sage. C'est le nom qu'on donnait alors à ceux qui s'appliquaient à ce qu'on a depuis appelé *philosophie.* On ne doute pas que l'étude de la sagesse n'ait été cultivée chez les Chaldéens, avant de l'être chez les Grecs. Pythagore, un des plus anciens philosophes de la Grèce, puisa, dit-on, une partie de sa science à Babylone, plusieurs années après le règne de Nabucodonosor. On croit néanmoins que le mot אשף *aschâph*, malgré sa ressemblance avec le grec σοφός, signifie *magicien* ou *astrologue.* C'est le sens qui lui est donné dans plusieurs dictionnaires, même dans celui plus moderne de Sander et Trenel.

℣. 21. FUIT AUTEM DANIEL USQUE AD ANNUM PRIMUM CYRI REGIS. Il y fut connu, employé, considéré sous Nabucodonosor et ses successeurs, jusqu'à ce que la monarchie passa des Chaldéens aux Perses en la personne de Cyrus (6). Et même sous ce prince, il fut maintenu dans toute son autorité, ainsi qu'il est marqué au chapitre XIV, verset 1. Voyez aussi le chapitre VI. verset 18.

---

(1) *Act.* VII. 22.— (2) *Dan.* II. 2.—(3) *Hieron. Maldonat.*
(4) החרטמים *Theod.* Ἐπαοιδοὺς. Les Septante : Σοφιστάς.
(5) האשפים *Theod.* Τοὺς μάγους. Les Septante : Φιλοσόφους.
(6) *Dan.* X. 1.

CHAPITRE II

Songe de Nabuchodonosor; statue composée de quatre métaux. Les devins de Chaldée ne peuvent faire connaître au roi ce songe qu'il avait oublié. Daniel le lui fait connaître et le lui explique. Honneurs que Nabucodonosor fait à Daniel.

1. In anno secundo regni Nabuchodonosor, vidit Nabuchodonosor somnium, et conterritus est spiritus ejus, et somnium ejus fugit ab eo.

2. Præcepit autem rex ut convocarentur arioli, et magi, et malefici, et Chaldæi, ut indicarent regi somnia sua. Qui cum venissent, steterunt coram rege.

1. La seconde année du règne de Nabucodonosor, Nabucodonosor eut un songe, dont son esprit fut extrêmement effrayé; et ensuite il l'oublia.

2. Alors le roi commanda qu'on fît assembler les devins, les mages, les enchanteurs et les Chaldéens, afin qu'ils lui déclarassent quel avait été son songe : ils vinrent donc et se présentèrent devant lui ;

COMMENTAIRE

V. 1. In anno secundo regni Nabucodonosor. Comment accorder cette seconde année avec ce qui est dit au chapitre précédent, que Nabucodonosor après avoir pris Jérusalem, conduisit Daniel à Babylone ; et que ce prophète ayant été instruit pendant trois ans (1) de toutes les sciences des Chaldéens, fut présenté au roi, et trouvé plus habile que tous les autres devins du pays ? Ce devait être alors au moins la quatrième année de Nabucodonosor. Les uns (2) croient que ceci arriva la seconde année après que Daniel eût été présenté au roi. D'autres (3), que ce fut la seconde année après la destruction de Jérusalem par ce prince. Mais le texte dit expressément, que ce fut *la seconde année de son règne* (4). Voici comment nous croyons qu'il faut l'entendre : Nabucodonosor fut associé au trône par son père Nabopolassar en 607 et envoyé en Syrie et en Phénicie pour réduire ces provinces, dont le gouverneur s'était révolté. En 606 il prit Jérusalem, et envoya Daniel et ses compagnons captifs à Babylone. Sur ces entrefaites, Nabopolassar mourut en 604 et Nabucodonosor fut reconnu roi seul et absolu de toute la monarchie. Enfin il eut le songe dont nous parlons ici en 602 qui était la deuxième de son règne absolu, la quatrième de la captivité de Daniel, et la cinquième depuis qu'il avait été associé au trône par Nabopolassar, son père.

Conterritus est spiritus ejus, et somnium ejus fugit ab eo. L'hébreu (5) : *Et son esprit fut dans l'agitation,* passant avec inquiétude de pensée en pensée, *et son sommeil fut interrompu,* il ne dormit plus depuis ce songe, ou il ne dormit que d'un sommeil inquiet, comme un homme qui est accablé. Le syriaque : *Son esprit fut comme dans la folie, et son sommeil continua.* Le songe qu'il avait eu fit une forte impression sur lui. Le grec (6) : *Son esprit fut comme hors de lui-même, et son sommeil le quitta.* Il s'éveilla comme hors de lui-même, tout étourdi du songe qu'il avait eu ; il l'avait oublié, mais il lui en restait dans la mémoire assez de traces, pour s'en ressouvenir, aussitôt qu'on lui en aurait rappelé l'idée. Quelques exégètes traduisent l'hébreu par (7) : *Son esprit fut consterné,* et son songe, *ou son sommeil fut interrompu.* Cette importance accordée à un songe est un caractère babylonien, surtout quand le songe est oublié. En aucun pays, on n'attribua une telle importance aux songes. Un auteur vivant au deuxième siècle en Palestine ou en Syrie, n'aurait pu imaginer ces couleurs locales, que nous retrouvons après deux mille cinq cents ans, dans les inscriptions.

V. 2. Præcepit autem rex, ut convocarentur arioli, et magi, et malefici, et Chaldæi. L'on a déjà vu (8) l'explication des deux premiers mots du texte, *'hartoumîn* et *aschâphîm,* traduits ici par *arioli* et *magi.* Le troisième est *mekashphîm* dans l'hébreu (9), et *malefici,* dans la Vulgate. Saint Jérôme (10) croit que ce sont ces sortes de magiciens, qui se servent dans leurs opérations magiques du sang des victimes, et qui emploient les corps des morts pour découvrir l'avenir. D'au-

(1) *Dan.* I. 5, 18.
(2) *Junius.*
(3) *Plures apud Munst. Percr. Geier Tir. Hieron Hebr. Grol. etc.*
(4) בשנת שתים למלכות
(5) ותתפעם רוחי ושנתי נהיתה עליי
(6) Καὶ ἐξέστη τὸ πνεῦμα αὐτοῦ, καὶ ὁ ὕπνος αὐτοῦ ἐγένετο ἀπ' αὐτοῦ.
(7) *Vide Pagnin. Mont. Geier. Jacchid.*
(8) *Dan.* I. 20.
(9) מכשפים *Graec.* φαρμάκους.
(10) *Hieronym. hic.*

3. Et dixit ad eos rex : Vidi somnium, et mente confusus ignoro quid viderim.

4. Responderuntque Chaldæi regi syriace : Rex, in sempiternum vive! Dic somnium servis tuis, et interpretationem ejus indicabimus.

5. Et respondens rex ait Chaldæis : Sermo recessit a me; nisi indicaveritis mihi somnium,et conjecturam ejus, peribitis vos, et domus vestræ publicabuntur.

6 Si autem somnium, et conjecturam ejus narraveritis, præmia, et dona, et honorem multum accipietis a me. Somnium igitur, et interpretationem ejus indicate mihi.

7. Responderunt secundo, atque dixerunt : Rex somnium dicat servis suis, et interpretationem illius indicabimus.

3. Et le roi leur dit : J'ai eu un songe; et je ne sais ce que j'ai vu, parce que tout est confus dans mon esprit.

4. Les Chaldéens répondirent au roi en langue syriaque : O roi! vivez à jamais; dites à vos serviteurs le songe que vous avez eu, et nous l'interprèterons.

5. Le roi répondit aux Chaldéens : Mon songe m'est échappé de la mémoire; si vous ne me déclarez ce que j'ai songé, et ce que mon songe signifie, vous périrez; et vos maisons seront confisquées;

6. Mais si vous me dites mon songe, et ce qu'il signifie, je vous ferai des dons et des présents, et je vous élèverai à de grands honneurs; dites-moi donc le songe et son interprétation.

7. Les Chaldéens lui répondirent pour la seconde fois : S'il plaît au roi de déclarer son songe à ses serviteurs, nous lui en donnerons l'interprétation.

COMMENTAIRE

tres (1) entendent des nécromanciens, qui évoquent les âmes des morts par leurs enchantements. Le terme que les Septante ont employé, signifie proprement, ceux qui se servent du suc des herbes, et d'autres ingrédients, pour produire divers effets magiques; comme Circé qui changeait en animaux ceux à qui elle faisait manger certaines choses (2).

Les Chaldéens (3). Quand on prend ce terme pour une secte de philosophes, il désigne des gens qui avaient un quartier séparé sur l'Euphrate (4), et qui étaient exempts des charges et des impositions publiques. Leur occupation était l'étude de la physique et de l'astrologie. Ils tiraient des horoscopes, et prédisaient l'avenir par l'inspection des astres, et étaient toute leur vie occupés au service des dieux, à la divination, à prédire les choses futures, à éloigner les maux dont on était menacé, ou à attirer des biens, par le moyen des expiations, des sacrifices, ou des enchantements. Ils se vantaient d'avoir la science des augures, et celle d'interpréter les songes et les prodiges. Ils passaient pour prédire exactement l'avenir, par l'inspection des entrailles des victimes. Ces sortes de philosophes transmettaient leur connaissance de père en fils, et y devenaient ordinairement très habiles. C'est au moins l'idée que nous en donne Diodore de Sicile. On peut voir dans le même auteur quels étaient leurs principaux sentiments sur la physique, et de quels honneurs ils jouissaient à Babylone. M. F. Lenormant a donné sur ces Chaldéens tous les détails connus dans ses deux ouvrages : *La Divination chez les Chaldéens,* et *La Magie chez les Chaldéens.*

℣. 3. MENTE CONFUSUS IGNORO QUID VIDERIM. L'hébreu (5) : *J'ai fait un songe, et mon esprit est flottant et inquiet pour savoir mon songe.* J'ai fait un songe, et mon esprit s'est tourmenté pour en découvrir le sens, ou simplement, pour s'en ressouvenir.

℣. 4. RESPONDERUNTQUE CHALDÆI REGI SYRIACE. Daniel fait parler ses personnages dans leur langue naturelle. Le corps de son ouvrage est en hébreu, mais il rapporte ordinairement en araméen (6) ce qui a été dit en cette langue. Tels sont le dialogue du roi et des mages; l'exposition du songe de Nabucodonosor, donnée par Daniel; l'édit du roi, qui ordonnait d'adorer la statue qu'il avait érigée (7); un autre édit (8), dans lequel il expose un autre songe d'un grand arbre, expliqué par Daniel; l'histoire du festin de Baltasar (9); de la profanation des vases sacrés, et de la terrible vision qu'il eut d'une main, qui écrivait sur la muraille : *Mané, Thécel, Pharès;* le commencement du règne de Darius le Mède (10), et les honneurs qu'il rendit à Daniel; enfin la vision des quatre bêtes, qui désignaient les quatre grandes monarchies (11). Tout cela est écrit en araméen, c'est-à-dire, depuis le verset 4 du chapitre II, jusqu'au commencement du chapitre VIII. L'araméen était alors aussi familier à ce prophète (12), que l'hébreu, qui était sa langue maternelle. Nous pensons que la note : ארמית *Arâmîth* ou *syriace* ne faisait point primitivement partie du texte de Daniel; ce dut être une note marginale indiquant le changement d'idiome, et qui sera entrée dans le texte à une époque très ancienne. Il faudrait donc traduire : *Les devins répondirent au roi* : (Araméen) « *O roi,* etc. »

℣. 5. PERIBITIS VOS, ET DOMUS VESTRÆ PUBLICABUNTUR. Le chaldéen (13) : *Vous serez mis en*

---

(1) *Men. Tir Grot.*
(2) *Homer. Odyss.* K.
(3) כשדים *Casdim.*
(4) *Diodor. Sicul. Bibl. lib.* I. *et* II. - *Strabo. lib.* VI.
(5) חלמתי ותבעתי רוחי לדעת את החלום *Græc.* Καὶ ἐξέστη τὸ πνεῦμα μοῦ, τοῦ γνῶναι τὸ ἐνύπνιον.
(6) *Vide* IV. *Reg.* XVIII. 26. *Et* I. *Esdr.* IV. 7.
(7) *Dan. cap.* 3.
(8) *Dan.* III. ℣. 98. *et* IV. *per totum.*
(9) *Dan.* V. — (10) *Ibid. cap.* VI.
(11) *Cap.* VII.— (12) *Vide Sup. Dan.* I. 4. 17. 20.
(13) הדבין התעבדון ובתיכון נדרי יתשכון

8. Respondit rex, et ait : Certe novi quod tempus redimitis, scientes quod recesserit a me sermo.

9. Si ergo somnium non indicaveritis mihi, una est de vobis sententia, quod interpretationem quoque fallacem et deceptione plenam composueritis, ut loquamini mihi donec tempus pertransiat. Somnium itaque dicite mihi, ut sciam quod interpretationem quoque ejus veram loquamini.

10. Respondentes ergo Chaldæi coram rege, dixerunt : Non est homo super terram, qui sermonem tuum, rex, possit, implere ; sed neque regum quisquam magnus et potens verbum hujuscemodi sciscitatur ab omni ariolo, et mago, et Chaldæo.

11. Sermo enim, quem tu quæris, rex, gravis est ; nec reperietur quisquam qui indicet illum in conspectu regis, exceptis diis, quorum non est cum hominibus conversatio.

12. Quo audito, rex, in furore et in ira magna, præcepit ut perirent omnes sapientes Babylonis.

13. Et egressa sententia, sapientes interficiebantur ; quærebanturque Daniel et socii ejus, ut perirent.

8. Le roi leur répondit : Je vois bien que vous ne cherchez qu'à gagner du temps, parce que vous savez que j'ai oublié mon songe.

9. Mais si vous ne me dites ce que j'ai songé, votre sentence demeure prononcée ; vous en auriez imaginé une interprétation trompeuse et pleine d'illusions, pour m'entretenir de paroles, jusqu'à ce qu'il se fût passé beaucoup de temps. Dites-moi donc quel a été mon songe, afin que je sache aussi que l'interprétation que vous en donnerez sera véritable.

10. Les Chaldéens répondirent au roi : Seigneur, il n'y a pas d'homme sur la terre qui puisse faire ce que vous nous commandez ; et il n'y a pas de roi, quelque grand et puissant qu'il soit, qui ai jamais exigé une telle chose des devins, des magiciens et des Chaldéens ;

11. Car ce que vous demandez, ô roi ! est si difficile, qu'il ne se trouvera personne qui puisse vous en éclaircir, excepté les dieux, qui n'ont point de commerce avec les hommes.

12. A cette réponse, le roi entra en fureur ; et, dans son extrême colère, il commanda qu'on fît mourir tous les sages de Babylone.

13. Cet arrêt ayant été prononcé, on fit mourir les sages ; et on cherchait Daniel et ses compagnons pour les faire périr.

COMMENTAIRE

pièces, et vos maisons seront réduites en lieux infâmes; ou, elles serviront de lieux où l'on jette les immondices et les ordures, et où l'on se décharge des résidus de la digestion. D'autres (1) : *Elles seront abandonnées au pillage.*

V. 8. CERTE NOVI QUOD TEMPUS REDIMITIS, SCIENTES QUOD RECESSERIT A ME SERMO. Vous voulez tirer la chose en longueur, afin que mon songe me revienne (2), ou que mon inquiétude se dissipe ; et qu'occupé d'autres affaires, je ne pense plus à ce que j'ai songé (3). Autrement : Vous voulez gagner du temps, afin de différer votre supplice, et afin de forger, en attendant, quelque explication trompeuse et équivoque, dont l'accomplissement ne se verra jamais (4). Je veux, dans ce moment, une réponse positive et une explication précise. Saint Paul emploie une manière de parler à peu près pareille à celle-ci, lorsqu'il dit aux fidèles (5) *de racheter le temps, parce que les jours sont mauvais;* c'est-à-dire, d'employer leur temps au service du Seigneur, et à l'affaire de leur salut, au dépens même de leur intérêt temporel et de leur repos ; persuadés que c'est là le plus grand gain, et le commerce le plus avantageux qu'ils puissent faire, de perdre plutôt toutes choses, que de laisser échapper le temps, qui peut nous faire gagner l'éternité. Les devins de Nabucodonosor cherchaient à gagner du temps, afin de sauver leur vie, et de se mettre à couvert, à quelque prix que ce fût, de la colère du roi.

V. 9. UNA EST DE VOBIS SENTENTIA, QUOD INTERPRETATIONEM QUOQUE FALLACEM, etc. Je connais votre ruse : Répondez-moi précisément, et ne cherchez point à m'amuser par des discours trompeurs ; je ne prends point le change. Si vous pouvez interpréter mon songe, vous pouvez aussi me le découvrir et le deviner. *Dites-moi quel a été mon songe, afin que je sache si l'interprétation que vous lui donnerez sera véritable.*

V. 11. EXCEPTIS DIIS QUORUM NON EST CUM HOMINIBUS CONVERSATIO. Nous pourrions avec le secours de notre art, expliquer un songe que vous nous exposeriez ; mais deviner un songe inconnu et oublié, et en donner l'explication, c'est une chose qui est au-dessus de la portée des hommes, et qui n'appartient qu'à des divinités supérieures, avec lesquelles notre art ne nous donne aucun commerce. Les Chaldéens, comme les autres païens, reconnaissaient des dieux supérieurs et inférieurs, subordonnés les uns aux autres (6). Ces philosophes fournissaient, sans y penser, une preuve de la supériorité du Dieu de Daniel, qui devait révéler à ce prophète un songe, que les démons et les dieux des Chaldéens n'avaient pu découvrir à leurs magiciens (7).

V. 13. EGRESSA SENTENTIA, SAPIENTES INTERFICIEBANTUR. Les souverains assyriens et babyloniens étaient maîtres absolus de la vie et des biens de leurs peuples. Aussi, à peine le roi a-t-il prononcé la sentence, qu'on rassemble les de-

(1) Οἱ οἶκοι ὑμῶν διαρπαγήσονται. *Ita Syr. et Arab.*
(2) *Saadias, Geier.*
(3) *Munster.*
(4) *Grotius.*
(5) *Ephes.* v. 16.
(6) *Vide Stanler, Histor. Philosoph. parte* XIII. *cap.* 1. 2. 3. *etc.*
(7) *Hieronym. Sanct.*

14. Tunc Daniel requisivit de lege atque sententia, ab Arioch, principe militiæ regis, qui egressus fuerat ad interficiendos sapientes Babylonis;

15. Et interrogavit eum, qui a rege potestatem acceperat, quam ob causam tam crudelis sententia a facie regis esset egressa. Cum ergo rem indicasset Arioch Danieli,

16. Daniel ingressus rogavit regem ut tempus daret sibi ad solutionem indicandam regi.

17. Et ingressus est domum suam, Ananiæque et Misaeli et Azariæ, sociis suis, indicavit negotium,

18. Ut quærerent misericordiam a facie Dei cœli super sacramento isto, et non perirent Daniel et socii ejus cum ceteris sapientibus Babylonis.

19. Tunc Danieli mysterium per visionem nocte revelatum est; et benedixit Daniel Deum cœli,

14. Alors Daniel voulant savoir quelle était cette loi et cette ordonnance, s'en informa à Arioch, général des armées du roi, qui se préparait à faire mourir les sages de Babylone;

15. Car c'était lui qui avait reçu cet ordre du roi : Daniel lui demanda donc quel était le sujet qui avait pu porter le roi à prononcer une sentence si cruelle. Arioch ayant dit toute l'affaire à Daniel,

16. Daniel se présenta devant le roi, et le supplia de lui accorder quelque temps, pour lui découvrir ce qu'il désirait.

17. Et, étant entré dans sa maison, il fit part à ses compagnons, Ananias, Misaël et Azarias, de ce qui se passait;

18. Afin qu'ils implorassent la miséricorde du Dieu du ciel, pour la révélation de ce secret, et que Daniel et ses compagnons ne périssent pas avec les autres sages de Babylone.

19. Alors ce mystère fut découvert à Daniel dans une vision pendant la nuit; et il bénit le Dieu du ciel.

COMMENTAIRE

vins pour les faire mourir tous ensemble. Plusieurs interprètes (1) pensent qu'on avait commencé à exécuter la sentence du roi, et qu'on avait déjà fait mourir ceux des mages qu'on avait rencontrés. Daniel (2), à qui les mages, par jalousie, avaient peut-être caché la raison qui portait le roi à les assembler, de peur qu'il ne les effacât, ou qu'il ne remportât l'honneur de l'interprétation du songe; Daniel se trouva ainsi, sans le savoir, enveloppé dans la sentence des autres devins : on le chercha pour le faire mourir, lui qui n'était pas même informé de la chose dont il s'agissait.

℣. 14. Daniel requisivit de lege atque sententia, ab Arioch principe militiæ regis. On peut traduire ainsi le texte (3) : *Et Daniel fit changer le dessein et la résolution d'Arioch, chef des égorgeurs,* ou des gardes, *du roi.* Cet officier était à la cour de Nabucodonosor, ce qu'était Putiphar, beau-père de Joseph, à celle du roi d'Égypte (4). Il n'y avait alors ni honte, ni déshonneur aux principaux officiers de la cour et des armées, de prêter leur ministère pour la punition des criminels condamnés par le prince. Banaïas, général des troupes de Salomon, fut envoyé pour tuer Joab, et pour l'arracher de l'autel (5). Ce fut lui-même qui tua Adonias, frère du roi (6). On peut aussi traduire le chaldéen par : *Daniel fit entendre raison à Arioch,* il lui représenta des choses si justes, qu'il l'obligea de surseoir à l'exécution des ordres du prince. Le nom d'Arioch se rencontre dans les inscriptions sous la forme d'*Ariku.*

℣. 15. Quam ob causam tam crudelis sententia a facie regis esset egressa. Le texte à la lettre (7) : *Pourquoi une loi si précipitée est-elle sortie de la présence du roi?* D'où vient qu'on hâte si fort l'exécution d'une sentence si violente?

℣. 16. Daniel ingressus rogavit regem, ut tempus daret sibi. Comment Daniel put-il obtenir ce que Nabucodonosor avait refusé à tous les autres devins? Il y a apparence qu'il s'engagea, avec le secours de son Dieu, non seulement à interpréter le songe, mais aussi à le lui découvrir; ce que les chaldéens et les devins n'avaient point osé promettre. Ceux-ci avaient simplement demandé du temps, pour composer une explication captieuse, comme le roi l'avait prévu (8). Ce prince sut fort bien distinguer entre la juste demande de Daniel, dont le mérite et la capacité lui étaient peut-être connues, et la duplicité et les détours des magiciens du pays, dont l'ignorance et l'embarras étaient trop visibles.

℣. 17. Ingressus est domum suam. *Etant entré dans sa maison,* dans son appartement. Il était logé dans le palais comme officier du roi (9).

℣. 18. Super sacramento isto. Le mot latin *sacramentum* (10) signifie souvent un secret; il répond au grec μυστήριον, qui a la même signification (11). Le nom de mystère semble venir de l'hébreu *misthar* (12) ou *musthar;* ce qui est caché, inconnu, retraite, secret.

℣. 19. Tunc Danieli mysterium per visionem nocte revelatum est. On croit que le songe du roi et son interprétation furent révélés à Daniel

(1) *Maldon. Geier. Grot. Menoch. Villet, Cornel a Lapide, etc.*
(2) *Hieronym. ex Hebræis.*
(3) דניאל התיב עצא וטעם לאריוך רב טבחיא די מלכא *Græc.* Τῷ Ἀριώχ τῷ ἀρχιμαγείρῳ, *Principi coquorum. Ita Arab.*
(4) *Genes.* xxxix. 1.
(5) *III. Reg.* ii. 30. 34. — (6) *Ibid.* ℣. 25.
(7) על מה דתה כתצפה מן קדם מלכא
(8) Voyez le verset 9.
(9) Chapitre i. 4. 18. 19.
(10) על רזא דנה *Græc.* Υπὲρ τοῦ μυστηρίου τούτου.
(11) Μυστήριον, *Chrysostomo est,* τὸ ἀπόῤῥητον καὶ θαυμαστόν, καὶ ἀγνοούμενον.
(12) סתר *a* סתר *abscondit.*

20. Et locutus ait : Sit nomen Domini benedictum a sæculo et usque in sæculum, quia sapientia et fortitudo ejus sunt!

21. Et ipse mutat tempora, et ætates; transfert regna, atque constituit; dat sapientiam sapientibus, et scientiam intelligentibus disciplinam.

22. Ipse revelat profunda et abscondita, et novit in tenebris constituta, et lux cum eo est.

23. Tibi, Deus patrum nostrorum, confiteor, teque laudo, quia sapientiam et fortitudinem dedisti mihi, et nunc ostendisti mihi quæ rogavimus te, quia sermonem regis aperuisti nobis.

24. Post hæc Daniel ingressus ad Arioch, quem constituerat rex ut perderet sapientes Babylonis, sic ei locutus est : Sapientes Babylonis ne perdas; introduc me in conspectu regis, et solutionem regi narrabo.

25. Tunc Arioch festinus introduxit Danielem ad regem, et dixit ei : Inveni hominem de filiis transmigrationis Juda, qui solutionem regi annuntiet.

20. Et il dit : Que le nom du Seigneur soit béni dans tous les siècles, comme il l'a été dès le commencement; parce que la sagesse et la force sont à lui!

21. C'est lui qui change les temps et les âges, qui transfère et qui établit les royaumes, qui donne la sagesse aux sages, et la science à ceux qui ont l'intelligence et la lumière.

22. C'est lui qui révèle les choses les plus profondes et les plus cachées, qui connaît ce qui est dans les ténèbres, et la lumière est avec lui.

23. Je vous rends grâces, ô Dieu de nos pères! et je vous loue, parce que vous m'avez donné la sagesse et la force, et que vous m'avez fait voir ce que nous vous avons demandé, en nous découvrant ce que le roi désire savoir.

24. Daniel alla ensuite trouver Arioch, à qui le roi avait ordonné de faire mourir les sages de Babylone, et il lui dit : Ne faites point périr les sages de Babylone; menez-moi au roi, et je lui donnerai l'éclaircissement qu'il désire.

25. Aussitôt Arioch présenta Daniel au roi, et lui dit : J'ai trouvé un homme d'entre les enfants captifs de Juda, qui donnera au roi l'éclaircissement qu'il demande.

COMMENTAIRE

seul (1). Et le sentiment le plus commun, est qu'il lui fut révélé pendant son sommeil (2). D'autres commentateurs (3) pensent que Daniel et ses trois compagnons passèrent la nuit en prières, et que Dieu le révéla à Daniel dans une vision, pendant qu'il veillait. La prière qu'il fait ici à Dieu, et les actions de grâces qu'il lui rend, insinuent qu'il était éveillé. Mais ne put-il pas recevoir la révélation pendant son sommeil, et faire cette prière à son réveil ?

℣. 20. Sapientia et fortitudo ejus sunt. C'est le Seigneur qui donne les lumières, les connaissances et la sagesse aux hommes (4). C'est lui qui est le maître et l'auteur de tout ce qu'il y a de puissance et d'empire dans les rois et dans les potentats. C'est lui, en un mot, qui nous distribue tout ce que nous avons de mérite, de capacité, de force : *Omnis sufficientia nostra ex Deo est* (5).

℣. 21. Mutat tempora et ætates. Daniel, tout rempli du songe de Nabucodonosor, qui marquait la succession et le changement des grandes monarchies, reconnaît humblement devant Dieu, que le temps et la durée, comme l'élévation et l'abaissement des états, sont absolument entre ses mains.

℣. 22. Novit in tenebris constituta, et lux cum eo est. Rien n'est caché à ses yeux ; la lumière lui appartient, *elle est avec lui*, il en est le maître et le dispensateur. La nuit et les ténèbres ne subsistent point à son égard : *Nox sicut dies illuminabitur* (6). Il a sa demeure dans une lumière inaccessible (7) : il pénètre dans les ténèbres les plus profondes : *Non est ulla creatura invisibilis in conspectu ejus, omnia autem nuda et aperta sunt oculis ejus* (8).

℣. 24. Sapientes Babylonis ne perdas. Daniel imite en cette rencontre la clémence du Seigneur en priant pour ceux qui le haïssaient, et en s'opposant à la perte des personnes mêmes qui avaient pensé être la cause de la sienne propre. Quelques auteurs (9) ont demandé si Daniel fit bien de sauver la vie à des scélérats ; mais il semble mériter des éloges pour cette action de miséricorde ; car il espéra, dit Théodoret, qu'une si grande merveille, dont ils devaient être témoins, pourrait les porter à renoncer à l'impiété, et à reconnaître la divinité du Seigneur de tout l'univers.

℣. 25. Inveni hominem de filiis transmigrationis Juda. Il paraît par là que Daniel n'avait pas été présenté à Nabucodonosor par cet officier, lorsqu'il lui avait demandé, comme on l'a dit, quelque temps pour lui donner l'éclaircissement qu'il désirait : ou cet officier use ici d'un langage assez ordinaire aux gens de cour, qui ménagent les occasions de faire valoir leurs services, et qui souvent se font un mérite des choses mêmes où ils ont le moins de part. Il veut, dit saint Jérôme, qu'on regarde comme un effet de ses soins ce qui doit être rapporté uniquement à la grâce du Seigneur. Il dit qu'*il a trouvé un homme*, lorsque cet homme s'est présenté de lui-même : *Dei gra-*

(1) *Ita Maldonat. etc.*
(2) *Hieron. Tyrian. Mald. Geier.*
(3) *Vitel, ex Albert.*
(4) *Infra* ℣. 23 Sapientiam et fortitudinem dedisti mihi.
(5) II. *Cor.* III. 5.
(6) *Psalm.* CXXXVIII. 12.
(7) *Timoth.* VI. 16.
(8) *Hebr.* IV. 13. — (9) *Synops.*

26. Respondit rex, et dixit Danieli, cujus nomen erat Baltassar : Putasne vere potes mihi indicare somnium quod vidi, et interpretationem ejus?

27. Et respondens Daniel coram rege, ait : Mysterium quod rex interrogat, sapientes, magi, arioli et aruspices nequeunt indicare regi.

28. Sed est Deus in cœlo revelans mysteria, qui indicavit tibi, rex Nabuchodonosor, quæ ventura sunt in novissimis temporibus. Somnium tuum, et visiones capitis tui in cubili tuo hujuscemodi sunt :

26. Le roi répondit, et dit à Daniel surnommé Baltassar : Croyez-vous pouvoir me dire véritablement ce que j'ai vu en songe, et m'en donner l'interprétation?

27. Daniel répondit au roi : Les sages, les mages, les devins et les augures ne peuvent découvrir au roi le mystère dont il est en peine ;

28. Mais il y a dans le ciel un Dieu qui révèle les mystères, qui vous a montré, ô roi ! les choses qui doivent arriver dans les derniers temps. Voici donc quel a été votre songe, et les visions qui vous ont passé dans l'esprit, lorsque vous étiez dans votre lit :

COMMENTAIRE

tiam ad suam refert diligentiam ; et invenisse se dicit, cum Daniel ultro se obtulerit. Si on est étonné de ce que le roi lui-même ne songea point à faire appeler Daniel et ses compagnons après qu'il avait *trouvé en eux*, comme le marque expressément l'Écriture, *dix fois plus de lumière qu'en tous les devins et les mages de son royaume* (1) ; nous n'en voyons point d'autre raison que la volonté de Dieu, qui l'aveuglait en quelque sorte pour l'éclairer davantage ensuite.

v. 26. PUTASNE VERE POTES MIHI INDICARE SOMNIUM QUOD VIDI ET INTERPRETATIONEM EJUS ? C'était l'ordre naturel de vouloir d'abord connaître quel était le songe, et d'en demander ensuite l'interprétation : car si Daniel découvrait au roi les mêmes choses qu'il avait songées, lorsque tous les mages de l'Orient reconnaissaient ne pouvoir le faire, ce prince devait ensuite beaucoup plus facilement ajouter foi à l'interprétation qu'il en donnerait ; puisque la lumière de l'Esprit de Dieu étant absolument nécessaire pour trouver le songe, on ne pouvait pas douter qu'elle n'en pût découvrir ensuite l'explication. Plus donc Nabucodonosor regarde la chose comme difficile, ou comme impossible, plus Dieu lui certifiait la vérité de l'interprétation.

v. 27. ARUSPICES. *Ceux qui devinent par l'inspection des entrailles des victimes.* Symmaque, saint Jérôme, et d'autres commentateurs croient que c'est la vraie signification du chaldéen *Gâzerin* (2). Ezéchiel montre que cet usage de consulter les entrailles, était commun parmi les Chaldéens (3) ; *Exta consuluit.* D'autres (4) veulent que les *Gâzerin* soient les mêmes que les *Chaldéens*, dont on a parlé au verset 2. On peut conjecturer que leur art consistait principalement à deviner par la combinaison des nombres. Les Arabes appellent *Gazerons*, ceux qui se mêlent de prédire l'avenir par les nombres, et qui font des *amulettes*, ou des préservatifs. Les rabbins se servent souvent du nom de *Gezérâh*, pour marquer le destin ; ainsi ces magiciens pouvaient être des diseurs de bonne aventure.

Saadias croit que le nom de *Gâzerîn* est un nom de peuple. Pour appuyer sa conjecture, on peut remarquer que, dans la Cappadoce, il y a une ville ancienne et célèbre nommée *Goziura*, ou *Gaziura* (5). Il y avait dans ce pays un grand nombre de mages, nommés *Pyreti*, et plusieurs temples des divinités persanes. Les mages entrent tous les matins dans ces temples, dit Strabon, et y font leurs prières pendant une heure, tenant en main un faisceau de verges, et ayant la tête couverte d'un bonnet, ou mitre, dont les rubans leur pendent jusque sur les lèvres. L'usage de deviner par des bâtons, est bien marqué dans Ézéchiel (6). Le verbe *gazar*, en arabe, signifie *couper*. Aujourd'hui, parmi les Turcs (7), il y a des magiciens nommés *Bazar*, qui donnent un petit bâton à celui qui les consulte, et lui disent : Pense à ce que tu veux savoir, et je te rendrai raison de ta pensée. En même temps, ils reprennent le bâton et en tracent trois lignes sur du sable noir, puis les effacent : ils en tracent encore trois autres qu'ils effacent de même ; et enfin déclarent la chose pour laquelle on les consulte. Ne serait-ce pas là ce que Daniel appelle *Gazar*, ou *Gazer* ? Voyez le chap. III. v. 3. où nous donnons quelques nouvelles conjectures sur ce terme.

v. 28. QUÆ VENTURA SUNT IN NOVISSIMIS TEMPORIBUS. *Les choses qui doivent arriver dans les derniers temps*, ou dans les temps à venir. Le texte à la lettre (8) : *Dans les jours à venir.* Dans l'Ancien Testament, et dans le style des prophètes, pour l'ordinaire ces paroles, *dans les derniers temps*, désignent l'avènement du Messie, et l'établissement de son règne. Mais dans le Nouveau, elles marquent le plus souvent, le juge-

(1) *Daniel.* I. 20.

(2) גזרין *Græci.* Γαζαρηνῶν. *Hieron hic.* Pro aruspicibus quod nos vertimus, in hebræo Gazarenos habet, quod solus Symmachus, Θυάς, (*seu* Θυτας) interpretatus est, quod Græci solent ἡπατισκόπους appellare, qui exta inspiciunt, ut ex his futura prædicent.

(3) *Ezech.* XXI. 21. ראה בכבד Considerabit jecur.

(4) *Constant. l'Emper.*

(5) *Strabo. lib.* XV.

(6) *Ezech.* XXI. 21. Divinationem quærens, commiscens sagittas.

(7) Voyez *Eugène Roger, Terre sainte,* liv. II. ch. 16. page 275.

(8) באחרית יומיא

29. Tu, rex, cogitare cœpisti in strato tuo, quid esset futurum post hæc; et qui revelat mysteria, ostendit tibi quæ ventura sunt.

30. Mihi quoque non in sapientia, quæ est in me plus quam in cunctis viventibus, sacramentum hoc revelatum est; sed ut interpretatio regi manifesta fieret, et cogitationes mentis tuæ scires.

31. Tu, rex, videbas, et ecce quasi statua una grandis: statua illa magna, et statura sublimis, stabat contra te, et intuitus ejus erat terribilis.

32. Hujus statuæ caput ex auro optimo erat, pectus autem et brachia de argento, porro venter et femora ex ære,

33. Tibiæ autem ferreæ; pedum quædam pars erat ferrea, quædam autem fictilis.

34. Videbas ita, donec abscissus est lapis de monte sine manibus, et percussit statuam in pedibus ejus ferreis et fictilibus, et comminuit eos.

35. Tunc contrita sunt pariter ferrum, testa, æs, argentum, et aurum, et redacta quasi in favillam æstivæ areæ, quæ rapta sunt vento, nullusque locus inventus est eis; lapis autem, qui percusserat statuam, factus est mons magnus, et implevit universam terram.

36. Hoc est somnium; interpretationem quoque ejus dicemus coram te, rex.

37. Tu rex regum es; et Deus cœli regnum, et fortitudinem, et imperium, et gloriam dedit tibi;

38. Et omnia in quibus habitant filii hominum, et bestiæ agri; volucres quoque cœli dedit in manu tua, et sub ditione tua universa constituit: tu es ergo caput aureum.

29. Vous pensiez, ô roi! étant dans votre lit, à ce qui devait arriver après ce temps; et Celui qui révèle les mystères vous a découvert les choses à venir.

30. Ce secret m'a été aussi particulièrement révélé, non par une sagesse qui soit en moi, et qui ne se trouve pas dans le reste des hommes, mais afin que le roi sût l'interprétation de son songe, et que les pensées de son esprit lui fussent connues.

31. Voici donc, ô roi! ce que vous avez vu: Il vous a paru comme une grande statue; cette statue, grande et haute extraordinairement, se tenait debout devant vous, et son regard était effroyable.

32. La tête de cette statue était d'un or très pur; la poitrine et les bras étaient d'argent; le ventre et les cuisses étaient d'airain.

33. Les jambes étaient de fer; et une partie des pieds était de fer, et l'autre d'argile.

34. Vous étiez attentif à cette vision, lorsqu'une pierre se détacha de la montagne, sans la main d'aucun homme, et, frappant la statue dans ses pieds de fer et d'argile, elle les mit en pièces.

35. Alors le fer, l'argile, l'airain, l'argent et l'or se brisèrent tous ensemble, et devinrent comme la menue paille que le vent emporte hors de l'aire pendant l'été; et ils disparurent, sans qu'il s'en trouvât plus rien en aucun lieu; mais la pierre qui avait frappé la statue devint une grande montagne qui remplit toute la terre.

36. Voilà votre songe, ô roi! et nous l'interprèterons aussi devant vous.

37. Vous êtes le roi des rois; et le Dieu du ciel vous a donné le royaume, la force, l'empire et la gloire:

38. Il vous a assujetti les enfants des hommes et les bêtes de la campagne, en quelque lieu qu'ils habitent; il a mis dans votre main les oiseaux mêmes du ciel; et il a soumis toutes choses à votre puissance; c'est donc vous qui êtes la tête d'or.

COMMENTAIRE

ment dernier, ou le second avènement du Sauveur.

℣. 30. Mihi quoque non in sapientia quæ est in me, etc. Daniel excuse ici les mages, en faisant voir que, si lui-même avait une connaissance que les autres n'avaient pas, ce n'était point qu'*il fût plus sage que tous les autres;* mais qu'il avait plu à Dieu se servir de lui pour faire connaître au roi ce qu'il désirait, et ce que nul homme ne connaissait par lui-même. Ainsi ce prophète du Seigneur commence par s'humilier, pour rendre gloire à son Maître; et, par cet hommage qu'il rend à la vérité, il dispose les esprits à écouter sans jalousie ce qu'il confessait n'avoir pu connaître que par une lumière surnaturelle infiniment supérieure à sa sagesse.

℣. 31. Intuitus ejus erat terribilis. On peut traduire le texte par (1): *Sa forme était terrible*, ou extraordinaire, étrange, surprenante.

℣. 37. Tu rex regum es. C'est le titre ordinaire que prenaient les rois de Perse (2). Nabucodonosor était alors le plus grand roi du monde. Jamais l'empire des Chaldéens n'avait été si puissant que sous le règne de ce prince. Ses états s'étendaient de la Méditerranée à l'Indus. Il embellit Babylone avec tant de magnificence et de promptitude, que cela paraît presque incroyable. Les historiens assurent qu'il l'environna d'un triple mur, dans l'espace de quinze jours. On lui attribue aussi ces jardins prodigieux, soutenus sur des voûtes, que l'antiquité avait mis au rang des merveilles du monde (3). L'Écriture nous parle de ses victoires contre les Juifs, les Phéniciens, les les Syriens, les Égyptiens, et contre les peuples voisins moins considérables. Quo que ces campagnes aient été si heureusement conduites et terminées, ce prince paraît les dédaigner pour ne mentionner que ses constructions. Il fut pour la Chaldée ce que Ramsès II fut pour l'Égypte.

℣. 38. Tu es ergo caput aureum. On croit que la statue qui parut à Nabucodonosor, désignait quatre grands empires: celui des Chaldéens, celui des Perses, celui des Grecs, et celui des Romains. Nabucodonosor était alors à la tête du

(1) ורוה דחיל

(2) *Brisson. lib. 1. de Reg. Persar. pag. 4. 5.*

(3) *V. de Beros. apud Joseph. Antiq. lib. x. cap. 11. et Abiden. apud Euseb. Præpar. lib. IX. cap. 41.*

39. Et post te consurget regnum aliud minus te, argenteum, et regnum tertium aliud æreum, quod imperabit universæ terræ.

40. Et regnum quartum erit velut ferrum : quomodo ferrum comminuit et domat omnia, sic comminuet et conteret omnia hæc.

39. Il s'élèvera après vous un autre royaume moindre que le vôtre, qui sera d'argent ; et ensuite un troisième royaume qui sera d'airain, et qui commandera à toute la terre.

40. Le quatrième royaume sera comme le fer ; il brisera et réduira tout en poudre, comme le fer brise et dompte toutes choses.

COMMENTAIRE

premier de ces empires : il est désigné par la tête d'or de la statue.

℣. 39. POST TE CONSURGET REGNUM ALIUD MINUS TE ARGENTEUM. Cet empire d'argent qui vient après celui de Nabucodonosor, est celui des Perses, fondé par Cyrus. Il fut moindre que celui des Assyriens ou des Chaldéens, par sa durée et par son étendue.

REGNUM TERTIUM ALIUD ÆREUM. C'est l'empire des Grecs, fondé par Alexandre le Grand, sur les ruines de l'empire des Perses. Ce qui fait la distinction de cet empire est, qu'*il commandera à toute la terre*. En effet, Alexandre avait porté ses conquêtes dans les trois parties du monde ; il était maître de toute l'Asie, jusqu'au delà de l'Indus ; il avait assujetti une bonne partie de l'Afrique ; il possédait un grand territoire dans l'Europe. Après son retour des Indes, il vint à Babylone des ambassadeurs de presque toutes les parties du monde, pour reconnaître son empire, ou pour le féliciter et lui offrir des présents. Outre ceux de l'Asie, qui étaient envoyés par les rois et par les villes libres, il lui en vint de l'Afrique, de la part des Carthaginois et des autres Africains, qui habitent les côtes jusques aux colonnes d'Hercule ; des Éthiopiens, et des peuples des environs du temple de Jupiter Ammon. Il en vint aussi de l'Europe, de la part des villes libres de Grèce, des Lacédémoniens, des Thraces, des Illyriens, des Scythes, et de quelques peuples d'Italie, comme les Brutiens, les Lucaniens, et les Toscans ; enfin les îles de Sicile et de Sardaigne, les Espagnols et les Gaulois, peuples auparavant inconnus aux Macédoniens (1), vinrent rendre leur hommage au vainqueur de l'Asie, à ce conquérant dont le nom avait rempli tout le monde.

℣. 40. REGNUM QUARTUM ERIT VELUT FERRUM. Son caractère est *qu'il brisera et réduira tout en poudre, comme le fer brise et dompte toutes choses*. Il est aisé de distinguer l'empire romain à ces marques. Il brisa et mit en poudre tous les royaumes qui subsistaient avant lui dans l'Europe, dans l'Afrique, et dans la moitié de l'Asie. Rien ne fut capable de lui résister ; ni les Assyriens, ni les Perses, ni les Grecs, n'avaient jamais porté leur puissance à un si haut point que firent les Romains. C'est l'explication ordinaire de ce passage, selon presque tous les commentateurs (2).

Mais d'autres (3) ont prétendu que ce quatrième empire était celui des Lagides en Égypte, et des Séleucides en Syrie. Ils soutiennent, les uns, que la pierrre détachée de la montagne, sans que la main des hommes s'en mêle, est l'empire de Jésus-Christ. D'autres, que c'est l'empire romain. L'empire d'airain est constamment celui d'Alexandre. Or celui qui lui succède immédiatement, ne peut être celui des Romains, pour plusieurs raisons : La première, parce que l'empire romain n'avait nulle liaison à celui d'Alexandre. 2° Il n'a été formé que longtemps après lui. 3° Il ne regardait point l'état des Juifs, qui était le principal objet de Daniel. 4° Il était unique, et ne pouvait pas naturellement être représenté par les deux cuisses de la statue. 5° Le Messie, qui est la fin de toute cette prophétie, devait venir après la destruction de ce quatrième empire. Or Jésus-Christ est venu justement vers le commencement de la grandeur de l'empire romain.

Si ce quatrième empire n'est pas celui des Romains, ce ne peut être que celui des rois d'Égypte et de Syrie. Tous les caractères que lui donne Daniel, conviennent à ces deux royaumes. Ils sont liés à Alexandre, comme les successeurs à celui à qui ils succèdent ; comme les jambes au corps humain. Les cuisses de la statue ne sont ni de même métal, ni de même nature que le reste. Les Séleucides et les Lagides possédèrent une partie des états d'Alexandre ; mais ce ne fut ni par droit de succession, ni par la concession d'Alexandre, ni par le choix des peuples ; ils n'étaient ni de son sang, ni de sa famille. Ils ne devaient leur royaume qu'à leur bonne fortune et à leur valeur.

Ils sont remarquables par ces quatre caractères que leur donne Daniel (4) : 1° Par la dureté, marquée par le fer qui désigne la violence et la cruauté de ces monarques envers le peuple de

(1) *Vide Diodor. Arrian. Quint. Curt.*

(2) *Vide Med. oper. lib.* IV. *Ep.* VI. *Hieron. hic. Theodoret. Perer. Sanct. Maldon. Cornel. Menoch. Lyr. Tirin. Calov. alii passim.*

(3) *Grot. Jun. Pisc. Polan. l'Emper. Villel.*

(4) *Dan.* II, 40.

Dieu. L'histoire est là pour attester les maux que les rois de Syrie et ceux d'Égypte firent souffrir aux Juifs. 2° *Ils briseront et mettront en pièces tous les autres* empires. Combien de généraux et de princes furent détruits par Séleucus Nicator et par Ptolémée, fils de Lagus? Séleucus surtout ne put affermir son trône que par la perte d'Antigone, de Nicanor et de Démétrius ; et Ptolémée, le sien, que par la ruine de Perdiccas et de ses autres ennemis. 3° La division de ces états, et la matière des pieds, qui étaient de fer et d'argile, marquent parfaitement les divisions continuelles qui régnèrent entre ces deux empires, et le mélange des bonnes et des mauvaises qualités dans les princes qui succédèrent à Séleucus et à Ptolémée ; aucun n'eut toutes leurs bonnes qualités, leur valeur, leur sagesse, et leur conduite ; et la plupart firent paraître de grands défauts. 4° Les efforts que firent ces princes pour se réunir par des mariages et des alliances, l'inutilité de leurs desseins et de leurs tentatives, sont bien désignés par ces paroles du texte : *Commiscebuntur quidem humano semine, sed non adhærebunt sibi.* Antiochus Théos, roi de Syrie, épousa Laodicée et Bérénice, filles de Ptolémée Philadelphe. Antiochus le Grand donna sa fille Cléopâtre à Ptolémée Épiphane, roi d'Égypte. Mais ces mariages, au lieu de servir à la réunion des deux empires, contribuèrent plus que toute autre chose à les diviser, et à y allumer des guerres sanglantes.

Enfin, si l'on compare cet endroit de Daniel, avec ce qui est dit aux chapitres VII. 7. et VIII. 22, on remarquera aisément que le prophète, dans tous ces endroits, n'a eu qu'un même objet, et n'a voulu marquer qu'une même chose; et que toutes les circonstances de la prophétie ne peuvent commodément s'expliquer que de l'empire des Séleucides.

Cette opinion est celle d'un grand nombre de commentateurs; d'autres voient dans la tête d'or, l'empire de Nabucodonosor: dans la poitrine d'airain, l'emprire médo-perse; dans le ventre de bronze l'empire d'Alexandre et les royaumes des Séleucides et des Ptolémées; dans les jambes, l'empire romain, et dans les pieds moitié fer, moitié argile, l'empire d'Orient et celui d'Occident. Mais ces deux empires n'ont nullement précédé le règne du Messie, et l'explication, bien que donnée par des hommes de valeur tels que M. Vigouroux, nous paraît fautive.

L'empire du Messie est désigné par la pierre qui se détache de la montagne, sans être poussée par une main d'homme. Cette pierre devient une montagne, et renverse tous les empires du monde. Mais ne peut-on pas dire que cette même pierre marque aussi l'empire romain? Elle en a plusieurs caractères : 1° Elle est étrangère à la statue, qui marquait les quatre autres monarchies; elle n'a aucune liaison avec elles. 2° D'une petite pierre qu'elle était, elle devient une haute montagne. L'empire romain débute faiblement et s'élève à une hauteur et une puissance énormes. 3° Cette pierre a renversé la statue et a brisé tous les métaux qui la composaient ; ainsi l'empire romain a abattu tous les empires qui étaient alors dans le monde, et en particulier ceux des Syriens et des Égyptiens. 4° Enfin cet empire s'est formé pendant le temps des autres empires; *In diebus regnorum illorum.* La république romaine jetait les solides fondements de sa grandeur future, pendant que les Grecs, les rois d'Égypte et de Syrie étaient occupés à se détruire mutuellement. Voilà ce qui peut convenir à l'empire romain.

Mais voici d'autres caractères qui ne peuvent naturellement lui être attribués, et qui nous conduisent nécessairement à une autre monarchie, qui est celle de Jésus-Christ. 1° La petite pierre est détachée de la montagne, *sans main d'homme*. On ne dira pas que la main des hommes, que la sagesse, le courage, la conduite, l'ambition, la violence, en un mot, toutes les passions de l'homme n'aient pas contribué à former, à élever l'empire romain. 2° L'empire dont parle Daniel, est une monarchie *suscitée de Dieu, qui ne sera jamais ni détruite, ni partagée.* Peut-on dire que ce soit là un signe qui distingue l'empire romain? Ne remarquons-nous pas dans l'histoire son origine, son progrès et sa décadence ; l'ambition et les actes des hommes qui l'ont fondée et portée à sa plus grande élévation? 3° Ce règne *ne passera point à des étrangers.* Tant que l'empire romain a subsisté, combien de fois l'a-t-on vu gouverné par des étrangers? Et combien de fois a-t-il été exposé à la violence de ses ennemis, jusqu'à ce qu'enfin il est devenu la proie des barbares, qui l'ont démembré et ruiné? 4° Enfin, s'il est vrai que l'empire romain ait détruit tous les autres empires, il a été détruit à son tour. Ainsi on ne peut pas lui appliquer ce que dit Daniel, qu'il subsistera éternellement : *Et ipsum stabit in æternum.*

Il faut donc convenir qu'à la rigueur de la lettre, on ne doit entendre que de l'empire de Jesus-Christ cette partie de la prophétie, qui nous décrit un cinquième empire ; quoiqu'il ne soit pas impossible que le prophète, ou plutôt le Saint-Esprit, n'ait mêlé dans cette description quelques traits qui conviennent à l'empire romain, comme figure de celui de Jésus Christ, de même que, dans les autres prophéties, Dieu a coutume de joindre aux prédictions qui regardent Jésus Christ, d'autres prédictions de certains faits historiques et particuliers, dont l'accomplissement sensible sert de preuves contre les païens et les

41. Porro quia vidisti pedum,et digitorum partem testæ figuli, et partem ferream, regnum divisum erit : quod tamen de plantario ferri orietur, secundum quod vidisti ferrum mistum testæ ex luto.

42. Et digitos pedum ex parte ferreos, et ex parte fictiles, et ex parte regnum erit solidum, et ex parte contritum.

43. Quod autem vidisti ferrum mistum testæ ex luto, commiscebuntur quidem humano semine; sed non adhærebunt sibi, sicuti ferrum misceri non potest testæ.

41. Mais comme vous avez vu que les pieds de la statue et les doigts des pieds étaient en partie d'argile et en partie de fer, ce royaume, quoique prenant son origine du fer, sera divisé selon que vous avez vu que le fer était mêlé avec la terre et l'argile.

42. Et comme les doigts des pieds étaient en partie de fer et en partie de terre,ce royaume aussi sera ferme en partie, et en partie faible et fragile.

43. Et comme vous avez vu que le fer était mêlé avec la terre et l'argile, ils se mêleront aussi par des alliances humaines : mais ils ne demeureront point unis, comme le fer ne peut s'unir avec l'argile.

COMMENTAIRE

incrédules, à la vérité des prophéties plus claires et plus importantes, qui ne regardent que Jésus-Christ. La grandeur, l'étendue, la force de l'empire romain, désignent celles de l'empire du Messie. Les autres monarchies renversées par les Romains, désignent les effets merveilleux de la prédication de l'Évangile. Le temps auquel l'empire romain se vit dans sa plus grande force sous Auguste, sert d'époque à la naissance de Jésus-Christ, fondateur d'un empire spirituel, infiniment élevé au-dessus de tout ce que l'empire romain a jamais eu de plus étonnant.

Nous avons donné de suite tout ce système, afin d'en faire mieux voir la liaison : Nous continuerons dans le commentaire à expliquer la prophétie, selon l'hypothèse commune, qui entend par le quatrième empire celui des Romains.

℣. 41. Quia vidisti pedum et digitorum partem testæ figuli, et partem ferream, etc. L'empire romain peut être considéré comme un homme en différents âges (1). Florus dit que l'enfance de ce fameux empire, est le temps qui s'écoula sous les premiers rois de Rome. Son adolescence est sous les consuls, depuis Brutus jusqu'à ce que les Romains eurent assujettis les peuples d'Italie. Sa jeunesse et la vigueur de l'âge s'étend depuis l'assujettissement de l'Italie, jusqu'au temps d'Auguste, où la paix fut donnée à ce vaste empire, qui commandait alors à presque toutes les provinces du monde connu. Enfin sa vieillesse se prend depuis Auguste, lorsque les guerres civiles et la négligence des empereurs donnèrent lieu à l'affaiblissement de la monarchie et au démembrement de ses provinces. Pour appliquer cette pensée à la prophétie que nous examinons, le royaume de fer, qui brise et met en pièces tous les autres royaumes, est l'empire romain dans sa vigueur, sous les consuls qui portèrent la guerre hors de l'Italie et qui assujettirent un si grand nombre de royaumes et de provinces ; et sous les empereurs Jules César, Auguste et Tibère. Depuis ce temps, l'on ne voit plus de fer pur ; ce n'est qu'un mélange de fer et d'argile, une suite d'empereurs presque tous vicieux et corrompus, qui abusent de la souveraine autorité, pour commettre les plus grandes infamies ; et qui, à défaut de valeur et de conduite, exercent une injuste tyrannie sur leurs sujets, irritent les étrangers par leurs violences, ou se rendent méprisables par leurs sottises. C'est dans le temps de ces règnes faibles et fragiles, que se forme l'empire de Jésus-Christ, empire éternel et incorruptible, qui ne passera point à un autre peuple et qui renversera tous les autres royaumes, comme on le verra sur le verset 44.

℣. 43. Commiscebuntur quidem humano semine, sed non adhærebunt sibi. Pompée épousa Julie, fille de Jules César ; et Marc-Antoine prit pour femme Octavie, sœur d'Auguste. Ces alliances devaient naturellement rendre inaltérable l'union de ces chefs de la République ; mais elles ne servirent de rien et ne furent pas capables d'arrêter leur animosité et de fixer leur ambition. Jules César fit la guerre à Pompée, le vainquit et opprima avec lui la liberté des Romains. Auguste et Antoine se divisèrent, et ce dernier ayant été vaincu, Auguste se vit seul maître de l'empire. Cette souveraine dignité demeura héréditaire dans sa famille. Il n'omit rien pour l'y affermir ; les alliances, les adoptions, les mariages, tout ce que la prudence humaine pût suggérer à un prince habile et ambitieux, fut mis en œuvre, pour perpétuer l'empire dans sa maison. Mais toutes ses précautions furent inutiles : *Commiscebuntur quidem humano semine, sed non adhærebunt sibi.* La division s'y mit ; on y vit une suite ininterrompue de meurtres, de trahisons et de violences ; la race des Césars s'éteignit dans Néron. L'explication qui entend les versets 41, 42 et 43 des royaumes d'Égypte et de Syrie est préférable, comme on l'a déjà dit.

(1) *L. Flor. lib. 1. initio.*

44. In diebus autem regnorum illorum, suscitabit Deus cœli regnum quod in æternum non dissipabitur, et regnum ejus alteri populo non tradetur, comminuet autem et consumet universa regna hæc, et ipsum stabit in æternum.

45. Secundum quod vidisti, quod de monte abcissus est lapis sine manibus, et comminuit testam, et ferrum, et æs, et argentum, et aurum, Deus magnus ostendit regi quæ ventura sunt postea; et verum est somnium, et fidelis interpretatio ejus.

46. Tunc rex Nabuchodonosor cecidit in faciem suam, et Danielem adoravit; et hostias in incensum præcepit ut sacrificarent ei.

44. Dans le temps de ces royaumes, le roi du ciel suscitera un royaume qui ne sera jamais détruit, un royaume qui ne passera pas à un autre peuple, qui renversera et qui réduira en poudre tous ces royaumes, et qui subsistera éternellement,

45. Selon que vous avez vu que la pierre qui avait été arrachée de la montagne sans la main d'aucun homme, a brisé l'argile, le fer, l'airain, l'argent et l'or; le grand Dieu a fait voir au roi ce qui doit arriver à l'avenir; le songe est véritable, et l'interprétation très certaine.

46. Alors le roi Nabucodonosor se prosterna le visage contre terre et adora Daniel; et il commanda que l'on fît venir des victimes et de l'encens, et qu'on lui sacrifiât.

• COMMENTAIRE

℣. 44. In diebus autem regnorum illorum, suscitabit Deus cœli regnum, quod in æternum non dissipabitur. Ce royaume est celui de Jésus-Christ, comme le sens propre des paroles du texte le montre assez. Il est désigné par cette pierre qui se détache de la montagne sans la main d'aucun homme, et qui brise l'argile, le fer, l'airain, l'argent et l'or (1). Ce royaume divin est d'une nature fort différente de celle des royaumes, dont on a parlé précédemment. Ce n'est point un empire humain; c'est *le Dieu du ciel qui le suscite*: c'est une pierre *qui se détache de la montagne, sans qu'aucun homme s'en mêle*. L'ambition et la violence sont ce qui forme pour l'ordinaire les grands empires; rien de pareil n'a servi à établir celui de Jésus-Christ; on n'y remarque rien d'humain. D'abord, il ne paraît que comme *une petite pierre* qui, se détachant de la montagne, sans main d'homme, sorti du sein de son Père, né d'une mère Vierge (2) et dénué de tout secours humain, *frappe la statue dans ses pieds de fer et d'argile, et met en pièces tout à la fois le fer, l'argile, l'airain et l'or* (3); et devient bientôt *comme une grande montagne, qui remplit toute la terre*.

Lorsque Jésus-Christ commença à se manifester dans le monde et à former son Église, il ne paraissait que comme une petite pierre, incapable de faire la moindre impression sur des métaux aussi durs et aussi solides que le fer, l'airain, l'or et l'argent; c'est-à-dire, de renverser la grandeur de tant de puissantes monarchies et surtout celles de l'empire romain, qui les renfermait en quelque sorte toutes ensemble. Cependant, dans l'espace de peu de siècles, il abat le colosse et le met en poudre; c'est-à-dire, qu'il terrasse l'erreur, le démon et l'idolâtrie, qui étaient dans l'empire romain, comme dans leur fort. Les empereurs qui avaient persécuté l'Église, vaincus par une main toute-puissante, cèdent et font place à d'autres empereurs fidèles, soumis à Jésus-Christ. Voilà en quel sens le Sauveur détruit les autres empires. Il n'attaque pas la puissance temporelle; il ne renverse que l'impiété, la superstition, l'infidélité, le crime.

Regnum quod in æternum non dissipabitur, et regnum ejus alteri populo non tradetur. Ces deux caractères sont tellement propres au royaume de Jésus-Christ, qu'on ne peut les appliquer à aucun autre empire, ni passé, ni à venir. On a vu la domination des Assyriens, des Mèdes, des Perses, des Grecs, des Égyptiens, des Romains même, passer successivement à d'autres monarques et à d'autres peuples. Il n'y a que l'empire du Fils de Dieu, dont la durée soit éternelle. Dix-neuf siècles de résistance à tout ce que le monde, l'enfer, le démon, la persécution, et l'hérésie ont de plus violent et de plus furieux n'ont pu l'ébranler. Les promesses de Jésus-Christ, toujours sûres et toujours infailliblement suivies de l'effet, en faveur de la durée de son Église, nous répondent qu'elle subsistera jusqu'à la fin des siècles.

℣. 46. Danielem adoravit, et hostias et incensum præcepit ut sacrificarent ei. Le chaldéen (4): *Il l'adora, et dit qu'on lui offrît des offrandes*, de pain et de liqueur, *et de l'encens*. Ce prince regarda Daniel comme un dieu. Mais le prophète avait trop clairement marqué ses sentiments sur la divinité; il avait déclaré que le seul Dieu du ciel était capable de révéler les choses inconnues (5); il n'eut que de l'horreur des offres et des honneurs que le roi voulut lui déférer, dans la fausse persuasion qu'il était une divinité. C'est ainsi que les Lycaoniens voulaient offrir des sacrifices à saint Paul (6); et qu'Alexandre le Grand se prosterna devant Jaddus (7).

---

(1) Verset 45.

(2) *Justin. mart. ad Tryphon. - Augustin. in Joan. tract.* IX, *et in* I. *epist. Joan.* I.

(3) Versets 34-35.

(4) לדניאל סגד ומנחה וניחוחין אמר לנסכה לה

(5) Verset 28.

(6) *Act.* XIV.

(7) *Joseph. Antiq. lib.* XI. *cap.* 8.

47. Loquens ergo rex, ait Danieli : Vere Deus vester Deus Deorum est, et Dominus regum, et revelans mysteria, quoniam tu potuisti aperire hoc sacramentum.

48. Tunc rex Danielem in sublime extulit, et munera multa et magna dedit ei; et constituit eum principem super omnes provincias Babylonis, et præfectum magistratuum super cunctos sapientes Babylonis.

49. Daniel autem postulavit a rege, et constituit super opera provinciæ Babylonis Sidrach, Misach et Abdenago; ipse autem Daniel erat in foribus regis.

47. Et le roi parlant ensuite à Daniel lui dit : Votre Dieu est véritablement le Dieu des dieux et le Seigneur des rois, et celui qui révèle les mystères, puisque vous avez pu découvrir un mystère si caché.

48. Alors le roi éleva en honneur Daniel, lui fit beaucoup de grands et magnifiques présents, lui donna le gouvernement de toutes les provinces de Babylone, et l'éleva au-dessus de ceux qui possédaient les premières dignités.

49. Et le roi ordonna, selon que Daniel le lui avait demandé, que Sidrach, Misach et Abdénago auraient l'intendance des affaires de la province de Babylone; mais Daniel était toujours dans le palais, près de la personne du roi.

COMMENTAIRE

℣. 47. Vere Deus vester, Deus deorum est. Nabucodonosor, forcé par l'évidence de la vérité, reconnaît que le Dieu de Daniel, est le Dieu des dieux; supérieur à toutes les autres prétendues divinités que le monde adorait alors. Il comprit bien que la découverte des choses absolument inconnues, et la prédiction de l'avenir, ne peuvent convenir qu'à la Divinité. Mais il ne paraît pas convaincu que le Dieu des Juifs fût le seul Dieu; il le met simplement au-dessus des autres divinités du pays, qui n'avaient pu découvrir à leurs adorateurs, ce qui avait été révélé à Daniel.

℣. 48. Constituit eum principem super omnes provincias Babylonis. Daniel ayant refusé les honneurs divins que le roi voulait inconsidérément lui déférer, accepta le gouvernement des provinces de la Babylonie, qui était, selon les apparences, le premier gouvernement de l'empire, puisque Babylone en était la capitale.

Et præfectum magistratuum super cunctos sapientes. C'est-à-dire sur tous ceux dont on a parlé au verset 2 de ce chapitre, des devins, des mages, des enchanteurs, des Chaldéens, des interprètes des songes, etc. L'exercice de cette charge ne l'engageait sans doute à aucune action d'idolâtrie, ni de superstition, ni à aucune chose contraire à sa religion et à sa piété; sans cela il se serait bien gardé de l'accepter. Le texte à la lettre (1) : *Il l'établit maître des satrapes, sur tous les sages de Babel.* Il lui donna l'intendance même sur les chefs de ces prétendus sages.

℣. 49. Constituit super opera provinciæ Babylonis, Sidrach, etc. Daniel procura cet emploi à ses compagnons. Il consistait à veiller sur les ouvriers que le roi avait à la campagne (2), et qui cultivaient les terres et les arbres de son domaine. Les anciens rois de Perse s'appliquaient très sérieusement à l'agriculture (3). Ils avaient des officiers qui visitaient les provinces, et faisaient leurs observations sur la manière dont elles étaient cultivées. Les magistrats ou les gouverneurs qui négligeaient cette partie de leur devoir, étaient privés de leur emploi; et les peuples qui faisaient valoir leurs terres, étaient récompensés par d'autres terres qu'on leur donnait, et qu'on ajoutait aux anciennes. Saint Jérôme (4) a cru que Daniel fit donner à ses compagnons des charges de judicature dans cette province. D'autres (5) veulent que Daniel ait obtenu l'agrément du roi pour les établir sous lui et les prendre comme secrétaires dans l'administration des affaires de son gouvernement. Mais le terme de l'original marque proprement les travaux du labourage (6).

Ipse autem Daniel erat in foribus regis. *Mais Daniel était toujours à la porte du roi,* dans son palais, près de sa personne. *La porte* d'un prince, dans le langage des Orientaux, signifie son palais. Daniel était un des principaux officiers de la cour. Aujourd'hui encore, on dit la Porte pour désigner la puissance ottomane.

(1) ורב סגנין על כל חכימי בבל
(2) יכני על עבידתא די מסדינת בבל
(3) *Vide Xenophon. in Œconomico. Et lib.* VIII. *Cyropæd. ubi Notat.* Ἐργῶν ἐπιστάτας.
(4) *Hieronym. hic.*
(5) *Jun. Grot.*
(6) *Ludovic. de Dieu. Vide Genes.* II. 5; III. 23. *etc.*

CHAPITRE III

Statue d'or dressée par Nabucodonosor. Les trois compagnons de Daniel refusent d'adorer cette statue; ils sont jetés dans une fournaise ardente. Dieu les y conserve. Prière d'Azarias. Cantique d'Azarias et de ses compagnons. Ordonnances de Nabucodonosor en faveur de la religion des Juifs.

1. Nabuchodonosor rex fecit statuam auream, altitudine cubitorum sexaginta, latitudine cubitorum sex, et statuit eam in campo Dura, provinciæ Babylonis.

1. Le roi Nabucodonosor fit faire une statue d'or, de soixante coudées de haut, et de six de large : et il la fit mettre dans la campagne de Dura, qui était de la province de Babylone.

COMMENTAIRE

V. 1. NABUCHODONOSOR REX FECIT STATUAM AUREAM ALTITUDINE CUBITORUM SEXAGINTA, LATITUDINE CUBITORUM SEX. Les proportions marquées ici ne permettent pas de croire que ce fût une statue d'homme : cette statue était apparemment posée sur une colonne, dont la hauteur est confondue ici avec celle de la figure. Le terme chaldéen *tzélem* (1) signifie une image, une figure, une représentation. Les anciens Assyriens et les Chaldéens adoraient des statues de divers métaux, comme nous le voyons ici, et au chapitre XIV et dans Baruch (2). Mais les Perses, qui leur succédèrent, n'avaient aucune idole de leurs dieux, qui étaient le feu, l'eau et la terre (3), le soleil, la lune, les vents (4) et les fleuves (5). Ce ne fut qu'après bien des années que ces peuples prirent des statues de forme humaine. Bérose assure que Darius, fils d'Ochus, apporta cet usage inconnu jusqu'alors dans sa nation, en érigeant à Babylone la statue de la déesse Tanaïs, ou Anaïs (6).

Diodore de Sicile nous parle des statues colossales, d'or ou dorées, qui furent érigées à Babylone même (7); et une très curieuse tablette originale, conservée au Musée Britannique, nous parle de la soustraction de plus de deux mille kilogrammes d'or, destinées à deux statues (8).

Nabucodonosor, roi de Chaldée, suivait donc la pratique de son temps et de son peuple, en érigeant une statue d'or ou plaquée d'or, à qui il voulait faire rendre les honneurs divins. Mais que représentait elle, cette statue? Dans tout ce chapitre Nabucodonosor parlant à Misach, Sidrach et Abdénago, ne se plaint pas de l'injure faite à sa personne, ou à sa statue, mais de ce que les compagnons de Daniel n'adorent pas ses dieux, ni la statue érigée par ses ordres (9). De plus, il résulte des nombreuses inscriptions que nous ont livrées l'Assyrie et la Chaldée, que l'adoration d'un homme vivant n'y fut jamais pratiquée.

IN CAMPO DURA, PROVINCIÆ BABYLONIS. La campagne de Doura porte encore ce nom aujourd'hui, et s'étend au sud-est de Babylone. Parmi les collines qui la sillonnent, il s'en trouve une appelée *el-Mokhattat* ou colline allignée. Elle est bâtie en briques crues, orientée aux quatre points cardinaux, et forme un véritable piédestal de quatorze mètres carrés à la base, et de six de hauteur. Le milieu du carré est moins élevé que les angles, comme si on avait enlevé quelque chose. Ce gigantesque piédestal, découvert il y a quarante ans, semble être celui de la statue dont il est ici question. La campagne de Doura était autrefois enfermée dans l'enceinte même de Babylone.

Ce fut sur la fin du règne de Nabucodonosor, qu'arriva cette histoire; puisque, dans l'ordonnance, dont on lit le commencement à la fin de ce chapitre, et qui fut donnée à l'occasion du miracle rapporté ici, ce prince raconte un songe qui lui fut expliqué par Daniel (10). Il y décrit de quelle manière il fut réduit à l'état des bêtes, chassé de son palais, et enfin rétabli sur le trône (11), ce qui n'eut lieu que dans les dernières années de son règne. Ainsi c'est sans raison qu'on

(1) צבד צלם די דהב Les Septante : Εἰκόνα γρανίνην.

(2) *Baruch* VI, 3. Videbitis in Babylonia deos aureos et argenteos, et lapideos et ligneos in humeris portari.

(3) *Lucret. in Proœmio*

(4) *Herodot. l.* I, c. 131.

(5) *Amob. lib.* VI. Ridetis temporibus priscis Persas fluvios coluisse.

(6) *Vide Clement. in Protreptico, et Beros. Hist. lib.* III.

(7) *Diodor. Bibl.* II

(8) *F. Lenormant. La divination chez les Chaldéens, pag.* 192.

(9) Voyez les versets 12, 14, 15, et suivants.

(10) *Daniel* IV.

(11) *Ibid.* versets 32, 33.

2. Itaque Nabuchodonosor rex misit ad congregandos satrapas, magistratus, et judices, duces, et tyrannos, et præfectos, omnesque principes regionum, ut convenirent ad dedicationum statuæ quam erexerat Nabuchodonosor rex.

3. Tunc congregati sunt satrapæ, magistratus, et judices, duces, et tyranni, et optimates qui erant in potestatibus constituti, et universi principes regionum, ut convenirent ad dedicationem statuæ quam erexerat Nabuchodonosor rex. Stabant autem in conspectu statuæ quam posuerat Nabuchonosor rex;

4. Et præco clamabat valenter: Vobis dicitur populis, tribubus, et linguis:

5. In hora qua audieritis sonitum tubæ, et fistulæ, et citharæ, sambucæ, et psalterii, et symphoniæ, et universi generis musicorum, cadentes adorate statuam auream quam constituit Nabuchodonosor rex.

2. Il envoya ensuite un ordre, pour faire assembler les satrapes, les magistrats, les juges, les officiers de l'armée, les intendants, ceux qui possédaient les premières charges, et tous les gouverneurs de provinces, afin qu'ils se trouvassent à la dédicace de la statue qu'il avait dressée.

3. Alors les satrapes, les magistrats, les juges, les officiers de l'armée, les intendants, les seigneurs qui étaient établis dans les premières charges, et tous les gouverneurs des provinces s'assemblèrent pour assister à la dédicace de la statue que le roi Nabucodonosor avait fait dresser; et ils se tenaient debout devant la statue que le roi Nabucodonosor avait érigée;

4. Et le héraut criait à haute voix : Peuples, tribus, et gens de toutes langues, on vous ordonne,

5. Qu'au moment où vous entendrez le son de la trompette, de la flûte, de la cithare, du hautbois, de la lyre, et des concerts de toutes sortes de musiciens, vous vous prosterniez en terre, et que vous adoriez la statue d'or que le roi Nabucodonosor a dressée.

COMMENTAIRE

dit que les trois jeunes hommes qui furent jetés dans la fournaise, étaient des jeunes gens; ils n'étaient plus jeunes; ils devaient avoir plus de cinquante ans. A cette considération faite par dom Calmet, on répond qu'il est peu probable que Nabucodonosor, après avoir éprouvé la puissance du Seigneur d'une manière si terrible, ait de nouveau conçu cette pensée extravagante. La plupart des commentateurs préfèrent placer cette ordonnance après la ruine de Jérusalem. Mais puisque Daniel lui-même fut bien jeté dans la fosse aux lions, malgré sa haute réputation de sainteté et nonobstant la crainte de Dieu qui s'était, en quelque sorte, constitué son défenseur, il n'est pas impossible que Nabucodonosor ait agi de rigueur envers ses trois compagnons. Ce monarque, d'ailleurs, était polythéiste et il pouvait croire de bonne foi que le culte de Jéhovah n'était pas exclusif de celui d'Anou, de Bel, de Mardouk, de Sin ou de Nabou. L'attitude des trois Hébreux lui paraissait plutôt entêtement ou révolte que devoir de conscience. On n'outrageait pas leur Dieu; on en honorait tout simplement un autre, sans rien lui enlever de ses titres.

℣. 2. Satrapas. D'après les passages d'Esdras (1) et d'Esther (2) où ce terme est employé, le sens de satrape paraît répondre au mot אחשדרפניא *a'hasch-darpenayâ.*

Magistratus. *Sigenayâ* en araméen ou *segânîm* en hébreu (3). Ce mot désigne une haute magistrature civile, une sorte de préfets.

Judices. Le nom פחה *pe'hâh* ou *pechâh* désigne évidemment un *pacha,* et c'est en ce sens qu'il est souvent pris dans l'Écriture (4).

Duces. אדרגזרייא *adargazerayâ* aurait pour racines, selon de savants orientalistes, אדר *adar,* magnifique, et גזר *gâzar,* décider.

On trouve souvent dans ce livre (5) le nom des *Gazirêens,* qui sont sans doute les mêmes que les *Adar-gazeraiâ;* et ce terme est rendu par des *aruspices,* ou des devins qui expliquaient la destinée, qui disaient la bonne aventure. *Gâzar,* signifie *couper, trancher, décider;* et *Gazerath* (6), un décret, une résolution fixe, et invariable. L'office de ces *Gâzerîn* était de découvrir ce qui était résolu dans les décrets de Dieu, de prédire les choses futures, et indépendantes de la volonté des hommes. On les trouve avec les mages, les Chaldéens, et les autres qui furent appelés pour deviner et pour expliquer le songe de Nabucodonosor (7). Cette mission répond assez au sens des racines proposées.

Tyrannos. גדבריא *gedâbrayâ* paraît être le même mot que גזברייא *gizabrayâ* employé dans Esdras (8). Il signifie intendant ou trésorier.

Præfectos. דתבריא *dethâbrayâ,* des jurisconsultes, des conseillers.

L'auteur de la Vulgate, ni Théodotion n'ont pas traduit le terme תפתיא *Thiphthayâ,* qui signifie, dit-on, prévôts.

Outre ces personnages, le verset 5 indique encore que tous les hauts fonctionnaires furent convoqués à la cérémonie.

℣. 5. Sonitum tubæ, et fistulæ, et cytharæ, etc. Nous ne nous étendrons point ici sur ces instruments; nous en avons parlé sur les psaumes. Nous remarquerons seulement que l'on trouve ici des instruments dont le nom est emprunté au

(1) *Esdras.* VIII. 36.

(2) *Esther.* III. 12.

(3) סגניא ou סגניא *Vide* I. *Esdr.* IX 2. *et* II. *Esdr.* II. 16. IV. 14; V. 7; XII. 40; XIII. 11. *et Daniel.* II. 48; III. 27; VI. 7. - *Isai.* XLI. 25. - *Jerem.* LI. 23. 28. 57. - *Ez.* XXIII. 6. 23.

(4) I. *Esdr.* VI. 13. *et* VIII. 36. - II. *Esdr.* II. 7; III. 7. 15. - *Esth.* VIII. 9; IX. 3 - III. *Reg.* X. 15. *et* II. *Par.* IX. 14.

(5) *Daniel.* II. 27; IV. 4; V. 7. 11. גזרין *Vulg.* Aruspices. *Theodot.* Φύλακες ou Φυλακές, *apud Hieron.*

(6) גזרת *Daniel.* IV. 14. *et* 21. Decretum vigilum. Decretum altissimi.

(7) *Dan.* II. 27; IV. 4. — (8) *Esdras.* I. 8; VII. 21

6. Si quis autem non prostratus adoraverit, eadem hora mittetur in fornacem ignis ardentis.

7. Post hæc igitur, statim ut audierunt omnes populi sonitum tubæ, fistulæ, et citharæ, sambucæ, et psalterii, et symphoniæ, et omnis generis musicorum, cadentes omnes populi, tribus, et linguæ, adoraverunt statuam auream quam constituerat Nabuchodonosor rex.

8. Statimque in ipso tempore accedentes viri Chaldæi accusaverunt Judæos,

9. Dixeruntque Nabuchodonosor regi: Rex, in æternum vive!

10. Tu, rex, posuisti decretum, ut omnis homo qui audierit sonitum tubæ fistulæ, et citharæ, sambucæ, et psalterii, et symphoniæ, et universi generis musicorum, prosternat se, et adoret statuam auream;

11. Si quis autem non procidens adoraverit, mittatur in fornacem ignis ardentis.

12. Sunt ergo viri Judæi, quos constituisti super opera regionis Babylonis, Sidrach, Misach et Abdenago; viri isti contempserunt, rex, decretum tuum, deos tuos non colunt, et statuam auream, quam erexisti, non adorant.

13. Tunc Nabuchodonosor, in furore et in ira, præcepit ut adducerentur Sidrach, Misach et Abdenago, qui confestim adducti sunt in conspectu regis.

6. Si quelqu'un ne se prosterne, et n'adore pas cette statue, il sera jeté sur l'heure au milieu des flammes de la fournaise.

7. Aussitôt donc que tous les peuples entendirent le son de la trompette, de la flûte, de la harpe, du hautbois, de la lyre, et des concerts de toutes sortes de musiciens, tous les hommes, de quelque nation, de quelque tribu et de quelque langue qu'ils fussent, adorèrent la statue d'or que Nabucodonosor avait dressée.

8. Aussitôt, et dans le même moment, les Chaldéens s'approchèrent, et accusèrent les Juifs,

9. En disant au roi Nabucodonosor : O roi ! vivez à jamais :

10. Vous avez fait une ordonnance, ô roi ! que tout homme, au moment où il entendrait le son de la trompette, de la flûte, de la harpe, du hautbois, de la lyre, et des concerts de toutes sortes de musiciens, se prosternât contre terre, et adorât la statue d'or ;

11. Et que, si quelqu'un ne se prosternait et ne l'adorait pas, il serait jeté au milieu des flammes de la fournaise.

12. Cependant ceux des Juifs à qui vous avez donné l'intendance des affaires de la province de Babylone, Sidrach, Misach et Abdénago, méprisent, ô roi ! votre ordonnance ; ils n'honorent point vos dieux ; et ils n'adorent point la statue d'or que vous avez dressée.

13. Alors Nabucodonosor, plein de furie et de colère, commanda qu'on amenât devant lui Sidrach, Misach et Abdénago, qui furent amenés aussitôt devant le roi.

COMMENTAIRE

grec. Les rationalistes en ont tiré un argument contre l'authenticité du livre. Autant vaudrait dire que les livres des Rois ont été écrits après les voyages de Vasco de Gama, parce qu'on y trouve des noms sanscrits (1). Mais deux causes expliquent l'introduction de ces termes dérivés du grec. Cinq ou six souverains assyriens poussèrent leurs armées jusqu'en Syrie et en Phénicie. Ils eurent l'île de Chypre sous leur domination. Il n'y a rien d'étonnant que des choses étrangères à la Mésopotamie, comme les instruments de musique, n'y fussent importés sous les noms grecs du pays de leur origine. En outre, parmi les musiciens qui figurent sur les bas-reliefs assyriens, on voit des exécutants de diverses nations, choisis sans doute parmi des prisonniers de guerre. Il est évident que ces musiciens exotiques conservaient à leurs instruments les noms de leur pays. L'usage de faire chanter les captifs est assez attesté par le psaume *Super flumina Babylonis*. Les prisonniers grecs ne manquaient pas, et Sennachérib avait même un corps de mercenaires grecs dans ses armées (2).

v. 6. MITTETUR IN FORNACEM IGNIS. Le supplice du feu était assez ordinaire en ce pays. Assourban-habal fit jeter dans une fournaise deux hommes qui avaient maudit ses dieux, et il infligea le même supplice à son frère, Salmougina, qui s'était révolté contre lui (3).

v. 8. STATIMQUE IN IPSO TEMPORE, ACCEDENTES VIRI CHALDÆI ACCUSAVERUNT JUDÆOS. Il paraît une affectation visible dans ces Chaldéens qui accusent les Juifs, dans le même moment qu'on entendit le son des instruments. Ils les observaient sans doute, et épiaient depuis longtemps cette occasion pour les perdre. Ils n'accusent que les trois compagnons de Daniel. Ce n'est pas que tous les autres Juifs aient adoré la statue, et Daniel moins qu'aucun autre ; mais la dignité et le crédit de celui-ci le mettaient à couvert de leurs accusations ; ou bien, il s'était absenté sous quelque prétexte, de même que la plupart des autres Juifs, qui ne furent point recherchés pour cette fois. La jalousie qu'on avait conçue de la bonne fortune et de l'emploi de Sidrach, Misach et Abdénago, contribua à leur attirer cette mauvaise affaire.

v. 9. REX, IN ÆTERNUM VIVE. Formule ordinaire de saluer le roi, lorsqu'on lui parlait. Voyez *Dan.*, verset 10, VI, 6 et 21. On disait au roi de Perse dans le même sens (4) : *O roi, régnez à jamais*. C'est la même formule.

(1) III. *Reg.* X. 22.
(2) *Cf. Vigouroux*, IV. 491.
(3) *Smith, History of Assurbanipal*. 157. 164.
(4) *Ælian. Var. Hist. l.* I. *c.* 32.

14. Pronuntiansque Nabuchodonosor rex, ait eis: Verene, Sidrach, Misach et Abdenago, deos meos non colitis, et statuam auream, quam constitui, non adoratis?

15. Nunc ergo si estis parati, quacumque hora audieritis sonitum tubæ, fistulæ, citharæ, sambucæ, et psalterii, et symphoniæ, omnisque generis musicorum, prosternite vos, et adorate statuam quam feci. Quod si non adoraveritis, eadem hora mittemini in fornacem ignis ardentis. Et quis est Deus qui eripiet vos de manu mea?

16. Respondentes Sidrach, Misach et Abdenago, dixerunt regi Nabuchodonosor: Non oportet nos de hac re respondere tibi;

17. Ecce enim Deus noster, quem colimus, potest eripere nos de camino ignis ardentis, et de manibus tuis, o rex, liberare.

18. Quod si noluerit, notum sit tibi, rex, quia deos tuos non colimus, et statuam auream, quam erexisti, non adoramus.

19. Tunc Nabuchodonosor repletus est furore, et aspectus faciei illius immutatus est super Sidrach, Misach et Abdenago: et præcepit ut succenderetur fornax septuplum quam succendi consueverat.

20. Et viris fortissimis de exercitu suo jussit, ut ligatis pedibus Sidrach, Misach, et Abdenago, mitterent eos in fornacem ignis ardentis.

21. Et confestim viri illi vincti, cum braccis suis, et tiaris, et calceamentis et vestibus, missi sunt in medium fornacis ignis ardentis;

14. Et le roi Nabucodonosor leur dit ces paroles : Est-il vrai, Sidrach, Misach et Abdénago, que vous n'honorez point mes dieux, et que vous n'adorez point la statue d'or que j'ai dressée ?

15. Maintenant donc, si vous êtes prêts à m'obéir, au moment où vous entendrez le son de la trompette, de la flûte, de la harpe, du hautbois, de la lyre, et des concerts de toutes sortes de musiciens, prosternez-vous en terre, et adorez la statue que j'ai faite ; si vous ne l'adorez pas, vous serez jetés au même moment au milieu des flammes de la fournaise ; et qui est le Dieu qui pourra vous arracher d'entre mes mains ?

16. Sidrach, Misach et Abdénago répondirent au roi Nabucodonosor : Il n'est pas besoin, ô roi ! que nous vous répondions sur ce sujet.

17. Car notre Dieu, que nous adorons, peut certainement nous retirer du milieu des flammes de la fournaise, et nous délivrer, ô roi ! d'entre vos mains.

18. S'il ne veut pas le faire, nous vous déclarons néanmoins, ô roi, que nous n'honorons point vos dieux, et que nous n'adorons point la statue d'or que vous avez fait élever.

19. Alors Nabucodonosor fut rempli de fureur ; il changea de visage, et il regarda d'un œil de colère Sidrach, Misach et Abdénago ; il commanda que le feu de la fournaise fût sept fois plus ardent qu'il n'avait coutume d'être.

20. Il donna ordre aux plus forts soldats de ses gardes de lier les pieds à Sidrach, Misach et Abdénago, et de les jeter ainsi au milieu des flammes de la fournaise.

21. Au même moment, ces trois hommes furent liés et jetés au milieu des flammes de la fournaise, avec leurs chausses, leurs tiares, leurs souliers et leurs vêtements ;

COMMENTAIRE

℣. 14. VERENE SIDRACH, etc. Le texte araméen se traduit fort diversement, parce que le terme qui se lit ici (1), et que Théodotion et la Vulgate ont traduit par : *Est-il vrai?* ne se trouve qu'en cet endroit de la Bible. Les uns traduisent : *N'est-ce pas une chose étonnante,* ou affligeante, que vous n'adoriez point mes dieux? D'autres (2): Est-ce sérieusement, y pensez-vous ; croyez-vous que ce soit un jeu de ne pas adorer mes dieux? Cela revient au sens de la Vulgate.

℣. 15. QUIS EST DEUS, QUI ERIPIET VOS DE MANU MEA. Preuve de l'inconstance et de la légèreté de ce prince, qui avait autrefois éprouvé et reconnu le souveraine puissance et la supériorité du Dieu des Juifs (3).

℣. 18. QUOD SI NOLUERIT. Soit que notre Dieu veuille nous délivrer, ou non, nous vous déclarons que nous sommes résolus de ne point adorer vos idoles. Le texte porte (4) : *Et si non : sachez, ô roi,* etc. Magnique exemple de foi et de fermeté.

℣. 20. VIRIS FORTISSIMIS DE EXERCITU SUO. Le texte à la lettre : *A des hommes robustes en force* (5), *qui étaient dans son armée.* Nabucodonosor emploie ses gardes à l'exécution des coupables, suivant l'ancienne coutume.

℣. 21. CUM BRACCIS SUIS. Les Perses portaient des chausses nommées *Sarabara* (6); ou comme porte ici le texte, *Saraballa.* C'étaient des bandes de diverses couleurs, dont ils enveloppaient leurs cuisses. Les femmes mêmes portaient de ces sortes de chausses (7), à l'exemple de Sémiramis (8). Les Esclavons encore aujourd'hui nomment *Sarabara* de larges culottes qu'ils portent. Aquila et Théodotion ont conservé le nom araméen *Saraballa.* Symmaque a traduit : des *hauts-de-chausses* (9). Malgré ces autorités, un certain nombre d'orientalistes, à la suite de Gésénius, pensent que *Saraballa* désigne le vêtement supérieur.

ET TIARIS. L'araméen, *Patisch* (10), approche beaucoup du grec πέτασος, qui signifie un chapeau

---

(1) הצדא לאלהי לא איתיכין *Theod.* E'i ἀληθῶς.

(2) *Vide Grol. Ludovic. de Dieu. Jun. Tremel. Pisc. etc.*

(3) *Dan.* II. 47. Vere Deus vester Deus Deorum est, et Dominus regum.

(4) והן לא ידיע להוא לך

(5) גברי חיל

(6) *Vide Hesychium, et Isidor. l.* XIX. *Origin. et Brisson lib.* I. *de Regno Persar.*

(7) *Philostrat. Icon in Rhodogyn.*

(8) *Justin. l.* I. Igitur brachia et crura velamentis, tiara caput tegit.

(9) *Chald.* בסרבליהון *Sym.* Α ναξυρίδας. *Alqui* ἀναξυρὶς τὸ παρὰ Ρωμαίοις βράκιον δηλοῖ. *Eusat. in Iliad.* I. *Aq. Th.* Σαραβάλλας.

(10) פטשיהון

22. Nam jussio regis urgebat. Fornax autem succensa erat nimis; porro viros illos, qui miserant Sidrach, Misach et Abdenago, interfecit flamma ignis.

23. Viri autem hi tres, id est, Sidrach, Misach et Abdenago, ceciderunt in medio camino ignis ardentis, colligati.

Quæ sequuntur in hebraïs voluminibus non reperi.

24. Et ambulabant in medio flammæ, laudantes Deum, et benedicentes Domino.

25. Stans autem Azarias oravit sic, aperiensque os suum in medio ignis ait:

26. Benedictus es, Domine, Deus patrum nostrorum, et laudabile et gloriosum nomen tuum in sæcula:

27. Quia justus es in omnibus quæ fecisti nobis, et universa opera tua vera, et viæ tuæ rectæ, et omnia judicia tua vera.

28. Judicia enim vera fecisti juxta omnia quæ induxisti super nos, et super civitatem sanctam patrum nostrorum, Jerusalem, quia in veritate et in judicio induxisti omnia hæc, propter peccata nostra.

29. Peccavimus enim, et inique egimus recedentes a te, et deliquimus in omnibus;

30. Et præcepta tua non audivimus, nec observavimus, nec fecimus sicut præceperas nobis, ut bene nobis esset.

31. Omnia ergo quæ induxisti super nos, et universa quæ fecisti nobis, in vero judicio fecisti;

22. Car le commandement du roi pressait fort : et comme la fournaise était extrêmement embrasée, les flammes du feu firent mourir les hommes qui y avaient jeté Sidrach, Misach et Abdénago.

23. Cependant ces trois hommes, Sidrach, Misach et Abdénago, tombèrent liés au milieu des flammes de la fournaise.

Je n'ai pas trouvé ce qui suit dans les livres hébreux.

24. Mais ils marchaient au milieu de la flamme, louant Dieu et bénissant le Seigneur.

25. Cependant Azarias se tenant debout, fit cette prière ; et ouvrant la bouche au milieu du feu, il dit :

26. Soyez béni, Seigneur Dieu de nos pères, et que votre nom soit loué et glorifié dans tous les siècles ;

27. Parce que vous êtes juste dans tout ce que vous nous avez fait, que toutes vos œuvres sont fondées dans l'équité, que vos voies sont droites, et que tous vos jugements sont véritables.

28. Vos jugements ont été très équitables dans tous les maux que vous avez fait venir sur nous et sur Jérusalem, la cité sainte de nos pères, parce que vous nous avez envoyé tous ces châtiments dans la vérité et dans la justice, à cause de nos péchés ;

29. Car nous avons péché, et nous sommes tombés dans l'iniquité, en nous retirant de vous, et nous avons manqué en toutes choses.

30. Nous n'avons point écouté vos ordonnances ; nous ne les avons point observées, et nous ne les avons point gardées, comme vous nous l'aviez commandé, afin que nous fussions heureux.

31. Ainsi, c'est par une justice très véritable, que vous nous avez envoyé ces châtiments, que vous nous avez fait souffrir tous ces maux,

COMMENTAIRE

à larges bords. Les auteurs grecs appellent la tiare des Perses, πῖλος. Les rois de Perse portaient la tiare droite ; les autres la portaient penchée (1). Les lexicographes modernes et de nombreux hébraïsants, traduisent *palisch*, par tunique, culotte et même chemise.

Et calceamentis. L'araméen porte (2) : *Carbelâth*. Théodotion l'entend des bas. D'autres l'expliquent d'une espèce de turban ou de casque qu'on portait sur la tête. A la lettre ce terme pourrait signifier une aigrette ; ou une crête de coq (3) ; on peut lire le mot *Crabelâ*, ou *crebilâ*, et l'entendre de la chaussure. Les anciens ont connu les κρηπῖδες des Perses (4) : entre *crepida* et *crebilâ*, la différence est très peu remarquable. Néanmoins les lexicographes traduisent le mot par *manteau* ou *tiare*.

℣. 22. Viros illos qui miserant Sidrach ... interfecit flamma ignis. On voit par les versets 46 et 48 de chapitre, que ces hommes ne furent brûlés de la flamme, qu'après qu'ils y eurent jeté Sidrach, Misach et Abdénago. Ils avaient allumé la fournaise avec trop de violence ; alors un tourbillon de flammes en sortit, les surprit et les étouffa.

℣. 24. Ambulabant, etc. Ni ce verset, ni les suivants jusqu'au quatre-vingt-onzième, ne sont point dans l'hébreu d'aujourd'hui. On les a traduits sur le grec de Théodotion, et dans les anciennes bibles manuscrites, ils sont marqués d'une obèle, ou brochette, pour signifier qu'ils ne sont pas dans l'original.

℣. 27. Universa opera tua vera. *Toutes vos œuvres sont fondées dans l'équité*, dans la vérité, dans la droiture : ou bien, vos œuvres sont constantes ; elles ne changent et ne varient point, comme celles des hommes, dont les sentiments, les pensées, les œuvres sont dans une vicissitude et une inconstance perpétuelle. La diversité et les changements qu'on remarque dans les ouvrages de Dieu, ne sont point un effet de légèreté ou d'inconstance. *Opera mutas, nec mutas consilium*, dit saint Augustin (5).

℣. 28. Induxisti omnia hæc propter peccata nostra. Qui osera, selon la remarque de saint Augustin, se dire innocent devant Dieu, en enten

(1) *Xenophon. Anab. i. ii. - Hesych. et Suid. in* Τιάρα.
(2) בכרבלתהון *Pseud.* Περικνήμια.
(3) *Vide Gesen. hic. Geiger.*
(4) *Clem. Alex. Paedag. l. ii. c. 11.* Χαίρειν οὖν ἐατέον κρηπῖδας, κιθάρας,... παρεκκαστὸς καὶ τραχηλιάς.
(5) *Aug. Conf. l. i. c. 4.*

32. Et tradidisti nos in manibus inimicorum nostrorum iniquorum, et pessimorum, prævaricatorumque, et regi injusto et pessimo ultra omnem terram.

33. Et nunc non possumus aperire os; confusio et opprobrium facti sumus servis tuis et his qui colunt te.

34. Ne, quæsumus, tradas nos in perpetuum propter nomen tuum, et ne dissipes testamentum tuum;

35. Neque auferas misericordiam tuam a nobis, propter Abraham, dilectum tuum, et Isaac, servum tuum, et Israel, sanctum tuum,

36. Quibus locutus es pollicens quod multiplicares semen eorum sicut stellas cœli, et sicut arenam quæ est in littore maris;

32. Et que vous nous avez livrés entre les mains de nos ennemis, qui sont des injustes, des scélérats, et des prévaricateurs de votre loi, entre les mains d'un roi qui est le plus injuste et le plus méchant qui soit sur la terre.

33. Et maintenant nous n'osons ouvrir la bouche, et nous sommes devenus un sujet de confusion et de honte pour vos serviteurs, et pour ceux qui vous adorent.

34. Ne nous abandonnez pas pour jamais, à cause de votre nom; ne détruisez pas votre alliance;

35. Et ne retirez pas de nous votre miséricorde, à cause d'Abraham votre bien-aimé, d'Isaac votre serviteur, et d'Israël votre saint,

36. Auxquels vous avez promis que vous multiplieriez leur race comme les étoiles du ciel, et comme le sable qui est sur le rivage de la mer;

COMMENTAIRE

dant ces grands saints, que les flammes et les lions n'ont osé toucher, se mêler confusément dans la foule des coupables, et s'attribuer tous les péchés de son peuple ? *Si ista dicunt qui excellentissima sanctitate ignes et leones circa se innoxios habuerunt, quid nos oporteret dicere in humilitate nostra, qui tam longe illis impares sumus ?* C'étaient des hommes remplis de charité, qui regardaient Israël comme ne faisant qu'un corps, dont ils étaient membres. Le mal du corps leur était sensible, parce qu'ils lui étaient très étroitement unis. Ainsi, ils parlaient sincèrement, lorsqu'ils déclaraient qu'*ils étaient tombés dans l'iniquité;* de même que la langue de l'homme crie avec raison qu'on la blesse, lorsqu'on ne lui touche point, mais seulement à son pied ; parce que ce qui touche un membre touche tous les autres par la liaison étroite qui est entre tous. Remarquez, dit saint Jean Chrysostôme (1), que ces trois grands serviteurs de Dieu surmontaient l'ardeur des flammes parce qu'ils étaient justes ; et que, remplis d'humilité, ils se confessaient pécheurs. Leur justice si abondante eut la force de convertir en une rosée les flammes d'une fournaise; mais ce triomphe de leur piété ne fut point capable de les enorgueillir. Ils vivent en justes, et parlent comme pécheurs. *Operantur ut justi; loquuntur ut peccatores.*

Cette *iniquité* dont ils s'accusent en la personne de leurs frères, était en effet bien effroyable ; puisqu'ils s'étaient éloignés d'un Dieu qui les avait retirés de l'esclavage des Égyptiens, et qui les avait comblés depuis de toutes sortes de faveurs. Mais elle n'est, ô mon Dieu, qu'une image bien légère de l'iniquité sans comparaison plus criminelle dont nous nous rendons coupables, lorsqu'après que vous vous êtes approché de nous d'une manière si miraculeuse et infinie par l'Incarnation de votre Fils Jésus-Christ, nous ne craignons pas de *nous retirer de vous* par notre péché; de vous qui, lors même que nous étions vos ennemis, êtes venu nous chercher avec un si grand excès de bonté ! Heureux sont ceux que *les châtiments que vous leur envoyez dans la vérité et dans la justice*, c'est-à-dire, par un jugement conforme à votre justice et à votre vérité, rendent dociles à la voix de votre sainte discipline, et qui s'humilient sous la pesanteur de votre bras, pour reconnaître qu'ils sont pécheurs, sinon en eux-mêmes, au moins dans leurs frères et dans leurs membres, dont ils ne se séparent jamais.

℣. 33. Opprobrium facti sumus servis tuis. L'état de la captivité où nous sommes justement réduits pour nos péchés passés, est un sujet de honte pour votre peuple, en ce que les païens lui insultent, et tournent en raillerie sa religion et sa confiance en son Dieu.

Quoiqu'unis aux membres vivants de la Synagogue beaucoup plus qu'aux autres, ils n'osent parler que comme pécheurs. Ils se regardent comme accablés avec eux sous la grandeur de leurs crimes, comme entièrement inexcusables devant Dieu, et comme étant devenus *un sujet de confusion* et d'opprobre *à ses* dignes *serviteurs.* Ces grands châtiments les exposaient aux insultes des païens, qui en prenaient occasion de blasphémer contre le vrai Dieu, comme s'il n'avait pu garantir de ces fléaux redoutables ceux qui l'adoraient. Ainsi, ils le pressent de ne pas abandonner la défense de sa gloire, de se souvenir que ceux qu'on traitait si indignement, avaient l'honneur de porter son nom, étant appelés le peuple du Dieu très haut ; et de faire ressentir à ses ennemis que ces châtiments, c'était lui-même qui les envoyait pour punir les méchants et éprouver les justes.

℣. 34. Propter nomen tuum. Si nos péchés ont mérité des châtiments, punissez-nous de manière que votre gloire n'en souffre rien. Ce sentiment

(1) *Chrysost. de Spirit. Sanct.*

37. Quia, Domine, imminuti sumus plus quam omnes gentes, sumusque humiles in universa terra hodie propter peccata nostra.

38. Et non est in tempore hoc princeps, et dux, et propheta, neque holocaustum, neque sacrificium, neque oblatio, neque incensum, neque locus primitiarum contra te,

39. Ut possimus invenire misericordiam tuam. Sed in animo contrito, et spiritu humilitatis suscipiamur;

40. Sicut in holocausto arietum, et taurorum, et sicut in millibus agnorum pinguium, sic fiat sacrificium nostrum in conspectu tuo hodie, ut placeat tibi, quoniam non est confusio confidentibus in te.

41. Et nunc sequimur te in toto corde; et timemus te, et quærimus faciem tuam.

42. Ne confundas nos, sed fac nobiscum juxta mansuetudinem tuam, et secundum multitudinem misericordiæ tuæ.

43. Et erue nos in mirabilibus tuis, et da gloriam nomini tuo, Domine;

44. Et confundantur omnes qui ostendunt servis tuis mala, confundantur in omni potentia tua, et robur eorum conteratur;

45. Et sciant quia tu es Dominus Deus solus, et gloriosus super orbem terrarum.

46. Et non cessabant qui miserant eos ministri regis succendere fornacem, naphtha, et stuppa, et pice, et malleolis;

47. Et effundebatur flamma super fornacem cubitis quadraginta novem,

37. Car nous sommes réduits à un plus petit nombre que toutes les nations; et nous sommes aujourd'hui humiliés dans toute la terre, à cause de nos péchés;

38. Et il n'y a plus maintenant parmi nous, ni prince, ni chef, ni prophète, ni holocauste, ni sacrifice, ni oblation, ni encens, ni de lieu pour vous offrir nos prémices;

39. Afin que nous puissions avoir part à votre miséricorde : mais puissions-nous être reçus, Seigneur, dans un cœur contrit, dans un esprit humilié.

40. Que notre sacrifice se consomme aujourd'hui devant vous ; et qu'il vous soit agréable, comme si nous vous offrions des holocaustes de béliers et de taureaux, et mille agneaux gras ; parce que ceux qui mettent leur confiance en vous ne tomberont point dans la confusion.

41. Et maintenant nous vous suivons de tout notre cœur ; nous vous craignons, et nous recherchons votre face.

42. Ne nous confondez pas, mais traitez-nous selon votre douceur, et selon la multitude de vos miséricordes.

43. Délivrez-nous par les merveilles de votre puissance ; et donnez, Seigneur, gloire à votre nom.

44. Que tous ceux qui font souffrir des maux à vos serviteurs soient confondus ; qu'ils soient confondus par votre toute-puissance ; que leur force soit réduite en poudre ;

45. Et qu'ils sachent que c'est vous seul qui êtes le Seigneur, le Dieu, et le roi de gloire sur toute la terre.

46. Cependant les serviteurs du roi, qui avaient jeté ces trois jeunes hommes dans le feu, ne cessaient d'allumer la fournaise avec du bitume, des étoupes, de la poix et du sarment :

47. Et la flamme s'élevait quarante-neuf coudées de haut au dessus de la fournaise;

COMMENTAIRE

si élevé, si désintéressé des Hébreux, se remarque en plusieurs endroits de l'Écriture (1). Acharnés pour l'idolâtrie dans la prospérité, dès que le malheur les frappait, ils paraissaient insensibles à leurs maux, et ne pensaient qu'à l'outrage fait à leur culte national.

v. 38. NON EST IN TEMPORE HOC PRINCEPS, ET DUX ET PROPHETA. Nous n'avons rien de tout cela dans la Judée; mais, dans la captivité, il y avait des chefs de tribus, qui conservaient quelque autorité sur les autres captifs. Les Juifs parlent souvent de leurs *princes de captivité*. Nous lisons (2) qu'Évilmérodach, roi de Babylone, rendit à Joachim son titre de roi de Juda, après l'avoir tiré de prison ; et ailleurs (3), que Béera qui fut mené captif par Téglathphalasar, était chef de la tribu de Ruben. On voit dans Esdras et dans Néhémie (4), que, parmi ceux qui revinrent de Babylone, il y en avait de reconnus pour chefs des grandes familles. Enfin, dans le jugement de Suzanne (5), ne voit-on pas des anciens, des juges, et une forme de gouvernement parmi les Juifs de la captivité? Ézéchiel et Daniel n'étaient-ils pas reconnus pour prophètes de toute la nation? Ézéchiel demeurait vers le fleuve de Chobar, et Daniel était à Babylone même. Azarias veut dire qu'on ne voit plus, comme autrefois, dans sa nation, des rois et des princes absolus ; des prophètes exerçant l'autorité, une forme de république réglée et indépendante.

v. 40. SIC FIAT SACRIFICIUM NOSTRUM. Puisque l'état où nous sommes reduits, ne nous permet pas de recourir à votre clémence, en vous offrant dans votre temple des sacrifices sanglants : recevez le seul sacrifice que nous sommes capables de vous offrir : le sacrifice d'un cœur contrit et humilié.

v. 43. DA GLORIAM NOMINI TUO. Faites éclater la gloire de votre nom, en nous délivrant. Que vos fidèles voient aujourd'hui les effets de votre puissance, et que vos ennemis soient forcés de reconnaître que vous êtes le Dieu tout-puissant.

v. 46. NAPHTA. Le *naphte* est une espèce de bitume qui se trouve près de Babylone, et qui

(1) *Josue*, VII, 9. — (1) *Macc.* VII, 15. Et ici, verset 43.

(2) IV. *Reg.* XXV, 27. Sublevavit Evilmerodach rex Babylonis caput Joakim Regis Juda de carcere.

(3) I *Par.* V, 6. Beera quem captivum duxit Theglathphalasar, et fuit princeps in tribu Ruben.

(4) *Vide* I. *Esdr.* II, *et* II. *Esdr.* VII. — (5) *Dan.* XIII.

48. Et erupit, et incendit quos reperit juxta fornacem de Chaldæis.

49. Angelus autem Domini descendit cum Azaria, et sociis ejus, in fornacem; et excussit flammam ignis de fornace,

50. Et fecit medium fornacis quasi ventum roris flantem; et non tetigit eos omnino ignis, neque contristavit, nec quidquam molestiæ intulit.

51. Tunc hi tres quasi ex uno ore laudabant, et glorificabant, et benedicebant Deum in fornace, dicentes:

52. Benedictus es, Domine, Deus patrum nostrorum; et laudabilis, et gloriosus, et superexaltatus in sæcula; et benedictum nomen gloriæ tuæ sanctum, et laudabile, et superexaltatum in omnibus sæculis.

53. Benedictus es in templo sancto gloriæ tuæ, et superlaudabilis et supergloriosus in sæcula.

54. Benedictus es in throno regni tui, et superlaudabilis et superexaltatus in sæcula.

48. Et s'étant élancée dehors, elle brûla les Chaldéens qu'elle trouva les plus proches de la fournaise.

49. Or l'ange du Seigneur était descendu vers Azarias et ses compagnons dans la fournaise; et écarta les flammes,

50. Il avait formé au milieu de la fournaise un vent frais et une douce rosée; et le feu ne les toucha en aucune sorte, ne les incommoda point, et ne leur fit aucun mal.

51. Alors tous trois louaient Dieu dans la fournaise, et le glorifiaient, et le bénissaient d'une même bouche en disant :

52. Vous êtes béni, Seigneur Dieu de nos pères; vous êtes digne de toute louange ; vous êtes plein de gloire, et élevé au-dessus de tout dans les siècles ; le saint nom de votre gloire est béni ; il est digne de toute louange, et élevé au-dessus de tout dans tous les siècles.

53. Vous êtes béni dans le temple saint de votre gloire, et élevé au-dessus de toute louange et de toute gloire dans tous les siècles.

54. Vous êtes béni dans le trône de votre royaume, et élevé au dessus de toute louange et au-dessus de toute gloire dans tous les siècles.

COMMENTAIRE

prend feu très aisément; en sorte que la flamme s'élance vers lui aussitôt qu'on le lui présente (1): *Huic magna cognatio ignium, transiliuntque protinus in eam undecumque visam.* On tire le naphte comme une liqueur épaisse de certaines fontaines de la Babylonie. Le naphte noir s'emploie au lieu d'huile, pour brûler dans les lampes; et le naphte blanc est une matière tellement inflammable, et si difficile à éteindre, lorsqu'une fois il est allumé, que l'eau n'y fait rien. On ne l'éteint qu'en le chargeant de boue, de vinaigre, d'alun ou de glu (2).

Stuppa et pice. Apparemment de l'étoupe enduite de poix ou de résine, dont on se servait quelquefois dans les sièges des villes, pour y mettre le feu (3). Autrement à quoi aurait servi de l'étoupe pour embraser une fournaise ?

Malleolis. Le terme grec (4) signifie en général du fagot, des branches sèches. Le latin *malleolus* désigne certaine espèce de fagot, que l'on enduisait de poix, et qu'on lançait dans les villes assiégées (5) ou contre les soldats qui faisaient la tortue pour venir à la sape.

℣. 48. Incendit quos reperit. Les soldats qui avaient jeté Sidrach, Misach et Abdénago dans la fournaise. Voyez le verset 22.

℣. 49. Angelus Domini descendit. « Toutes les fois, dit saint Jérôme (6), qu'une âme se trouve accablée sous le poids des tentations et des différentes afflictions qui la tourmentent, si elle n'espère alors aucun secours de la part des hommes, et qu'elle se tourne vers Dieu toute entière, l'Ange du Seigneur descend vers elle, et par la vertu de sa divine parole éteint l'ardeur de ces flammes qui la dévorent. Il empêche ainsi que les dards enflammés de notre ennemi ne pénètrent jusqu'au fond de notre cœur, et que nous ne demeurions comme engloutis dans la fournaise. »

℣. 51-53. Hi tres quasi ex uno ore laudabant. Il semble qu'Azarias prononça seul, au nom de ses compagnons, la prière précédente dont on a parlé au verset 25. Mais pour ce cantique, que l'Église met tous les jours dans la bouche de ses ministres, les trois serviteurs de Dieu joignirent leurs voix afin de le chanter tous ensemble, en reconnaissance d'un si grand miracle qu'il faisait en leur faveur. Peut-être aussi que la prière qu'ils firent d'abord précéda l'apparition de l'ange; bien qu'il empêchât invisiblement que les flammes ne les touchassent, il ne se fit peut-être voir à eux qu'après qu'ils se furent humiliés devant Dieu, comme des pécheurs qui n'attendaient que la mort. Ce spectacle les ayant tout d'un coup transportés de joie, ils s'animèrent de nouveau à chanter conjointement ce saint cantique. « Ils opposèrent, dit Théodoret (7), un chant tout divin et une céleste symphonie, à la musique et au son profane des instruments, qui retentissaient

(1) *Plin. lib.* II. *c.* 105.
(2) *Strabo. lib.* XVI. *et Plutarch. in Alex.*
(3) *Vide Sanct. hic. Virgil. Æneid. l.* VIII.
Stupea flamma manu, telisque volatile ferrum
Spargitur.
(4) Κληματίδω.
(5) *Nonius Marcell.* Malleoli, manipuli spartæi pice contecti, qui incensi, aut in muros, aut in testudinem jaciuntur. *Vide si lubet, et Veget. lib.* IV. *c.* 20. *et Ammian. Marcell. lib.* XXIII.
(6) *Hieron. in hunc loc.*
(7) *Theodoret. in hunc loc.*

55. Benedictus es, qui intueris abyssos, et sedes super cherubim; et laudabilis, et superexaltatus in sæcula.

56. Benedictus es in firmamento cœli, et laudabilis et gloriosus in sæcula.

57. Benedicite, omnia opera Domini, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

58. Benedicite, angeli Domini, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

59. Benedicite, cœli, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

55. Vous êtes béni, vous qui voyez le fond des abîmes, et qui êtes assis sur les chérubins; et vous êtes digne de toute louange, et élevé au dessus de toute gloire dans tous les siècles.

56. Vous êtes béni dans le firmament du ciel; et vous êtes digne de toute louange et de toute gloire dans tous les siècles.

57. Ouvrages du Seigneur, bénissez tous le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

58. Anges du Seigneur, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

59. Cieux, bénissez le Seigneur, louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

COMMENTAIRE

autour de la statue d'or : et ils faisaient voir, tant par leur chant, que par l'état même où ils se trouvaient, combien il était plus avantageux de n'adorer pas cette image d'un homme mortel. Les expressions dont ils se servent dans leur cantique, sont les paroles d'un cœur embrasé d'amour, et qui ne peut exprimer l'ardeur de ses sentiments? Car, étant blessés heureusement de cet amour tout divin, ils cherchent des noms qui soient propres à exprimer la grandeur et la majesté de Celui qu'ils louent : mais n'en trouvant point, ils s'efforcent de la relever au moins en disant qu'il est *au-dessus de toutes louanges, et au-dessus de toute gloire* : » ce qui marque autant l'infinie grandeur de Dieu, que l'impuissance où est l'homme de le louer comme il convient.

Ce qu'ils disent, que le Seigneur est *béni dans le saint temple de sa gloire*, peut s'entendre non seulement de ce *firmament du ciel*, dont ils parlent dans la suite, qui est comme le sanctuaire de sa Divinité; mais encore du temple de Jérusalem, où il avait fait éclater *sa gloire* durant tous les siècles. Quoiqu'il fût consumé alors et réduit en cendres, ils étaient bien éloignés d'en avoir perdu le souvenir; et c'est de même que s'ils avaient dit à Dieu : « Ayant le cœur et les yeux tournés vers ce temple sacré, où vous aviez coutume de faire paraître votre gloire, nous vous offrons ce cantique d'actions de grâces. Car, quand il aurait été brûlé mille fois, nous ne pouvons oublier la sainteté que vous lui avez communiquée. »

v. 55. Qui intueris abyssos. *Qui voyez le fond des abîmes*, la profondeur de la mer, l'immensité de ses eaux; à qui rien n'est caché.

Qui sedes super cherubim. *Qui êtes assis sur les chérubins*, comme sur votre char. C'est l'idée que l'Écriture nous répète en plusieurs endroits. *Ezech.* x. 1. et *suiv.*-I. *Reg.* iv. 4.-II. *Reg.* vi. 2.-iv. *Reg.* xix. 15. - *Psalm.* xvii. 10; lxxix. 2.- *Isai.* xxxvii. 16. etc.

v. 57. Benedicite omnia opera Domini Domino. Il faut remarquer avec saint Jérôme (1), que les créatures insensibles et inanimées, que ces trois saints invitent à bénir toutes ensemble le Seigneur, ne le louent pas comme les anges et comme les hommes, puisqu'elles n'ont ni esprit pour le comprendre, ni langue pour publier les louanges de sa gloire. Elles le louent donc, non de la voix, mais par les effets qu'elles produisent conformément à ses ordres. Car le Créateur se fait connaître par ses créatures, et la gloire si magnifique de Dieu éclate dans chacun de ses ouvrages. *Omnis creatura, non voce, sed opere laudat Dominum; quia ex creaturis consequenter creator intelligitur, et in singulis operibus Dei magnificentia demonstratur* (2). « Lors donc, dit saint Augustin, qu'on invite ainsi toutes les créatures à louer Dieu, c'est l'homme même qu'on invite à le louer par la vue de ces mêmes créatures; parce que, si l'homme s'arrête à considérer en elles leur Créateur, il y trouvera comme une source infinie de bénédictions et de louanges, et son cœur sentira mille sujets de chanter des hymnes à la gloire du Très-Haut. *Cuncta bene cogitata laudem pariunt, et impletur cor consideratione creaturæ ad eructandum hymnum creatori* (3). »

« Mais remarquez bien, dit le même saint, que ce ne sont que les ouvrages du Seigneur, qui louent le Seigneur. Les cieux le louent, la terre le loue, la mer le loue. Mais trouverez-vous dans ce cantique, que l'avarice, que l'ivrognerie, que l'impureté, que tous les vains amusements du siècle louent le Seigneur? Tout ce qui ne loue donc point ici le Seigneur, ce n'est point lui qui l'a fait, et il n'est point son ouvrage. Mais tout ce qu'il y a de louable dans la nature, soit qu'il le paraisse peu ou beaucoup, doit être nécessairement rapporté à la louange de la gloire très sublime et ineffable du Créateur. Et quels que puissent

(1) *Hieronym. in hunc loc.* — (2) *August. in Psalm.* lxviii. — (3) *Idem in epist. Joan. tract.* iii.

60. Benedicite, aquæ omnes quæ super cœlos sunt, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

61. Benedicite, omnes virtutes Domini, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

62. Benedicite, sol et luna, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.
63. Benedicite, stellæ cœli, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.
64. Benedicite, omnis imber et ros, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

65. Benedicite, omnes spiritus Dei, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.
66. Benedicite, ignis et æstus, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.
67. Benedicite, frigus et æstus, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.
68. Benedicite, rores et pruina, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.
69. Benedicite, gelu et frigus, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

70. Benedicite, glacies et nives, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.
71. Benedicite, noctes et dies, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.
72. Benedicite, lux et tenebræ, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

73. Benedicite, fulgura et nubes, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.
74. Benedicat terra Dominum; laudet et superexaltet eum in sæcula.

60. Eaux qui êtes au-dessus des cieux, bénissez toutes le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.
61. Puissances du Seigneur, bénissez toutes le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.
62. Soleil et lune, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.
63. Étoiles du ciel, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.
64. Pluies et rosées, bénissez toutes le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraiue grandeur dans tous les siècles.
65. Souffles de Dieu, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.
66. Feux et chaleurs, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.
67. Froids et frimas, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.
68. Rosées et brumes, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.
69. Gelées et froidures, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.
70. Glaces et neiges, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.
71. Nuits et jours, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.
72. Lumière et ténèbres, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.
73. Eclairs et nuages, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles
74. Que la terre bénisse le Seigneur; qu'elle loue e qu'elle relève sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

COMMENTAIRE

être ces ouvrages, lorsque je les considère comme les ouvrages de Dieu, je me sens porté d'une manière ineffable à louer l'Ouvrier suprême qui les a faits, et qui fait éclater de telle sorte sa grandeur dans ses grandes œuvres, qu'il n'est pas moins grand dans les autres qui sont moindres. *Ineffabiliter moveor laude creatoris illorum, qui prorsus ita magnus est in operibus magnis, ut minor non sit in minimis* (1).

℣. 60. Aquæ omnes quæ super cœlos sunt. Voyez ce qu'on a dit sur la Genèse, chapitre I. ℣. 6.

℣. 61. Omnes virtutes Domini. Les astres et les planètes, qui sont nommés dans l'Écriture : *L'armée du ciel* (2).

℣. 65. Omnes spiritus. *Vents et souffles.* C'est ainsi qu'il faut entendre cet endroit ; car on a déjà in ité les anges, au ℣. 58, et on invitera au ℣. 86. les âmes des justes.

℣. 66. Ignis et æstus. Les termes grecs (3) marquent l'élément du feu, et les ardeurs de l'été ; mais ce qui embarrasse, est qu'au verset suivant on invite conjointement *le froid et la chaleur, Frigus et æstus* (4) ; et que le terme de l'original qui signifie la chaleur, est à peu près le même dans les deux passages. Pourquoi mettre deux fois la chaleur de l'été ? Quelques mss. lisent au ℣. 67. *Frigus et æstas ; le froid et l'été ;* comme si, dans le ℣. 66, on invitait le feu et la chaleur de de cet élément à louer le Seigneur ; et au ℣. 67. le froid de l'hiver, et l'ardeur de l'été. Mais, sans rien changer à la signification naturelle des termes, ne peut-on pas dire que l'on parle au ℣. 66. de la chaleur de l'été, et au ℣. 67. de l'action du froid, qui, quelquefois, fait sur les plantes et sur les corps le même effet que le feu, qui les brûle, qui les dessèche. Voyez la *Genèse*, chapitre XXXI. ℣. 40. La gelée et le froid sont marqués au ℣. 69. L'édition romaine transporte en ce verset 69. ce que nous lisons au verset 67. dans notre Vulgate, et n'y lit point : *Benedicite gelu et frigus.*

(1) *Idem de lib. arb. lib.* II. *c.* 17. *Idem in Faust. lib.* XXI. *cap.* 5.
(2) *Deut.* XVII. 3. - IV. *Reg.* XVII. 16. XXI. 3; XXIII. 4. - *Isai.* XXIV. 21. - *Jerem.* VIII. 2. *et passim.*
(3) Πῦρ καὶ καῦμα.
(4) Ψῦχος καὶ καύσων. *Edit. Rom.* Ψῦχος καὶ καῦμα. *Vide Perer. in textu huj. vers.*

75. Benedicite, montes et colles, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

76. Benedicite, universa germinantia in terra, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

77. Benedicite, fontes, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

78. Benedicite, maria et flumina, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

79. Benedicite, cete, et omnia quæ moventur in aquis, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

80. Benedicite, omnes volucres cœli, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

81. Benedicite, omnes bestiæ et pecora, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

82. Benedicite, filii hominum, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

83. Benedicat Israel Dominum, laudet et superexaltet eum in sæcula.

84. Benedicite, sacerdotes Domini Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

85. Benedicite, servi Domini, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

86. Benedicite, spiritus et animæ justorum, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

87. Benedicite, sancti et humiles corde, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula.

88. Benedicite, Anania, Azaria, Misael, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula: quia eruit nos de inferno, et salvos fecit de manu mortis; et liberavit nos de medio ardentis flammæ, et de medio ignis eruit nos.

89. Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus.

90. Benedicite, omnes religiosi, Domino, Deo deorum; laudate et et confitemini ei, quia in omnia sæcula misericordia ejus.

Hucusque in Hebraeo non habetur: et quæ posuimus, de Theodotionis editione translata sunt.

75. Montagnes et collines, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

76. Plantes qui naissez de la terre, bénissez toutes le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

77. Fontaines, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

78. Mers et fleuves, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

79. Baleines et poissons qui vivez dans les eaux, bénissez tous le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

80. Oiseaux du ciel, bénissez tous le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

81. Bêtes privées ou sauvages, bénissez toutes le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

82. Enfants des hommes, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

83. Qu'Israël bénisse le Seigneur; qu'il le loue, et qu'il relève sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

84. Prêtres du Seigneur, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

85. Serviteurs du Seigneur, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

86. Esprits et âmes des justes, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

87. Vous qui êtes saints et humbles de cœur, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles.

88. Ananias, Azarias et Misaël, bénissez le Seigneur; louez-le, et relevez sa souveraine grandeur dans tous les siècles; parce qu'il nous a tirés de l'enfer, qu'il nous a sauvés de la puissance de la mort, qu'il nous a délivrés du milieu des flammes ardentes, et nous a tirés du milieu du feu.

89. Rendez grâces au Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles.

90. Vous qui êtes religieux et craignant Dieu, bénissez le Seigneur, le Dieu des dieux; louez-le, et rendez-lui des actions de grâces, parce que sa miséricorde s'étend dans la suite de tous les siècles.

Ce qui a été mis jusqu'ici ne se trouve point dans l'hébreu, et a été pris de l'édition de la bible de Théodotion.

COMMENTAIRE

v. 86. Spiritus et animæ justorum. Ils parlent des âmes des saints, séparées du corps; car ils ont invité précédemment les hommes, les prêtres, les Israélites, *les serviteurs de Dieu*, ou les lévites; et plus bas il invite *toutes les personnes pieuses*, 90, *et ceux qui sont saints, et humbles de cœur*, au v. 87.

v. 87. Benedicite, sancti et humiles corde, Domino. Ceci nous fait voir que, pour être digne de louer Dieu, il faut avoir l'humilité dans le cœur, selon qu'il est dit dans l'Évangile: *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur*, etc. (1). Or cette humilité du cœur, selon saint Jérôme (2), n'est autre chose que ce qui est appelé en un autre endroit, la pauvreté de l'esprit, qui consiste à ne point s'enorgueillir, et à ne point rechercher non plus la gloire par l'apparence trompeuse d'une fausse humilité; mais à s'abaisser sincèrement et de tout cœur: *Ut non erigamur superbia, nec ficta gloriam humilitate quæramus; sed toto corde inclinemur.*

v. 88. Qui eruit nos de inferno. Souvent le nom d'*infernus* signifie la mort, le tombeau. Ils joignent ici la mort et le tombeau comme syno-

(1) *Matth.* XI. 29.

(2) *Hieron. in hunc loc.*

91. Tunc Nabuchodonosor rex obstupuit; et surrexit propere, et ait optimatibus suis : Nonne tres viros misimus in medium ignis compeditos? Qui respondentes regi, dixerunt : Vere, rex.

92. Respondit, et ait : Ecce ego video quatuor viros solutos, et ambulantes in medio ignis, et nihil corruptionis in eis est, et species quarti similis filio Dei.

93. Tunc accessit Nabuchodonosor ad ostium fornacis ignis ardentis, et ait : Sidrach, Misach et Abdenago, servi Dei excelsi, egredimini, et venite. Statimque egressi sunt Sidrach, Misach et Abdenago de medio ignis ;

94. Et congregati satrapæ, et magistratus, et judices, et potentes regis, contemplabantur viros illos, quoniam nihil potestatis habuisset ignis in corporibus eorum, et capillus capitis eorum non esset adustus, et sarabala eorum non fuissent immutata, et odor ignis non transisset per eos.

95. Et erumpens Nabuchodonosor, ait : Benedictus Deus eorum, Sidrach, videlicet, Misach et Abdenago, qui misit angelum suum, et eruit servos suos, qui crediderunt in eum, et verbum regis immutaverunt, et tradiderunt corpora sua ne servirent, et ne adorarent omnem deum, excepto Deo suo !

91. Alors le roi Nabucodonosor fut frappé d'étonnement; il se leva tout d'un coup et dit aux grands de sa cour : N'avons-nous pas jeté trois hommes liés au milieu du feu? Ils répondirent au roi : Il est vrai, ô roi.

92. Nabucodonosor leur dit : J'en vois quatre néanmoins qui marchent sans être liés au milieu du feu, qui sont incorruptibles dans les flammes, et dont le quatrième est semblable à un fils de Dieu.

93. Alors Nabucodonosor s'étant approché de la porte de la fournaise ardente, dit : Sidrach, Misach et Abdénago, serviteurs du Dieu très haut, sortez et venez. Aussitôt Sidrach, Misach et Abdénago sortirent du milieu du feu.

94. Et les princes, les premiers officiers, les juges, et les grands de la cour du roi regardaient attentivement ces hommes, voyant que le feu n'avait eu aucun pouvoir sur leurs corps, qu'un seul cheveu de leur tête n'en avait été brûlé, qu'il n'en paraissait aucune trace sur leurs vêtements, et que l'odeur même du feu n'était pas venue jusqu'à eux.

95. Alors Nabucodonosor s'écria avec transport : Béni soit leur Dieu, le Dieu de Sidrach, de Misach et d'Abdénago, qui a envoyé son ange, et a délivré ses serviteurs qui ont cru en lui, qui ont résisté au commandement du roi, et qui ont abandonné leurs corps, pour ne point servir ni adorer aucun autre dieu que leur Dieu.

COMMENTAIRE

nymes. Qui nous a délivrés du danger du feu.

℣. 91. Tunc Nabuchodonosor, etc. Ici recommence le texte araméen de Daniel, interrompu depuis le ℣. 24. de ce chapitre. L'étonnement du roi est naturel, et la question qu'il pose aux grands de sa cour, certifie que ce n'était pas une illusion, mais un fait miraculeux, dont il n'y avait pas lieu de douter. Ce prince qui avait été assez vain pour demander *qui était le Dieu qui pourrait les délivrer de sa main*, reconnaît que ce Dieu existe, et qu'il change à son gré les éléments.

℣. 92. Quatuor viros solutos, et species quarti similis Filio Dei. Ce quatrième qui parut au milieu des trois Hébreux était un ange, ou, selon quelques commentateurs (1), le Fils de Dieu, la seconde personne de la très sainte Trinité. Mais la première opinion est la plus suivie (2); c'est le même ange dont on a parlé au verset 49. L'Écriture donne souvent aux anges le nom *de Fils de Dieu ;* par exemple Job dit que *les enfants de Dieu* (3), c'est-à-dire les anges, se trouvèrent devant le trône de sa Majesté ; et que les astres du matin, avec *les enfants de Dieu* (4), le louaient à la création du monde. Saint Augustin a fait voir en plus d'un endroit de ses écrits (5), que les apparitions que l'Écriture attribue à Dieu dans l'Ancien Testament, étaient ordinairement faites par le ministère des anges ; que c'étaient les anges qui avaient apparu. Quelques interprètes (6) prétendent que Nabucodonosor, peu instruit de la vraie religion, s'imagina voir quelque demi-dieu, quelque Hercule, quelque Apollon, quelque Mercure, ou un autre dieu, né des dieux supérieurs. Cette opinion n'a rien que de très plausible dans la fausse théologie des Grecs. Celle des Chaldéens n'en était pas éloignée ; ils reconnaissaient des dieux de différents étages ; et, à l'égard des anges, ils en avaient une idée à peu près semblable.

℣. 94. Odor ignis non transisset per eos. Leurs habits ne sentaient pas même cette odeur que le feu donne à la laine, lorsqu'on s'en approche de trop près. Les anciens prétendaient que certains séducteurs, qui se disaient inspirés, étaient épargnés des flammes (7). Strabon assure que ceux qui étaient inspirés par la déesse Féronia, marchaient nu-pieds sur les charbons brûlants, sans en être incommodés (8). Virgile parlant des prêtres d'Apollon, adoré sur le mont Soracte, dit (9) :

. . . . Medium freti pietate per ignem
Cultores multa premunt vestigia pruna.

---

(1) *Quid. ex Antiq. apud Hieron. - Tertull. contra Marcion. lib.* IV. *c.* 10. *et* 21. *et advers. Praxeam c.* 16. - *Iren. lib.* IV. *c.* 37 *et l.* V. *c.* 5. - *Auctor Serm. de Consum. mundi sub nom. Hippolyti. - Rupert. de Vict. Verbi. lib.* VI. *c.* 21. - *Isidor. Clar. Munst. Villet. Pol.*

(2) *Hieron. hic. et Sept. Perer. Sanct. Cornel. Tirin. Grot. Vat. Menoch. etc.*

(3) *Job.* I. 6 *et* II. 1.

(4) *Ibid* XXXVIII. 7. *Vide et psalm.* LXXXVIII. 7.

(5) *Aug. de Trinit. lib.* III. *c.* 11. *et contra Maximum Arian. lib.* II.

(6) *Dionys. Carthus. et alii quidam.*

(7) *Iamblic. Sect.* III. *c.* 4.

(8) *Strabo. lib.* IV. — (9) *Virgil. Æneid.* XI.

96. A me ergo positum est hoc decretum : Ut omnis populus, tribus et lingua, quæcumque locuta fuerit blasphemiam contra Deum Sidrach, Misach et Abdenago, dispereat, et domus ejus vastetur; neque enim est alius Deus qui possit ita salvare.

97. Tunc rex promovit Sidrach, Misach et Abdenago in provincia Babylonis.

98. Nabuchodonor rex : Omnibus populis, gentibus et linguis, qui habitant in universa terra; pax vobis multiplicetur.

99. Signa et mirabilia fecit apud me Deus excelsus.

100. Placuit ergo mihi prædicare signa ejus, quia magna sunt; et mirabilia ejus, quia fortia; et regnum ejus regnum sempiternum, et potestas ejus in generationem et generationem.

96. Voici donc l'ordonnance que je fais : Que tout homme, de quelque peuple, de quelque tribu, et de quelque langue qu'il puisse être, qui aura proféré un blasphème contre le Dieu de Sidrach, de Misach et d'Abdénago, périsse, et que sa maison soit détruite, parce qu'il n'y a point d'autre Dieu qui puisse sauver que celui-là.

97. Alors le roi éleva en dignité Sidrach, Misach et Abdénago dans la province de Babylone.

98. Nabucodonosor roi, à tous les peuples et à toutes les nations, quelque langue qu'elles parlent dans toute la terre : Que la paix s'établisse en vous de plus en plus.

99. Le Dieu très-haut a fait des prodiges et des merveilles dans mon royaume. J'ai donc résolu de publier

100. Ses prodiges, parce qu'ils sont grands ; et ses merveilles, parce qu'elles sont étonnantes ; car son royaume est un royaume éternel, et sa puissance s'étend dans la suite de tous les siècles.

COMMENTAIRE

Mais, les païens eux-mêmes (1) nous apprennent que, pour se préserver du feu, ils s'oignaient la plante des pieds avec certaines drogues. Ici, on ne peut soupçonner aucune précaution de la part des trois Hébreux ; ils ne s'attendaient point à être saisis et jetés au feu.

℣. 96. Dispereat, et domus ejus vastetur. L'araméen (2) : *Qu'il soit mis en pièces, et que sa maison soit changée en lieu souillé.* On peut voir ce qui a été remarqué plus haut, et dans Esdras, sur ces sortes de punitions, qui étaient communes parmi ces peuples (3).

Neque enim est alius Deus, qui possit ita salvare. L'araméen (4) : *Il n'y a point d'autre Dieu, qui puisse sauver comme celui-là,* ou *qui puisse sauver de cette manière.* On dirait, à entendre Nabucodonosor, ici et dans quelques autres endroits (5), où il parle du Dieu des Hébreux, qu'il était véritablement converti, et qu'il croyait solidement en lui. Mais nous ferons voir dans le chapitre suivant que sa conversion n'était nullement solide, et que les sentiments qu'il fait paraître, n'ont point été jusqu'à lui changer le cœur.

℣. 97. Tunc rex promovit Sidrach... in provincia Babylonis. Le roi leur conserva leurs emplois. Les termes de l'original signifient rétablir quelqu'un dans son premier état, dans sa première dignité (6). Les Septante de l'édition romaine ajoutent (7) : *Et il les éleva en honneur, et les jugea dignes de commander à tous les Juifs de son royaume.*

℣. 98. Nabuchodonosor rex, omnibus populis, etc. C'est un édit en faveur des Juifs. Daniel nous l'a conservé dans sa langue originale, comme une pièce authentique. Il est probable qu'il fut donné à l'occasion de la délivrance des trois Hébreux de la fournaise (8). On aurait pu commencer ici le chapitre IV, qui contient la suite de cette déclaration.

---

(1) *Varro apud Servium.*

(2) הדמין יתעבד וביתה נולי ישתוה Membratim lanietur et domus ejus latrina fiat.

(3) I. *Esdr.* VI. 9. - *Dan.* II. 5.

(4) די יכל להצלה כדנה — (5) *Dan.* II. 47. *et* IV. 31....34.

(6) באדין בלבא הצלח לשדרך ...כבדנה כבל

(7) Τότε ὁ βασιλεὺς κατεύθυνε τὸν Σεδρὰχ... καὶ ἤυξησε αὐτούς, καὶ ἠξίωσεν αὐτοὺς ἡγεῖσθαι πάντων τῶν Ἰουδαίων τῶν ἐν τῇ βασιλείᾳ αὐτοῦ. *Ita Codices mss. et Theodoret.*

(8) *Theodoret. hic et alii plures e recent.*

CHAPITRE IV

Songe de Nabucodonosor ; arbre abattu. Daniel lui explique ce songe. Ce songe s'accomplit. Nabucodonosor est réduit pendant sept ans au rang des bêtes. Il reconnaît la main de Dieu, et est rétabli dans son royaume.

1. Ego, Nabuchodonosor, quietus eram in domo mea, et florens in palatio meo:
2. Somnium vidi, quod perterruit me; et cogitationes meæ in strato meo, et visiones capitis mei, conturbaverunt me.
3. Et per me propositum est decretum ut introducerentur in conspectu meo cuncti sapientes Babylonis, et ut solutionem somnii indicarent mihi.
4. Tunc ingrediebantur arioli, magi, Chaldæi et aruspices; et somnium narravi in conspectu eorum, et solutionem ejus non indicaverunt mihi;
5. Donec collega ingressus est in conspectu meo Daniel, cui nomen Baltassar, secundum nomen Dei mei, qui habet spiritum deorum sanctorum in semetipso. Et somnium coram ipso locutus sum.

1. Moi, Nabucodonosor, étant en paix dans ma maison, et plein de gloire dans mon palais,
2. J'ai vu un songe qui m'a effrayé ; et, étant dans mon lit, mes pensées, et les images qui se présentaient à mon imagination, m'épouvantèrent.
3. C'est pourquoi je publiai une ordonnance, pour faire venir devant moi tous les sages de Babylone, afin qu'ils me donnassent l'explication de mon songe.
4. Alors les devins, les mages, les Chaldéens et les augures étant venus devant moi, je leur racontai mon songe; et ils ne purent me l'expliquer.
5. Enfin Daniel leur collègue parut devant nous, lui qui a nom Baltassar, selon le nom de mon dieu, et qui a dans lui-même l'esprit des dieux saints. Je lui racontai mon songe, et je lui dis :

COMMENTAIRE

℣. 1. Ego Nabuchodonosor. C'est la continuation de l'édit dont on a vu le commencement au verset 98 du chapitre précédent.

Quietus eram in domo mea, et florens in palatio meo. Théodotion (1) : *J'étais dans l'abondance dans ma maison, et florissant dans mon trône.* Nabucodonosor, après avoir assujetti à son empire la Syrie, la Phénicie, la Judée, l'Égypte et l'Arabie, revint à Babylone plein de gloire, et enflé de tous ces heureux succès ; il jouissait en paix du fruit de ses conquêtes, et ne voyait rien dans toute l'Asie, qui ne pliât sous son autorité, lorsque Dieu troubla ce repos par un songe fâcheux qu'il lui envoya.

℣. 5. Arioli, magi, Chaldæi, et aruspices. On peut voir la signification de tous ces noms, au chapitre II, verset 2.

℣. 5. Donec collega ingressus est Daniel. Le nom de *collègue*, qui se lisait autrefois dans Théodotion, Symmaque et Aquila, ne se lit pas aujourd'hui dans les éditions grecques. Mais Théodoret et un exemplaire cité par Nobilius, portent (2) : *Jusqu'à ce qu'un autre* (devin) *nommé Daniel parût en ma présence.* Ce peut être la vraie signification de l'araméen (3); אחרי *à'horî* signifie *autre,* et prononcé *a'harê, après ;* אחרין *a'horên* signifie avec עד *'ad, jusqu'à la fin, en dernier lieu.* Il est probable que les anciens ont lu *a'horî,* autre ; et il est assez extraordinaire que les interprètes dont on a parlé l'aient traduit par *un collègue,* à moins qu'ils ne l'aient pris dans ce sens : *Jusqu'à ce que Daniel, qui est un autre moi-même,* mon vice-gérant, mon ami, mon collègue (4), ait paru. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que l'exemplaire dont se servait saint Jérôme, était corrompu, et qu'il portait ἑταῖρος, un ami, pour ἕτερος un autre ; ou que le nom de *collègue,* en cet endroit, ne signifie point du tout le collègue du roi, mais un collègue des devins, et des chaldéens, qui étaient entrés auparavant (5). On traduit généralement (6) : *Jusqu'à ce qu'enfin Daniel entra devant moi.* Cette dernière traduction est celle du texte actuel.

Baltassar, secundum nomen Dei mei. Le nom de *Baltasar,* signifie Bel protège sa vie. On avait donné ce nom à Daniel, en lui changeant le sien (7).

Qui habet spiritum deorum sanctorum in semetipso. Nabucodonosor, prévenu des idées de sa fausse religion, croit voir dans Daniel des effets de la présence de ses faux dieux, suivant la remarque de saint Jérôme (8). Il s'imagine que ce saint prophète est animé de l'esprit de quelque

---

(1) Εὐθηνῶν ἤμην ἐν τῷ οἴκῳ μου, εὐθαλῶν ἐπὶ τοῦ θρόνου μου. *Theodoretus addit.* Καὶ πίων ἐν λαῷ μου. Et pinguis in populo meo.
(2) Εἕως οὗ ἕτερος εἰσῆλθεν ἐνώπιον μου Δανιήλ.
(3) ועד אחרין על קדמי דניאל
(4) *Percr. Sanct. Cornel.*
(5) *Vide Drus. hic, et Ludov. de Dieu. Grot.*
(6) *Pagn. Tig. Jun. Tremel. Pisc. Montan. Castal.*
(7) *Dan.* I. 7.
(8) *Hieronym. hic, Grot. Sanct.*

6. Baltassar, princeps ariolorum, quoniam ego scio quod spiritum sanctorum deorum habeas in te, et omne sacramentum non est impossibile tibi, visiones somniorum meorum, quas vidi, et solutionem earum narra.

7. Visio capitis mei in cubili meo: Videbam, et ecce arbor in medio terræ, et altitudo ejus nimia.

8. Magna arbor, et fortis, et proceritas ejus contingens cœlum; aspectus illius erat usque ad terminos universæ terræ.

9. Folia ejus pulcherrima, et fructus ejus nimius, et esca universorum in ea. Subter eam habitabant animalia et bestiæ, et in ramis ejus conversabantur volucres cœli, et ex ea vescebatur omnis caro.

10. Videbam in visione capitis mei super stratum meum; et ecce vigil, et sanctus, de cœlo descendit,

11. Clamavit fortiter, et sic ait: Succidite arborem, et præcidite ramos ejus, excutite folia ejus, et dispergite fructus ejus; fugiant bestiæ quæ subter eam sunt, et volucres de ramis ejus.

12. Verumtamen germen radicum ejus in terra sinite, et alligetur vinculo ferreo et æreo in herbis quæ foris sunt, et rore cœli tingatur, et cum feris pars ejus in herba terræ.

6. Baltassar, prince des devins, comme je sais que vous avez en vous l'esprit des dieux saints, et qu'il n'y a point de secret que vous ne puissiez pénétrer, dites-moi ce que j'ai vu en songe, et donnez-m'en l'explication.

7. Voici ce qui m'a été représenté en vision, lorsque j'étais dans mon lit : Il me semblait que je voyais au milieu de la terre un arbre qui était excessivement haut.

8. C'était un arbre grand et fort, dont la hauteur allait jusqu'au ciel, et qui paraissait s'étendre jusqu'aux extrémités du monde.

9. Ses feuilles étaient très belles, et il était chargé de fruits capables de nourrir toutes sortes d'animaux ; les bêtes privées et les bêtes sauvages habitaient dessous ; les oiseaux du ciel demeuraient sur ses branches, et tout ce qui avait vie y trouvait de quoi se nourrir.

10. J'eus cette vision étant sur mon lit ; alors celui qui veille, et qui est saint, descendit du ciel,

11. Et cria d'une voix forte : Abattez l'arbre, coupez-en les branches, faites-en tomber les feuilles, et répandez-en les fruits ; que les bêtes qui étaient dessous s'enfuient, et que les oiseaux s'envolent de dessus ses branches.

12. Laissez-en néanmoins en terre le tronc avec ses racines ; qu'il soit lié avec des chaînes de fer et d'airain, parmi les herbes des champs ; qu'il soit mouillé de la rosée du ciel, et qu'il paisse avec les bêtes sauvages l'herbe de la terre.

COMMENTAIRE

démon. Mais Théodoret (1) croit que ce prince, déjà instruit par Daniel, reconnaissait dans lui l'opération du Saint-Esprit, et l'esprit de prophétie. Théodotion avait traduit (2) : *Qui a l'Esprit du Dieu saint en lui-même,* traduction qui est désapprouvée par saint Jérôme, parce que le texte à la lettre porte au pluriel (3) : *L'esprit des dieux saints.* Mais ce saint docteur ignorait-il que le nom *Elohim* se met souvent pour marquer le vrai Dieu ? C'est une idée commune à la vraie et à la fausse religion ; ou plutôt c'est un sentiment universel parmi tous les peuples, qu'il n'y a que la divinité qui puisse découvrir l'avenir. Le pharaon ayant entendu l'explication que Joseph avait donnée de son songe, dit de lui la même chose que Nabucodonosor dit ici de Daniel (4) : *Où trouverons-nous un homme qui soit rempli comme celui-ci, de l'esprit de Dieu,* ou des dieux ?

℣. 6. Baltassar princeps ariolorum. Nabucodonosor lui avait donné cette qualité, après qu'il eut interprété son premier songe de la statue, composée de divers métaux (5).

℣. 7. Ecce arbor in medio terræ. Dans les prophètes, les princes sont assez souvent comparés à des arbres (6) : et un arbre vu en songe, suivant les faux principes des Indiens, des Perses et des Égyptiens, marquait un homme excellent (7). Mais rien n'est plus équivoque que ces principes, ni plus incertain que ces observations. Dieu peut faire voir cent fois un grand arbre en songe, sans aucun rapport à un grand homme ; et représenter un homme excellent, sous cent autres figures différentes.

℣. 10. Ecce vigil, et sanctus de cœlo descendit. On ne doute pas que ce *Veillant,* qui descend du ciel, ne soit un ange. L'araméen l'appelle *ir* (8) ; et saint Jérôme croit que les païens ont tiré de ce nom leur *Iris,* messagère des dieux (9). Il parait par le verset 14 que l'on concevait, parmi les chaldéens, ces *Veillants* et ces *Saints* dans le ciel, comme une compagnie de juges, ou un ordre d'esprits bienheureux, qui jugeaient et qui décidaient du sort des hommes. Verset 14. *Il a été ordonné par les veillants; c'est la parole, et la volonté des saints,* que l'arbre soit abattu, etc.

℣. 11. Fugiant bestiæ. Les bêtes, apprivoisées ou sauvages, qui étaient sous l'arbre, marquaient les peuples soumis à Nabucodonosor (10). Elles s'enfuirent, elles le quittèrent, elles cessèrent de le reconnaître et de lui obéir, du moment qu'il tomba dans la folie.

℣. 12. Alligetur vinculo ferreo et æreo, in herbis quæ foris sunt. On lia ou la souche, ou le tronc qui demeura en terre, ou l'arbre abattu.

---

(1) *Theodoret. hic, et Cornel. Tir. Val.*

(2) Ὁ ἔχων πνεῦμα Θεοῦ ἁγίου ἐν ἑαυτῷ ἔχει. *In editis,* πνεῦμα Θεοῦ ἅγιον. *Ita et Theodoret.*

(3) די רוח אלהים קדישין כה

(4) *Genes.* XLI. 38. רוח אלהים — (5) *Dan.* II. 48.

(6) *Ezech.* XXXI. 3. *et* XVII. 5. 6. - *Jerem.* XXII. 15. - *Psal.* XXXVI. 35.

(7) *Grot. hic. Achmet. c.* 200.

(8) איר וקדוש *Theodot.* Εἶρ καὶ ἅγιος.

(9) *Hieronym. hic.* L'auteur du commentaire des psaumes sous son nom, *Psalm.* LXXVI. 4, tire de Daniel ; Et ecce ir, id est, vigil. *Scol. Rom. edit.* Ἀντὶ τοῦ εἶρ ὁ ἄγγελος ἡρμήνευσαν. Οἱ δὲ λοιποὶ ἐγρήγορον.

(10) *Theodoret. ad* ℣. 9.

13. Cor ejus ab humano commutetur, et cor feræ detur ei, et septem tempora mutentur super eum.

14. In sententia vigilum decretum est, et sermo sanctorum, et petitio; donec cognoscant viventes quoniam dominatur Excelsus in regno hominum, et cuicumque voluerit, dabit illud et humillimum hominem constituet super eum.

15. Hoc somnium vidi, ego Nabuchodonosor rex. Tu ergo, Baltassar, interpretationem narra festinus: quia omnes sapientes regni mei non queunt solutionem edicere mihi; tu autem potes quia spiritus deorum sanctorum in te est.

16. Tunc Daniel, cujus nomen Baltassar, cœpit intra semetipsum tacitus cogitare quasi una hora; et cogitationes ejus conturbabant eum. Respondens autem rex ait: Baltassar, somnium et interpretatio ejus non conturbent te. Respondit Baltassar, et dixit: Domine mi, somnium his qui te oderunt, et interpretatio ejus hostibus tuis sit.

13. Qu'on lui ôte son cœur d'homme, et qu'on lui donne un cœur de bête ; et que sept temps se passent sur lui en cet état.

14. C'est ce qui a été ordonné par ceux qui veillent ; c'est la parole et la demande des saints, jusqu'à ce que les vivants connaissent que c'est le Très-haut qui a la domination sur les royaumes des hommes ; qui les donne à qui il lui plaît, et qui établit roi, quand il veut, le dernier d'entre les hommes.

15. Voilà le songe que j'ai eu, moi, Nabucodonosor, roi ; hâtez-vous donc, Baltassar, de m'en donner l'explication ; car tous les sages de mon royaume n'ont pu me l'interpréter ; mais pour vous, vous le pouvez, parce que l'esprit des dieux saints est en vous.

16. Alors Daniel, surnommé Baltassar, commença de penser en lui-même, sans rien dire, pendant près d'une heure ; et les pensées qui lui venaient lui jetaient le trouble dans l'esprit. Mais le roi prenant la parole, lui dit : Baltassar, que ce songe et l'interprétation que vous avez à en donner ne vous troublent point. Baltassar lui répondit : Seigneur, que le songe retombe sur ceux qui vous haïssent, et son interprétation sur vos ennemis.

COMMENTAIRE

Ce dernier nous paraît plus juste; car ce n'était ni le fils, ni le royaume de Nabucodonosor, qui sont marqués par la racine de l'arbre, qu'on devait lier de chaînes ; c'était Nabucodonosor lui même, figuré par l'arbre abattu, et laissé au milieu des herbes de la campagne.

CUM FERIS PARS EJUS IN HERBA TERRÆ. On passe ici du sens figuré au sens propre. On parle de cet arbre, comme d'un homme qu'on enchaîne et qu'on abandonne à la campagne, exposé aux injures de l'air, et contraint de brouter l'herbe avec les bêtes.

℣. 13. COR EJUS AB HUMANO COMMUTETUR, ET COR FERÆ DETUR EI. Le *cœur* est mis ici pour l'*instinct*, le goût, les sentiments.

SEPTEM TEMPORA MUTENTUR SUPER EUM. Qu'il demeure sept ans entiers dans cet état : c'est l'explication la plus ordinaire (1). D'autres (2) entendent ces *sept temps*, *septem tempora*, de trois étés et de quatre hivers, ou de trois hivers et quatre étés, qui font *sept saisons*, et trois ans et demi. Le faux Épiphane et Dorothée, dans la vie des prophètes, et l'auteur de l'Histoire Scolastique, croient que Dieu, touché des prières de Daniel, réduisit les sept ans à sept semaines. D'autres, sans rien déterminer, croient que ces *sept temps* marquent un long temps. Daniel prend ordinairement le nom de *temps*, pour une année (3). Ainsi nous ne doutons pas qu'il ne veuille marquer ici sept ans entiers. Mais, dira-t-on, comment put-il demeurer si longtemps dans une situation si contraire à la nature ? Qui gouverna son royaume durant ce temps ; et comment une chose de cette conséquence n'a-t-elle pas été connue des anciens historiens ? Elle le fut en partie. Ainsi un fragment d'Abydène, représente Nabucodonosor prophétisant du haut de son palais la chute de son empire (4). De plus, les inscriptions nous fournissent un précieux renseignement. D'un côté, nous avons la liste des souverains de Babylone, telle que nous l'avons déjà reproduite : Nabou-koudour-oussour, Avil-Mardouk, Nirgal-sar oussour, Bel-labar-iskoun, Nabou-nahid. Avant d'être roi, Nériglissor était *rab-mag* (5), charge héréditaire qui donnait droit à la régence, à la vacance du trône (6) ; comme cela s'était présenté à la mort de Nabopolassar, avant que Nabucodonosor fût de retour de la Syrie. Or, dans des documents officiels, Nériglissor donne à son propre père, Bel-sum-iskun, le titre de roi de Babylone. Comme il ne reste aucun interrègne de 605 à 536, Bel-sum-iskun n'a pu être roi de Babylone que durant la folie de Nabucodonosor. Nabucodonosor semble faire allusion à cette déchéance momentanée, quand il dit après sa folie : « Rétabli dans ma royauté, je devins plus grand que jamais (7). »

℣. 14. DOMINATUR EXCELSUS IN REGNO HOMINUM. Il les donne, il les ôte à qui il veut; toute puissance vient de lui. Les rois empruntent de Dieu toute leur autorité. Que toute chair s'humilie donc, et tremble en sa présence, que les plus puissants monarques jettent leurs couronnes à ses pieds. Toute gloire, *toute dignité vient de Jupiter*, dit Homère (8).

℣. 16. CŒPIT INTRA SEMETIPSUM TACITUS COGITARE QUASI UNA HORA. Il y en a qui attribuent ce

(1) *Vide Theodoret. Val. Grot. Cornel. Menoc. Tirin. Castal. Jun. Perer. Sanct. etc.*

(2) *Quid. apud Theodoret.*

(3) *Vide Dan.* VII. 25; XI. 13; XII. 7. Tempus et tempora, et dimidium temporis.

(4) *Histor. græc. Abyden. Fragm.* IX.

(5) *Jerem.* XXXIX. 3.

(6) *Histor. græc. Beros. Fragm.* XIV.

(7) *Daniel.* IX. 33.

(8) *Iliad.* XVII. Οὐ γὰρ δὲ Διός τιμή.

17. Arborem quam vidisti sublimem atque robustam, cujus altitudo pertingit ad cœlum, et aspectus illius in omnem terram;

18. Et rami ejus pulcherrimi, et fructus ejus nimius, et esca omnium in ea; subter eam habitantes bestiæ agri, et in ramis ejus commorantes aves cœli:

19. Tu es, rex, qui magnificatus es, et invaluisti; et magnitudo tua crevit, et pervenit usque ad cœlum, et potestas tua in terminos universæ terræ.

20. Quod autem vidit rex vigilem et sanctum descendere de cœlo, et dicere: Succidite arborem, et dissipate illam, attamen germen radicum ejus in terra dimittite; et vinciatur ferro et ære in herbis foris, et rore cœli conspergatur, et cum feris sit pabulum ejus, donec septem tempora mutentur super eum.

21. Hæc est interpretatio sententiæ Altissimi, quæ pervenit super dominum meum regem.

22. Ejicient te ab hominibus, et cum bestiis ferisque erit habitatio tua, et fœnum, ut bos, comedes, et rore cœli infunderis; septem quoque tempora mutabuntur super te, donec scias quod dominetur Excelsus super regnum hominum, et cuicumque voluerit det illud.

23. Quod autem præcepit ut relinqueretur germen radicum ejus, id est arboris, regnum tuum tibi manebit, postquam cognoveris potestatem esse cœlestem.

24. Quamobrem, rex, consilium meum placeat tibi; et peccata tua eleemosynis redime, et iniquitates tuas misericordiis pauperum: forsitan ignoscet delictis tuis.

17. Vous avez vu un arbre qui était très grand et très fort, dont la hauteur allait jusqu'au ciel, et qui semblait s'étendre sur toute la terre.

18 Ses branches étaient très belles ; il était chargé de fruits ; et tous y trouvaient de quoi se nourrir ; les bêtes de la campagne habitaient dessous, et les oiseaux du ciel se retiraient sur ses branches.

19. Cet arbre, ô roi ! c'est vous-même, qui êtes devenu si grand et si puissant ; car votre grandeur s'est accrue et élevée jusqu'au ciel ; votre puissance s'est étendue jusqu'aux extrémités du monde.

20. Vous avez vu ensuite, ô roi ! que celui qui veille et qui est saint, est descendu du ciel, et qu'il a dit : Abattez cet arbre, coupez-en les branches ; réservez-en néanmoins en terre la tige avec les racines ; qu'elle soit liée avec le fer et l'airain parmi les herbes des champs ; qu'elle soit mouillée par la rosée du ciel, et qu'elle paisse avec les bêtes sauvages, jusqu'à ce que sept temps soient passés sur elle.

21. Et voici l'interprétation de la sentence du Très-Haut, qui a été prononcée contre le roi mon seigneur.

22. Vous serez chassé de la compagnie des hommes ; et vous habiterez avec les animaux et les bêtes sauvages ; vous mangerez du foin comme un bœuf ; vous serez trempé de la rosée du ciel : sept temps se passeront ainsi sur vous, jusqu'à ce ce que vous reconnaissiez que le Très-Haut tient sous sa domination les royaumes des hommes, et qu'il les donne à qui il lui plaît.

23. Quant à ce qui a été commandé qu'on réservât la tige de l'arbre avec ses racines, cela vous marque que votre royaume vous demeurera, après que vous aurez reconnu que toute puissance vient du ciel.

24. C'est pourquoi, suivez, ô roi ! le conseil que je vous donne : Rachetez vos péchés par les aumônes, et vos iniquités par les œuvres de miséricorde envers les pauvres. Peut-être que le Seigneur vous pardonnera vos offenses.

COMMENTAIRE

retard à ce que l'esprit de prophétie ne vint pas d'abord; d'autres, au trouble où il était, à cause des grands et terribles objets que le songe lui présentait. Ceux-ci croient que l'affection et le respect qu'il avait pour le roi, le retinrent assez longtemps, et l'empêchèrent de lui annoncer des choses si fâcheuses. Ceux-là, que Daniel, par prudence, attendit quelque temps, pour étudier de quels termes il se servirait, et comment il s'y prendrait pour déclarer au roi le sens de son songe ; ou même pour engager le roi à lui ordonner de parler. Enfin il y en a qui attribuent ce trouble à l'impression que l'Esprit saint fit sur lui dans le moment qui l'inspira : car quelquefois les prophètes tombaient dans la défaillance, lorsque Dieu se communiquait à eux, et leur manifestait ses mystères (1). L'araméen peut se traduire ainsi (2) : *Et Daniel fut tout étonné*, il demeura sans répondre, *pendant un espace de temps considérable*. Le terme *schâ'âh*, traduit dans la Vulgate et dans Théodotion par *une heure*, signifie un instant, un moment ; mais non pas précisément une heure, selon notre manière de compter.

SOMNIUM ET INTERPRETATIO EJUS NON CONTURBENT TE. L'araméen (3) : *Que ce songe ne vous effraye point*, ou ne vous inquiète point. Théodotion (4) : *Ne vous fasse rien précipiter*. Le roi s'aperçut de l'embarras de Daniel ; il le rassure.

V. 23. REGNUM TUUM TIBI MANEBIT. On ne mettra point un nouveau roi en votre place ; vous serez rétabli sur le trône après un espace de sept ans. Il est évident que, dans cette position, Nabucodonosor ne put gouverner un empire. Voyez le verset 13.

V. 24. PECCATA TUA ELEEMOSYNIS REDIME. Tâchez de fléchir la justice de Dieu, et d'obtenir de lui la grâce de la conversion et le pardon de vos péchés, par des aumônes ; ou : Essayez de détourner de vous le malheur qui vous menace, par des aumônes. *Le péché* se met souvent pour la peine du péché. L'araméen (5) : *Rachetez votre péché par la justice*. Dans le style de l'Écriture,

(1) *Vide Dan.* x. 8. - *Ezech.* II. 1. *et* III. 23.
(2) אשתומם משלה חדא *Theodot.* Ἀπηνεώθη ὡσεὶ ὥραν μίαν. *Grot. Modico tempore: alii, horam unam.*
(3) אל יבהלך
(4) *Theodot.* Μὴ καταπεπλάτω σέ.
(5) חטיך בצדקה פרק

25. Omnia hæc venerunt super Nabuchodonosor regem.

26. Post finem mensium duodecim, in aula Babylonis deambulabat;

27. Responditque rex, et ait: Nonne hæc est Babylon magna, quam ego ædificavi in domum regni, in robore fortitudinis meæ, et in gloria decoris mei?

28. Cumque sermo adhuc esset in ore regis, vox de cœlo ruit: Tibi dicitur, Nabuchodonosor rex: Regnum tuum transibit a te.

29. Et ab hominibus ejicient te, et cum bestiis et feris erit habitatio tua; fœnum quasi bos comedes, et septem tempora mutabuntur super te, donec scias quod dominetur Excelsus in regno hominum, et cuicumque voluerit, det illud.

30. Eadem hora sermo completus est super Nabuchodonosor; et ex hominibus abjectus est, et fœnum, ut bos, comedit, et rore cœli corpus ejus infectum est, donec capilli ejus in similitudem aquilarum crescerent, et ungues ejus quasi avium.

25. Toutes ces choses arrivèrent depuis au roi Nabucodonosor.

26. Douze mois après, il se promenait dans le palais de Babylone ;

27. Et le roi se mit à dire : N'est-ce pas là cette grande Babylone dont j'ai fait le siège de mon royaume, que j'ai bâtie dans la grandeur de ma puissance, et dans l'éclat de ma gloire ?

28. A peine le roi avait-il prononcé cette parole, qu'on entendit cette voix du ciel : Voici ce qui vous est annoncé, ô Nabucodonosor, roi ! Votre royaume passera de vous,

29. Et vous serez chassé de la compagnie des hommes ; vous habiterez avec les animaux et avez les bêtes féroces ; vous mangerez du foin comme un bœuf, et sept temps passeront sur vous, jusqu'à ce que vous reconnaissiez que le Très-Haut a un pouvoir absolu sur les royaumes des hommes, et qu'il les donne à qui il lui plaît.

30. Cette parole fut accomplie à la même heure, en la personne de Nabucodonosor. Il fut chassé de la compagnie des hommes ; il mangea du foin comme un bœuf ; son corps fut trempé de la rosée du ciel ; en sorte que les cheveux lui crûrent comme les plumes d'un aigle, et que ses ongles devinrent comme les griffes des oiseaux.

COMMENTAIRE

souvent *la justice* signifie *l'aumône*, ou la pitié envers les pauvres. Le second membre de ce passage semble déterminer à ce sens le nom de justice ; de même que dans Isaïe (1) : *Votre justice marchera devant vous.* Et saint Paul aux Corinthiens (2) : *Il a répandu ses biens, et les a distribués aux pauvres : sa justice demeure dans les siècles des siècles.* C'est ainsi que Théodotion, saint Jérôme, le syriaque, l'arabe, et la plupart des commentateurs (3) l'ont entendu.

℣. 25. Omnia hæc venerunt super Nabuchodonosor regem. Dieu différa l'exécution de ses menaces envers ce prince impie ; il lui donna un an entier, pour voir s'il retournerait à lui ; mais, voyant qu'il persévérait dans le crime, lorsque la mesure de ses iniquités fut remplie, il le frappa, et le réduisit en l'état d'une bête. C'est l'explication de Théodoret et de plusieurs autres commentateurs (4). Mais saint Jérôme, suivi d'un grand nombre de commentateurs (5), croit que ce prince effrayé des menaces de Daniel, et touché de ses exhortations, commença à faire l'aumône, et à s'exercer dans des œuvres de charité, ce qui lui mérita de Dieu un an de délai. Il fit changer la sentence du Très-Haut par sa conversion : *Dei sententia commutata est, non vanitate judicii, sed eorum conversione, qui meruere indulgentiam.* Toutefois n'ayant pas persévéré dans la pratique du bien, et s'étant laissé aller à l'orgueil, en considérant la magnificence de Babylone, il perdit, par sa vanité, le bien qu'il avait acquis par ses aumônes : *Bonum misericordiæ perdidit malo superbiæ.*

℣. 27. Nonne hæc est Babylon civitas magna, quam ego ædificavi ? La ville de Babylone avait été bâtie par Nemrod, peu après la construction de la fameuse tour de Babel (6). Mais Nabucodonosor la rendit la plus grande et la plus belle ville de l'Orient (7); il y ajouta un nouveau quartier, qui pouvait passer pour une ville ; il l'environna d'une triple enceinte de murailles ; il y bâtit un temple magnifique à Bélus, et un palais somptueux pour lui-même. Il y fit aussi ces jardins fameux soutenus sur des voûtes, qui furent mis par l'antiquité au nombre des merveilles du monde. On peut voir dans le magnifique ouvrage de M. Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, tome I, ce qu'était autrefois cette ville, grande comme le département de la Seine, et on comprend qu'émerveillé de son œuvre, Nabucodonosor se soit écrié : *N'est-ce point là cette grande Babylone que j'ai bâtie par la force de ma puissance et dans l'éclat de ma gloire?* Ces termes rappellent le langage des inscriptions. Voyez l'inscription du Birs Nemrod, dans le *Journal of the royal Asiatic Society*, XVIII, 35 et suiv.

℣. 30. Fœnum ut bos comedit, etc. La maladie de Nabucodonosor est bien connue dans la médecine sous le nom de lycanthropie. Nous lisons dans le *National* du 19 avril 1891, l'étrange

(1) *Isai.* LVIII. 8.
(2) II. *Cor.* IX. 9.
(3) *Hieronym. Theodoret. Grotius. Munster. Castal. Perer. Sanct. Cornel. Catholici passim.*
(4) *Vide Sanct. hic.*
(5) *D. Thom. Hugo Card. Dionys. Carth. Lyran.*
(6) *Genes.* X. 10.
(7) *Joseph. ex Beroso, Antiq. lib.* X. *cap.* 11. *et lib.* I. *contra Appion. Et Euseb. lib.* IX. *Præp. cap. ult. et Clitarch. apud Diodor. Sic. lib.* I.

31. Igitur post finem dierum, ego, Nabuchodonosor, oculos meos ad cœlum levavi; et sensus meus redditus est mihi, et Altissimo benedixi, et viventem in sempiternum laudavi et glorificavi, quia potestas ejus potestas sempiterna, et regnum ejus in generationem et generationem.

31. Après que le temps eut été accompli, moi, Nabucodonosor, j'élevai les yeux au ciel, le sens et l'esprit me furent rendus ; je bénis le Très-Haut ; je louai et je glorifiai Celui qui vit éternellement ; parce que sa puissance est une puissance éternelle, et que son royaume s'étend dans la succession de tous les siècles.

COMMENTAIRE

folie du roi de Bavière, qui rappelle involontairement celle de Nabucodonosor. « Depuis quelque temps, » dit le rédacteur. « les journaux sont remplis de nouvelles inexactes à propos du roi Othon de Bavière, que l'on dit être à toute extrémité. J'ai eu la chance de rencontrer un aide de camp du malheureux roi-fou, et voici ce qu'il m'a raconté.

« Le roi n'est pas malade du tout. Physiquement, il se porte aussi bien que possible, et si aucune autre maladie ne se produit, il peut vivre encore de longues années. Il est vrai que, de temps en temps, il reste pendant deux ou trois jours sans prendre aucune nourriture et sans toucher aux plats qu'on lui sert ; puis, soudainement, il se jette sur tout ce qu'il rencontre de mangeable et commence à dévorer, ne se servant ni de fourchette, ni de couteau, et lapant son potage dans l'assiette à la façon des chiens.

« Habituellement, le roi rôde dans les couloirs de son château de Furstenried ou se promène dans le magnifique parc qui l'entoure.

« Durant ses courses dans les jardins, il est constamment accompagné d'un domestique qui l'empêche de manger l'herbe, car le roi s'en régale, mais cela lui donne des coliques et le rend furieux. Dans ces moments, il frappe tout le monde et se met à pousser des cris ou à parler par rapides monosyllabes qui n'ont aucun sens.

« Les fenêtres du château sont toutes grillées à l'intérieur, car le pauvre monarque prenait autrefois grand plaisir à briser les carreaux et plusieurs fois avait essayé de sauter par la croisée.

« A certains moments, il est frappé de folles terreurs : il tremble, il pleure et s'arrête épouvanté devant une rosace du tapis en criant : « Précipice ! précipice ! avec eau au fond ! » Après quoi, il se sauve dans les autres appartements en hurlant.

« Depuis deux ans, le roi Othon n'a pas eu une minute de lucidité. Quand sa mère, la reine Marie, vint pour le voir quelque temps avant de mourir, au commencement de 1889, il fut impossible de préparer une entrevue. Le roi se sauva dans le parc et se cacha derrière un arbre, disant sans cesse, en remuant la tête : « *Nein nicht sehen* » (non pas voir). On voulut l'emmener de force, et il commença à hurler de telle sorte que la pauvre reine s'enfuit en pleurant. »

V. 31. POST FINEM DIERUM, OCULOS MEOS AD CŒLUM LEVAVI. Dieu me regarda des yeux de sa miséricorde, mon imagination fut guérie ; je m'humiliai devant le Seigneur, je reconnus la grandeur de sa puissance, et la justice de sa colère : je recourus à lui, et j'obtins miséricorde. Il semblerait par ce que dit ici Nabucodonosor, que sa conversion fut véritable, et qu'on peut le considérer comme un prosélyte de la religion des Juifs. Saint Augustin paraît croire que tout ce qui arriva à ce prince, était un effet de la bonté de Dieu sur lui, qui voulait par là le conduire au salut (1) : *Hoc enim erat in occulto judicio et misericordia Dei, ut illis regibus eo modo consuleret ad salutem.* L'auteur du livre de la Prédestination et de la Grâce (2), après avoir fait un parallèle du pharaon et de Nabucodonosor, montre que ces deux princes ont eu une fin fort différente ; le pharaon s'endurcit au milieu des châtiments que Dieu exerça contre lui, au lieu que Nabucodonosor mérita de faire une pénitence utile ; c'est-à-dire, suivant l'idée de Pérérius, qu'un même remède donné de la main du même médecin, servit à l'un pour sa perte et à l'autre pour son salut. *Idem medicamentum, ejusdem manu medici confectum, uni profuit ad salutem, alteri cessit ad exitium.* Saint Jérôme (3) prouve qu'on ne doit désespérer de la conversion de personne, par l'exemple de Nabucodonosor, qui revint dans son bon sens, après avoir vécu sept ans comme une bête. Théodoret (4) croit que Dieu accorda le pardon à ce prince, et qu'il le rétablit sur son trône, parce qu'instruit par les châtiments qu'il avait soufferts, il reconnut la souveraine puissance du Seigneur. Denis le Chartreux, Nicolas de Lyre, Pérérius et Cornélius à Lapide, sont, parmi les modernes, les principaux défenseurs de cette opinion.

Mais d'autres soutiennent qu'on n'a aucune preuve de la conversion parfaite et du salut de Nabucodonosor. L'Écriture nous le représente comme un prince inconstant, qui parle du vrai

(1) *August. Ep.* III. *nov. edit. col.* 322

(2) *Auctor lib. de Prædest. et Grat. cap.* 15. *Int. Append. tom.* X. *nov. edit. pag.* 58.

(3) *Hieronym. Ep. ad Lætam.*

(4) *Theodoret. ad cap.* V *Dan. Vide, si placet, Pals. Epiphan. et Dorotheum de Vit. Prophetarum.*

32. Et omnes habitatores terræ apud eum in nihilum reputati sunt; juxta voluntatem enim suam facit tam in virtutibus cœli quam in habitatoribus terræ; et non est qui resistat manui ejus, et dicat ei: Quare fecisti?

33. In ipso tempore sensus meus reversus est ad me, et ad honorem regni mei decoremque perveni; et figura mea reversa est ad me; et optimates mei et magistratus mei requisierunt me, et in regno meo restitutus sum, et magnificentia amplior addita est mihi.

34. Nunc igitur, ego, Nabuchodonosor, laudo et magnifico, et glorifico regem cœli, quia omnia opera ejus vera, et viæ ejus judicia, et gradientes in superbia potest humiliare.

32. Tous les habitants de la terre sont devant lui comme un néant : il fait tout ce qu'il lui plaît, soit dans les vertus célestes, soit parmi ceux qui sont sur la terre ; et nul ne peut résister à sa main puissante, ni lui dire : Pourquoi avez-vous fait ainsi ?

33 En même temps, le sens me revint, et je recouvrai tout l'éclat et tout la gloire de la dignité royale. Ma première forme me fut rendue ; les grands de ma cour et mes principaux officiers vinrent me chercher ; je fus rétabli dans mon royaume, et je devins plus grand que jamais.

34. Maintenant donc, moi, Nabucodonosor, je loue le roi du ciel, et je publie sa grandeur et sa gloire ; parce que toutes ses œuvres sont fondées dans la vérité, que toutes ses voies sont pleines de justice, et qu'il peut humilier ceux qui marchent dans l'orgueil.

COMMENTAIRE

Dieu, tantôt d'une manière fort respectueuse, et tantôt dans des termes très insolents. Après avoir dit à Daniel (1) que *le Dieu d'Israël est le Dieu des dieux, et le Seigneur des seigneurs*; il dit ailleurs aux compagnons de Daniel, qui ne voulaient pas adorer sa statue (2) : *Et qui est le Dieu qui vous pourra tirer de mes mains ?* Et dans cet édit que nous expliquons, il reconnaît encore *Bel* pour son dieu, en disant, que Baltassar (3) *porte le nom de son dieu.* Et voyant que Daniel était rempli d'un esprit supérieur, il l'attribue à ses dieux, suivant la réflexion de saint Jérôme (4) : *Nec mirum si erret Nabuchodonosor, et quidquid super se cernit, non Deum, sed deos arbitretur.* Tout ce qu'il dit en faveur du vrai Dieu dans cet édit, se borne à le louer, à le glorifier, à reconnaître son pouvoir et sa justice ; mais sans parler de l'adorer et de le servir. Les documents découverts depuis quelques années ne permettent pas de croire à une conversion quelconque de Nabucodonosor. Les faits historiques menaient déjà à cette conclusion, car il n'est pas probable qu'un prosélyte convaincu aurait continué à tenir enfermé le malheureux roi de Juda, Jéchonias, ni qu'il aurait conservé les vases ravis au temple de Jérusalem.

℣. 32. TAM IN VIRTUTIBUS CŒLI, QUAM IN HABITATORIBUS TERRÆ. Dieu exerce un domaine absolu et sur les anges et sur les hommes ; sur les puissances du ciel, et sur celles de la terre. Ou bien : Il exécute ses volontés avec un pouvoir absolu sur les astres, et sur les potentats. *Les vertus célestes*, signifient quelquefois les astres (5). Les Chaldéens adoraient le soleil et les autres corps célestes. Nabucodonosor croyait apparemment que le Dieu des Hébreux était d'un ordre supérieur, et qu'il dominait ces corps célestes qu'il adorait. Ce qui venait d'arriver dans les flammes de la fournaise, était pour lui une preuve décisive du pouvoir du Seigneur sur le feu, que l'on considérait comme une émanation du soleil.

(1) *Daniel*, II. 47.
(2) *Daniel*. III. 15. — (3) *Daniel*, IV. 5.
(4) *Hieronym. in Daniel, cap* XIV. ℣. 5.
(5) *Matth.* XXIV. 29. Virtutes cœlorum movebuntur.

CHAPITRE V

Festin sacrilège du roi Baltasar. Apparition d'une main qui écrit sur la muraille. Les sages de Babylone ne peuvent lire ni expliquer cette écriture. Daniel la lit et l'explique. Mort de Baltasar. Darius le Mède lui succède.

1. Baltassar rex fecit grande convivium optimatibus suis mille et unusquisque secundum suam bibebat ætatem.

2. Præcepit ergo, jam temulentus, ut afferrentur vasa aurea et argenta quæ asportaverat Nabuchodonosor, pater ejus, de templo quod fuit in Jerusalem, ut biberent in eis rex et optimates ejus, uxoresque ejus et concubinæ.

3. Tunc allata sunt vasa aurea et argentea quæ asportaverat de templo quod fuerat in Jerusalem; et biberunt in eis rex et optimates ejus, uxores et concubinæ illius.

4. Bibebant vinum, et laudabant deos suos aureos et argenteos, æreos, ferreos, ligneosque et lapideos.

5. In eadem hora apparuerunt digiti, quasi manus hominis scribentis contra candelabrum in superficie parietis aulæ regiæ: et rex aspiciebat articulos manus scribentis.

1. Le roi Baltasar fit un grand festin à mille des plus grands de sa cour ; et chacun y buvait selon son âge.

2. Le roi étant donc déjà échauffé par le vin, commanda qu'on apportât les vases d'or et d'argent que Nabucodonosor avait emportés du temple de Jérusalem, afin que le roi bût dedans, avec ses femmes, ses concubines et les grands de sa cour.

3. On apporta donc aussitôt les vases d'or et d'argent qui avaient été transportés du temple de Jérusalem ; et le roi but dedans, avec ses femmes, ses concubines et les grands de sa cour.

4. Ils buvaient du vin, et ils louaient leurs dieux d'or et d'argent, d'airain et de fer, de bois et de pierre.

5. Au même moment, on vit paraître des doigts, et comme la main d'un homme qui écrivait vis-à-vis du chandelier sur la muraille de la salle royale ; et le roi voyait le mouvement des doigts de la main qui écrivait.

COMMENTAIRE

V. 1. BALTASSAR REX. Ce chapitre, en suivant l'ordre des temps, devrait être placé après le septième et le huitième. Baltasar n'était que le petit-fils de Nabucodonosor par sa mère, fille de Nabucodonosor, que Nabou-nahid, son père, avait épousée, pour sanctionner son usurpation.

BALTASSAR FECIT GRANDE CONVIVIUM OPTIMATIBUS SUIS MILLE, ET UNUSQUISQUE SECUNDUM SUAM BIBEBAT ÆTATEM. Le chaldéen est un peu différent (1) : *Le roi Belschatsar fit un grand repas à mille de ses premiers officiers, et il buvait devant mille.* C'est-à-dire, selon quelques exégètes, Baltasar buvait autant, ou plus que mille autres. C'est une exagération pour dire qu'il était un très grand buveur, et que, dans cette occasion, il se surpassa encore dans ce bel exercice ; il excitait ses convives à boire à son exemple. On sait que les anciens Perses se faisaient honneur de savoir bien boire (2), et ne comptaient pas pour une petite victoire, d'avoir vaincu les autres dans cette carrière. D'autres traduisent : *Et le roi buvait en présence de ces mille convives.* Il était assis à table dans un lieu séparé d'eux, en sorte néanmoins qu'il pouvait les voir sans en être vu. Athénée (3) nous apprend que, lorsque le roi de Perse invite ses officiers à manger, il ne mange point avec eux, mais il les fait servir dans une salle, vis-à-vis de sa chambre, en sorte qu'étant à table, il les voit à travers un voile, qui est à la porte, sans qu'il puisse en être aperçu. Et lorsque, dans quelques fêtes particulières, il veut faire l'honneur à quelques-uns de boire avec eux après le repas, il en fait venir une douzaine, qui boivent ensemble, tandis que le roi boit seul et séparé, d'un vin particulier. D'autres (4) expliquent ainsi le texte : Le roi fit un festin à mille de ses principaux officiers, et il y avait devant chacun d'eux une coupe, et auprès d'eux un homme pour les servir, et pour leur verser du vin. Théodotion (5) traduit ainsi : *Baltasar fit un grand festin à ses officiers chefs de mille hommes. Il y avait du vin pour mille.* Verset 2. *Et comme Baltasar était à boire, il ordonna dans le vin, qu'on apportât les vases du temple, etc.*

V. 2. VASA AUREA ET ARGENTEA. Voyez *Dan.* I. 2.

V. 5. APPARUERUNT QUASI DIGITI MANUS HOMINIS SCRIBENTIS CONTRA CANDELABRUM IN SUPERFICIE PARIETIS AULÆ REGIÆ. Le roi était apparem-

---

(1) כרשאשצר מלכא עבד דחבה רב לרבבותהי אלפא ולקבל אלפא חמרא שתה

(2) Voyez notre commentaire sur Esther, I. 8.

(3) *Athenæus lib.* IV. *cap.* 10. *ex Heraclide Cumano.*

(4) *Scoliast. Græc. apud Drus. Grot. Arab.*

(5) Βαλτάσαρ ὁ Βασιλεὺς, ἐποίησε δεῖπνον μέγα τοῖς μεριστάσι ἀνδράσι χιλίαρχοις, (*Edit. Rom. et Theodoret.* Λ'υτοῦ χιλίοι, καὶ κατέναντι τῶν χιλίων ὁ οἶνος, *id est* τοῖς χιλίοις κλίνων *Theodoret.*) V. 2. Πίνων δὲ Βαλτάσαρ, εἶπεν ἐν τῇ γεύσει τοῦ οἴνου.

6. Tunc facies regis commutata est; et cogitationes ejus conturbabant eum, et compages renum ejus solvebantur, et genua ejus ad se invicem collidebantur.

7. Exclamavit itaque rex fortiter, ut introducerent magos, Chaldæos et aruspices; et proloquens rex ait sapientibus Babylonis: Quicumque legerit scripturam hanc, et interpretationem ejus manisfestam mihi fecerit, purpura vestietur, et torquem auream habebit in collo, et tertius in regno meo erit.

8. Tunc ingressi omnes sapientes regis non potuerunt nec scripturam legere, nec interpretationem indicare regi.

9. Unde rex Baltassar satis conturbatus est, et vultus illius immutatus est; sed et optimates ejus turbabantur.

6. Alors le visage du roi changea ; son esprit fut saisi d'un grand trouble ; ses reins re relâchèrent et ses genoux heurtaient l'un contre l'autre.

7. Le roi poussa donc un grand cri, et ordonna qu'on fît venir les mages, les Chaldéens, et les augures ; et le roi dit aux sages de Babylone : Quiconque lira cette écriture, et me l'interprètera, sera vêtu de pourpre, aura un collier d'or au cou. et sera la troisième personne de mon royaume.

8. Mais tous les sages du roi étant venus devant lui, ne purent, ni lire cette écriture, ni lui en dire l'interprétation ;

9. Ce qui redoubla encore le trouble du roi Baltasar ; son visage en fut tout changé ; et les grands de sa cour en furent épouvantés comme lui.

COMMENTAIRE

ment seul à table, comme nous l'avons remarqué, et il y avait devant lui un grand chandelier, semblable à peu près à celui qui était dans le temple de Jérusalem, ou à ceux qu'Homère nous décrit dans le palais d'Alcinoüs (1) ; ou même à ces lustres dépeints par Virgile (2).

. . . . Dependent lychni laquearibus aureis
Incensi, et noctem flammis funalia vincunt.

Ce fut à la lueur de ce chandelier, que Baltasar vit une main qui gravait quelque chose sur la muraille. Il y a dans ce verset un détail qui peut se joindre aux autres, pour montrer combien Daniel est précis dans ses descriptions. Le prophète ne dit pas que le doigt mystérieux écrivait sur la muraille, mais על גירא *'al gîrâ*, *sur l'enduit* de la muraille. Or les fouilles exécutées à Babylone, montrent que les murs bâtis en briques recevaient à leur surface un enduit très dur, qui les faisait ressembler à de la pierre.

v. 6. Compages renum ejus solvebantur. Il lâcha son urine (3), comme il arrive quelquefois dans les frayeurs extraordinaires. Autrement : *Ses reins se relâchèrent;* c'est-à-dire, il se sentit sans force, sans vigueur, sans pouvoir se soutenir (4).

Genua ejus ad se invicem collidebantur. *Ses genoux se choquaient l'un l'autre,* dans la frayeur dont il fut saisi, et dans le tremblement de tous ses membres.

v. 7. Quicumque legerit scripturam hanc. Soit que la frayeur ait ôté au roi et aux devins la présence d'esprit nécessaire pour lire ce qui était écrit ; soit que ce fut un caractère inconnu dans ce pays, comme serait le caractère hébreu ancien, le phénicien, le samaritain (5) ; soit que *lire*, en cet endroit, se prenne pour interpréter ; il est certain que personne n'en put venir à bout. Dans les langues orientales, où l'usage des voyelles est fort rare, et où la prononciation et la suite du discours déterminent ordinairement le sens des lettres, il n'est pas extraordinaire que ceux mêmes qui entendent une langue, et qui en connaissent les caractères, ne puissent lire un mot qu'ils rencontrent tout seul, et sans suite, comme ici, *Mané, Thécel, Pharés.* Qu'un homme qui sait parfaitement l'hébreu, trouve par exemple דבר *dbr* seul, il ne le pourra jamais lire, parce que ces lettres peuvent avoir dix significations différentes, suivant la manière dont on les prononce. Il en est à peu près de même dans l'araméen.

Purpura vestietur, et torquem auream habebit. Les rois chaldéens avaient les mêmes ornements, et donnaient pour récompense les mêmes marques d'honneur, que les rois de Perse, qui leur succédèrent. Car nous voyons dans les auteurs grecs, que la pourpre était l'habit ordinaire des rois de Perse, et des princes de leur cour, les plus élevés en honneur (6). Alexandre le Grand et les rois ses successeurs, prirent la pourpre, comme un ornement propre à leur dignité, et n'en accordèrent que rarement l'usage à d'autres (7). Quant au collier d'or, c'était aussi une des plus grandes marques de distinction, que les princes pussent accorder à leurs sujets (8).

Tertius in regno meo erit. Le troisième après moi : Ou plutôt, il sera un des trois grands officiers de mon royaume. Darius le Mède (9) conserva le même honneur à Daniel, lorsqu'il créa trois officiers généraux ayant autorité sur cent

(1) *Homer. Odyss.* H. *vers.* 190.
(2) *Virgil. Æneid.* I.
(3) *Maldon. Menoch. Grot. Sanct. Vide Psalm.* XV. 7. *et* LXXII. 21.
(4) *Vide Psalm.* LXVIII. 24. - *Ezech.* XXIX. 7. *Geier. etc.*
(5) *Hebræi. apud Grot.*
(6) *Xenophon. Cyropæd. lib.* VIII. - *Plut. in Alexand.* - *Diodor. lib.* XVIII. *Vide, si placet, Brisson de Regno Persar. lib.* I.
(7) Voyez I. *Macc.* VIII. 14.
(8) *Genes* XL. 42. *Vide Xenoph. Anabas. lib.* I. *et Cyrop. l.* I. *et* III.- III. *Esdr.* III. 6.- *Joseph. Antiq. lib.* XI. *c.* 6. *collatum cum Esther.* VI. 8.
(9) *Dan.* VI. 1. 2.

10. Regina autem, pro re quæ acciderat regi, et optimatibus ejus, domum convivii ingressa est, et proloquens ait: Rex, in æternum vive! non te conturbent cogitationes tuæ, neque facies tua immutetur.

11. Est vir in regno tuo qui spiritum deorum sanctorum habet in se, et in diebus patris tui scientia et sapientia inventæ sunt in eo: nam et rex Nabuchodonosor, pater tuus, principem magorum, incantatorum, Chaldæorum et aruspicum constituit eum: pater, inquam, tuus, o rex;

12. Quia spiritus amplior, et prudentia, intelligentiaque et interpretatio somniorum, et ostentio secretorum, ac solutio ligatorum, inventæ sunt in eo, hoc est in Daniele, cui rex posuit nomen Baltassar. Nunc itaque Daniel vocetur; et interpretationem narrabit.

13. Igitur introductus est Daniel coram rege; ad quem præfatus rex ait: Tu es Daniel de filiis captivitatis Judæ, quem adduxit pater meus rex de Judæa?

14. Audivi de te, quoniam spiritum deorum habeas, et scientia, intelligentiaque ac sapientia ampliores inventæ sunt in te.

15. Et nunc introgressi sunt in conspectu meo sapientes magi, ut scripturam hanc legerent, et interpretationem ejus indicarent mihi, et nequiverunt sensum hujus sermonis edicere.

16. Porro ego audivi de te, quod possis obscura interpretari, et ligata dissolvere; si ergo vales scripturam legere, et interpretationem ejus indicare mihi, purpura vestieris, et torquem auream circa collum tuum habebis, et tertius in regno meo princeps eris.

17. Ad quæ respondens Daniel, ait coram rege: Munera tua sint tibi, et dona domus tuæ alteri da; scripturam autem legam tibi, rex, et interpretationem ejus ostendam tibi.

18. O rex, Deus altissimus regnum et magnificentiam, gloriam et honorem dedit Nabuchodonosor, patri tuo.

10. Mais la reine, touchée de ce qui était arrivé au roi, et aux grands qui étaient près de lui, entra dans la salle du festin, et lui dit : O roi ! vivez à jamais, que vos pensées ne vous troublent point, et que votre visage ne se change point.

11. Il y a dans votre royaume un homme qui a dans lui-même l'esprit des dieux saints, en qui on a trouvé plus de science et de sagesse qu'en aucun autre, sous le règne de votre père : c'est pourquoi le roi Nabucodonosor votre père l'établit chef des mages, des enchanteurs, des Chaldéens, et des augures ; votre père, dis-je, ô roi ! l'établit au-dessus d'eux tous,

12. Parce qu'on reconnut que cet homme, appelé Daniel, à qui le roi donna le nom de Baltassar, avait reçu une plus grande étendue d'esprit qu'aucun autre, plus de prudence et d'intelligence pour interpréter les songes, pour découvrir les secrets et pour développer les choses les plus embarrassées. Qu'on fasse donc maintenant venir Daniel, et qu'il interprète cette écriture.

13. Aussitôt on fit venir Daniel devant le roi, et le roi lui dit : Etes-vous Daniel, l'un des captifs des enfants de Juda, que le roi mon père avait emmenés de Judée ?

14. On m'a dit de vous, que vous aviez l'esprit des dieux, et qu'il s'est trouvé en vous plus de science, d'intelligence et de sagesse qu'en aucun autre.

15. Et déjà ont été introduits devant moi les sages et les mages, pour lire et pour interpréter cette écriture ; et ils n'ont pu me dire ce que ces lettres signifient.

16. Mais pour vous, on m'a rapporté que vous pouvez expliquer les choses obscures, et développer les plus embarrassées ; si vous pouvez donc lire cette écriture, et m'en dire l'interprétation, vous serez vêtu de pourpre, vous porterez un collier d'or au cou, et vous serez le troisième d'entre les princes du royaume.

17. Daniel répondit à ces paroles du roi, et lui dit : Que vos présents, ô roi ! soient pour vous, et faites part à un autre des honneurs de votre maison ; je ne laisserai pas de vous lire cette écriture, et de vous dire ce qu'elle signifie.

18. Le Dieu très-haut, ô roi ! donna à Nabucodonosor votre père le royaume, la grandeur, la gloire et l'honneur ;

COMMENTAIRE

vingt satrapes, qu'il établit pour gouverner ses provinces. Il y avait de même dans la cour de David (1) trois grands officiers préposés aux officiers subalternes de ses armées.

℣. 10. Regina domum convivii ingressa est. Porphyre, cité dans saint Jerôme, a cru que cette reine était l'épouse de Baltasar. Mais nous lisons ici, verset 2, que les femmes et les concubines du roi étaient du festin. Origène (2) et Théodoret croient que c'était la mère de ce prince. D'autres veulent qu'elle ait été son aïeule. Sa mère était fille de Nabucodonosor ; son aïeule maternelle aurait été la femme du même roi.

℣. 11. Est vir in regno tuo. Baltasar pouvait ne pas bien connaître Daniel. Ce prophète avait quelque emploi de la part du roi à Suse, où il était la troisième année de Baltasar (3). Mais il n'était plus apparemment chef des devins, ni intendant de la province de Babylone : il était pourtant alors dans cette ville, puisqu'il se trouva assez tôt pour expliquer, en cette même nuit, l'écriture qui avait paru.

℣. 16. Ligata dissolvere. *Délier ce qui est lié.* Manière de parler usitée encore aujourd'hui dans les lettres des rois de Perse (4), pour marquer un juge habile, un gouverneur intelligent, capable de se débarrasser des plus grandes difficultés et de trouver le dénouement des choses embrouillées.

℣. 17. Munera tua sint tibi. C'est un compliment : il accepte dans la suite, ce qu'il refuse ici par politesse. Il veut dire qu'il est disposé à faire tout ce que le roi souhaite, sans en attendre aucune récompense.

(1) II. *Reg.* XXIII. 8. 9. 18. 19.
(2) *Apud Hieronym. hic.*
(3) *Dan.* VIII. 1. 2.
(4) *Chardin, Voyage de Perse*, pag. 228.

19. Et propter magnificentiam quam dederat ei, universi populi, tribus, et linguæ, tremebant et metuebant eum : quos volebat exaltabat, et quos volebat humiliabat.

20. Quando autem elevatum est cor ejus, et spiritus illius obfirmatus est ad superbiam, depositus est de solio regni sui, et gloria ejus ablata est,

21. Et a filiis hominum ejectus est; sed et cor ejus cum bestiis positum est, et cum onagris erat habitatio ejus, fœnum quoque, ut bos, comedebat, et rore cœli corpus ejus infectum est, donec cognosceret quod potestatem haberet Altissimus in regno hominum et quemcumque voluerit suscitabit super illud.

22. Tu quoque, filius ejus, Baltassar, non humiliasti cor tuum, cum scires hæc omnia;

23. Sed adversum Dominatorem cœli elevatus es; et vasa domus ejus allata sunt coram te, et tu, et optimates tui, et uxores tuæ, et concubinæ tuæ, vinum bibistis in eis. Deos quoque argenteos, et aureos, et æreos, ferreos, ligneosque, et lapideos, qui non vident, neque audiunt, neque sentiunt, laudasti ; porro Deum, qui habet flatum tuum in manu sua, et omnes vias tuas, non glorificasti.

24. Idcirco ab eo missus est articulus manus, quæ scripsit hoc, quod exaratum est.

25. Hæc est autem scriptura quæ digesta est : Mane, Thecel, Phares.

19. Et, à cause de cette grande puissance que Dieu lui avait donnée, tous les peuples et toutes les nations, de quelque langue qu'elles fussent, le respectaient, et tremblaient devant lui. Il faisait mourir ceux qu'il voulait, il détruisait ceux qu'il lui plaisait, il élevait ou il abaissait les uns et les autres, selon sa volonté.

20. Mais, après que son cœur se fut élevé, et que son esprit se fut affermi dans son orgueil, il fut chassé du trône, il perdit son royaume, et la gloire lui fut ôtée.

21. Il fut retranché de la société des enfants des hommes ; son cœur devint semblable à celui des bêtes ; il demeura avec les ânes sauvages, et il mangea l'herbe des champs comme un bœuf ; et son corps fut trempé de la rosée du ciel, jusqu'à ce qu'il reconnût que le Très-Haut a un souverain pouvoir sur les royaumes des hommes, et qu'il établit sur le trône, qui lui plaît.

22. Et vous, Baltasar, qui êtes son fils, vous-même n'avez point humilié votre cœur, quoique vous sussiez toutes ces choses.

23. Mais vous vous êtes élevé contre le Dominateur du ciel ; vous avez fait apporter devant vous les vases de son temple ; et vous avez bu dedans, vous, vos femmes et vos concubines, avec les grands de votre cour ; vous avez loué en même temps vos dieux d'argent et d'or, d'airain et de fer, de bois et de pierre, qui ne voient point, qui n'entendent point, et qui ne sentent point ; et vous n'avez point rendu gloire au Dieu qui tient dans sa main votre âme et tous les moments de votre vie.

24. C'est pourquoi Dieu a envoyé les doigts de cette main qui a écrit ce qui est marqué sur la muraille.

25. Or, voici ce qui est écrit : Mane, Thecel, Pharès.

COMMENTAIRE

℣. 19. Quos volebat interficiebat. Les rois chaldéens regardaient tous leurs sujets comme autant d'esclaves. Xerxès ayant assemblé les grands de son royaume, lorsqu'il voulut entreprendre la guerre contre les Grecs, leur dit : Je vous ai assemblé, afin qu'il ne parut pas que je n'agis que par mon avis : mais, souvenez-vous que vous devez plutôt songer à m'obéir, qu'à me conseiller (1) : *Ne viderer meo tantummodo usus consilio, vos contraxi ; cœterum mementote parendum magis quam suadendum.*

℣. 23. Qui habet flatum tuum. La respiration est la marque de la vie, et se met souvent pour elle (2).

℣. 25. Mane, thecel, phares. Les rabbins se sont évertués à chercher pourquoi ces mots étaient illisibles. La première raison, c'est qu'ils pouvaient être écrits en un alphabet inconnu ; la seconde, c'est que, écrits en caractères usuels, 1° ils pouvaient appartenir à l'alphabet cryptographique *athbasch*, où la première lettre équivaut à la dernière de cette manière :

ימ ים אד כרגחסט
מנא תקל יפרסין

2° Ils pouvaient être disposés en lignes verticales, au lieu de l'être en lignes horizontales :

מתקפ
נקפר
אלרס

3° Enfin, ils pouvaient être disposés de gauche à droite au lieu de l'être, comme d'usage, de droite à gauche.

מנא תקל ופרסין

Il est à remarquer que l'araméen porte deux fois *mané* ou mieux *mana ;* les Septante comme la Vulgate ont laissé tomber un de ces mots. Il y a aussi une difficulté, le ו *vav* est joint à *Pharès, oupharsîn ;* mais ne doit-il pas appartenir au mot précédent, et, au lieu de lire la phrase : *theqel oupharsîn*, ne doit-on pas lire *théqélou pharsîn ?* Le verbe araméen *theqal*, de l'aveu de tous les philologues, est le synonyme de l'hébreu *schâqal*, et signifie *peser*. Sous la forme où il se présente, il peut se prononcer *theqâloû, ils ont pesé,* ou *theqouloû, pesez*. Le mot *pharsîn* peut être aussi bien au duel qu'au pluriel. Au duel, le sens serait : *Il (Dieu) a compté une mine ; ils ont pesé deux pheras :* au pluriel : *Il a compté une mine, ils ont pesé des*

(1) *Valer. Maxim. lib.* IX. *cap.* 5. *Extern. ex.* 2.

(2) *Vide Genes.* II. 7.

26. Hæc est interpretatio sermonis. Mane : numeravit Deus regnum tuum, et complevit illud.

27. Thecel : appensus es in statera, et inventus es minus habens.

28. Phares : divisum est regnum tuum, et datum est Medis et Persis.

29. Tunc, jubente rege, indutus est Daniel purpura, et circumdata est torques aurea collo ejus, et prædicatum est de eo quod haberet potestatem tertius in regno suo.

30. Eadem nocte interfectus est Baltassar, rex Chaldæus,

31. Et Darius Medus successit in regnum, annos natus sexaginta duos.

26. Et en voici l'interprétation : Mane ; Dieu a compté les jours de votre règne, et il en a marqué l'accomplissement.

27. Thecel ; vous avez été pesé dans la balance, et on vous a trouvé trop léger.

28. Pharès ; votre royaume a été divisé, et il a été donné aux Mèdes et aux Perses.

29. Alors Daniel fut vêtu de pourpre par l'ordre du roi ; on lui mit un collier d'or au cou ; et on fit publier qu'il aurait la puissance dans le royaume comme étant la troisième personne.

30. Cette même nuit Baltasar, roi des Chaldéens, fut tué ;

31. Et Darius le Mède lui succéda au royaume, étant âgé de soixante-deux ans.

COMMENTAIRE

pheras. De quelque sens qu'on l'explique, le pheras étant la moitié d'une mine, il y a division, en deux parties. Ce pouvait être un adage populaire, que Dieu, dans sa justice, appliquait au roi sacrilège de Babylone.

D'après cette phrase ; Dieu *a compté un toul, une mine, on a pesé*, et l'on a trouvé la division en *deux pheras* : compte, poids, division.

v. 26. Hæc est interpretatio sermonis. L'interprétation de Daniel a deux degrés. Le premier renferme le sens littéral ; le second donne le sens prophétique.

	PREMIER DEGRÉ	DEUXIÈME DEGRÉ
Mané, *compté*	Dieu a *compté* ta royauté	et l'a achevée.
Thecel, *pesé*	Tu as été *pesé* dans la balance	et tu as été trouvé trop léger.
Pharès, *divisé*	Ta royauté a été *divisée*	et donnée au Mède et au *Perse*.

Le mot *pharas* ou *paras* indique à la fois la division, la séparation, et la *Perse*. Il y a donc comme un jeu de mots (1).

v. 29. Indutus est Daniel purpura,... et prædicatum est de eo quod haberet potestatem tertius in regno suo. Tout cela se fit sur le champ, pendant la nuit, et en présence de toute la cour, et des mille officiers assemblés alors pour le festin du roi. Baltasar fut tué la même nuit (2). On aurait publié le lendemain dans les places publiques, les honneurs qui avaient été déférés à Daniel, sans la mort du roi arrivée aussitôt après. Ce prophète ne jouit pas immédiatement de ces honneurs ; mais il en reçut la confirmation de Darius auquel il s'attacha, comme au légime héritier du royaume. L'armée de Cyrus entra dans Babylone par le lit de l'Euphrate, dont on avait fait écouler les eaux dans des marais. C'était un jour de fête et de réjouissance, et toute la ville était en débauche. S'il faut en croire Xénophon, le roi fut mis à mort dans son palais, par les gens de Gadatas et Gobrias (3), deux grands de Babylone, qui s'étaient donnés à Cyrus, pour se venger des outrages qu'ils avaient reçus à la cour à Babylone.

v. 31. Darius Medus successit in regnum. Darius le Mède, est, selon nous, l'*Ubgaru* des inscriptions, probablement le Gobryas de Xénophon. L'inscription traduite par M. Pinches, dit positivement qu'après la prise de Babylone, Cyrus établit Ubgaru gouverneur de la ville :

Verso, 19... La paix dans la ville il établit. Cyrus, la paix à Babylone

20, complètement promit. Ubgaru, son gouverneur (et) des gouverneurs (inférieurs) dans Babylone il établit, etc. (4).

Cet Ubgaru ou Gobryas pouvait être Mède d'origine, et être attaché à un titre quelconque à la cour de Babylone. L'exemple de Daniel et de ses compagnons, montre que les étrangers pouvaient avoir accès aux honneurs. Plus qu'aucun souverain chaldéen, l'usurpateur Nabou-nahid avait intérêt à s'environner d'étrangers en qui il pouvait avoir confiance.

(1) *Journal asiat.* VIII, viii, 36 et suiv.

(2) Verset 30. Eadem nocte interfectus est rex Chaldæorum. *Beros.* Ὑπὸ τῶν φίλων ἀπεσφάγη.

(3) *Vide Xenophon. Cyropæd. lib.* VII.

(4) *G. Pinches, A cuneiform Inscription relating to the capture of Babylon by Cyrus*, dans les *Transactions of the Society of biblical Archeology*, VII, III.

CHAPITRE VI

Daniel élevé en honneur par Darius le Mède. Jalousie des satrapes contre lui. Ordonnances qu'ils obtiennent du prince. Accusations qu'ils forment contre Daniel. Daniel est jeté dans la fosse aux lions; il en sort sans être blessé. Édit de Darius en faveur de la religion des Juifs.

1. Placuit Dario, et constituit super regnum satrapas centum et viginti, ut essent in toto regno suo.

2. Et super eos principes tres, ex quibus Daniel unus erat, ut satrapæ illis redderent rationem, et rex non sustineret molestiam.

3. Igitur Daniel superabat omnes principes et satrapas, quia spiritus Dei amplior erat in illo.

4. Porro rex cogitabat constituere eum super omne regnum; unde principes et satrapæ quærebant occasionem ut invenirent Danieli ex latere regis; nullamque causam et suspicionem reperire potuerunt, eo quod fidelis esset, et omnis culpa et suspicio non inveniretur in eo.

1. Darius établit, selon qu'il lui plut, cent-vingt satrapes sur son royaume, afin qu'ils eussent l'autorité dans toutes les provinces de son état;

2. Et au-dessus d'eux, trois princes, dont Daniel était le premier: afin que les satrapes leur rendissent compte, et que le roi fût déchargé de tout soin.

3. Daniel surpassait donc tous les princes et tous les satrapes, parce qu'il était plus rempli de l'esprit de Dieu.

4. Et comme le roi pensait à l'établir sur tout son royaume, les princes et les satrapes cherchaient un sujet de l'accuser dans ce qui regardait les affaires du roi; mais ils ne purent trouver aucun prétexte pour le rendre suspect, parce qu'il était fidèle, et qu'on ne pouvait faire tomber sur lui le soupçon de la moindre faute.

COMMENTAIRE

℣. 1. Placuit Dario, et constituit super regnum satrapas centum viginti. Le nom de Daryavous ou Darius est perse. Ce nom put être imposé par Cyrus, comme l'histoire nous en fournit plusieurs exemples. Xénophon nous donne la raison pour laquelle Gobryas quitta, la rage au cœur, le service à la cour de Nabou-nahid; et pourquoi il trahit ce monarque. Comme Cyrus pouvait avoir en lui la plus entière confiance, il lui confia l'administration civile de presque tout son empire, pendant qu'il restait lui-même à la tête de son armée, pour préparer de nouvelles conquêtes. Peut-être avait-il sur l'Égypte, les dessins qu'essaya de réaliser son fils, Cambyse. En tout cas, il est certain que Cyrus ne prit le titre de roi de Babylone, que trois ans après la prise de la ville. La réflexion que les satrapes prennent la peine de faire à Darius, que, d'après la loi médo-perse, un édit revêtu de telle ou telle qualité est inviolable, semble indiquer que Darius n'était pas considéré par eux, comme médo-perse d'origine; il était étranger à leurs coutumes.

℣. 2. Et super eos principes tres, ex quibus Daniel unus erat. Darius lui conserva le rang et l'emploi que Baltasar lui avait donné peu de temps avant sa mort (1). L'araméen lit ici *Sarkîn* (2), au lieu de *prince*. Théodotion : *Il établit au dessus d'eux trois ordonnateurs;* trois satrapes d'un ordre supérieur, qui réglaient toutes les affaires, et qui donnaient leurs ordres aux autres gouverneurs. Le terme *Sarkîn*, ne se lit que dans ce chapitre. On pense qu'il est mis pour *Sarenîm* (3), nom de la première dignité parmi les Perses, et qu'on trouve souvent dans l'hébreu, pour désigner les satrapes des Philistins. Les *Surènes* chez les Perses, avaient la seconde dignité du royaume, et la première autorité après celle du roi : *Surena polestatis secundæ post regem,* dit Ammien Marcellin (4). C'était à eux qu'appartenait l'honneur de mettre le diadème sur la tête du roi, au jour de son couronnement (5). Il est très aisé, dans le caractère chaldéen de faire *Sarkîm*, de *Sarenîm*, comme on en peut juger en jetant seulement les yeux sur les lettres qui composent ces deux noms.

℣. 4. Rex cogitabat constituere eum super omne regnum. Darius n'était pas jeune, lorsqu'il fut mis à la tête de la Chaldée et de l'Assyrie; il avait soixante-deux ans (6); ainsi il souhaitait de se décharger sur Daniel d'une partie des tra-

---

(1) *Dan.* v. 7. 29.

(2) ורדא סגהין סרכין *Symm.* Ἄρχοντας. *Aquil.* Συνέκτικους. *Theodot.* Τακτικούς.

(3) *Sarnim.* סרנים *Sarkim* סרכים

(4) *Ammian. Marcel. lib.* xxx. 3.

(5) Τὸ γένος μὲν οὖν ἐξ ἀρχῆς ἐκέκτητο βασιλεῖ γενομένῳ Πάρθων, ἐπιτιθέναι τὸ διάδημα πρῶτος. *Plut. in Crasso.*

(6) *Dan.* v. 31.

5. Dixerunt ergo viri illi : Non inveniemus Danieli huic aliquam occasionem, nisi forte in lege Dei sui.

6. Tunc principes et satrapæ surripuerunt regi, et sic locuti sunt ei : Dari rex, in æternum vive !

7. Consilium inierunt omnes principes regni tui, magistratus, et satrapæ, senatores, et judices, ut decretum imperatorium exeat, et edictum : Ut omnis qui petierit aliquam petitionem a quocumque deo et homine, usque ad triginta dies, nisi a te, rex, mittatur in lacum leonum.

8. Nunc itaque, rex, confirma sententiam, et scribe decretum, ut non immutetur quod statutum est a Medis et Persis, nec prævaricari cuiquam liceat.

5. Ils dirent donc entre eux : Nous ne trouverons point d'occasion d'accuser Daniel, si nous ne la faisons naître de la loi de son Dieu.

6. Alors les princes et les satrapes surprirent le roi, et lui parlèrent ainsi : O roi Darius ! vivez éternellement.

7. Tous les princes de votre royaume, les principaux officiers, les satrapes, les sénateurs et les juges sont d'avis qu'il se fasse un édit par votre puissance impériale, qui ordonne que tout homme qui, pendant l'espace de trente jours, demandera quoi que ce soit à quelque Dieu ou à quelque homme que ce puisse être, sinon à vous seul, ô roi ! sera jeté dans la fosse aux lions.

8. Confirmez donc maintenant, ô roi ! cet avis, et faites cet édit, afin qu'il demeure ferme, comme ayant été établi par les Mèdes et par les Perses, sans qu'il soit permis à personne de le violer.

COMMENTAIRE

vaux du gouvernement. Il voulait l'établir le premier des trois *princes ordonnateurs*, ou le chef de tous les satrapes du royaume.

SATRAPÆ QUÆREBANT OCCASIONEM, UT INVENIRENT DANIELI EX LATERE REGIS. Ils voulaient l'accuser du crime de lèse-majesté ; ou ils cherchaient à l'éloigner d'auprès du roi ; ou enfin, ils voulaient l'accuser de malverser dans son emploi ; le texte devrait porter *regni* : mais ils ne purent rien trouver contre lui, parce que sa fidélité était à l'épreuve.

V. 5. NON INVENIEMUS DANIELI HUIC ALIQUAM OCCASIONEM, NISI FORTE IN LEGE DEI SUI. Dieu éprouve ainsi la vertu de ses plus grands saints : et s'il permet quelquefois qu'ils soient honorés parmi les hommes, il ne manque guère de faire connaître ensuite par quelque épreuve éclatante, que leur cœur n'est point attaché à ces honneurs ; mais qu'ils usent de ce monde, selon la parole de saint Paul, comme s'ils n'en usaient point (1) ; c'est-à-dire, que le siècle, avec ses grandeurs et ses richesses, n'est point capable de leur faire violer l'honneur qu'ils doivent à Dieu. Tel parut en cette rencontre le saint prophète Daniel. Les plus hautes dignités d'un grand empire n'ont point la force de le corrompre, et la plus étroite confiance de son roi, ne peut affaiblir la piété toute pure qui l'unit encore plus étroitement avec son Dieu. Ainsi, plus il se voit honoré, plus il se rend digne de l'être, par les grandes preuves qu'il donne de sa vertu et de sa sagesse. Mais ce qui relève si fort son mérite aux yeux de Dieu et de son roi, devient pour lui un piège à l'égard des hommes, en excitant la jalousie de tous les grands, et en l'exposant à l'épreuve la plus rude de sa foi.

C'est un heureux reproche que celui qu'on fait à ce saint prophète et à ses humbles imitateurs, lorsqu'ayant réduit tous leurs ennemis par la probité d'une conduite irréprochable, à ne pouvoir rien trouver qui mérite leurs accusations en ce qui regarde l'administration de leurs charges, ils ne sont plus exposés qu'à des recherches affectées, et qu'à des soupçons malins, touchant leur religion et leur foi ; et lorsqu'en un mot on ne peut les accuser, que d'être trop fidèles à leur Dieu !

V. 6. SATRAPÆ SURRIPUERUNT REGI. Le texte araméen (2) : *Ils vinrent en tumulte vers le roi.* Ils vinrent tous ensemble avec un empressement affecté, et comme pour le forcer en quelque sorte à rendre un édit conforme à leur demande.

V. 7. UT DECRETUM IMPERATORIUM EXEAT ET EDICTUM. L'araméen (3) : *Pour dresser un édit du roi, et pour affermir* un decret *lié*, obligatoire. Ils lui demandèrent qu'il confirmât son ordonnance par un décret qui fût irrévocable et invariable.

UT QUI PETIERIT ALIQUAM PETITIONEM A QUOCUMQUE DEO ET HOMINE, NISI A TE, etc. Ces satrapes, jaloux de la faveur dont Daniel jouissait auprès de Darius, cachent leur malice sous l'apparence flatteuse de vouloir déférer au vice-roi un honneur qui n'est dû qu'à Dieu ; ils veulent obliger tous les sujets de ses états à recourir à lui seul pour tous leurs besoins, pendant un mois entier. Le projet est des plus bizarres et des plus ridicules ; cependant Darius donne dans le piège, sans la moindre défiance. Les rois de Perse, successeurs de Cyrus, en avaient fait une maxime d'état. Ils croyaient qu'il était non seulement de la piété, mais de la bonne politique d'inspirer ces sentiments aux peuples (4). *Persas non pie tantum, sed etiam prudenter reges suos inter deos colere : majestatem enim imperii, salutis esse tutelam.*

V. 8. SCRIBE DECRETUM UT NON IMMUTETUR, QUOD STATUTUM EST A MEDIS ET PERSIS. C'était une loi dans cette monarchie, qu'une ordonnance, ou un édit, qui avaient été faits avec les formalités ordinaires et du consentement des conseillers du prince, ne pouvaient plus être révoqués ;

(1) I. *Cor.* VII. 31.
(2) הרגשו על מלכא
(3) לקיומה קים מלכא ולתקפה אסר
(4) *Curt. lib.* VIII.

9. Porro rex Darius proposuit edictum, et statuit.

10. Quod cum Daniel comperisset, id est, constitutam legem, ingressus est domum suam; et fenestris apertis in cœnaculo suo contra Jerusalem tribus temporibus in die flectebat genua sua, et adorabat, confitebaturque coram Deo suo, sicut et ante facere consueverat.

11. Viri ergo illi curiosius inquirentes, invenerunt Danielem orantem et obsecrantem Deum suum.

12. Et accedentes locuti sunt regi super edicto: Rex, numquid non constituisti ut omnis homo qui rogaret quemquam de diis et hominibus, usque ad dies triginta, nisi te, rex, mitteretur in lacum leonum? Ad quos respondens rex, ait: Verus est sermo, juxta decretum Medorum atque Persarum, quod prævaricari non licet.

13. Tunc respondentes dixerunt coram rege: Daniel, de filiis captivitatis Juda, non curavit de lege tua et de edicto quod constituisti, sed tribus temporibus per diem orat obsecratione sua.

14. Quod verbum cum audisset rex, satis contristatus est; et pro Daniele posuit cor ut liberaret eum, et usque ad occasum solis laborabat ut erueret illum.

15. Viri autem illi, intelligentes regem, dixerunt ei: Scito, rex, quia lex Medorum atque Persarum est, ut omne decretum quod constituerit rex, non liceat immutari.

16. Tunc rex præcepit, et adduxerunt Danielem, et miserunt eum in lacum leonum. Dixitque rex Danieli: Deus tuus, quem colis semper, ipse liberabit te.

9. Le roi Darius fit donc publier cet avis et cette défense.

10. Daniel ayant appris que cette loi avait été faite, entra dans sa maison; et, ouvrant les fenêtres de sa chambre du côté de Jérusalem, il fléchissait les genoux chaque jour à trois différentes heures, et il adorait son Dieu, et lui rendait ses actions de grâces, comme il faisait auparavant.

11. Ces hommes donc qui épiaient avec grand soin toutes les actions de Daniel, le trouvèrent priant et adorant son Dieu.

12. Et ils vinrent aussitôt trouver le roi pour lui représenter son édit, et lui dirent : O roi ! n'avez-vous pas ordonné que, pendant l'espace de trente jours, tout homme qui ferait quelque prière à quelqu'un des dieux ou des hommes, sinon à vous seul, ô roi ! serait jeté dans la fosse aux lions? Le roi leur répondit : Ce que vous dites est vrai; et c'est une ordonnance des Perses et des Mèdes qu'il n'est permis à personne de violer.

13. Alors ils dirent au roi : Daniel, un des captifs d'entre les enfants de Juda, sans avoir égard à votre loi, ni à l'édit que vous avez fait, prie son Dieu chaque jour à trois heures différentes.

14. Ce que le roi ayant entendu, il fut extrêmement affligé : il prit en lui-même la résolution de délivrer Daniel, et jusqu'au soleil couchant, il fit ce qu'il put pour le sauver.

15. Mais ces hommes, voyant bien quelle était l'intention du roi, lui dirent : O roi ! sachez que c'est une loi des Mèdes et des Perses, qu'il n'est point permis de rien changer dans tous les édits que le roi fait.

16. Alors Daniel fut emmené par le commandement du roi, et ils le jetèrent dans la fosse aux lions; et le roi dit à Daniel : Votre Dieu, que vous adorez sans cesse, vous délivrera.

COMMENTAIRE

le roi n'en était plus le maître (1). Cette remarque, de la part des satrapes, prouve qu'ils considéraient Darius le Mède comme étranger à leurs coutumes; car pourquoi lui faire observer ce point de la législation médo-perse, s'il n'y avait pas lieu de supposer qu'il pouvait n'y point attacher toute l'importance et toute l'attention voulue?

℣. 10. Apertis fenestris suis contra Jerusalem. *Daniel ouvrit les fenêtres de sa chambre du côté de Jérusalem*, suivant l'ancienne coutume des Juifs (2). Ceux qui étaient dans la campagne, et dans les pays étrangers, se tournaient vers Jérusalem; et ceux qui étaient dans Jérusalem, se tournaient vers le temple pour prier. Salomon avait demandé au Seigneur, au jour de la dédicace de son temple (3), qu'il daignât écouter ceux qui, dans une terre étrangère, le priaient tournés du côté de cette maison sainte.

Tribus temporibus in die. A l'heure de tierce, à la sixième, à la neuvième heure du jour, dit saint Jérôme (4). C'était l'usage de la Synagogue, qui est passé dans l'Église. Voyez ce que nous avons remarqué sur le psaume v, verset 2. et Actes, iii. 1.

℣. 11. Curiosius inquirentes invenerunt Danielem. L'araméen (5): *Ils vinrent tumultueusement*, avec ardeur, avec bruit, avec impétuosité, et *ils trouvèrent Daniel*, etc. Ils entrèrent brusquement dans sa chambre, et ils le trouvèrent à genoux, priant son Dieu.

℣. 15. Intelligentes regem, etc. L'araméen emploie le même terme qu'on a expliqué sur le verset précédent : *Ils vinrent brusquement trouver le roi.* Ils vinrent en troupes. ℣. 6.

℣. 16. Miserunt eum in lacum leonum. Le supplice des bêtes, comme celui de la fournaise, est purement assyrien et babylonien. Un bas-relief conservé au Musée britannique représente un lion transporté dans une cage, à qui un esclave ouvre la porte. Assour-ban-habal se vante dans une inscription d'avoir, comme Sin-akhé-irib, jeté beaucoup d'hommes vivants aux lions (6).

---

(1) *Vide Esth.* i. 19. *et* viii. 8. - *Diodor. l.* xiv. - *Plutarch. in Themistocle.* - *Procop. de Bello Persico.*
(2) *Vide Hieronym. ad Ezech.* viii. 16. 17.
(3) iii. *Reg.* viii. 48. 49.
(4) *Hieronym. hic. Vide Act.* ii. 15. iii. 1. *et* x. 9.
(5) הרגשי והשכחי
(6) *G. Smith. History of Assurbanipal.* p. 166.

17. Allatusque est lapis unus, et positus est super os laci, quem obsignavit rex annulo suo, et annulo optimatum suorum, ne quid fieret contra Danielem.

18. Et abiit rex in domum suam, et dormivit incœnatus: cibique non sunt allati coram eo, insuper et somnus recessit ab eo.

19. Tunc rex primo diluculo consurgens, festinus ad lacum leonum perrexit;

20. Appropinquansque lacui, Danielem voce lacrymabili inclamavit, et affatus est eum: Daniel, serve Dei viventis, Deus tuus, cui tu servis semper, putasne valuit te liberare a leonibus?

21. Et Daniel regi respondens, ait: Rex, in æternum vive!

17. En même temps, on apporta une pierre qui fut mise à l'entrée de la fosse, et scellée du sceau du roi, et du sceau des grands de la cour, de peur qu'on ne fît quelque chose contre Daniel.

18. Le roi, étant rentré dans sa maison, se mit au lit sans avoir soupé: on ne servit point de viandes devant lui, et il ne put pas même dormir.

19. Le lendemain, il se leva dès le point du jour, et alla en toute hâte à la fosse aux lions :

20. Et étant près de la fosse, il appela Daniel avec une voix triste et entrecoupée de soupirs, et lui cria : Daniel, serviteur du Dieu vivant, votre Dieu que vous servez sans cesse aurait-il bien pu vous délivrer des lions?

21. Daniel lui répondit : O roi! vivez éternellement.

COMMENTAIRE

V. 17. Annulo suo et annulo optimatum. Tout ceci donne l'idée d'un état monarchique, tempéré par l'aristocratie. Le roi ne fait rien d'important sans ses conseillers, et ne peut changer ce qui a été ordonné au conseil.

Ce ne fut pas sans raison que Darius fit mettre le sceau royal à la pierre dont on ferma l'ouverture de la fosse ; car espérant, disent les pères (1), que Dieu ne permettrait pas que les lions fissent aucun mal à son fidèle ministre, il voulut le confier entièrement à sa puissance, et empêcher que ses ennemis ne fussent peut-être plus cruels à son égard que les lions mêmes ; ce que la Vulgate marque clairement par ces paroles : *de peur qu'on ne fît quelque chose contre Daniel*. Ainsi, selon la réflexion de saint Jérôme, autant ce prince se tint assuré du côté des bêtes les plus féroces, autant il crut avoir lieu de tout craindre du côté des hommes : *Et qui de leonibus securus est, de hominibus pertimescit*. Il s'était aperçu trop tard du piège qu'on lui avait tendu.

S'il ordonne que la pierre soit aussi scellée du sceau des grands de sa cour, il le fait pour leur ôter tout soupçon qu'il se défiât d'eux, et peut-être aussi pour empêcher qu'ils ne crussent qu'il voulait tenter quelque voie pour sauver celui qu'il aimait. Mais disons encore que, selon le dessein de Dieu, il fallait que l'ouverture de cette fosse des lions fût si bien fermée et scellée, que les hommes ne pussent douter en aucune sorte du pouvoir suprême qu'il devait faire paraître pour la délivrance de Daniel : comme on vit, longtemps après, les Juifs prendre de si grandes précautions pour bien fermer et pour garder le sépulcre de Jésus-Christ, afin que ce qu'ils faisaient pour empêcher ses disciples d'enlever son corps, servit contre leur pensée à rendre plus assurée et plus éclatante la gloire de sa résurrection. La malice des hommes servait à glorifier Dieu.

Ne quid fieret contra Danielem. L'araméen (2) : *De peur qu'on ne changeât ce qui avait été ordonné contre Daniel*. De peur que le roi ou les amis de Daniel ne le fissent sortir.

V. 18. Cibi non sunt allati coram eo. L'araméen (3) : On ne fit pas venir *la nourriture* ou, selon d'autres, *la musique en sa présence* ; ou, selon d'autres encore (4) : *On ne brûla point de parfums devant lui*.

V. 19. Primo diluculo consurgens. L'araméen (5) : *Il se leva dès l'aurore, à la lumière*. C'est-à-dire, il y alla à la lueur des flambeaux, et avant qu'il fût jour (6). Ou, selon d'autres (7) : Aussitôt que le jour commença à paraître.

V. 20. Deus tuus, cui tu servis semper, putasne valuit te liberare a leonibus. Les saints pères (8) nous assurent que ces paroles de Darius ne doivent point s'expliquer, comme si elles marquaient de la défiance. L'un d'eux nous dit que demander à Daniel, *si Dieu avait pu le délivrer de la gueule des lions*, c'était de même que lui demander, si le Seigneur l'avait voulu. Saint Jérôme, après avoir déclaré que ce prince ne doutait point de la puissance de Dieu, puisqu'il avait dit auparavant avec certitude qu'*il serait le libérateur* de Daniel, témoigne que, s'il parle présentement d'une manière moins assurée, c'est pour donner au miracle tout l'éclat qu'il doit avoir, et afin que, plus la chose paraît incroyable et impossible suivant le cours ordinaire de la nature, plus la mauvaise volonté des grands de sa cour paraisse odieuse et punissable : *Ut cum Daniel illæsus apparuerit ; quanto res incredibilior est, tanto adversum principes justior indignatio sit.*

« Considérez en effet, dit Théodoret, que

(1) *Theodor. Hieron.*
(2) די לא תשנא עבו בדניאל
(3) רחון לא הנעל קדמוהי
(4) *Lud. de Dieu.*
(5) בשפרפרא וקדם כננהא
(6) Το πρωΐ ἐν τῷ φωτί. *Theodoret. hic.* Τουτ' ἔστι ἔτι σκότους, ὄντος, περὶ τὸ λυκόφως, ὡς καὶ δεηθῆναι λαμπάδων.
(7) *Pag. Gret. Tirr.* (8) *Hieron. Theod.*

22. Deus meus misit angelum suum, et conclusit ora leonum, et non nocuerunt mihi, quia coram eo justitia inventa est in me; sed et coram te, rex, delictum non feci.

23. Tunc vehementer rex gavisus est super eo, et Danielem præcepit educi de lacu; eductusque est Daniel de lacu, et nulla læsio inventa est in eo, quia credidit Deo suo.

24. Jubente autem rege, adducti sunt viri illi, qui accusaverant Danielem, et in lacum leonum missi sunt, ipsi, et filii, et uxores eorum; et non pervenerunt usque ad pavimentum laci, donec arriperent eos leones, et omnia ossa eorum comminuerunt.

22. Mon Dieu a envoyé son ange, qui a fermé la gueule des lions; et ils ne m'ont fait aucun mal, parce que j'ai été trouvé juste devant lui, et je n'ai rien fait non plus devant vous, ô roi! qui puisse me rendre coupable.

23. Alors le roi fut transporté de joie, et il commanda qu'on fît sortir Daniel de la fosse aux lions; et Daniel en fut tiré, et on ne trouva sur son corps aucune blessure, parce qu'il avait cru en son Dieu.

24. Alors, par ordre du roi, on fit venir ceux qui avaient accusé Daniel; et ils furent jetés dans la fosse aux lions, avec leurs femmes et leurs enfants; et, avant qu'ils fussent venus jusqu'au pavé de la fosse, les lions les prirent entre leurs dents, et leur brisèrent tous les os.

COMMENTAIRE

chaque parole que dit ce prince fait connaître que la piété de Daniel était le principe de l'affection qu'il lui témoignait. Premièrement: il ne l'appelle pas son serviteur, mais *le serviteur de Dieu*. Ensuite, il nomme le Dieu de Daniel, *le Dieu vivant*. Et enfin, faisant l'éloge de la piété de ce saint prophète, il lui dit: *Votre Dieu que vous servez sans cesse*; c'est-à-dire : dont l'édit qui a été publié n'a pu vous faire abandonner l'adoration et le culte. » Selon cette explication que donnent les pères aux paroles de Darius, on peut dire que *la voix triste et entrecoupée de soupirs* avec laquelle ce prince appelle Daniel du haut de la fosse aux lions, marquait principalement l'inquiétude où il était, non pas touchant le pouvoir de ce Dieu qu'il nommait *le Dieu vivant*, et par conséquent tout-puissant, mais touchant sa volonté.

Enfin, quand même il lui serait survenu quelque doute, ce doute eût été fort excusable en un prince qui n'était point dans la vraie religion. Et plût à Dieu que tous les princes qui adorent le Dieu vivant, connussent au moins, et sussent bien discerner, comme ce prince païen, la piété et le mérite de ceux qui s'attachent avec Daniel à la pratique de son culte, sans distinction de temps, et sans que la crainte d'aucune disgrâce puisse les en séparer.

« Apprenons, dit encore Théodoret, par cet exemple de la vertu si généreuse de Daniel, et de la force qu'elle eut de fermer la gueule aux lions mêmes, à préférer, comme lui, la piété à toutes choses, et à l'embrasser si étroitement, que nul accident de cette vie nous puisse nous en séparer. Quand donc tous les hommes unis ensemble nous feraient la guerre, et persécuteraient la piété à laquelle nous nous attachons, nous devons mettre notre confiance dans la piété même pour laquelle on nous persécute, et demeurer fermes contre toutes leurs attaques ; car c'est ainsi que la sainte troupe des apôtres, étant assiégée comme par le monde entier, est demeurée invincible, et a vaincu elle-même et soumis ses adversaires. Très différents en cela des lions de Daniel, puisqu'ils furent véritablement changés de loups en agneaux, *ex lupis faciens agnos* : au lieu que la férocité naturelle de ces lions ne fut pas changée, comme dit saint Jérôme, mais seulement arrêtée par l'ange de Dieu, et par le mérite des bonnes œuvres qu'il voulut récompenser dans son serviteur. *Non leonum feritas immutata est, sed..... rabies conclusa est ab Angelo; et idcirco clausa, quia prophetæ bona opera præcesserant.* »

Ceux qui ont les yeux de la foi se regardent à tous moments comme étant environnés de lions cruels, qui ne cherchent, selon saint Pierre, qu'à les dévorer. Ces lions sont les ennemis de notre salut, qui tournent sans cesse, ainsi qu'il le dit, autour de nous. On est surpris de ce prodige par lequel des lions affamés épargnent Daniel à cause de sa justice ; et on n'est point étonné de ce grand et continuel miracle, par lequel une vertu divine ferme sans cesse, pour ainsi dire, la gueule à ces autres lions bien plus redoutables, qui nous menacent, à toute heure, de notre perte. Comme c'est la foi, selon saint Pierre, qui a la force de leur résister, on ne peut trop s'affermir dans cette foi par une humble et une parfaite confiance en Dieu. Celui-là seul qui a délivré Daniel des lions furieux auxquels il fut exposé, a le pouvoir de nous arracher à la fureur des autres qui veulent nous perdre.

℣. 22. Coram te, rex, delictum non feci. Vous savez quelle est ma fidélité dans tout ce qui regarde votre service ; dans cette occasion, si j'ai contrevenu à vos ordres, ç'à été pour obéir à un plus grand maître, et je n'ai rien fait contre vous.

℣. 23. Credidit Deo suo. L'auteur de l'Épître aux Hébreux (1) attribue à la foi de Daniel d'avoir fermé la gueule des lions. *Per fidem.... obturaverunt ora leonum.* L'araméen (2) peut signifier la foi, la confiance, l'espérance.

℣. 24. Adducti sunt.... ipsi, et filii, et uxores eorum. Par la loi du talion, on punit les calomniateurs du même supplice qu'ils ont voulu faire souffrir à d'autres. On punit les enfants avec les

(1) *Hebr.* XI. 33. — (2) די היכן באלהה *Theodot.* Ὅτι ἐπίστευσεν ἐν τῷ Θεῷ αὐτοῦ. *Vide Sanct. hic.*

25. Tunc Darius rex scripsit universis populis, tribubus et linguis, habitantibus in universa terra: Pax vobis multiplicetur!

26. A me constitutum est decretum ut in universo imperio et regno meo, tremiscant et paveant Deum Danielis; ipse est enim Deus vivens, et æternus in sæcula; et regnum ejus non dissipabitur, et potestas ejus usque in æternum.

27. Ipse liberator, atque salvator, faciens signa, et mirabilia in cœlo et in terra, qui liberavit Danielem de lacu leonum.

28. Porro Daniel perseveravit usque ad regnum Darii, regnumque Cyri Persæ.

25. Après cela, Darius envoya cette ordonnance à tous les peuples et à toutes les nations, de quelque langue qu'elles fussent, qui habitaient dans toute la terre : Que la paix s'affermisse parmi vous de plus en plus!

26. J'ordonne par cet édit que, dans tout mon empire et mon royaume, tous mes sujets révèrent le Dieu de Daniel avec crainte et avec tremblement; car c'est lui qui est le Dieu vivant, l'Éternel dans tous les siècles : son royaume ne sera jamais détruit, et sa puissance passera jusque dans l'éternité.

27. C'est lui qui est le libérateur et le Sauveur, qui fait des merveilles et des prodiges dans le ciel et sur la terre ; qui a délivré Daniel de la fosse aux lions.

28. Or, Daniel fut toujours en dignité jusqu'au règne de Darius, et au règne de Cyrus, roi de Perse.

COMMENTAIRE

pères, lorsqu'on craint que les mauvais exemples de ceux-ci n'aient infecté leurs enfants (1). *Paterno debent perire supplicio, in quibus paterni criminis exempla metuuntur.* Ou plutôt, pour inspirer plus de crainte. On a plusieurs exemples de ces sortes de châtiments communs aux pères et à toute leur famille, comme dans Dathan et Abiron (2), dans Achan (3), dans Aman (4). Cette sorte de justice était ordinaire parmi les Assyriens, les Chaldéens et les Perses : *Abominandæ leges*, dit Ammien Marcellin (5) *per quas ob noxam unius omnis propinquitas perit.*

v. 28. Porro Daniel perseveravit usque ad regnum Darii, regnumque Cyri Persæ. Daniel fut en honneur successivement sous les règnes de ces cinq princes, Nabucodonosor, Évilmérodach, Baltasar, Darius et Cyrus. Voyez le chapitre xiv, verset 1. Nous ne savons combien de temps Darius le Mède fut au pouvoir ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il exerça l'autorité pendant trois ans ; et ce n'est qu'à la quatrième que Cyrus prit le titre de roi de Babylone. Par sa naissance et son passé, Ugbaru était plus que personne en position de servir de transition entre le dernier descendant de Nabucodonosor, par les femmes, et une dynastie étrangère.

(1) *Rescript. Arcad. et Honorii. Vide Jun. hic.*
(2) *Num.* xvi. — (3) *Josue.* vii.
(4) *Esther.* xvi. 18
(5) *Ammian. Marcel. l.* xxiii.

CHAPITRE VII

Vision des quatre bêtes qui représentent quatre empires. Caractères particuliers de la quatrième bête. Puissance ennemie des saints. Jugement du Seigneur. Règne du Fils de l'homme, règne des saints.

1. Anno primo Baltassar, regis Babylonis, Daniel somnium vidit; visio autem capitis ejus in cubili suo; et somnium scribens brevi sermone comprehendit, summatimque perstringens, ait:
2. Videbam in visione mea, nocte: et ecce quatuor venti cœli pugnabant in mari magno,
3. Et quatuor bestiæ grandes ascendebant de mari diversæ inter se.

1. La première année de Baltasar, roi de Babylone, Daniel eut une vision en songe : il eut cette vision étant dans son lit ; et ayant écrit son songe, il le recueillit en peu de mots, et en marqua ainsi les principaux points :
2. J'ai eu, dit-il, cette vision pendant la nuit : Il me semblait que les quatre vents du ciel se combattaient l'un l'autre sur une grande mer,
3. Et que quatre grandes bêtes fort différentes les unes des autres montaient hors de la mer.

COMMENTAIRE

℣. 1. Anno primo Balthasar. Jusqu'ici nous avons vu ce qu'il y a d'historique dans le texte de Daniel. Ici commencent ses prophéties. Baltasar est le même prince dont on a vu la mort au chapitre v et qui eut pour successeur Darius le Mède, chapitre vi.

Avant d'examiner en détail chacune des prophéties de Daniel, il convient d'en considérer l'ensemble.

Vivant dans un milieu qui n'est plus celui de la Palestine, Ézéchiel et Daniel empruntent à la civilisation qui les entoure le côté matériel de leurs visions. Des animaux étranges y figurent, avec des formes ou des membres en désaccord avec la civilisation indo-européenne ou purement sémitique. Ces formes insolites paraissaient autrefois des bizarreries inexplicables, mais depuis que l'Assyrie et la Chaldée revivent à nos yeux dans leurs ruines, ces formes que nous rencontrons dans les monuments, s'harmonisent dans leur ensemble, et, pour Daniel en particulier, c'est une preuve que l'auteur vivait à Babylone, au temps de la conquête, et non en Palestine à l'époque des Maccabées, comme le prétendent les rationalistes. La langue comme les images sont des témoignages intrinsèques qui attestent leur origine babylonienne. Jamais un auteur palestinien du IIe siècle n'aurait pu imaginer ces visions, puisque les formes prototypiques n'existaient plus.

Une chose frappe tout d'abord le lecteur qui parcourt le livre de Daniel ; c'est la ressemblance des visions, et il en tire immédiatement la conséquence que ces visions se rapportent au même objet. On peut en disposer ainsi les principaux traits, sans crainte de se tromper :

CHAPITRE II	CHAPITRE VII	CHAPITRE VIII	
1. Tête d'or	Lion aux ailes d'aigle	. . . . .	Empire chaldéen.
2. Poitrine et bras d'argent	Ours à trois langues	Bélier à deux cornes	» médo-perse.
3. Ventre et cuisses d'airain	Léopard ailé à quatre têtes	Bouc à une, puis à quatre cornes	» macédonien.
4. Jambes et pieds de fer et d'argile	Bête à dix cornes	. . . . .	» romain, ou selon d'autres commentateurs, les successions de l'empire de Syrie.

Les détails qui vont suivre confirmeront cette manière d'envisager l'ensemble des prophéties de Daniel.

℣. 2. In visione mea nocte. Selon M. l'abbé Raboisson, ce chapitre concerne l'histoire relativement moderne. La nuit désigne le schisme d'Occident, ou l'Église fut comme plongée dans les ténèbres.

Quatuor venti pugnabunt in mari magno. Ces vents marquent l'agitation, le trouble, les mouvements que les empires, dont il va parler, ont causé dans le monde, désigné par cette grande mer (1). Selon M. Raboisson, ces quatre vents figurent l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas et l'Angleterre que souleva le protestantisme.

℣. 3. Quatuor bestiæ. *Les quatre bêtes*

(1) *Theodoret. hic.*

4. Prima quasi leæna, et alas habebat aquilæ; aspiciebam donec evulsæ sunt alæ ejus; et sublata est de terra, et super pedes quasi homo stetit, et cor hominis datum est ei.

5. Et ecce bestia alia similis urso in parte stetit; et tres ordines erant in ore ejus, et in dentibus ejus, et sic dicebant ei: Surge, comede carnes plurimas.

4. La première était comme une lionne, et elle avait des ailes d'aigle ; et comme je la regardais, ses ailes lui furent arrachées ; elle fut ensuite relevée de terre, et elle se tint sur ses pieds comme un homme, et lui fut donné un cœur d'homme

5. Après cela, parut à côté une autre bête qui ressemblait à un ours ; elle avait trois rangs de dents dans la gueule ; et il y en avait qui lui disaient : Levez-vous, rassasiez-vous de carnage.

COMMENTAIRE

signifiaient autant de grands empires. Ces bêtes étaient terrestres, quoiqu'elles sortissent de la mer; elles tenaient même quelque chose de l'oiseau par leurs ailes ; c'étaient des animaux monstrueux et extraordinaires, absolument conformes aux traditions de l'art babylonien.

℣. 4. Prima quasi leæna. C'est l'empire des Chaldéens, le même qui avait été représenté à Nabucodonosor par la tête d'or de la statue (1). Le lion, qui est un animal généreux, violent, le roi des animaux terrestres, marque la grandeur, la force, la cruauté des rois prédécesseurs de Nabucodonosor et de Nabucodonosor lui-même. Isaïe (2) et Jérémie (3) comparent ce prince à un lion. Selon M. Raboisson, la lionne est l'emblême des Pays-Bas, qui ont un lion pour emblême national.

Alas habebat aquilæ. Nabucodonosor est représenté sous la même figure dans Ézéchiel (4), dans Jérémie (5) et dans Habacuc (6), c'est la forme des *Nirgalli*. La rapidité du vol, la durée de la vie, l'élévation, la force, la capacité de l'aigle, sont des symboles qui conviennent à l'empire des Assyriens et des Chaldéens. Ces ailes d'aigle, dans l'opinion de M. Raboisson, désignent la puissance maritime des Pays-Bas au seizième siècle.

Avulsæ sunt alæ ejus. Dans les dernières années de Nabucodonosor et sous ses successeurs, il n'y eut plus de conquêtes lointaines. Les successeurs du grand monarque furent des rois ordinaires, qui n'avaient plus l'envergure des conquérants : *cor hominis datum est ei. Les ailes arrachées* désignent, dans l'opinion de M. Raboisson, l'arrêt dans la puissance maritime des Pays-Bas. La nation hollandaise devient ensuite plus *humaine*, plus tolérante.

℣. 5. Bestia alia similis urso. C'est la figure de l'empire des Perses ; on connaît la férocité, la cruauté, la force de l'ours. Les Perses ont exercé la domination la plus sévère et la plus cruelle que l'on connaisse. Les supplices usités parmi eux font horreur à ceux qui les lisent (7). C'est cette même monarchie qui est désignée dans le songe de Nabucodonosor par la poitrine et les bras d'argent de la statue. L'ours est l'emblème de Berne, et partant de la Suisse, dans l'opinion de M. Raboisson.

In parte stetit. Cyrus s'éleva à côté de la Chaldée : l'ours parut vis-à-vis du lion pour le combattre ; il se mit sur les rangs contre lui. Les Juifs l'expliquent ainsi (8). *Il se tint à côté ;* il n'attaqua point les Juifs. On peut aussi traduire : *Il se tint sur un côté*, une patte levée et s'appuyant sur l'autre. La puissance médo-perse ne reposa dans le principe que sur les Mèdes ; les Perses, qui devaient leur être bientôt supérieurs, ne formaient point alors un corps de nation considérable (9).

Tres ordines erant in ore ejus. *Elle avait trois rangs de dents dans la gueule :* pour marquer la triple puissance des Perses, des Mèdes et des Chaldéens réunis ensemble (10) : ou, selon M. Vigouroux, la Lydie, l'Égypte et la Babylonie (11). Quelques exemplaires grecs lisent (12) : *Il avait trois côtés dans sa gueule.* D'autres (13) : *Il avait trois ailes dans sa gueule.* On peut traduire l'araméen par (14) : *Il avait trois côtes dans sa gueule*, trois os qu'il tirait ou croquait (15). Cela désigne son extrême voracité : de là vient qu'on lui dit : *Levez-vous, rassasiez-vous de carnage.*

Cyrus fit presque toujours la guerre ; et l'histoire nous apprend que Tomyris, reine des Scythes, lui ayant fait couper la tête, la jeta dans un vase plein de sang humain, en lui disant : Rassasie-toi du sang dont tu as toujours été altéré et dont tu n'as jamais pu te rassasier : *Satia te sanguine quem sitisti, cujusque insatiabilis semper fuisti* (16).

---

(1) *Dan.* II. 38.
(2) *Isai.* V. 29.
(3) *Jerem.* IV. 7.
(4) *Ezech.* XVII. 3.
(5) *Jerem.* XLVIII. 40; XLIX. 22. *Thren.* IV. 19.
(6) *Habac* I. 8.
(7) *Vide si placet, Theodoret. hic. et Briss. de Regn. Persar. l. II. p. 32[illegible] et seq.*
(8) *Vide Hieron. hic.*
(9) *D'Alioli.*
(10) *Hieron. Vat. Grot. Mald. alii.*
(11) *Vigouroux, Manuel biblique*, II. 611.
(12) Τρία πλευρὰ ἐν τῷ στόματι αὐτοῦ. *Ita edit. Complut. Theodot. Edit. Rom.* Τρεῖς πλευρά.
(13) Τρία πτερὰ ἐν τῷ στόματι αὐτοῦ, *apud Theodoret.*
(14) חלת עלעין במתה
(15) *Geier. hun. Grot.*
(16) *Justin. lib. 1.*

6. Post hæc aspiciebam, et ecce alia quasi pardus; et alas habebat quasi avis, quatuor super se; et quatuor capita erant in bestia, et potestas data est ei.

7. Post hæc aspiciebam in visione noctis, et ecce bestia quarta terribilis, atque mirabilis, et fortis nimis; dentes ferreos habebat magnos, comedens atque comminuens, et reliqua pedibus suis conculcans; dissimilis autem erat ceteris bestiis quas videram ante eam, et habebat cornua decem.

6. Après cela, comme je regardais, j'en vis une autre qui était comme un léopard; et elle avait au-dessus d'elle quatre ailes comme celles d'un oiseau : cette bête avait quatre têtes ; et la puissance lui fut donnée.

7. Je regardais ensuite dans cette vision que j'avais pendant la nuit, et je vis paraître une quatrième bête, qui était extraordinairement forte : elle avait de grandes dents de fer, et elle dévorait, mettait en pièces, foulait aux pieds ce qui restait : elle était fort différente des autres bêtes que j'avais vues avant elle, et elle avait dix cornes.

COMMENTAIRE

On sait quelle a été l'ambition de Cambyse, de Xerxès, de Darius, fils d'Hystapse, et des autres successeurs de Cyrus. Jérémie appelle voleurs, *prædones*, ravisseurs, brigands, Cyrus et ses officiers, qui renversèrent l'empire de Babylone. *Jerem.* LI, 48, 56.

Les trois rangs de dents représentent, selon M. Raboisson, les trois langues qui se parlent en Suisse. Ce petit peuple se lève et se rassassie de carnage, sous l'inspiration de Luther et de Calvin. Les trois langues peuvent s'entendre aussi des calvinistes, des luthériens et des méthodistes.

℣. 6. ECCE ALIA QUASI PARDUS. Cette troisième bête marquait Alexandre le Grand, destructeur de l'empire des Perses, et fondateur de celui des Grecs. Il est représenté dans la statue de Nabucodonosor par le ventre et les cuisses d'airain (1). Le léopard est plus petit que le lion ; mais il ne lui cède pas en force : il a la peau tachetée et court avec une rapidité extraordinaire.

Alexandre le Grand, d'un naturel vif, d'un tempérament de feu, d'un courage et d'une intrépidité étonnante, osa, avec une poignée de gens, attaquer le plus redoutable empire du monde. Il en fit la conquête avec une extrême rapidité. Les ailes ajoutées au léopard, augmentent encore l'idée de son extraordinaire vitesse. Alexandre disait à ceux qui lui demandaient comment il avait pu, en si peu de temps, faire un si grand nombre de conquêtes : *En ne différant jamais* (2). L'inégalité de sa conduite et le mélange des bonnes et des mauvaises qualités dans sa personne, ne sont pas mal représentées par les taches du léopard. La petitesse de cet animal pourra, si l'on veut, avoir rapport à la taille d'Alexandre, ou à la brièveté de sa vie et de son empire.

Le léopard, selon M. Raboisson, désigne l'Angleterre, qui porte cet animal dans ses armes. Ses *quatre ailes* désignent sa marine de la Manche, de l'Océan, de la Méditerranée et des Indes ; ses *quatre têtes* les races celtique, danoise, saxonne et normande qui forment le fond de la nation.

ALAS HABEBAT QUATUOR... ET QUATUOR CAPITA. Ces quatres ailes et ces quatre têtes pouvaient ne marquer qu'une même chose, savoir les quatre princes qui, après bien des luttes, finirent par l'emporter sur leurs compétiteurs et composèrent quatre puissantes monarchies démembrées de l'empire d'Alexandre. Ptolémée fut roi d'Égypte avec la Libye, l'Arabie et la Palestine ; Séleucus, roi de Syrie et de la Mésopotamie, et Cassandre, roi de Macédoine (3); Lysimaque eut la Thrace et les provinces d'Asie sur l'Hellespont et le Bosphore (4).

℣. 7. BESTIA QUARTA TERRIBILIS, ATQUE MIRABILIS. On ne donne point de figure particulière à cette quatrième bête ; son caractère est de causer de la terreur, et de faire des maux infinis. On l'explique ordinairement de l'empire romain. Quelques anciens (5), et plusieurs commentateurs modernes (6) l'entendent des rois successeurs d'Alexandre le Grand, principalement de ceux qui ont régné dans la Syrie et dans l'Égypte, et qui ont eu le plus de part aux affaires des Juifs ; et saint Jérôme lui-même (7) reconnaît que ce qu'on explique ordinairement de l'Antéchrist, a eu, en partie, son accomplissement littéral dans Antiochus Épiphane, comme figure de cet ennemi de Jésus-Christ. Nous proposerons ici succinctement l'hypothèse de ces interprètes, comme nous l'avons déjà fait précédemment (8), sans prétendre pour cela détruire le système qui voit dans la quatrième bête l'empire romain ; c'est, du reste, l'opinion la plus communément reçue parmi les interprètes.

La quatrième bête qu'on nous décrit comme si terrible, a plusieurs caractères qui la distinguent; mais ce qui détermine principalement à l'expli-

---

(1) *Dan.* II. 39.
(2) Μηδὲν ἀναβαλλόμενος.
(3) *Theodoret. et Hieronym.*
(4) *Porphyrius apud Hieronym. et alii etiam pictatis magistri apud Theodoret. in Dan.* VII *pes'.* ℣. *ult.*
(5) *Jun. Piscat. Polan. Grot. Vide supra ad Dan.* II.℣.40.
(6) *Hieron. in Dan.* XI. ℣. 21. *et seq.* Cumque multa quæ postea lecturi et expositurí sumus, super Antiochi persona, conveniant, typum eum velunt Antichristi habere ; et quæ in illo ex parte præcesserint, in Antichristo ex toto esse complenda. *Vide et in Dan.* VIII. 14.
(7) *Vide ad Dan.* II. 40. — (8) Versets 11 et 26.

quer de l'empire de Syrie, c'est 1° qu'*elle sera mise à mort, et abandonnée au feu* (1) avant la venue de Jésus-Christ, qui est *le fils de l'homme* marqué ici (2), ce qui ne paraît pas convenir à l'empire romain. 2° *Cette corne qui disait de grandes choses, et qui faisait la guerre aux saints* (3), marque Antiochus Épiphane. On sait quelle fut la violence de sa persécution contre les Juifs, ses blasphèmes contre Dieu, l'envie qu'il eut *de changer les temps et les lois*, les solennités, les sacrifices, et les coutumes de la nation (4); comme les saints, c'est-à-dire les Juifs, et le temple même *lui furent livrés pendant un temps, deux temps, et un demi-temps*, c'est-à-dire trois ans et demi (5), terme que dura sa persécution.

La victoire que les saints (6), c'est-à-dire les Maccabées et les Juifs remportèrent sur lui, est connue de tout le monde : mais toutes leurs victoires, leur puissance, le royaume qu'ils fondèrent dans la Judée, et la liberté où ils se rétablirent, ne sont qu'une faible figure de la victoire que Jésus-Christ et ses saints, ses apôtres et ses fidèles ont remportée sur l'erreur, sur le monde, et sur le démon ; c'est une légère ébauche du royaume éternel du Sauveur dans son Église (7). La vérité de cette explication paraîtra encore avec plus d'évidence, si on compare ce chapitre avec le chapitre II, et avec le chapitre XI, où la même chose est représentée, mais sous d'autres figures.

Dissimilis erat cæteris bestiis. L'empire des successeurs d'Alexandre le Grand a beaucoup de choses qui le distinguent des monarchies précédentes. Il ne fut jamais parfaitement réuni sous un seul chef ; on déféra d'abord la souveraine autorité à Aridée, frère d'Alexandre ; mais c'était plutôt un fantôme de roi, qu'un roi véritable. Il était incapable de gouverner, et ne gouverna jamais véritablement. Hercule, fils d'Alexandre et de Barsine, n'eut aucune part à la succession, et on n'eut aucune attention pour lui, parce qu'il n'était pas né dans un légitime mariage. Alexandre, fils posthume d'Alexandre et de Roxane, ne parvint pas à un âge, où il put régner par lui-même. Aussi les parties de tout ce vaste empire furent-elles divisées en plusieurs royaumes (8). Le prophète ne fait guère attention ici qu'à ce qui regarde les Juifs ; c'est par rapport à eux principalement que ce quatrième empire est si terrible et si violent ; qu'il dévore, qu'il met en pièces, qu'il écrase tout ce qu'il rencontre. Aussi *cette bête est différente des autres* en ce que les autres princes s'attaquèrent aux corps, tandis qu'Antiochus Épiphane persécuta les consciences.

Ceux qui l'entendent de l'empire romain, remarquent qu'il était fort différent des autres empires, non seulement à cause de la forme de son gouvernement ; mais principalement à cause de sa force, de sa grandeur, de sa puissance.

Habebat cornua decem. *Il avait dix cornes*, c'est-à-dire, dix rois, comme l'ange l'explique plus bas (9). Porphyre en avait donné les noms ; mais saint Jérôme n'a pas trouvé à propos de les conserver. Il semble qu'il ne faut chercher ces dix rois que dans la Syrie, et parmi les prédécesseurs d'Antiochus Épiphane ; puisque ce prince succède à ces dix rois, et qu'il est représenté comme une corne plantée en la place des dix autres qui tombèrent avant lui. Nous trouvons une suite de sept rois, qui ont précédé dans ce pays Antiochus Épiphane : ce sont Séleucus Nicator, Antiochus Soter, Antiochus Théos, Séleucus Callinicus, Séleucus Céraunus, Antiochus le Grand, Séleucus Philopator. Quand ce prince mourut empoisonné, Héliodore se proclama roi, tandis que Ptolémée Philométor et Démétrius, fils du dernier roi, étaient aussi reconnus comme roi de Syrie, par leurs partisans et par des nations étrangères. Antiochus Épiphane, frère du dernier roi défunt, devança ses compétiteurs ou les battit et saisit la couronne. En fait, dix princes avaient porté avant lui le titre de rois de Syrie, et trois disputaient la couronne à Antiochus. Voyez plus bas le verset 8.

La plupart des commentateurs anciens et modernes expliquent ceci de l'Antéchrist, qui doit persécuter l'Église. Les maux que causa Antiochus Épiphane à la nation juive, sont sans doute une figure très expressive des persécutions, qui doivent précéder le dernier avènement du Fils de Dieu ; mais, comme le règne de l'Antéchrist est encore éloigné, on ne peut pas montrer l'accomplissement des prophéties à son égard. On doit se contenter de considérer le passé, et de le comparer avec les paroles du prophète. Le passé est une assurance de ce qui doit arriver un jour.

D'autres expliquent cette prophétie de l'empire de Vespasien. Il fut le dixième empereur romain, en comptant Jules César : il se vit maître

(1) Versets 13, 20, 27. — (2) Versets 20, 24, 25.
(3) Voyez I. *Mac.* I, 41, 47, 48.
(4) *Joseph. Prolog. de Bello Judaico.*
(5) Verset 27. Regnum obtinebunt sancti.
(6) Verset 27. Regnum et potestas, et magnitudo regni, quæ est subter omne cœlum detur populo sanctorum Altissimi, cujus regnum, regnum sempiternum est; et omnes reges servient ei, et obedient.
(7) Maximum in terris Macedonum regnum nomenque ; inde a morte Alexandri distractum in multa regna est. *Livius l.* XLV.
(8) Verset 24. Porro cornua decem, ipsius regni decem reges erunt.
(9) *Dan.* VII, 20.

8. Considerabam cornua, et ecce cornu aliud parvulum ortum est de medio eorum; et tria de cornibus primis evulsa sunt a facie ejus; et ecce oculi, quasi oculi hominis, erant in cornu isto, et os loquens ingentia.

8. Je considérais ses cornes, et je vis une petite corne qui sortait du milieu des autres : trois de ses premières cornes furent arrachées de devant elle : cette corne avait des yeux comme les yeux d'un homme, et une bouche qui disait de grandes choses.

COMMENTAIRE

de l'empire romain par la chute des trois empereurs qui le précédèrent, qui sont marqués *par ces trois cornes qui tombent* en la présence de celle qui s'élève au-dessus des autres (1). *Il fit la guerre aux saints;* il attaqua les Juifs et ruina leur nation. Ce fut lui qui fut exécuteur du jugement du Très-Haut, et qui vengea par son épée l'injure faite à Jésus-Christ et aux fidèles (2). *Il fut maître* des saints (3) ; il fit la guerre en Judée *pendant trois ans et demi.* Rien n'empêche que l'on n'applique à la prise de Jérusalem par les Romains une partie de ce qui est dit dans l'Écriture du règne de l'Antéchrist, et du second avènement du Fils de Dieu, et même des persécutions d'Antiochus Épiphane contre les Juifs. Ces sortes d'explications n'ont rien d'incompatible entre elles. Une même prophétie peut avoir plus d'un sens, et plus d'un objet en vue. On a déjà remarqué ailleurs que ce que dit Daniel de l'abomination de désolation placée dans le lieu saint, est appliqué aux persécutions d'Antiochus Épiphane, à la ruine de Jérusalem par les Romains, et aux persécutions de l'Antéchrist avant le jugement dernier.

Quelques autres (3) soutiennent qu'il s'agit ici de l'empire des Turcs. Son étendue, sa force, ses cruautés, sa haine contre l'Église, forment quelques-uns des caractères de la quatrième bête. Mais, à moins de supposer qu'à son égard la prophétie n'aura son exécution totale qu'au jour du jugement, et que cet empire est l'empire de l'Antéchrist commencé, on ne voit pas qu'on puisse soutenir cette hypothèse.

Il y en a qui l'entendent de l'empereur Dioclétien, ou de Julien l'Apostat. Le premier succède à une longue suite d'empereurs, marquée par les dix cornes. Il s'élève sur la ruine de ses prédécesseurs; il tue Aper en Orient, Carin en Dalmatie; il surmonte Elpidius Achilleus en Egypte, tous trois empereurs. L'empire romain se vit dans une très grande puissance sous son règne; l'orgueil de ce prince le porta à se faire adorer comme un Dieu; il fit des édits pleins de blasphèmes contre l'Église ; il fut le plus violent persécuteur qu'aient eu les fidèles. Voilà bien des marques de ressemblance avec le tyran que nous dépeint Daniel.

Ceux qui l'expliquent de Julien l'Apostat, remarquent qu'il y eut avant lui dix persécuteurs des chrétiens. La petite corne qui s'élève au milieu des dix, marque cet empereur. Les trois cornes qui tombent devant lui, sont les trois fils de Constantin. *Ses yeux d'homme* marquent sa politique, son éloquence, ses belles connaissances. *Sa bouche qui dit de grandes choses,* ses blasphèmes contre Jésus-Christ. Il persécuta les saints; il entreprit de ruiner la religion chrétienne; mais suffit-il de trouver quelques traces de conformité dans un prince, pour lui appliquer des prédictions, qui regardent l'empire qui a suivi celui d'Alexandre le Grand, et qui a précédé celui de Jésus-Christ ? Dioclétien a régné vingt ans; Julien deux ans et demi : l'un et l'autre ont vécu longtemps après la fondation de l'Église ; il n'en faut pas davantage pour les exclure de cette prophétie. Il convient donc de s'en tenir à la première explication, qui l'entend des persécutions d'Antiochus Épiphane, ou de la ruine de Jérusalem par Vespasien.

℣. 8. Cornu parvulum ortum est de medio eorum. Antiochus Épiphane, le plus jeune des fils d'Antiochus le Grand, fut envoyé en ôtage à Rome, où il demeura jusqu'à ce que son frère Séleucus le fit revenir. Vespasien était d'une famille tellement obscure, qu'elle est inconnue. Mais Antiochus Épiphane semble être plus clairement désigné dans la prophétie.

Tria de cornibus primis evulsa sunt a facie ejus. Séleucus IV mourut lorsqu'Antiochus Épiphane, son frère, était à Athènes, en chemin pour revenir en Asie. Le jeune Démétrius, fils de Séleucus, et légitime héritier du royaume, en fut exclu par Épiphane. Héliodore, qui avait usurpé la couronne, après avoir fait mourir Séleucus, fut chassé par Attale et Eumène. Ptolémée Philométor, roi d'Égypte, qui avait beaucoup de partisans qui le demandaient pour roi, fut obligé de se désister; Antiochus demeura seul possesseur du royaume, après la chute de ces trois cornes, Démétrius, Héliodore et Ptolémée (4). L'expres-

(1) *Ibid.* ℣. 22.
(2) *Ibid.* ℣. 25.
(3) *Aben Ezra. Vat. Calov.*
(4) *Vide Appian. Syriac. et Usser. ad annum mundi* 3829.

9. Aspiciebam donec throni positi sunt, et antiquus dierum sedit. Vestimentum ejus candidum quasi nix, et capilli capitis ejus quasi lana munda; thronus ejus flammæ ignis, rotæ ejus ignis accensus.

10. Fluvius igneus rapidusque egrediebatur a facie ejus; millia millium ministrabant ei, et decies millies centena millia assistebant ei. Judicium sedit, et libri aperti sunt.

9. J'étais attentif à ce que je voyais, jusqu'à ce que des trônes furent placés, et que l'Ancien des jours s'assit : son vêtement était blanc comme la neige ; et les cheveux de sa tête étaient comme la laine la plus propre : son trône était des flammes ardentes, et les roues de ce trône un feu brûlant.

10. Un fleuve de feu rapide sortait de devant sa face : un million d'anges le servaient, et mille millions assistaient devant lui. Le jugement se tint, et les livres furent ouverts.

COMMENTAIRE

sion *a facie ejus* montre que ces trois cornes étaient vivantes, en présence d'Antiochus. En comparant ce verset au verset 24 de ce chapitre, et au verset 9 du chapitre suivant, on peut encore l'entendre autrement.

Antiochus brisa trois cornes; il humilia, il abattit trois rois : *Tres reges humiliavit*, verset 24. Il s'agrandit ; *il eut de grands avantages sur les rois du Midi, et de l'Orient, et de la Force*, chapitre VIII, verset 9. Ces deux passages paraissent n'avoir qu'un même objet, et un même sens que celui-ci. Antiochus Épiphane remporta de très grands avantages contre Ptolémée Philométor, roi d'Égypte. Il entra dans son pays, et l'assujettit sans peine (1). Il marcha ensuite contre Artaxias, roi d'Arménie, qui remuait contre lui dans les provinces d'Orient; il l'attaqua, le battit, et le fit prisonnier (2). Enfin, *il attaqua la Force*, c'est-à-dire la ville de Jérusalem; il se rendit maître de la Judée, et y exerça toutes les violences et les impiétés qu'on lit dans les livres des Maccabées. Voilà les trois cornes qu'il abattit : Ptolémée Philométor, roi d'Égypte; Artaxias, roi d'Arménie ; et le royaume du Dieu très fort, qu'il attaqua, et dont il se rendit maître, en réduisant le temple, la ville de Jérusalem et le peuple en sa puissance (3). Voyez le chapitre VIII, versets 10, 11, 25.

Selon M. Raboisson, cette quatrième bête désigne l'Allemagne, état fédératif formé des dix *cornes* ou maisons princières qui formèrent la ligue de Smalkalde. La *petite corne* désigne la Prusse, qui devait dominer cet ensemble fédératif, et les *trois cornes enlevées* sont les maisons de Lunebourg (Hanovre et Brunswick), de Hansfeld (Saxe), de Grubenhagen (Seigneurie de Gœttingue, attribuée au Hanovre en 1815).

OCULI, QUASI OCULI HOMINIS, ERANT IN CORNU ISTO. Antiochus parut d'abord un assez bon prince : il affecta même des manières populaires ; mais il sut si mal se soutenir, qu'il tomba bientôt dans le mépris des siens (4). Il gagna par les apparences d'une fausse clémence ceux qui s'étaient attachés à Ptolémée, et qui d'abord ne l'avaient pas reconnu pour roi.

OS LOQUENS INGENTIA. *Une bouche qui disait de grandes choses;* qui proférait des paroles insolentes, pleines d'orgueil, de blasphèmes, d'impiété. On voit l'exécution de tout cela dans les livres des Maccabées (5); principalement dans l'édit impie qu'il publia pour abroger les lois de tous les peuples, et pour les réduire à celles des Grecs (6).

V. 9. THRONI POSITI SUNT, ET ANTIQUUS DIERUM SEDIT. Le jugement de Dieu se fit sentir par la terrible punition qu'il exerça contre Antiochus, persécuteur des saints. On peut voir les livres des Maccabées (7). *L'ancien des jours* est Dieu, juge éternel des vivants et des morts. On nous le dépeint ici comme un prince qui se fait apporter les livres, où sont inscrits les mérites et les crimes de ses sujets, pour leur rendre à chacun selon ses œuvres. *Judicium sedit, et libri aperti sunt*, verset 11.

La forme sous laquelle se montre ici le Très-Haut est en dehors des conceptions judaïques; elle est d'ordre purement babylonien, comme l'a fort bien fait ressortir M. de Longpérier (8). L'existence de trônes montés sur des roues, est attestée par les bas-reliefs des palais. L'expression *antiquus dierum* peut signifier simplement ici, un vieillard chargé d'années, comme l'ont remarqué plusieurs exégètes (9).

---

(1) Voyez saint Jérôme sur *Daniel*, XI, où il cite Porphyre, qui prouvait ce fait par Callinicus Sutor.

(2) *Appian. Syriac. p.* 117, 131. *et Porphyr. apud Hieron. ad Dan.* XI.

(3) *Vide. supplicet, Theodoret. ad Dan.* VIII 9.

(4) *Vide Diodor. in Excerpt. Vales. p.* 305. 306. - *Athen. l.* V. *c.* 1. 4. *et l.* X. *c.* 12. *et Usser. ad an.* 3429.

(5) *Macc.* I. 23. Intravit in sanctificationem cum superbia.... 25. Et fecit cædem hominum, et locutus est in superbia magna.

(6) *Ibid.* V. 43. Scripsit omni regno suo, ut esset omnis populus unus, et relinqueret unusquisque legem suam.

(7) I. *Macc. cap.* VI.

(8) *De Longpérier, Antiquités assyriennes du musée du Louvre*, p. 29.

(9) *Glaire. Raboisson.*

11. Aspiciebam propter vocem sermonum grandium quos cornu illud loquebatur; et vidi quoniam interfecta esset bestia, et perisset corpus ejus, et traditum esset ad comburendum igni;

12. Aliarum quoque bestiarum ablata esset potestas, et tempora vitæ constituta essent eis usque ad tempus et tempus.

13. Aspiciebam ergo in visione noctis, et ecce cum nubibus cœli quasi Filius hominis veniebat, et usque ad antiquum dierum pervenit. Et in conspectu ejus obtulerunt eum;

14. Et dedit ei potestatem, et honorem, et regnum; et omnes populi, tribus, et linguæ ipsi servient : potestas ejus, potestas æterna, quæ non auferetur, et regnum ejus, quod non corrumpetur.

15. Horruit spiritus meus; ego Daniel territus sum in his, et visiones capitis mei conturbaverunt me.

11. Je regardais attentivement, à cause du bruit des grandes paroles que cette corne prononçait ; et je vis que la bête avait été tuée, que son corps était détruit, et qu'il avait été livré au feu pour être brûlé.

12. Je vis aussi que la puissance des autres bêtes leur avait été ôtée, et que la durée de leur vie avait été marquée jusqu'à un temps et un temps.

13. Je considérais ces choses dans une vision de nuit, et je vis comme le Fils de l'homme qui venait avec les nuées du ciel, et qui s'avança jusquà l'Ancien des jours ; et on le présenta devant lui ;

14. Et il lui donna la puissance, l'honneur et le royaume et tous les peuples, toutes les tribus, et toutes les langues le serviront : sa puissance est une puissance éternelle, qui ne lui sera point ôtée, et son royaume ne sera jamais détruit.

15. Mon esprit fut saisi d'étonnement : moi, Daniel, je fus épouvanté de ces choses ; et ces visions qui m'étaient représentées, me jetèrent dans le trouble.

COMMENTAIRE

℣. 11. ASPICIEBAM PROPTER VOCEM SERMONUM GRANDIUM, QUOS CORNU ILLUD LOQUEBATUR. Je fus curieux de voir le châtiment qui s'exercerait contre elle, à cause de tant de blasphèmes qu'elle avait vomis contre Dieu.

VIDI QUONIAM INTERFECTA ESSET BESTIA. *Je vis que cette bête avait été tuée,* en conséquence de l'arrêt prononcé par l'Ancien des jours. Antiochus Épiphane mourut dans d'horribles douleurs, au retour d'un voyage de Perse. Comme il était en chemin, il apprit la résistance des Juifs, et les succès de Judas Maccabée. Alors, transporté de furie, il dit qu'il renverserait Jérusalem, et qu'il en ferait le tombeau des Juifs (1). Il sentit alors s'appesantir la main de Dieu. Son char qu'il poussait avec impétuosité se renversa; il fut tout meurtri de sa chute. Dans l'extrême douleur qu'il ressentit, il fut contraint de recourir au Seigneur par les larmes d'une fausse et inutile pénitence (2). Depuis la mort de ce roi persécuteur de la nation choisie, ses successeurs ne furent plus en état de lui faire beaucoup de mal. Dieu réprima leur malice et borna leur pouvoir, jusqu'au temps auquel Jésus-Christ devait paraître. C'est ce que montre le verset 12.

℣. 12. ALIARUM QUOQUE BESTIARUM ABLATA ESSET POTESTAS, ET TEMPORA VITÆ CONSTITUTA ESSENT EIS, USQUE AD TEMPUS ET TEMPUS. Ces autres bêtes ne sont pas les prédécesseurs d'Antiochus, puisque *ces cornes étaient* abattues avant qu'il parût. Ce sont donc les rois de Syrie ses successeurs, à qui Dieu ôta le pouvoir d'affliger son peuple, et dont il borna la durée jusqu'à un certain temps limité, après lequel devait paraître *le Fils de l'homme dans les nuées du ciel*, comme il est dit au verset suivant, c'est-à-dire, jusqu'à la venue de Jésus-Christ. Nous avons marqué dans les Maccabées (3) de quelle manière les Juifs s'affranchirent petit à petit de la dépendance des rois de Syrie, et par quels degrés Dieu ôta à ces princes la puissance qu'ils avaient exercée jusqu'alors avec si peu de modération contre les Juifs.

℣. 13. ECCE CUM NUBIBUS CŒLI QUASI FILIUS HOMINIS VENIEBAT. Jésus-Christ parut dans le monde environ soixante ans après l'extinction du royaume de Syrie (4). Le Fils de l'homme est désigné dans la prophétie du chapitre second, par la pierre qui se détache d'elle-même de la montagne, et qui renverse et met en poudre le colosse (5). La manière dont le prophète le dépeint ici, ne convient à la lettre qu'à son second avènement, *Matth.* XXVI, 64. *Videbitis Filium hominis venientem in nubibus cœli,* qui eut lieu l'an 70.

℣. 14. POTESTAS EJUS, POTESTAS ÆTERNA. Tout ce verset désigne d'une manière si claire le règne éternel de Jésus-Christ, que l'on ne pourrait pas même choisir des termes plus forts et plus formels pour le désigner. Le Sauveur semblait y faire allusion, lorsqu'il disait : *Data est mihi omnis potestas in cœlo, et in terra* (6).

Ces versets annoncent un grand changement politique ; mais nous ne saurions, avec M. Raboisson, vouloir deviner quel peut être le pape désigné au verset 9, et le roi marqué aux versets 13, 14.

℣. 15. HORRUIT SPIRITUS MEUS ; EGO DANIEL TERRITUS SUM IN HIS. L'araméen (7) : *Mon esprit fut resserré, moi Daniel, au milieu du fourreau.* Ou *mon esprit fut comme brisé dans mon corps,* dans moi-même.

---

(1) II. *Macc.* IX. 4. 5. — (2) *Ibid.* ℣. 8. *et seq.*

(3) *Vide* II. *Macc.* IX. X. XI. XII. *et seq.*

(4) Pompée détruisit ce royaume l'an 63 avant l'ère vulgaire.

(5) *Dan.* II. 44.

(6) *Matt.* XXVIII. 18.

(7) אתכרית רוחי אנה דניאל בגו נדנה

10. Accessi ad unum de assistentibus, et veritatem quærebam ab eo de omnibus his. Qui dixit mihi interpretationem sermonum, et docuit me.

17. Hæ quatuor bestiæ magnæ quatuor sunt regna quæ consurgent de terra.

18. Suscipient autem regnum sancti Dei altissimi et obtinebunt regnum usque in sæculum, et sæculum sæculorum.

19. Post hoc volui diligenter discere de bestia quarta, quæ erat dissimilis valde ab omnibus, et terribilis nimis : dentes et ungues ejus ferrei; comedebat, et comminuebat, et reliqua pedibus suis conculcabat;

20. Et de cornibus decem quæ habebat in capite, et de alio, quod ortum fuerat, ante quod ceciderant tria cornua; et de cornu illo, quod habebat oculos, et os loquens grandia; et majus erat ceteris.

21. Aspiciebam, et ecce cornu illud faciebat bellum adversus sanctos, et prævalebat eis;

22. Donec venit antiquus dierum, et judicium dedit sanctis excelsi; et tempus advenit, et regnum obtinuerunt sancti.

23. Et sic ait : Bestia quarta, regnum quartum erit in terra, quod majus erit omnibus regnis; et devorabit universam terram, et conculcabit, et comminuet eam.

24. Porro cornua decem ipsius regni, decem reges erunt; et alius consurget post eos, et ipse potentior erit prioribus, et tres reges humiliabit.

16. Je m'approchai d'un de ceux qui étaient présents, et je lui demandai la vérité de toutes ces choses ; et il m'interpréta ce qui se passait, et me l'enseigna.

17. Ces quatre grandes bêtes sont quatre royaumes qui s'élèveront de la terre.

18. Mais les saints du Dieu très-haut entreront en possession du royaume, et ils règneront jusqu'à la fin des siècles, et dans les siècles des siècles.

19. J'eus ensuite un grand désir d'apprendre ce que c'était que la quatrième bête, qui était très différente de toutes les autres, effroyable au-delà de tout ce qu'on peut dire : ses dents et ses ongles étaient de fer ; elle dévorait, mettait en pièces, et foulait aux pieds ce qui avait échappé à sa violence.

20. Je voulus m'enquérir aussi des dix cornes qu'elle avait à la tête, et d'une autre qui lui vint de nouveau, en présence de laquelle trois de ses cornes étaient tombées, et de cette corne qui avait des yeux et une bouche qui prononçait de grandes choses ; et cette corne était plus grande que les autres.

21. Et comme je regardais attentivement, je vis que cette corne faisait la guerre contre les saints, et avait l'avantage sur eux,

22. Jusqu'à ce que l'Ancien des jours parut : alors il donna aux saints du Très-Haut la puissance de juger ; et le temps étant accompli, les saints entrèrent en possession du royaume.

23. Sur quoi il me dit : La quatrième bête est le quatrième royaume qui dominera sur la terre ; et il sera plus grand que tous les royaumes : il dévorera toute la terre, il la foulera aux pieds, et la réduira en poudre.

24. Les dix cornes de ce même royaume sont dix rois qui règneront : il s'en élèvera après eux un autre qui sera plus puissant que ceux qui l'auront devancé, et il abaissera trois rois.

COMMENTAIRE

v. 18. Suscipient autem regnum sancti Dei altissimi. Deux grands objets avaient frappé Daniel : les quatre bêtes, et le jugement de l'Ancien des jours. L'ange lui dit d'abord en deux mots que les quatre bêtes marquaient quatre empires, et que le jugement du Seigneur mettrait les saints en possession du royaume. C'est ce qu'il continue à lui expliquer dans un plus grand détail dans ce qui suit.

v. 19. Dentes, et ungues ejus ferrei. L'araméen et le grec (1) : *Ses dents étaient de fer, et ses ongles d'airain ?* On peut voir dans les versets 7, 8, 9, l'explication des versets 19, 20, 21, 22.

v. 21. Bellum faciebat adversus sanctos. Antiochus persécuta les Maccabées ; il prévalut ; il fit éclater contre eux toute sa rage ; mais cela ne dura pas longtemps. Le grand Juge tint ses assises ; le persécuteur y fut condamné. Le Sauveur, dans saint Matthieu XXIV, 30, 31, décrit à peu près de même la vengeance qu'il exercera contre les Juifs qui l'ont persécuté et doivent le faire mourir. Il dit qu'il viendra lui-même sur les nuées, accompagné de toute sa puissance, pour les juger et les exterminer.

v. 23. Regnum quartum, quod majus erit omnibus regnis. Il serait sans doute malaisé de montrer que la monarchie des successeurs d'Alexandre ait été plus grande ou plus puissante qu'aucune des monarchies précédentes. L'araméen dit simplement (2), *qu'elle sera différente de tous les autres royaumes ;* et c'est ainsi que Théodotion et l'auteur de la Vulgate l'ont traduit au verset 7, où l'on peut voir quelle a été la différence de cette quatrième monarchie, de celles qui l'avaient précédée. Si l'on veut suivre la Vulgate à la lettre, on pourra entendre cette plus grande puissance, d'une puissance respective. Antiochus fut le plus grand persécuteur des Juifs ; il exerça sur eux un pouvoir, que nul autre roi de Syrie n'y avait exercé.

v. 24. Potentior erit prioribus, et tres reges humiliabit. Nous n'entreprendrons pas de faire voir qu'Antiochus Épiphane était plus puissant que Séleucus Nicator, fondateur du royaume de Syrie, ni qu'Antiochus le Grand, père d'Épiphane lui-même, à qui les Romains retranchèrent une si grande étendue de pays. Mais il fit éclater contre les Juifs sa haine et sa puissance, plus

(1) שניה די עדול ושברה די נחש O'; ὀδόντες αὐτοῦ σιδηροῖ, καὶ ὄνυχες αὐτοῦ χαλκοῖ.

(2) די תשנא בין כל מלכותא

25. Et sermones contra Excelsum loquetur, et sanctos Altissimi conteret, et putabit quod possit mutare tempora, et leges; et tradentur in manu ejus usque ad tempus, et tempora, et dimidium temporis.

26. Et judicium sedebit, ut auferatur potentia, et conteratur, et dispereat usque in finem;

27. Regnum autem, et potestas, et magnitudo regni, quæ est subter omne cælum, detur populo sanctorum Altissimi: cujus regnum, regnum sempiternum est, et omnes reges servient ei, et obedient.

28. Hucusque finis verbi. Ego Daniel multum cogitationibus meis conturbabar, et facies mea mutata est in me; verbum autem in corde meo conservavi.

25. Il parlera insolemment contre le Très-Haut ; il foulera aux pieds les saints du Très-Haut : et il s'imaginera qu'il pourra changer les temps et les lois : et les saints seront livrés entre ses mains jusqu'à un temps, deux temps, et la moitié d'un temps.

26. Mais le jugement se tiendra ensuite, afin que la puissance soit ôtée à cet homme, qu'elle soit entièrement détruite, et qu'elle périsse pour jamais ;

27. Et qu'en même temps, le royaume, la puissance et l'étendue de l'empire de tout ce qui est sous le ciel, soit donnée au peuple des saints du Très-Haut, car son royaume est un royaume éternel, auquel tous les rois seront assujettis avec une entière soumission.

28. Ce fut la fin de ce qui me fut dit. Moi Daniel, je fus fort troublé ensuite dans mes pensées : mon visage en fut changé ; et je conservai ces paroles dans mon cœur.

COMMENTAIRE

qu'aucun de ses prédécesseurs. L'araméen ne dit pas qu'il était plus puissant, mais *qu'il était différent des princes qui l'avaient précédé* (1). Quant aux trois rois qu'il humilia, nous avons déjà dit (2) que c'étaient Séleucus, son frère, Démétrius, son neveu, et Héliodore, usurpateur du royaume de Syrie ; ou Ptolémée Philométor, roi d'Égypte, Artaxias, roi d'Arménie, et la nation des Hébreux, dont Dieu même est le roi.

℣. 25. SERMONES CONTRA EXCELSUM LOQUETUR. L'araméen (3) : *Il parlera à côté du Très-Haut*, comme un accusateur qui est à côté de l'accusé. Symmaque (4) : *Il parlera comme s'il était un Dieu*. Voyez le verset 8.

PUTABIT QUOD POSSIT MUTARE TEMPORA ET LEGES. Antiochus Épiphane entreprit de changer les lois, les coutumes, les sacrifices, les fêtes des Juifs. Voyez les Maccabées (5).

TRADENTUR IN MANU EJUS USQUE AD TEMPUS, ET TEMPORA, ET DIMIDIUM TEMPORIS. La plupart des commentateurs conviennent que cette expression signifie trois ans et demi. Daniel met ordinairement *le temps* pour *une année* : il dit par exemple (6), que *sept temps se passeront sous Nabucodonosor*, c'est-à-dire, sept années. Saint Jean, dans l'Apocalypse, emploie la même expression (7), et dans le même sens. Josèphe, dans sa préface sur le premier livre de la Guerre des Juifs, dit expressément (8) que l'on fut trois ans et demi, sans offrir sur l'autel les sacrifices ordinaires ; toutefois, dans les livres des Maccabées, nous croyons avoir montré que la profanation ne dura que trois ans (9). Pour concilier ces différences, on peut dire que, depuis l'édit d'Antiochus Épiphane, qui contraignait tous les peuples à suivre la religion des Grecs, il y a trois ans et demi jusqu'à la purification du temple ; et depuis cet édit, on n'osa plus continuer avec liberté les sacrifices dans la maison de Dieu ; mais ils ne furent absolument interrompus que pendant trois ans.

℣. 26. UT AUFERATUR POTENTIA, ET CONTERATUR, ET DISPEREAT USQUE IN FINEM. On lui ôtera sa puissance ; on la ruinera pour toujours. Cela s'est exécuté dans la personne d'Antiochus et de ses successeurs.

℣. 27. MAGNITUDO REGNI, QUÆ EST SUBTER OMNE CÆLUM, DETUR POPULO SANCTORUM ALTISSIMI. Cette partie de la prophétie ne peut pas s'expliquer à la lettre de l'empire que Dieu donna aux Maccabées et aux princes asmonéens, qui ont gouverné la république des Juifs jusqu'à Jésus-Christ. Leur puissance ne fut ni assez absolue, ni assez étendue pour vérifier de si grandes et si magnifiques promesses. Il n'y a que l'empire de Jésus-Christ et de son Église, en qui l'on en trouve l'accomplissement réel et véritable.

℣. 28. HUCUSQUE FINIS VERBI. L'ange n'en dit pas davantage alors.

---

(1) והוא ישנא מן קדמיא
(2) Voyez le verset 8.
(3) ומלין לצד עליא ימלל
(4) *Apud Hieronym. hic:* Sermones quasi Deus loquetur.
(5) I. *Macc.* I. 41. 47. 48. 49.
(6) *Dan.* IV. 22. *Vide etiam* VIII. 24. *et* XII. 7.
(7) *Apocal.* XII. 14. *collatum cum* XI. 2. *et* XIII. 5.
(8) Ἀντιόχος ὁ κληθεὶς Ἐπιφανὴς ἑλὼν κατὰ κράτος Ἱεροσόλυμα, καὶ καταστρώσας ἔτεσι τρισί, καὶ μησὶν ἓξ ὑπὸ τῶν Ἀσαμωναίου παίδων ἐκβάλλεται τῆς χώρας.
(9) I. *Macc.* IV. 36. 52.

CHAPITRE VIII

Vision d'un bélier qui représente la monarchie des Perses et des Mèdes, et d'un bouc qui représente la monarchie des Grecs. Grande corne de ce bouc, à laquelle quatre autres succèdent; autre corne qui sort de l'une de ces quatre, et qui représente un prince cruel et impie.

1. Anno tertio regni Baltassar regis, visio apparuit mihi. Ego Daniel, post id quod videram in principio,

2. Vidi in visione mea, cum essem in Susis castro, quod est in Ælam regione, vidi autem in visione esse me super portam Ulai.

3. Et levavi oculos meos, et vidi : et ecce aries unus stabat ante paludem, habens cornua excelsa, et unum excelsius altero atque succrescens. Postea

4. Vidi arietem cornibus ventilantem contra occidentem, et contra aquilonem, et contra meridiem, et omnes bestiæ non poterant resistere ei, neque liberari de manu ejus; fecitque secundum voluntatem suam, et magnificatus est.

1. La troisième année du règne du roi Baltasar, j'eus une vision. Moi Daniel, après ce que j'avais vu au commencement,

2. Je vis, dans une vision, lorsque j'étais au château de Suse, qui est au pays d'Élam, et il me parut dans cette vision que j'étais à la porte d'Ulaï.

3. Je levai les yeux, et je vis un bélier qui se tenait devant le marais : il avait les cornes élevées, et l'une était plus élevée que l'autre et croissait peu à peu.

4. Après cela, je vis que le bélier donnait des coups de corne contre l'occident, contre l'aquilon, et contre le midi : et toutes les bêtes ne pouvaient lui résister, ni se délivrer de sa puissance ; et il fit tout ce qu'il voulut ; et il devint fort puissant.

COMMENTAIRE

℣. 1. Anno tertio regni Balthasar. Ce chapitre est écrit en hébreu : ce qui précède est en araméen. Cette troisième année est la troisième du règne de Baltasar. Nous n'avons pu découvrir exactement à quelle date Nabou-nahid associa son fils Baltasar au trône. Il est possible qu'il ait pris cette décision au moment où il allait être attaqué par Cyrus. La guerre éclata en 538. Baltasar put être associé au trône quelques mois auparavant. D'après cette supposition, cette vision aurait eu lieu l'année même de la prise de Babylone.

℣. 2. Cum essem in Susis castro, quod est in Ælam regione. La Susiane avait été soumise à la Chaldée par Nabou-bal-oussour, père de Nabou-koudour-oussour. Daniel pouvait donc y aller sans changer de royaume.

Super portam Ulai. L'hébreu porte : על אובל אולי *'al aûbal Aûlaï*. Le mot *aûbal* est omis dans les Septante, et traduit par *porta* dans la Vulgate. Ce mot ne se trouve qu'en cet endroit de la Bible. C'est une nouvelle preuve que le livre de Daniel a bien été composé en Chaldée, à l'époque de la captivité et non plus tard en Palestine, car ce mot *aûbal* qui a dérouté les traducteurs, à toutes les époques, est la transcription de l'assyrien *Ubbilu*, courant d'eau, et, chose remarquable, une inscription d'Assour ban-habal applique justement cette épithète au fleuve Ulaï, l'Eulæus (1) de Pline, dont il est ici question (2).

℣. 3. Aries unus stabat ante paludem, habens cornua excelsa, et unum excelsius altero. Ce bélier, selon l'explication de Gabriel (3), est le roi des Perses et des Mèdes, c'est-à-dire Cyrus, fondateur de l'empire médo-perse : il était Mède par sa mère Mandane, et Perse par son père, Cambyse. Les deux cornes élevées que portait le bélier, sont peut-être les deux empires des Mèdes et des Perses réunis en sa personne. Mais la corne qui marquait la Perse était beaucoup plus élevée que l'autre, qui désignait la Médie. Ou bien, ces deux cornes signifient les deux branches des successeurs de Cyrus (4). Cambyse, fils de ce prince, étant mort, l'empire passa à Darius, fils d'Hystaspe. Ses descendants le possédèrent jusqu'à Darius fils d'Arsane, autrement Darius Codoman qui fut vaincu par Alexandre le Grand, et sous lequel l'empire des Perses fut détruit.

La *deuxième corne* désigne l'empire des Perses ; ou, si l'on veut, la seconde branche des successeurs de Cyrus, par Darius fils d'Hystaspe, qui n'était point de la famille de Cyrus. Cette dynastie l'emporta de beaucoup sur la précédente qui n'eut que deux rois : Cyrus et Cambyse.

℣. 4. Postea vidi arietem cornibus ventilantem contra occidentem et contra aquilonem, et contra meridiem. Saint Jérôme a cru que ce bélier était différent de celui qui est marqué au verset précédent ; aussi a-t-il ajouté ici *Postea*,

(1) *Hist. nat.* VI. 31.
(2) *Journ. Asiat.* VI. XVI. 307.
(3) Verset 20.
(4) *Ita Theodoret. hic.*

5. Et ego intelligebam: ecce autem hircus caprarum veniebat ab occidente super faciem totius terræ, et non tangebat terram; porro hircus habebat cornu insigne inter oculos suos.

6. Et venit usque ad arietem illum cornutum, quem videram stantem ante portam, et cucurrit ad eum in impetu fortitudinis suæ.

7. Cumque appropinquasset prope arietem, efferatus est in eum, et percussit arietem, et comminuit duo cornua ejus, et non poterat aries resistere ei; cumque eum misisset in terram, conculcavit, et nemo quibat liberare arietem de manu ejus.

5. J'étais attentif à ce que je voyais ; et en même temps un bouc vint de l'occident sur la face de toute la terre; et il ne touchait pas la terre : et ce bouc avait une corne fort grande entre les deux yeux.

6. Il vint jusqu'à ce bélier qui avait des cornes, et que j'avais vu se tenir devant la porte ; et, s'élançant avec une grande impétuosité, il courut à lui de toute sa force.

7. Lorsqu'il fut venu près du bélier, il l'attaqua avec furie, et le perça de coups : il lui rompit les deux cornes, sans que le bélier pût lui résister ; et, l'ayant jeté par terre, il le foula aux pieds, et personne ne put délivrer le bélier de sa puissance.

COMMENTAIRE

après cela, qui n'est point dans l'hébreu. C'est le même bélier avec *sa forme plus élevée, et qui va croissant petit à petit ;* qui frappe ici avec ses cornes contre les quatre parties du monde. On ne doit pas s'imaginer que Daniel ne nous représente ici qu'un seul prince, sous l'idée de *cette grande corne*. Il désigne tous les successeurs de Cyrus, comme s'ils n'eussent fait qu'un seul homme : tous ces princes avaient les mêmes intérêts, et tendaient à la même fin. Cambyse fit la guerre en Égypte, et contre les Éthiopiens; Darius, fils d'Hystaspe, demanda aux Grecs de la terre et de l'eau, et, à leur refus, il forma le dessein de les assujettir. Il attaqua les Scythes, et avait fait des préparatifs pour réduire l'Égypte, qui s'était révoltée. Xerxès, son fils, voulut soutenir et exécuter les vastes desseins de son père; il fit la guerre aux Égyptiens, et les réduisit de nouveau sous l'obéissance des Perses. Il attaqua les Grecs avec une armée prodigieuse, dont tous les efforts n'aboutirent qu'à augmenter la haine et l'antipathie qui étaient entre les deux nations, à attirer la guerre dans l'Asie, et enfin à avancer la ruine de la monarchie des Perses. Les principaux objets de l'ambition du roi de Perse, et les principaux théâtres de leurs guerres furent donc au nord, contre les Scythes ; à l'occident, contre les Grecs ; et au midi, contre les Égyptiens. Voilà les trois parties du monde que ce bélier frappa de ses cornes.

℣. 5. ECCE AUTEM HIRCUS CAPRARUM VENIEBAT AB OCCIDENTE.... ET NON TANGEBAT TERRAM. Cette expression marque la rapidité des conquêtes d'Alexandre le Grand. Si l'on compare la courte durée de son règne avec ses exploits, on aura peine à concevoir qu'il ait pu seulement parcourir en aussi peu de temps une si grande étendue de pays. Ce prince, âgé de vingt ans lorsqu'il succéda à Philippe de Macédoine, son père (1), fut choisi du commun consentement de tous les Grecs, à l'exception des Lacédémoniens, pour chef de la guerre contre les Perses. Il partit de Macédoine l'année suivante, avec environ trente mille hommes de pied et quatre mille chevaux, n'ayant pas plus de soixante-dix talents d'argent pour payer ses troupes, et des provisions pour un mois. Voilà les préparatifs avec lesquels il entreprit de renverser l'empire des Perses, un des plus redoutables et des plus puissants qu'on eût encore vu dans le monde. En moins de quatre ans (2), il conquit toutes les provinces de cet vaste empire, battit partout, renversa, chassa ses ennemis. Depuis la mort de Darius, Alexandre ne vécut que six ans et dix mois. Durant cet intervalle, il parcourut tant de provinces, fit tant de conquêtes, livra tant de batailles, que l'on a peine à croire tout ce que l'histoire nous en apprend. *Ce bouc qui vient de l'occident,* est le même que le *ventre d'airain* de la statue (3), et le *léopard* du chapitre précédent (4). On sait qu'à l'égard de la Chaldée et de Suse, la Macédoine et la Grèce sont au couchant.

HABEBAT CORNU INSIGNE INTER OCULOS SUOS. Cette corne qui est seule, semble marquer qu'Alexandre n'eut point d'héritiers qui succéda à toute sa puissance, ou qu'il ne partagea avec aucun autre la gloire de ses conquêtes. Ou enfin, cette corne placée entre ses yeux, désigne sa force, son attention, sa vigilance. Ce prince se faisait ordinairement représenter avec des cornes de bélier ; il prétendait être descendu de Jupiter Ammon, qui était dépeint avec des cornes de bélier. Dans la langage des Orientaux, la corne marque la force, la grandeur, l'empire, la gloire.

℣. 6. ET VENIT USQUE AD ARIETEM..... ET CUCURRIT AD EUM IN IMPETU FORTITUDINIS SUÆ. On reconnaît aisément Alexandre à cette peinture. Après avoir défait les généraux de Darius au passage du Granique, il ne pensa plus qu'à combattre Darius lui-même. Il lui livra le combat à Issus, et remporta une victoire complète. Darius se retira dans les provinces les plus reculées de ses états ; Alexandre l'y suivit, l'atteignit, le

(1) *Vide Usser ad an. mundi* 3668. 3669. *et sequ. Et ibid. Auctores ab eo laudatos.*

(2) Depuis l'an 334 avant Jésus Christ, qu'il passa en Asie, jusqu'en 330, qui est l'année de la mort de Darius Codoman.

(3) *Dan.* II. 39. — (4) *Dan.* VII. 6.

8. Hircus autem caprarum magnus factus est nimis, cumque crevisset, fractum est cornu magnum, et orta sunt quatuor cornua subter illud per quatuor ventos cœli.

9. De uno autem ex eis egressum est cornu unum modicum, et factum est grande contra meridiem, et contra orientem, et contra fortitudinem.

10. Et magnificatum est usque ad fortitudinem cœli; et dejecit de fortitudine, et de stellis, et conculcavit eas.

11. Et usque ad principem fortitudinis magnificatum est, et ab eo tulit juge sacrificium, et dejecit locum sanctificationis ejus.

8. Le bouc ensuite devint extraordinairement grand : et ayant crû, sa grande corne se rompit, et il se forma quatre cornes au-dessous, vers les quatre vents du ciel.

9. Mais de l'une de ces quatre cornes il en sortit une petite, qui devint grande vers le midi, vers l'orient, et vers les peuples les plus forts.

10. Il éleva sa grande corne jusqu'aux armées du ciel ; et il fit tomber une partie de la puissance, et des étoiles, et il les foula aux pieds.

11. Il s'éleva même jusqu'au Prince de la puissance ; il lui ravit son sacrifice perpétuel, et il déshonora le lieu de son sanctuaire.

COMMENTAIRE

combattit, et le vainquit à Gaugamèle. Ce fut là *qu'étant arrivé près du bélier, il l'attaqua avec furie, le frappa avec violence, lui rompit les deux cornes, et, l'ayant terrassé, le foula aux pieds, sans que personne ait pu délivrer le bélier de sa puissance.* C'est ce que porte le ℣. 7. Ces paroles décrivent admirablement la force, le courage, l'intrépidité d'Alexandre ; mais elle ne disent rien qui insinue la clémence de ce prince, et les sentiments de compassion qu'il témoigna envers son ennemi, après sa mort, et envers les parents de Darius, devenus ses captifs ; parce que, dans cet endroit, le dessein du Saint-Esprit n'est que de nous représenter le combat du bélier et du bouc ; la chute de l'un et la victoire de l'autre. *Les deux cornes* du bélier, marquant l'empire réuni des Perses et des Mèdes, sont brisées.

℣. 8. FRACTUM EST CORNU MAGNUM, ET ORTA SUNT QUATUOR CORNUA SUBTER ILLUD. Alexandre mourut après douze ans de règne (1). Cette *corne insigne* fut rompue, mais non par une violence étrangère. *Quatre cornes s'élevèrent en sa place.* L'empire fut d'abord partagé comme une proie entre tous les généraux, mais après des luttes acharnées il resta divisé en quatre royaumes. Ptolémée eut l'Égypte, la Lybie, l'Arabie, la Palestine et la Cœlé-Syrie ; Cassandre, la Macédoine et la Grèce ; Lysimaque, la Thrace, la Bithynie et plusieurs autres provinces riveraines du Bosphore et de l'Hellespont ; Séleucus eut la Syrie et le reste de l'Asie, et fixa sa résidence à Babylone.

℣. 9. DE UNO AUTEM EX EIS EGRESSUM EST CORNU UNUM MODICUM. Théodotion traduit (2) : *Il en sortit une corne forte.* Mais au chapitre VII. ℣. 8, il a traduit le même terme par : *Une petite corne* (3) ; et c'est la vraie signification de l'hébreu. Cette petite corne désigne Antiochus Épiphane, fils d'Antiochus le Grand.

FACTUM EST GRANDE CONTRA MERIDIEM, ET CONTRA ORIENTEM, ET CONTRA FORTITUDINEM. Antiochus Épiphane acquit beaucoup de gloire dans la guerre contre Ptolémée Philométor, roi *du Midi*, ou de l'Égypte, et contre Artaxias, roi d'Arménie, *à l'orient* de la Syrie. Enfin il s'éleva beaucoup *contre la force*, ou contre l'armée du Seigneur et le peuple juif, ainsi qu'il est marqué dans les versets 10. 11. 13. 24. où le nom de *force* est mis pour la nation juive, dont Dieu se déclare le roi, le protecteur, et la force. Ce passage est parallèle aux versets 8. et 24. du chapitre VII, et ne dit que la même chose. On pourrait traduire l'hébreu par (4) : *Il s'éleva excessivement vers le midi, vers l'orient, et vers la beauté;* vers cette terre si belle, si agréable. L'Écriture donne en plus d'un endroit le nom de *pays de beauté*, à la terre d'Israël (5).

℣. 10. MAGNIFICATUM EST USQUE AD FORTITUDINEM CÆLI, ET DEJECIT DE FORTITUDINE ET DE STELLIS. Toutes ces expressions si pompeuses, marquent la guerre qu'Antiochus Épiphane déclara au peuple de Dieu, aux prêtres du Seigneur, à ses lois, à son temple. *L'armée du ciel*, marque la nation sainte, qui a le Seigneur pour roi. *Les étoiles du ciel* abattues par cette grande corne, signifient ceux des Juifs, et mêmes des prêtres, qui eurent l'impiété de renoncer à leur religion, et d'obéir aux ordres impies du tyran (6). Les saints, les justes, les docteurs sont souvent comparés aux étoiles et aux astres, dans le style de l'Écriture (7).

℣. 11. USQUE AD PRINCIPEM FORTITUDINIS MAGNIFICATUM EST. Il parut en quelque sorte avoir l'avantage sur Dieu même ; il profana son temple, souilla son autel, interrompit ses sacrifices, pilla ses trésors, fit mourir ses serviteurs, pervertit son peuple, persécuta ses fidèles, abolit

(1) *Vide, si lubet, Usser. ad an. m. 3683. p. 399 et 400.*

(2) Κέρας ἰσχυρόν. *Hebr.* יצא קרן אחת מצעירה

(3) *Dan.* VII. 8. קרן אחרי צעירה *Theod.* Κέρας ἕτερον μικρόν.

(4) הגדל יתר אל הנגב ואל המזרח ואל הצבי.

(5) *Ezech.* XX. 9. 15. - *Jerem.* III. 19. *Vide et Dan.* XI. 16. 41. *et* II. *Par.* I. 19.

(6) *Vide* I. *Macc.* I. 48. 55. *et sequ. Et* II. *Macc.* IV. 14. *et sequ.*

(7) *Genes.* XXII. 17; XXVI. 4. - *Exod.* XXXII. 13. - *Deut.* I. 10. - I. *Par.* XXVII. 23. - *Eccli.* XLIII. 23. - *Dan.* III. 36. *et* XII. 3. - *Matth.* XXIV. 29. - *Marc.* XIII. 25. - *Apoc.* VI. 13; VIII. 12.

12. Robur autem datum est ei contra juge sacrificium propter peccata, et prosternetur veritas in terra: et faciet, et prosperabitur.

13. Et audivi unum de sanctis loquentem; et dixit unus sanctus alteri nescio cui loquenti: Usquequo visio, et juge sacrificium, et peccatum desolationis quæ facta est, et sanctuarium, et fortitudo conculcabitur?

12. La puissance lui fut donnée contre le sacrifice perpétuel, à cause des péchés : et la vérité sera renversée sur la terre ; il entreprendra tout, et tout lui réussira.

13. Alors j'entendis un des saints qui parlait ; et un saint dit à je ne sais quel autre, qui lui parlait : Jusqu'à quand durera cette vision, touchant le sacrifice perpétuel, et le peché qui causera cette désolation? jusqu'à quand le sanctuaire et la puissance, seront-ils foulés aux pieds ?

COMMENTAIRE

ses lois, établit l'idolâtrie dans Jérusalem et dans tout le pays.

℣. 12. Robur autem datum est ei contra juge sacrificium propter peccata. On peut traduire l'hébreu (1): *Et l'armée a été livrée quant au* sacrifice *perpétuel, à cause du péché.* L'armée du ciel, dont il a été parlé aux versets 10 et 11 (2), a été livrée à Antiochus, en punition du crime commis dans l'offrande du sacrifice perpétuel. L'histoire ne nous apprend point précisément la faute que les prêtres purent commettre dans ce sacrifice ; mais elle nous parle de la mésintelligence qui était entre les prêtres, et de l'ambition de Jason, qui usurpa la souveraine sacrificature, contre son frère Onias. Jason, ayant demandé à Antiochus Épiphane (3) la liberté d'établir un gymnase à Jérusalem, acheta pour les habitants de cette ville la qualité de citoyens d'Antioche, et fit tous ses efforts pour les obliger à quitter leurs lois et leurs coutumes, pour embrasser celles des Grecs. Ce fut dans cette occasion, et à la suite de la permission d'Antiochus (4), que *les prêtres, abandonnant le temple et le service de l'autel, et négligeant les sacrifices, s'empressaient de prendre part aux jeux publics, et de gagner les prix qu'on y remportait.* Voilà sans doute le péché des prêtres, et la négligence dans les sacrifices, dont le Seigneur se plaint, et qu'il a puni si sévèrement par les persécutions d'Antiochus. Car en effet, ce ne fut que depuis ces premiers crimes des prêtres de Jérusalem, que s'alluma la persécution d'Antiochus (5).

Prosternetur veritas in terra, et faciet, et rpospebitur. La vérité, la sincérité, la fidélité dans les promesses et dans les paroles, furent violées cent fois, tant de la part des grands prêtres, Jason, Ménélaüs, Lysimaque, que de la part d'Antiochus et de ses officiers. Les grands prêtres dont on a parlé employèrent toute leur adresse et tous leurs artifices, mirent en usage la fourberie, le mensonge, la calomnie, l'argent, les présents, pour se détruire l'un l'autre, et pour se soutenir personnellement dans cette souveraine dignité, qu'ils avaient si indignement achetée. Apollonius (6), laissé par Antiochus Épiphane pour gouverner à Jérusalem, vint dans la ville, et attendit le jour du sabbat pour faire main basse sur le peuple, qui était désarmé et ne s'attendait à rien moins qu'à une telle violence.

Onias, pontife légitime injustement dépouillé du sacerdoce, s'était retiré à Antioche, pour y défendre son droit, et pour poursuivre la punition des vols et des sacrilèges de Ménélaüs. Il se tenait dans l'asile de Daphné, craignant la violence de ses ennemis. Mais Ménélaüs, profitant de l'absence d'Antiochus, qui conservait du respect et de l'estime pour la personne d'Onias, engagea Andronique, ministre du roi, à faire mourir ce pontife. Andronique vint à Daphné, donna la main à Onias en signe de paix et d'amitié, lui promit avec serment qu'il ne lui serait fait aucune violence ; et aussitôt qu'il fut sorti de l'asile, Andronique le mit à mort (7). *Cum venisset ad Oniam, et datis dextris cum jurejurando suasisset de asilo procedere, statim eum peremit non veritus justitiam.* Cette action fit horreur, non seulement aux Juifs, mais encore aux païens, et Antiochus lui-même en ayant été informé, ne put retenir ses larmes, et condamna le meurtrier Andronique à la mort. C'est probablement à cette action si lâche et si contraire à la bonne foi, que le texte fait allusion. Dans cette occasion, la vérité fut véritablement renversée par terre, et la bonne foi foulée aux pieds. Dès l'année suivante, Antiochus entra dans Jérusalem, et y commit les profanations qu'on verra plus loin.

℣. 13. Dixit unus sanctus alteri nescio cui. Un ange demandait à un autre ange l'explication des visions de Daniel (8). Nous ne nous informons point ici comment les anges peuvent s'instruire l'un l'autre, ni s'ils ont besoin qu'on leur explique

(1) ובצבא תנתן על התמיד בפשע
(2) *Ita Vatab. Jun. Pisc. Polan.*
(3) II. *Maccab.* IV. 7. 8. 9. 10. *Vide et* I. *Macc.* I. 11. 15.
(4) II. *Macc.* IV. 14. Ita ut sacerdotes jam non circa altaris officia dediti essent, sed contempto templo, et sacrificiis neglectis, festinarent participes fieri palestræ, et præbitionis ejus injustæ, etc.
(5) *Vide* II. *Macc.* V. 4. — *D'Allioli.*
(6) II. *Macc.* V. 24. 25.
(7) II. *Macc.* IV. 32. 33. 34.
(8) *Hieronym. hic. et Theodoret. et alii. passim.*

14. Et dixit ei: Usque ad vesperam et mane, dies duo millia trecenti; et mundabitur sanctuarium.

15. Factum est autem cum viderem, ego Daniel, visionem, et quærerem intelligentiam, ecce stetit in conspectu meo quasi species viri.

16. Et audivi vocem viri inter Ulai; et clamavit, et ait: Gabriel, fac intelligere istam visionem.

17. Et venit, et stetit juxta ubi ego stabam: cumque venisset, pavens corrui in faciem meam; et ait ad me: Intellige, fili hominis, quoniam in tempore finis complebitur visio.

18. Cumque loqueretur ad me, collapsus sum pronus in terram; et tetigit me, et statuit me in gradu meo,

14. Et il lui dit : Jusqu'au soir et au matin, dans deux mille trois cents jours ; et, après cela, le sanctuaire sera purifié.

15. Moi Daniel, lorsque j'avais cette vision, et que j'en cherchais l'intelligence, il se présenta devant moi une figure d'homme ;

16. Et j'entendis la voix d'un homme au milieu de l'Ulaï qui cria, et qui dit : Gabriel, faites-lui entendre cette vision.

17. Alors Gabriel vint, et se tint au lieu où j'étais ; et lorsqu'il fut venu à moi, je tombai le visage contre terre tout tremblant de crainte ; et il me dit : Comprenez bien, fils de l'homme, parce que cette vision s'accomplira à la fin, en son temps.

18. Et lorsqu'il me parlait encore, je tombai le visage contre terre : alors il me toucha ; et m'ayant fait tenir debout,

COMMENTAIRE

les visions des prophètes ; la Bible proportionne ordinairement son langage à la manière de concevoir de ceux à qui elle découvre les mystères. Cet ange interroge son compagnon, pour procurer à Daniel l'explication de la vision qui lui avait été montrée.

℣. 14. USQUE AD VESPERAM ET MANE, DIES DUO MILLIA TRECENTI, ET MUNDABITUR SANCTUARIUM. Ces paroles, *jusqu'au soir et au matin*, signifient que ces jours sont des jours ordinaires, composés d'une nuit et d'un jour, suivant la manière de compter des Hébreux, qui commençaient leurs jours au soir, et qui mettaient la nuit avant le jour. *Factum est vespere et mane dies unus*, dit souvent Moïse dans la Genèse (1). Les deux mille trois cents jours font six ans et demi, qui s'écoulèrent depuis l'an 143 de l'ère des Séleucides auquel Antiochus se rendit maître de Jérusalem (2), jusqu'en l'année 149, qui est celle de sa mort (3). Ce fut un peu avant ce temps que Judas Maccabée purifia le temple, et y recommença l'offrande des sacrifices (4). L'on ne cessa point précisément en 143 d'offrir les sacrifices ; on les continua même encore quelque temps. Mais Antiochus étant entré cette année *dans le temple avec orgueil*, et ayant enlevé l'autel et le chandelier d'or, la table des pains de proposition, tous les vases sacrés, et tous les trésors du temple (5), on peut dire que dès lors le temple fut souillé, et que l'on ne pût plus observer comme auparavant l'ordre des offrandes et du ministère sacré, à cause de l'enlèvement des objets nécessaires au culte : mais les sacrifices ne furent interrompus que trois ans après, c'est-à-dire en l'an 145 (6) des Séleucides, 168 avant Jésus-Christ, et le temple fut livré à Antiochus pendant trois ans et demi, ainsi qu'il avait été prédit auparavant (7) : *Tradentur in manu ejus, usque ad tempus, et tempora, et dimidium temporis*. Ces trois ans et demi, joints aux trois ans de persécution qui avaient précédé, font précisément le nombre de deux mille trois cents jours qui sont marqués ici (8). Symmaque : Deux mille quatre cents.

Saint Jérôme remarque que quelques mss. ne lisaient ici que deux mille deux cents jours, et ne comptaient par conséquent qu'environ six ans de persécution ; car les deux mille trois cents jours pleins, ne font que six ans, trois mois et dix-huit jours, suivant notre manière de supputer, en donnant trois cent soixante-cinq jours à l'année. Mais si l'on suit le calcul de l'année lunaire, qui n'est que de trois cent cinquante-quatre jours, on trouvera dans les deux mille trois cents jours, six ans et demi juste.

℣. 16. AUDIVI VOCEM VIRI INTER ULAI, ET CLAMAVIT, ET AIT : GABRIEL, FAC INTELLIGERE. L'Ulaï est, comme on l'a déjà remarqué, le fleuve Eulæus, qui passait dans la Susiane. L'homme qui parle *entre l'Ulaï*, c'est-à-dire, dans une île au milieu de ce fleuve, est, dit-on, le Fils de Dieu (9), qui ordonne à Gabriel de découvrir à Daniel le sens de la vision qu'il avait eue. Mais les rabbins, saint Jérôme et d'autres interprètes, veulent que l'ange qui parut au prophète, et qui dit à Gabriel de lui interpréter sa vision, soit l'archange saint Michel (10), et nous sommes de cette opinion.

℣. 17. IN TEMPORE FINIS COMPLEBITUR VISIO. L'hébreu (11) : *Dans le temps, la fin de la vision*

(1) *Genes.* I. 9. 8. 13. *etc.*
(2) I. *Macc.* I. 21.
(3) I. *Macc.* VI. 16.
(4) I. *Macc.* IV. 52.
(5) I. *Macc.* I. 2[illegible].
(6) I. *Macc.* I. 34. 35. *et seq. Hem.* V. 50. 71. *et seq.*
(7) *Dan.* VII. 25.
(8) *Usserius, ad an. mundi* 3834, 3837, 3839 et 3840.
(9) *Theodoret. Isidor.*
(10) *Hieronym. et apud illum Hebræi, Grot. Lyr. Gloss. Interlin. Sim.*
(11) בד לקץ חזון

19. Dixitque mihi: Ego ostendam tibi quæ futura sunt in novissimo maledictionis, quoniam habet tempus finem suum.

20. Aries, quem vidisti habere cornua, rex Medorum est atque Persarum.

21. Porro hircus caprarum, rex Græçorum est; et cornu grande, quod erat inter oculos ejus, ipse est rex primus.

22. Quod autem fracto illo surrexerunt quatuor pro eo, quatuor reges de gente ejus consurgent, sed non in fortitudine ejus;

19. Il me dit : Je vous ferai voir ce qui doit arriver au dernier jour de la malédiction, parce que ce temps a sa fin.

20. Le bélier que vous avez vu, qui avait des cornes, est le roi des Perses et des Mèdes.

21. Le bouc est le roi des Grecs ; et la grande corne qu'il avait entre les deux yeux, est le premier de leurs rois.

22. Les quatre cornes qui se sont élevées après que la première a été rompue, sont les quatre rois qui s'élèveront de sa nation, mais non dans sa force.

COMMENTAIRE

Cette vision a une fin, un temps marqué auquel elle se terminera. Ce n'est point de ces visions dont l'accomplissement soit indéfini, et attaché à certaines conditions: celle-ci est fixe, absolue et déterminée (1). On peut aussi l'expliquer ainsi : *L'exécution de cette prophétie est différée pour un temps*. C'est la même chose que ce qui est dit plus loin (2) : *Scellez votre vision, car elle n'arrivera qu'après un long temps.*

On peut juger de l'importance de cette prophétie par la qualité de celui qui vient en donner l'éclaircissement à Daniel, puisque c'est le même qui fut depuis envoyé par Dieu à la sainte Vierge, pour lui annoncer le grand mystère de l'Incarnation, et en être l'entremetteur. C'est donc l'ange Gabriel qui vient lui-même expliquer au saint prophète tout ce que nous avons dit jusqu'à présent de ces changements d'empires, et de cette effroyable désolation causée dans Jérusalem par l'impiété d'Antiochus, qui figurait celle qu'on devait voir dans l'Église durant les trois premiers siècles, et encore plus, selon saint Jérôme, celle qui doit arriver dans les derniers temps, lorsque l'homme de péché, directement opposé à Jésus-Christ, détruira dans la plus grande partie des chrétiens, *le sacrifice perpétuel*. Non seulement il usera de toutes sortes de violences pour abolir, autant qu'il sera en son pouvoir, le culte et les marques extérieures de la religion ; mais il causera un refroidissement presque général dans la charité, qui doit être comme le sacrifice perpétuel offert à Dieu dans le cœur de l'homme. C'est ce qui fait dire à Notre Seigneur, que *l'iniquité s'étant accrue, la charité de plusieurs se refroidira, et qu'à peine trouvera-t-il de la foi sur la terre quand il viendra* (3).

L'étonnement extraordinaire et le trouble que fait paraître Daniel, était un effet de la miséricorde de Dieu, qui empêchait par ce sentiment qu'il lui donnait de sa faiblesse, qu'il ne s'enorgueillit, en se voyant si souvent avec les anges. Ainsi, dans le même temps qu'on lui découvre tous ces grands secrets de l'avenir, on l'avertit, dit saint Jérôme, de la fragilité de sa nature, et on le fait souvenir qu'il est homme, en l'appelant *fils de l'homme*, afin qu'il ne conçût pas des sentiments au-dessus de soi. Ce qu'il y a encore d'admirable, c'est que celui qui *était tombé* deux fois *par terre tout tremblant de crainte*, en voyant et entendant parler Gabriel, se releva dès l'instant que cet ange l'eut touché : car il fallait qu'il demeurât convaincu que la force qui lui était nécessaire pour se soutenir au milieu de cette gloire, lui venait de Dieu, et non de lui-même.

℣. 19. Quæ futura sunt in novissimo maledictionis. L'hébreu (4) : *Ce qui arrivera à la fin de la colère ;* au temps déterminé où Dieu fera éclater sa colère contre son peuple, et ensuite contre ses persécuteurs.

℣. 20. Aries quem vidisti... rex Medorum est atque Persarum. L'hébreu (5) : *Ce bélier qui a des cornes, sont les rois des Mèdes et des Perses.* Le bélier marque toute la monarchie, ou toute la succession des rois Médo-Perses, ou bien, *les cornes* de ce bélier marquent les rois des Perses et des Mèdes. Voyez les versets 3 et 4.

℣. 21. Hircus... rex Græcorum est. L'hébreu (6) : *Le roi de Javan.* On a fait voir sur la Genèse (7) que *Javan* signifie proprement les Grecs. Les Ioniens sont les seuls qui aient conservé dans leur nom des vestiges de celui de Javan. Voyez ce que nous avons dit au ℣. 5. sur *le bouc :* c'est Alexandre le Grand.

℣. 22. Quatuor reges de gente ejus consurgent. L'hébreu (8) : *Quatre royaumes s'élèveront de sa nation.* Ils ne se sortiront pas de lui, comme des fils de leurs pères : ils ne seront ni de son sang, ni de sa race, mais de sa nation : Grecs comme lui. Voyez le ℣. 8.

Non in fortitudine ejus. Ces quatre monarques n'égaleront pas la force, la valeur, la puissance d'Alexandre.

---

(1) Voyez le verset 19. כי למועד קץ

(2) Verset 26. *Vide et* ℣. 19.

(3) *Matth.* xxiv. 12.

(4) אשר יהיה באחרית הזעם *Theodot.* Ἐπ' ἐσχάτων τῆς ὀργῆς.

(5) האיל ....בעל הקרנים כלבי מדי ופרס

(6) בלך יון

(7) *Genes.* x. 2. 3.

(8) ארבע ממלכיות מגוי יעמדנה

23. Et post regnum eorum, cum creverint iniquitates, consurget rex impudens facie, et intelligens propositiones.

24. Et roborabitur fortitudo ejus, sed non in viribus suis; et supra quam credi potest, universa vastabit, et prosperabitur, et faciet. Et interficiet robustos, et populum sanctorum

25. Secundum voluntatem suam, et dirigetur dolus in manu ejus; et cor suum magnificabit, et in copia rerum omnium occidet plurimos; et contra principem principum consurget, et sine manu conteretur.

23. Et après leur règne, lorsque les iniquités se seront accrues, il s'élèvera un roi qui aura l'impudence sur le front, qui entendra les paraboles et les énigmes.

24 Sa puissance s'établira, mais non par ses forces, et il fera un ravage étrange, et au-delà de toute croyance : il réussira dans tout ce qu'il entreprendra ; il fera mourir les forts, et le peuple des saints,

25. Selon qu'il lui plaira ; et il conduira avec succès tous ses artifices et toutes ses tromperies : son cœur s'enflera de plus en plus ; et, se voyant comblé de toutes sortes de prospérités, il en fera mourir plusieurs : il s'élèvera contre le Prince des princes ; et il sera enfin réduit en poudre, sans la main des hommes.

COMMENTAIRE

℣. 23. Post regnum eorum, cum creverint iniquitates, consurget rex impudens facie. Après le règne de sept rois de Syrie et la défaite des trois compétiteurs, lorsque la mesure de l'iniquité des Juifs impies (1) et des mauvais prêtres fut remplie, Dieu suscita Antiochus Épiphane, à qui l'Écriture donne ici deux caractères. Le premier est l'impudence ; et le second est la connaissance des propositions obscures et difficiles : *Intelligens propositiones*. L'hébreu (2) : *Qui connaît les énigmes*. L'histoire nous apprend qu'Antiochus s'abandonna sans ménagement aux actions les plus basses, les plus honteuses et les plus indignes de la majesté royale. On peut voir ce qu'en ont rapporté Athénée (3), Diodore de Sicile (4), Polybe (5), et saint Jérôme (6), et ce que nous en avons dit sur les Maccabées (7). Au lieu *d'impudent*, l'hébreu lit (8) : *Dur de face ;* ce qui peut marquer un front d'airain, incapable de rougir des choses les plus honteuses ; ou un homme cruel, sévère, farouche, que rien n'est capable de fléchir ; d'un abord austère, ou d'un air dédaigneux et insolent. Ammien Marcellin appelle Antiochus, un prince colère et cruel : *Iracundus et sævus* (9).

La science des énigmes, que Daniel attribue ici à Antiochus, marque sa ruse, sa malice, ses artifices. Il donna principalement des preuves de sa malice artificieuse, dans les mauvais moyens qu'il employa pour se rendre maître de la couronne et des états de son neveu le jeune Ptolémée Philométor, sous prétexte de protection et d'amitié (10) ; et ensuite en poussant l'un contre l'autre les deux frères Philométor et Évergète, afin qu'après qu'ils se seraient affaiblis par une guerre intestine, il fût plus en état d'opprimer celui des deux qui serait vainqueur. Il fit paraître le même esprit dans les surprises qu'il fit aux Juifs. Ses généraux employèrent d'abord la ruse, puis la violence, pour les perdre (11).

℣. 24. Roborabitur fortitudo ejus, sed non in viribus suis. On ne peut pas dire qu'Antiochus Épiphane se soit élevé par sa bonne conduite, ni qu'il ait fait aucun grand exploit par sa valeur et par ses forces. S'il monta sur le trône de Syrie, ce fut par le secours des rois Eumène et Attale, qui chassèrent Héliodore, et déconcertèrent le parti de Ptolémée Philométor. A la vérité, il se rendit maître de l'Égypte ; mais il avait affaire à un enfant, gouverné par des eunuques, sans conseil, sans expérience, sans force. Il attaqua et prit Jérusalem, il pilla le temple, il persécuta les Juifs : mais quel honneur de prendre une ville sans défense, de piller un temple qui lui a été livré par un prêtre, traître à sa patrie et à sa religion, d'égorger un peuple sans chef et sans secours ? On peut traduire l'hébreu par (12) : *Il s'élèvera, mais non pas à la puissance* d'Alexandre son prédécesseur ; à peu près dans le même sens qu'il est dit au ℣. 22, que quatre rois s'élèveront en la place d'Alexandre, mais non pas jusqu'à sa puissance : *Quatuor reges de gente ejus exurgent, sed non in fortitudine ejus.*

℣. 25. Contra principem principum consurget. *Il s'élèvera contre le prince des princes*, contre Dieu même, par ses blasphèmes, par ses sacrilèges, par son impiété, par les profanations des choses saintes, par la persécution qu'il suscitera contre le peuple du Seigneur. La prospérité l'avait enhardi, et ce fut son écueil.

Sine manu conteretur. Il ne mourra point de la main des hommes, il sera frappé de Dieu et mourra misérable, reconnaissant avant sa mort

(1) Voyez I. *Macc.* 12. *et* II. *Macc.* III. IV.
(2) חידות מבין Συνιῶν προβλήματα.
(3) *Athen. lib.* V. *cap.* 4. *et lib.* X. *cap.* 12.
(4) *Diodor. Sicul. in excerptis Valesii pag.* 322.
(5) *Polyb. apud Athen. lib. citat.*
(6) *Hieronym. in Dan.* XI.
(7) I. *Macc.* I. 11. *et* III. 30.
(8) עז פנים Θρασὺς προσώπῳ. *Vide Deut.* XXVIII. 50. - *Prov.* VIII. 13. - *Eccle.* VIII. 1.
(9) *Ammian. Marcel. lib.* XXII.
(10) *Vide lib.* XLIV. *et* XLV. - *Polyb. Legat. Usser. ad an. m.* 3850. *Et Vaillant. Hist. Reg. Ægypt.*
(11) *Vide* I. *Macc.* I. 31. 34. *et* II. *Macc.* V. 24. *et Joseph. Antiq. lib.* XII. *cap.* 7. *et contra Appion* II. - *Polyb. Strabo. Nicol. Damasc. etc.*
(12) לא בכח ולא בכח

26. Et visio vespere et mane quæ dicta est, vera est; tu ergo visionem signa, quia post multos dies erit.

27. Et ego Daniel langui, et ægrotavi per dies; cumque surrexissem, faciebam opera regis, et stupebam ad visionem, et non erat qui interpretaretur.

26. Cette vision du soir et du matin qui vous a été représentée, est véritable : scellez donc cette vision, parce qu'elle n'arrivera qu'après beaucoup de jours.

27. Après cela, moi Daniel, je tombai dans la langueur, et je fus malade pendant quelques jours ; et m'étant levé, je travaillais aux affaires du roi, et j'étais dans l'étonnement, en pensant à cette vision, sans trouver personne qui pût me l'interpréter.

COMMENTAIRE

que c'est par un juste châtiment de ses crimes (1) : *Cœpit ex gravi superbia deductus ad agnitionem sui venire, divina admonitus plaga, per momenta singula doloribus suis augmenta capientibus,... ita ait : Justum est subditum esse Deo, et mortalem non paria Deo sentire* (2).

Le grec lit (3) : *Il ruinera plusieurs par ses artifices ; il s'établira par la perte de plusieurs, et il les brisera comme des œufs avec sa main.* Théodoret lit de même, mais après *il s'établira par la perte de plusieurs,* il ajoute ces mots : *Et il s'élèvera contre le prince des princes ;* ce qui se trouve aussi dans plusieurs exemplaires grecs.

℣. 26. VISIO VESPERE ET MANE. *Cette vision du soir et du matin,* ou plutôt, cette vision où l'on vous a découvert le mystère de ce qui doit arriver dans un certain nombre de jours ordinaires, composés du soir et du matin, ou de la nuit et du jour. En un mot, ce qui vous a été dit des deux mille trois cents jours, au ℣. 14, ou enfin : *Ainsi finit la vision de ce jour-là.*

TU ERGO VISIONEM SIGNA, QUIA POST MULTOS DIES ERIT. Les prophètes avaient coutume de publier aussitôt leurs prophéties, surtout celles qui devaient se réaliser dans un avenir prochain ; mais l'ange ordonne à Daniel de garder celle-ci, de la sceller, comme une lettre qu'on ferme avec un cachet. Ce sceau marquait son obscurité, selon saint Jérôme (4), et montrait qu'on n'en pouvait pénétrer la vérité, avant d'avoir vu l'exécution : *Ex verbo ostendens signaculi obscura esse quæ dicebantur,... nec posse ante intelligi, nisi rebus et operibus impleantur..*

℣. 27. LANGUI ET ÆGROTAVI PER DIES. Théodoret fait une excellente remarque sur la maladie et la langueur que causa cette vision à Daniel ; car ce fut un pur effet de sa tendresse et de sa charité pour les Juifs qui devaient venir après lui. Il savait, dit ce père, que ces malheurs ne pouvaient le regarder, puisque l'ange l'avait assuré que cette vision *ne s'accomplirait qu'après beaucoup de jours ;* c'est-à-dire, que longtemps après. Et ainsi, n'y étant point intéressé pour sa personne, il n'y prenait intérêt que par un mouvement de cette charité compatissante, qui fait, comme le dit saint Paul (5), que si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui. Il ne se regarde donc pas lui-même séparément, mais dans l'union de tout le corps des fidèles, tant de ceux qui étaient vivants, que de tous les autres qui devaient se succéder dans la suite ; et, s'appropriant leurs maux avec un zèle incroyable, *il tombe dans la langueur,* et se sent comme accablé sous le poids de tant de malheurs, qui devaient un jour éprouver la foi de ses frères.

Cependant, en homme courageux, et en fidèle ministre, il ne laisse pas de s'acquitter des fonctions que le roi lui avait confiées, et personne ne connut la vraie cause de l'infirmité qui lui était survenue. Il était donc appliqué extérieurement à ces emplois séculiers où la divine providence l'avait engagé ; mais son cœur était tout pénétré de ces grandes vérités que Dieu lui avait découvertes.

FACIEBAM OPERA REGIS. Daniel avait conservé au moins une partie de ses emplois sous le règne de Baltasar. On a vu précédemment (6) que Nabucodonosor lui avait confié l'intendance de la province de Babylone ; Baltasar lui avait confié une mission quelconque à Suse.

STUPEBAM AD VISIONEM, ET NON ERAT QUI INTERPRETARETUR. L'ange Gabriel ne lui en avait-il pas donné une assez ample interprétation (7) ? L'hébreu lit (8) : *Et il n'y avait personne qui le sût.* Personne ne savait ni le sujet de mon étonnement, ni la cause de ma langueur (9). Ou bien, après l'explication de l'ange Gabriel, j'étais encore dans le trouble, parce que tout cela était enveloppé d'une certaine obscurité, que je ne pouvais débrouiller. Telle est la nature des prophéties les plus claires avant leur accomplissement, elles ont toujours un voile de ténèbres, qui les couvrent.

---

(1) *Macc.* VI. 10. 11. 12. *etc. et* II. *Macc.*
(2) II. *Macc.* IX. 11. 12.
(3) Δόλῳ διαφθερεῖ πολλούς, καὶ ἐπὶ ἀπωλείας πολλῶν στήσεται, καὶ ὡς ὠὰ χειρὶ συντρίψει.
(4) *Hieronym. hic.*
(5) I. *Cor.* XII. 26.
(6) *Dan.* II. 49.
(7) A ℣. 20. *usque ad* ℣. 26.
(8) ואין מבין *Theodot.* Καὶ οὐκ ἦν ὁ συνιῶν.
(9) *Maldon. Vat. Grot. etc.*

CHAPITRE IX

Daniel implore la miséricorde du Seigneur pour son peuple. L'ange Gabriel lui annonce le temps précis de la venue du Messie.

1. In anno primo Darii, filii Assueri, de semine Medorum, qui imperavit super regnum Chaldæorum,
2. Anno uno regni ejus, ego Daniel intellexi in libris numerum annorum, de quo factus est sermo Domini ad Jeremiam prophetam, ut complerentur desolationis Jerusalem septuaginta anni.
3. Et posui faciem meam ad Dominum Deum meum, rogare et deprecare in jejuniis, sacco et cinere.

1. La première année de Darius, fils d'Assuérus, de la race des Mèdes, qui régna sur l'empire des Chaldéens :
2. La première année de son règne, moi, Daniel, j'appris par la lecture des livres, le nombre des années que devait durer la désolation de Jérusalem, dont le Seigneur a parlé au prophète Jérémie : c'était soixante-dix ans.
3. Et je tournai mon visage vers le Seigneur mon Dieu, pour le prier et le conjurer dans les jeûnes, le sac et la cendre.

COMMENTAIRE

℣. 1. In anno primo Darii, filii Assueri, de semine Medorum. Il s'agit ici, évidemment, de Darius le Mède ; et la première année doit être en 537, puisque Babylone fut prise en 538. Le nom d'Assuérus est la forme latine de Kschayarscha avec l'aleph prosthétique, ou mieux, ici, se rapprochant de l'hébreu A'haschverosch, de Huwakschatra qui, dans les monuments, désigne Cyaxare. Ces changements dans la transcription des noms, chez les anciens, sont souvent très fautifs. C'est ainsi que Nabou-nahid devient sous leur plume le nom passablement grotesque de Labynète. Il résulterait de ce détail que Darius le Mède aurait été le beau-frère de Nabucodonosor, et l'oncle de Cyrus. Il n'y a guère de confiance à avoir, historiquement parlant, au beau roman de Xénophon intitulé la *Cyropédie*. Mais quelques détails sont précieux à retenir. Gabryas, que nous croyons être l'Ugbaru des inscriptions, était un vieillard quand il vint trouver Cyrus (1). Son fils était tombé sous le fer, tué à la chasse par le prince babylonien. « On eût dit que l'assassin s'était défait d'un ennemi. » Il y avait donc rivalité. Sa fille était destinée au prince régnant, probablement à Baltasar. Gabryas tenait donc le premier rang dans la société babylonienne, au point que son fils excitait la jalousie du prince régnant, et que sa fille était pour lui une alliance avantageuse. Pour quiconque a étudié les mœurs babyloniennes, ces détails indiquent dans Gabryas un personnage de famille princière.

Rétablissons les faits historiques. Cyaxare ou Huwakschatra eut plusieurs enfants : une de ses filles épousa Nabucodonosor ; son fils Astyage lui succéda sur le trône de Médie. On ne sait rien des autres, par les historiens profanes.

Mais ici la Bible nous dit formellement que Darius le Mède, l'Ugbaru des inscriptions, le Gabryas de Xénophon, est le fils de Huwakschatra, de la race des Mèdes. Il ne peut être question de Cyaxare II, puisque Gabryas était déjà vieux, il faut donc l'entendre de Cyaxare I. Par là même, ce personnage était beau-frère de Nabucodonosor, grand-oncle de Baltasar, et lié de la même parenté avec Cyrus par Mandane. Il devait être naturellement odieux à l'usurpateur Nabou-nahid, et on conçoit que ce roi ou son fils Baltasar aient eu tout intérêt à tuer le fils de Gabryas, petit neveu, par les femmes, du grand Nabucodonosor, pour empêcher toute compétition éventuelle au trône, et que, pour la même raison, Cyrus l'ait établi vice-roi de Babylone. La conduite opposée des deux souverains est identique dans sa source, mais dictée par des intérêts contraires.

℣. 2. Intellexi in libris numerum annorum, de quo factus est sermo Domini ad Jeremiam. Daniel avait, dans sa captivité, les saintes Écritures, et en particulier les prophéties de Jérémie. Il y lut une prédiction qui portait (2) que tout le pays de Juda serait désolé, et que tous les peuples seraient assujettis pendant soixante-dix ans au roi de Babylone ; qu'après ce temps, Dieu visiterait le pays de Babylone, et le réduirait en une solitude éternelle. Daniel savait qu'il y avait diverses prophéties qui ne sont que conditionnelles (3), et dont l'exécution est attachée à la fidélité de ceux à qui elles sont faites. Il craignait que, peut-être, les péchés de son peuple

(1) *Cyrop.d.* IV. — (2) *Jerem.* XXV. 11. 12. et XXIX. 10.

(3) *Vide Hieron. et Theodoret. hic.*

4. Et oravi Dominum Deum meum, et confessus sum, et dixi: Obsecro, Domine, Deus magne et terribilis, custodiens pactum et misericordiam diligentibus te, et custodientibus mandata tua.

5. Peccavimus, iniquitatem fecimus, impie egimus, et recessimus, et declinavimus a mandatis tuis ac judiciis.

6. Non obedivimus servis tuis prophetis, qui locuti sunt in nomine tuo regibus nostris, principibus nostris, patribus nostris, omnique populo terræ.

7. Tibi, Domine, justitia; nobis autem confusio faciei, sicut est hodie viro Juda, et habitatoribus Jerusalem, et omni Israel, his qui prope sunt, et his qui procul in universis terris ad quas ejecisti eos propter iniquitates eorum, in quibus peccaverunt in te.

8. Domine, nobis confusio faciei, regibus nostris, principibus nostris, et patribus nostris, qui peccaverunt.

9. Tibi autem, Domino Deo nostro, misericordia et propitiatio; quia recessimus a te,

10. Et non audivimus vocem Domini Dei nostri, ut ambularemus in lege ejus, quam posuit nobis per servos suos prophetas.

11. Et omnis Israel prævaricati sunt legem tuam, et declinaverunt ne audirent vocem tuam; et stillavit super nos maledictio et detestatio quæ scripta est in libro Moysi, servi Dei, quia peccavimus ei.

12. Et statuit sermones suos, quos locutus est super nos et super principes nostros, qui judicaverunt nos, ut superinduceret in nos magnum malum, quale nunquam fuit sub omni cælo, secundum quod factum est in Jerusalem.

4. Et je priai le Seigneur mon Dieu, je lui confessai mes fautes, et je lui dis : Écoutez ma prière, ô Seigneur Dieu, grand et terrible ! qui gardez votre alliance et votre miséricorde envers ceux qui vous aiment, et qui observent vos commandements.

5. Nous avons péché ; nous avons commis l'iniquité ; nous avons fait des actions impies ; nous nous sommes retirés de vous ; et nous nous sommes détournés de vos préceptes et de vos ordonnances.

6. Nous n'avons point obéi à vos serviteurs les prophètes, qui ont parlé en votre nom, à nos rois, à nos princes, à nos pères, et à tout le peuple de la terre.

7. La justice est à vous, ô Seigneur, et pour nous, il ne nous reste que la confusion de notre visage qui couvre aujourd'hui les hommes de Juda, les habitants de Jérusalem, et tous les enfants d'Israël ; et ceux qui sont près, et ceux qui sont éloignés, dans tous les pays où vous les avez chassés, à cause des iniquités qu'ils ont commises contre vous.

8. Seigneur, à nous la confusion de notre visage, à nos rois, à nos princes, et à nos pères qui ont péché.

9. Mais à vous, Seigneur, notre Dieu, appartient la miséricorde et la grâce de la réconciliation ; car nous nous sommes retirés de vous,

10. Et nous n'avons point écouté la voix du Seigneur notre Dieu, pour marcher dans la loi qu'il nous avait prescrite par ses serviteurs les prophètes.

11. Tout Israël a violé votre loi ; ils se sont détournés pour ne pas écouter votre voix ; et cette malédiction et cette exécration qui est écrite dans la loi de Moïse, serviteur de Dieu, a fondu sur nous parce que nous avons péché contre Dieu.

12. Et il a accompli ses oracles qu'il a prononcés contre nous, et contre nos princes qui nous ont jugés, pour faire fondre sur nous ces grands maux qui ont accablé Jérusalem, auxquels on n'a jamais rien vu de semblable sous le ciel.

COMMENTAIRE

n'eussent mis un obstacle aux promesses du Seigneur, et que ce terme de soixante-dix ans ne fût différé. Il voyait une partie de la prédiction exécutée dans la vengeance que le Seigneur avait exercée, par la mort funeste de Baltasar, et par le transport de l'empire à un homme d'une nation étrangère ; mais il ne voyait aucune apparence d'un si prompt affranchissement de son peuple. C'est ce qui fait le sujet de ses peines, et le motif de ses prières.

℣. 4. CUSTODIENS PACTUM ET MISERICORDIAM. Vous qui êtes fidèle à exécuter les promesses et les alliances que vous faites avec les hommes, et qui ne retirez point d'eux vos miséricordes, s'ils ne s'en rendent indignes ; vous qui nous prévenez de vos grâces, et qui ne nous abandonnez jamais le premier (1) : *Deus sua gratia semel justificatos non deserit, nisi ab eis prius deseratur.*

℣. 7. TIBI JUSTITIA, NOBIS AUTEM CONFUSIO. Votre conduite envers nous est toujours juste, et nous n'avons jamais aucune raison de nous en plaindre. Le parti qui nous reste, est de nous humilier, de nous confondre à la vue de nos infidélités et de notre ingratitude.

℣. 9. TIBI MISERICORDIA ET PROPITIATIO. Nous n'attendons que de votre bonté toute gratuite le pardon et la réconciliation. Nos péchés nous rendent le juste objet de votre colère.

℣. 11. ET STILLAVIT SUPER NOS MALEDICTIO ET DETESTATIO QUÆ SCRIPTA EST IN LIBRO MOYSI. Il fait allusion aux imprécations qui se lisent en plus d'un endroit de la loi ; par exemple, dans le Lévitique, XXVI, versets 16 et suivants ; aux malédictions (2) qu'on devait prononcer sur le mont Hébal, et aux menaces que Moïse lui-même prononça avant sa mort contre ceux des Israélites qui abandonneraient le Seigneur (3). Le texte hébreu et les Septante, à la lettre (4) : *La malédiction et le serment qui sont écrits dans la loi de Moïse, sont tombés sur nous comme une pluie violente. Le serment,* en cet endroit, marque les menaces que Dieu ou Moïse avaient faites avec serment ; ou les imprécations contre les violateurs de la loi, ou les conjurations d'observer la loi

(1) *Concil. Trident. Sess.* VI. *de justific. c.* II.
(2) *Deut.* XXVII. 13. *et seq.*—(3) *Ibid. cap.* XXVIII *et* XXIX.
(4) תתך עלינו האלה והשבעה אשר כתובה בתורת משה *Theodot.* Ἐπῆλθεν ἐφ' ἡμᾶς ἡ κατάρα, καὶ ὁ ὅρκος, *etc.*

13. Sicut scriptum est in lege Moysi, omne malum hoc venit super nos; et non rogavimus faciem tuam, Domine Deus noster, ut reverteremur ab iniquitatibus nostris, et cogitaremus veritatem tuam.

14. Et vigilavit Dominus super malitiam, et adduxit eam super nos. Justus Dominus Deus noster in omnibus operibus suis, quæ fecit; non enim audivimus vocem ejus.

15. Et nunc, Domine Deus noster, qui eduxisti populum tuum de terra Ægypti in manu forti, et fecisti tibi nomen secundum diem hanc, peccavimus, iniquitatem fecimus.

16. Domine, in omnem justitiam tuam: avertatur, obsecro, ira tua et furor tuus, a civitate tua Jerusalem, et monte sancto tuo; propter peccata enim nostra, et iniquitates patrum nostrorum, Jerusalem et populus tuus in opprobrium sunt omnibus per circuitum nostrum.

17. Nunc ergo exaudi, Deus noster, orationem servi tui, et preces ejus; et ostende faciem tuam super sanctuarium tuum, quod desertum est, propter temetipsum.

18. Inclina, Deus meus, aurem tuam, et audi; aperi oculos tuos, et vide desolationem nostram, et civitatem super quam invocatum est nomen tuum; neque enim in justificationibus nostris prosternimus preces ante faciem tuam, sed in miserationibus tuis multis.

19. Exaudi, Domine; placare, Domine; attende, et fac; ne moreris propter temetipsum, Deus meus, quia nomen tuum invocatum est super civitatem et super populum tuum.

13. Tous ces maux sont tombés sur nous, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse, et nous n'avons point prié devant votre face, ô Seigneur notre Dieu, pour nous retirer de nos iniquités, et nous appliquer à la connaissance de votre vérité.

14. Ainsi l'œil du Seigneur a été ouvert et attentif à ces maux, et il les a fait fondre sur nous. Le Seigneur notre Dieu est juste dans toutes les œuvres qu'il a faites, parce que nous n'avons point écouté sa voix.

15. Et maintenant, ô Seigneur notre Dieu! qui avez tiré votre peuple de l'Égypte avec une main puissante, et qui vous êtes acquis alors un nom qui dure encore aujourd'hui, nous avons péché, nous avons commis l'iniquité.

16. Mais je vous conjure, selon toute votre justice, Seigneur, que votre colère et votre fureur se détournent de votre cité de Jérusalem et de votre montagne sainte; car Jérusalem et son peuple sont en opprobre à toutes les nations qui nous environnent, à cause de nos péchés et des iniquités de nos pères.

17. Écoutez donc maintenant, ô notre Dieu! les vœux et les prières de votre serviteur; faites reluire votre face sur votre sanctuaire qui est désolé; faites-le pour vous-même.

18. Inclinez, mon Dieu, votre oreille, et écoutez: ouvrez les yeux, et considérez notre désolation, et cette ville qui a eu l'honneur de porter votre nom; car ce n'est point par confiance en notre propre justice que nous vous offrons nos prières, en nous prosternant devant vous, mais c'est dans la vue de la multitude de vos miséricordes.

19. Exaucez, Seigneur; Seigneur, apaisez votre colère; jetez les yeux sur nous et agissez; ne différez plus, mon Dieu, pour l'amour de vous-même; parce que cette ville et ce peuple sont à vous, et ont la gloire de porter votre nom.

COMMENTAIRE

dans lesquelles on avait interposé le nom de Dieu, comme on fait dans les serments.

V. 13. NON ROGAVIMUS FACIEM TUAM UT REVERTEREMUR AB INIQUITATIBUS NOSTRIS, ET COGITAREMUS VERITATEM TUAM. L'hébreu (1): *Et nous n'avons pas prié la face du Seigneur notre Dieu, pour revenir de nos iniquités et pour reconnaître votre vérité.* Après tant de calamités et de châtiments, on ne nous a pas vus recourir au Seigneur, ni revenir de nos égarements, ni reconnaître que tout cela n'était qu'un effet *de la vérité* du Seigneur; c'est-à-dire de ses menaces toujours véritables. Nous n'avons pas voulu faire attention qu'il est également constant et véritable dans les menaces, comme dans les promesses; et que, comme il exécute fidèlement ce qu'il a promis, aussi il punit infailliblement le crime.

V. 14. VIGILAVIT DOMINUS SUPER MALITIAM. Après avoir été longtemps comme endormi à l'égard de nos fautes, il s'est enfin éveillé pour nous punir; ou bien: Pendant que nous sommes comme endormis dans nos crimes, le Seigneur a veillé pour nous châtier.

V. 16. DOMINE, IN OMNEM JUSTITIAM TUAM, AVERTATUR, OBSECRO, IRA TUA. L'hébreu (2): *Seigneur, selon toutes vos justices, que votre colère* mot-à-mot *que votre nez se détourne*, etc. Vous nous avez fait sentir la rigueur de votre justice, faites-nous éprouver les effets de votre miséricorde. Le grec (3): *Suivant votre miséricorde, que votre colère se détourne.*

V. 17. PROPTER TEMETIPSUM. L'hébreu (4): *Pour le Seigneur.* Le grec: *Pour vous, Seigneur.* Que les ennemis de votre gloire n'aient pas l'avantage de se glorifier d'avoir ruiné pour toujours votre temple. Si nos prières ne peuvent vous fléchir, et si nos crimes nous rendent indignes de votre miséricorde, que l'intérêt de votre nom et de votre gloire vous détermine au rétablissement de votre sanctuaire.

V. 19. QUIA NOMEN TUUM INVOCATUM EST SUPER CIVITATEM. On appelle Jérusalem et Israël la ville

(1) ולא חלינו את פני יהוה אלהינו לשוב מעונינו ולהשכיל באמתך
(2) אדני ככל צדקתיך ישב נא אפך

(3) Κύριε, ἐν πάσῃ ἐλεημοσύνῃ σοῦ ἀποστραφήτω δὴ ὁ θυμός σου.

(4) לסדן אדני *Theodot.* Ἕνεκεν σου, Κύριε.

20. Cumque adhuc loquerer, et orarem, et confiterer peccata mea, et peccata populi mei Israel, et prosternerem preces meas in conspectu Dei mei, pro monte sancto Dei mei;

21. Adhuc me loquente in oratione, ecce vir Gabriel, quem videram in visione a principio, cito volans, tetigit me in tempore sacrificii vespertini.

22. Et docuit me, et locutus est mihi, dixitque : Daniel, nunc egressus sum ut docerem te, et intelligeres.

23. Ab exordio precum tuarum egressus est sermo; ego autem veni ut indicarem tibi, quia vir desideriorum es : tu ergo animadverte sermonem, et intellige visionem.

24. Septuaginta hebdomades abbreviatæ sunt super populum tuum et super urbem sanctam tuam, ut consummetur prævaricatio, et finem accipiat peccatum, et deleatur iniquitas, et adducatur justitia sempiterna, et impleatur visio et prophetia, et ungatur Sanctus sanctorum,

20. Lorsque je parlais encore, et que je priais, et que je confessais mes péchés, et les péchés d'Israël, mon peuple ; et que, dans un profond abaissement, j'offrais mes prières en la présence de mon Dieu, pour sa montagne sainte :

21. Lorsque je prononçais encore ma prière, Gabriel, que j'avais vu au commencement dans la vision, vola tout d'un coup à moi, et me toucha au temps du sacrifice du soir.

22. Il m'instruisit, il me parla et me dit : Daniel, je suis venu maintenant pour vous enseigner, et pour vous donner l'intelligence.

23. Dès le commencement de votre prière, j'ai reçu cet ordre, et je suis venu pour vous découvrir toutes choses, parce que vous êtes un homme de désirs ; soyez donc attentif à ce que je vais vous dire ; et comprenez cette vision.

24. Dieu a abrégé le temps, à soixante-dix semaines, en faveur de votre peuple et de votre ville sainte : afin que les prévarications soient abolies, que le péché trouve sa fin, que l'iniquité soit effacée, que la justice éternelle soit amenée, que les visions et les prophéties soient accomplies, et que le Saint des saints soit oint.

COMMENTAIRE

et le peuple du Seigneur ; ils ont l'honneur de lui appartenir.

℣. 21. ECCE VIR GABRIEL. *Cet homme*, nommé *Gabriel* ; ou plutôt, l'ange nommé Gabriel, qui m'avait apparu sous la figure d'un homme (1).

IN TEMPORE SACRIFICII VESPERTINI. Daniel s'exprime à Babylone, ou à Suse, comme s'il eût habité Jérusalem quand le temple subsistait. On offrait *le sacrifice du soir,* l'holocauste perpétuel, dernier sacrifice de la journée, sur la fin du jour, vers le coucher du soleil et avant la nuit. L'hébreu du livre des Nombres (2) : *Entre les deux vêpres*, après la neuvième heure du jour, qui était une heure d'oraison (3).

℣. 23. VIR DESIDERIORUM. Un homme qui désire ardemment, qui prie avec une grande ferveur (4) ; ou plutôt, un homme très agréable à Dieu. On dit dans le style des Hébreux : *Des vases de désir* (5), pour des choses précieuses ; *une vigne de désirs* (6), *une nourriture de désirs*, pour une belle vigne, une excellente nourriture ; *des jeunes hommes de désirs* (7), de beaux jeunes gens.

℣. 24. SEPTUAGINTA HEBDOMADES ABBREVIATÆ SUNT SUPER POPULUM TUUM... UT CONSUMMETUR PRÆVARICATIO. L'hébreu porte (8) : *Soixante-dix semaines sont décidées,* ou fixées *sur votre peuple, pour achever la prévarication.* Daniel s'afflige devant le Seigneur pour savoir quand on verrait la fin des soixante-dix ans de captivité, prédits par Jérémie. Mais Dieu lui révèle un mystère bien plus important ; c'est le temps de la fin des prévarications et de la venue du Messie, du règne de la justice éternelle et du parfait accomplissement des prophéties. Tout cela doit arriver après un espace de soixante-dix semaines d'années, qui font quatre cent quatre-vingt-dix ans. Vous demandez quand finiront les soixante-dix ans de captivité prédits par Jérémie, je vais vous annoncer une délivrance infiniment plus importante, dont celle qui est prédite par Jérémie n'est que la figure.

Le temps est abrégé à soixante-dix semaines. Abréger, *abbreviare,* est mis ici pour trancher, *arrêter*, fixer, finir : de même que, dans Isaïe x, 22, pour désigner qu'un malheur total et déterminé est prédit : *Consummatio abbreviata inundabit justitiam.* Voici la paraphrase qu'on peut faire de cet endroit : Le terme de soixante-dix semaines est fixé et déterminé d'une manière invariable. Ce n'est point ici une prédiction conditionnelle et incertaine, dont l'exécution dépende du futur contingent, de la fidélité ou de l'infidélité du peuple. Ce n'est point de ces promesses dont l'accomplissement peut être différé ou anéanti par la malice des hommes. C'est une prophétie dont l'évènement est certain et qui s'exécutera dans le temps marqué, dans soixante-dix semaines, lesquelles commencent au temps de l'édit qui ordonne de rebâtir les murs de Jérusalem, et qui se termineront à la mort du Messie et à l'abolition des sacrifices.

---

(1) Voyez chapitre VIII. 16.
(2) *Num.* XXVIII. 4.
(3) *Act.* III. 1. et X. 3. 30.
(4) *Hieronym. hic. Theodor. Tigur.*
(5) *Dan.* XI. 8. - *Nahum.* II. 9.
(6) *Amos.* V. 11.
(7) *Ezech.* XXIII. 6.
(8) שבעים שבעים נחתך על עמך ולכלא הפשע

25. Scito ergo, et animadverte : Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum ducem, hebdomades septem et hebdomades sexaginta duæ erunt ; et rursum ædificabitur platea, et muri in angustia temporum.

25. Sachez donc ceci, et gravez-le dans votre esprit : Depuis l'ordre qui sera donné pour rebâtir Jérusalem, jusqu'au Christ prince, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines. Les places et les murailles seront bâties de nouveau dans des temps fâcheux et difficiles.

COMMENTAIRE

UT CONSUMMETUR PRÆVARICATIO, ET FINEM ACCIPIAT PECCATUM, ET DELEATUR INIQUITAS. Il y en a qui traduisent (1) : *Jusqu'à ce que la prévarication soit à son comble, et que le crime soit consommé ;* que les Juifs, en crucifiant Jésus-Christ, mettent la dernière mesure à leur iniquité, et qu'ils achèvent l'œuvre de leur réprobation. Mais le texte hébreu et la suite du discours marquent plutôt l'abolition du péché, sa fin, son expiation. L'hébreu à la lettre (2) : *Pour finir les crimes, pour sceller les péchés, pour expier l'iniquité.* Le crime est scellé, caché, couvert, lorsque Dieu le pardonne et que l'homme l'expie par la pénitence.

UT ADDUCATUR JUSTITIA SEMPITERNA. Que le Messie, que Jésus-Christ qui est la justice essentielle, la source de toute justice et la règle de toute droiture, paraisse (3). *Christus factus est nobis sapientia a Deo, et justitia, et sanctificatio* (4).

UT IMPLEATUR VISIO, ET PROPHETIA. Jésus-Christ est l'objet et la fin de toutes les prophéties de l'Ancien Testament ; elles l'ont toutes pour objet direct ou indirect (5) : *Finis legis Christus ad justitiam omni credenti.* Il est comme le sceau de toutes les prophéties, selon Tertullien (6) : *Christus est signaculum omnium prophetarum, adimplens omnia quæ retro erant de eo nuntiata.*

ET UNGATUR SANCTUS SANCTORUM. Que le Messie, Jésus-Christ, soit oint du Saint-Esprit et de la vertu de Dieu (7) : *Jesus a Nazareth, quomodo unxit eum Deus Spiritu sancto, et virtute.* Et Isaïe (8) : *L'Esprit du Seigneur se repose sur moi, c'est pourquoi le Seigneur m'a donné l'onction sacrée.*

℣. 25. AB EXITU SERMONIS, UT ITERUM ÆDIFICETUR JERUSALEM, USQUE AD CHRISTUM DUCEM, HEBDOMADES SEPTEM, ET HEBDOMADES SEXAGINTA DUÆ ERUNT. Artaxerxès était très favorable aux Juifs. Peut-être sa mère, Esther, que Platon appelle *Amastridem* τοῦ Ἀρταξέρξου μητέρα. Ξέρξου δὲ γυναῖκα (Alcibiade, I), vivait-elle encore. Quoi qu'il en soit, il rendit deux édits en faveur des Juifs. Le premier (I Esdras VII), ne dit rien des murs de la ville ; le second (II Esdras II), permet de les rebâtir, et la date la plus généralement adoptée, fixe l'édit à l'an 445 ou 444 avant l'ère vulgaire (9). Soixante-dix semaines d'années font 490 ans divisés en trois périodes : 1° Sept semaines, ou 49 ans, après lesquels les murs de Jérusalem seront complètement achevés ; 2° Soixante-deux semaines ou 434 ans, à la fin desquels le Christ sera oint ; 3° la soixante-dixième semaine, au milieu de laquelle le Christ sera mis à mort. Malgré notre répugnance à nous mettre en dehors des traditions des commentateurs catholiques, nous croyons, à l'exemple de Vorstius et du P. Colombier, devoir fixer la date de l'édit à l'année 455 ou 454, vingtième année depuis qu'Artaxerxès fut associé à son père. Les 490 ans, ou mieux, les 486 ans et six mois, puisque le Christ doit mourir au milieu de la soixante-dixième semaine, nous reportent en l'an 32-33 de l'ère vulgaire.

ÆDIFICABITUR PLATEA, ET MURI IN ANGUSTIA TEMPORUM. On peut voir dans Néhémie les difficultés et les oppositions que formèrent les ennemis des Juifs pour empêcher le rétablissement des murs de Jérusalem (10). Il y en a qui traduisent : Les murs seront rétablis *dans cet espace si court.* Mais quarante-neuf ans ne suffisaient-ils pas pour cet ouvrage ? Et ne savons-nous pas de Néhémie lui-même, que la ville fut fermée en cinquante-deux jours (11) ? Pour mettre la ville dans un par-

---

(1) *Theodoret.* Ἕως τοῦ παλαιωθῆναι τὸ παράπτωμα, καὶ τοῦ τελεσθῆναι ἁμαρτίαν. Ἀντὶ τοῦ ἕως ἂν αὐξηθῇ αὐτῶν τὸ συσσεβὲς τόλμημα, καὶ τέλος λάβῃ ἡ ἁμαρτία. Λέγει δὲ ἁμαρτίαν τελειουμένην, καὶ παράπτωμα παλαιούμενον, εἰς ὃν αὐξανόμενον, καὶ εἰς ἕτερον ἀφανούμενον, τὸν κατὰ Κυρίου τολμηθέντα σταυρόν.

(2) לכלא הפשע ולהתם חטאות ולכפר עון

(3) *Jerem.* XXIII. 6. *et* XXXIII. 16 Dominus justus noster. - *Isai.* LIII. 11. Justificabit ipse servus meus multos.

(4) I. *Cor.* I. 30.

(5) *Rom.* X.

(6) *Tertullian. contra Judæos.*

(7) *Act.* X. 38.

(8) *Isai.* LXI. 1. *et Luc.* IV. 18.

(9) Dans les *Études religieuses*, liv. de décembre 1875, la date est fixée à 455 ou 454, dans une étude de la part du P. Colombier. Cette idée n'est pas nouvelle. Déjà au XVII° siècle, Vorstius, dans le *Recueil de Crenius*, fascicul. III. pag. 890-900, avait composé à ce sujet une longue et très savante dissertation, dans laquelle il prouve que la vingtième année d'Artaxerxès doit se prendre, non de la mort de Xerxès en 465, mais de l'année où Artaxerxès fut associé au trône, c'est-à-dire dix ans plus tôt, en 475. D'où il suit que l'édit dont parle Néhémie, à la vingtième année d'Artaxerxès, remonterait à la date de 455 ou 454 de l'ère vulgaire.

(10) II. *Esdr.* IV. VI. VII.

(11) II. *Esdr.* VI. 15. Completus est autem murus vigesimo quinto die mensis Elul, quinquaginta duobus diebus.

26. Et post hebdomades sexaginta duas occidetur Christus; et non erit ejus populus qui eum negaturus est. Et civitatem et sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo; et finis ejus vastitas, et post finem belli statuta desolatio.

27. Confirmabit autem pactum multis hebdomada una; et in dimidio hebdomadis deficiet hostia et sacrificium, et erit in templo abominatio desolationis, et usque ad consummationem et finem perseverabit desolatio.

26. Et après soixante-deux semaines, le Christ sera mis à mort; et le peuple qui doit le renier ne sera plus son peuple. Un peuple, avec son chef qui doit venir, détruira la ville et le sanctuaire; elle finira par une ruine entière; et la désolation à laquelle elle a été condamnée, lui arrivera à la fin de la guerre.

27. Il confirmera son alliance avec plusieurs, dans une semaine, et, à la moitié de la semaine, les hosties et les sacrifices seront abolis; l'abomination de la désolation sera dans le temple; et la désolation durera jusqu'à la consommation, et jusqu'à la fin.

COMMENTAIRE

fait état de défense, il fallut sans doute un bien plus long temps ; mais quarante-neuf années sont plus que suffisantes.

℣. 26. POST HEBDOMADES SEXAGINTA DUAS OCCIDETUR CHRISTUS. Il faut prendre ces soixante deux semaines depuis le parfait rétablissement des murs de Jérusalem. Nous avons donc comme données chronologiques :

Date de l'édit.		455 ou 454	
Rétablissement complet des murs de Jérusalem.	49 ans	»	»
Les 62 semaines jusqu'au ministère public de Jésus-Christ.	434 ans	»	»
Demi-semaine jusqu'à sa mort.	3 ans 6 mois	»	»
Total.	486	486 ans 6 mois.	
An de l'ère vulgaire.		31 et 6 mois ou 32 et 6 mois.	

OCCIDETUR CHRISTUS, ET NON ERIT EJUS POPULUS, QUI EUM NEGATURUS EST. Les Juifs qui ont renié Jésus-Christ, qui l'ont livré aux Romains et qui l'ont crucifié par les mains des soldats, ont perdu la prérogative qui les distinguait ; ils sont déchus de la qualité de peuple de Dieu. L'hébreu (1) : *Le Christ* ou le Messie *sera exterminé,* ou retranché, *et il n'aura point.* Cette expression suspendue et incomplète, *il n'aura point,* est expliquée assez différemment. Saint Jérôme l'entend de Jésus-Christ, qui ne recevra plus ce peuple infidèle qui l'aura renié. D'autres (2) : *Et ce peuple qu'il était venu racheter, ne lui sera point obéissant.* Le grec (3) : *L'onction sera exterminée, et il n'y aura point de jugement en lui* ; c'est à-dire, suivant Théodoret, la puissance royale désignée par *le jugement* et le sacerdoce marqué par *l'onction,* manqueront chez les Juifs au temps de Jésus-Christ. La Judée était alors gouvernée par les procurateurs romains ; Hérode et Philippe, fils du grand Hérode, en possédaient une partie ; ainsi le royaume était entre les mains des étrangers. Le sacerdoce était possédé par des prêtres, qui ne recevaient point l'onction selon la loi, et qui ne tenaient point cette dignité à vie, comme il était réglé par Moïse ; l'ordre de la succession était entièrement renversé. D'autres traduisent (4): *Le Christ sera mis à mort, et il n'aura aucun secours.* Saint Augustin (5) : *Il sera mis à mort, et il n'appartiendra point à cette ville de Jérusalem.* Il abandonnera les Juifs et leur ville.

CIVITATEM ET SANCTUARIUM DISSIPABIT POPULUS CUM DUCE VENTURO. Ce chef est Vespasien ou Titus qui, *avec son peuple,* avec l'armée romaine, détruisit la ville et le temple de Jérusalem.

℣. 27. CONFIRMABIT PACTUM MULTIS HEBDOMADA UNA. L'alliance de Jésus-Christ a été confirmée, établie, scellée dans la dernière des soixante-dix semaines, par l'effusion de son sang et par la prédication de l'Évangile. Quand on dit qu'elle a été confirmée *avec plusieurs,* ce n'est pas à dire que Jésus-Christ ne soit pas mort pour tout le monde; mais tous n'ont pas été participants du mérite de sa mort et la plupart des Juifs en particulier, par leur incrédulité, ont justement mérité d'être exclus de son alliance parfaite. Le Sauveur semblait faire allusion à ce passage, lorsqu'il disait (6) : *Ceci est mon sang d'une nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs.*

DEFICIET HOSTIA ET SACRIFICIUM. Ils seront rendus inutiles par la mort du Sauveur, qui est la perfection et la consommation des anciens sacrifices (7). Voyez le verset 25. Puis, ils seront à tout jamais interrompus, par la ruine du temple et la dispersion des Juifs dans l'univers entier.

ERIT IN TEMPLO ABOMINATIO DESOLATIONIS. L'hébreu à la lettre (8) : *Et sur l'aile l'abomination de désolation.* Cette *aile* marque le temple

(1) יכרת משיח ואין לו Occidetur Christus, et non erit ejus.

(2) *Grotius et protest. quidam.*

(3) Les Septante : Ἐξολοθρευθήσεται χρίσμα, καὶ κρίμα οὐκ ἔσται (*vel* οὐκ ἔστιν) ἐν αὐτῷ.

(4) *Vatab. L'Emp. Pagn. Geïer. Cast. Bodin.*

(5) *Aug. Ep.* CIC. *c.* 7. *num.* 21. Il lit : Occidetur Christus, et non erit ejus.

(6) *Matt.* XXVI. 28.

(7) *Hieron. in Dan.* IX. Quidquid enim in templo postea factum est, non fuit sacrificium Dei, sed cultus diaboli.

(8) ועל כ-ף שקוצים משמם

d'après les anciens commentateurs (1). On peut donner ce nom principalement au toit ou au frontispice du temple (2), ou aux appartements qui environnaient le lieu saint. L'abomination se vit dans le temple, lorsque les Romains l'ayant pris, y plantèrent leurs enseignes chargées des figures de leurs dieux et des images des césars ; ou bien, cette abomination marque les infamies, les meurtres, et les autres sacrilèges qui furent commis dans le lieu saint par les Juifs mêmes, pendant le dernier siège. Le prophète ajoute que l'abomination y demeurera, *usque ad consummationem et finem*, jusqu'à la consommation et jusqu'à la fin ; ou plutôt suivant l'hébreu (3) : *Jusqu'à la ruine déterminée*, jusqu'à ce que le temple soit entièrement ruiné. C'est le sens le plus naturel ; les termes hébreux marquent ordinairement une perte entière, et l'exécution des plus sévères jugements de Dieu (4). Tertullien stigmatisait devant le sénat romain l'ingratitude des Juifs, et, leur imprimant au front la flétrissure du déicide, il s'écriait : « Quand ils n'en conviendraient pas, leur état actuel le prouverait assez. Dispersés, vagabonds, bannis de leur patrie, ils errent partout, sans avoir ni Dieu ni homme pour roi ; sans qu'il leur soit permis de mettre le pied dans leur pays, même comme étrangers (5). »

---

(1) Ἐπὶ τὸ ἱερὸν βδέλυγμα τῶν ἐρημώσεων ἔσται.
(2) *Matt.* IV. 5. Super pinnaculum templi. *Gr.* Πτερύγιον.
(3) עד כלה ונחרצה
(4) Voyez *Isai.* X. 22. 23 ; XXVIII. 22. - *Jerem.* IV. 27 ; V. 10. *etc.*
(5) *Tertull. Apologet.* XXI.

CHAPITRE X

Vision de Daniel sur le Tigre. Le prince du royaume des Perses resiste à l'ange Gabriel. Saint Michel, prince d'Israël, vient au secours de Gabriel. Le prince des Grecs vient se joindre au prince des Perses contre Gabriel.

1. Anno tertio Cyri, regis Persarum, verbum revelatum est Danieli, cognomento Baltassar, et verbum verum, et fortitudo magna; intellexitque sermonem; intelligentia enim est opus in visione.
2. In diebus illis, ego Daniel lugebam trium hebdomadarum diebus;

1. La troisième année de Cyrus, roi des Perses, une parole fut révélée à Daniel surnommé Baltassar; une parole véritable, et une grande puissance; il comprit ce qui lui fut dit; car il est besoin d'intelligence dans les visions.
2. En ces jours-là, moi Daniel, je fus dans les pleurs tous les jours pendant trois semaines.

COMMENTAIRE

℣. 1. Anno tertio Cyri regis Persarum. On peut considérer ces paroles comme la conclusion du chapitre précédent, ou comme la date de la vision qui suit dans ce chapitre, et dans les deux suivants. Cette troisième année ne peut être la troisième après la constitution de l'empire perse (556), comme semble l'insinuer le texte. Cette troisième année dont il est ici question, est, selon l'opinion générale, la troisième depuis la prise de Babylone, soit vers 535. Comme Darius le Mède était alors vice-roi et que Cyrus, les trois premières années qui suivirent la chute de l'empire chaldéen, avait conservé son titre de roi des Perses, sans y ajouter celui de Babylone (voyez VI, 1), le prophète le désigne simplement sous ce nom, afin d'éviter toute confusion historique. Darius régnait à Babylone sous la suprême autorité de Cyrus, comme au commencement du XIXe siècle, les généraux de Napoléon, élevés à la royauté, régnaient sous sa dépendance.

Verbum verum, et fortitudo magna. L'hébreu (1) : *Une vérité de chose* (ou de *parole*), *et une grande milice*, ou une grande armée, ou *un grand temps* (2) de guerre, de combats, de souffrances. Le substantif צבא *tsâbâ* signifie à la fois *armée*, troupes, et temps de guerre, de calamités publiques et même privées, comme dans Job, XIV, 14. Peut-être cette phrase ambiguë désigne-t-elle le choc des armées qui détruiront les empires dont il est ici question.

Intelligentia est opus in visione. L'hébreu (3) : *Et il eut l'intelligence dans cette vision;* ou bien, il reçut l'intelligence de cette vision; ou il s'appliqua à connaître la vision qu'il avait eue auparavant; il en chercha le sens et l'explication.

℣. 2. Lugebam trium hebdomadarum diebus. L'hébreu : *Trois semaines de jours;* pour les distinguer des semaines d'années dont il a parlé précédemment (4). Il jeûna depuis le troisième jour du premier mois, jusqu'au vingt-quatrième du même mois (5). Il est à croire qu'il jeûna les jours de sabbat, et même pendant la fête de Pâque, qui se rencontra dans cet intervalle; car il dit expressément au verset 3, que pendant ces trois semaines il ne mangea ni pain, ni viande, et qu'il n'usa ni de vin, ni d'huile.

Mais quelle était la cause des pleurs, et du jeûne de ce prophète? Théodoret (6) croit que Daniel s'affligeait de l'indifférence du peuple qui, attaché à Babylone et aux commodités qu'il y rencontrait, ne voulait pas profiter de la liberté que lui donnait Cyrus, de s'en retourner en Judée; préférant ainsi la captivité et une terre étrangère, à sa propre liberté et à son pays. Usher (7) veut que le prophète s'affige de ce que les Samaritains avaient corrompu par argent les officiers de la cour de Cyrus, et avaient arrêté la construction du temple. Mais nous sommes persuadé que la douleur du prophète ne venait que de l'obscurité qu'il trouvait encore dans les prophéties qui lui avaient été révélées. L'ange Gabriel, qui vient le consoler, ne touche aucune des deux raisons que l'on allègue; il se contente de lui découvrir ce qui devait arriver, et de lui expliquer d'une manière plus claire, diverses choses qu'il n'avait déclarées qu'obscurément dans les visions précédentes (8).

---

(1) ואמת הדבר וצבא גדול
(2) *Jun. Piscat. Grot. Castal. Vatab. Muns'. Pag. Polan. etc.*
(3) וביבנה לו במראה Καὶ σύνεσις ἐδόθη αὐτῷ ἐν τῇ ὁπτασίᾳ. *Theodot.*
(4) *Dan.* IX. 24.
(5) Voyez le ℣. 4.
(6) *Theodoret. hic.*
(7) *Usser. ad an. m.* 3470. *Vide* I. *Esdr.* I. *et* 14.
(8) Comparez le chap. IX. 30. 31. 32. 44. avec le chap. XII. 7. 9. 11. 13.

3. Panem desiderabilem non comedi, et caro et vinum non introierunt in os meum; sed neque unguento unctus sum, donec complerentur trium hebdomadarum dies.

4. Die autem vigesima et quarta mensis primi, eram juxta fluvium magnum, qui est Tigris.

5. Et levavi oculos meos, et vidi: et ecce vir unus vestitus lineis, et renes ejus accincti auro obrizo;

6. Et corpus ejus quasi chrysolithus, et facies ejus velut species fulguris, et oculi ejus ut lampas ardens; et brachia ejus, et quæ deorsum sunt usque ad pedes, quasi species æris candentis; et vox sermonum ejus ut vox multitudinis.

7. Vidi autem, ego Daniel, solus visionem grandem hanc; porro viri qui erant mecum non viderunt, sed terror nimius irruit super eos, et fugerunt in absconditum.

8. Ego autem relictus solus, vidi visionem grandem hanc; et non remansit in me fortitudo, sed et species mea immutata est in me, et emarcui, nec habui quidquam virium.

9. Et audivi vocem sermonum ejus; et audiens jacebam consternatus super faciem meam, et vultus meus hærebat terræ.

10. Et ecce manus tetigit me, et erexit me super genua mea et super articulos manuum mearum,

11. Et dixit ad me: Daniel, vir desideriorum, intellige verba quæ ego loquor ad te; et sta in gradu tuo; nunc enim sum missus ad te. Cumque dixisset mihi sermonem istum, steti tremens.

12. Et ait ad me: Noli metuere, Daniel; quia ex die primo quo posuisti cor tuum ad intelligendum ut te affligeres in conspectu Dei tui, exaudita sunt verba tua; et ego veni propter sermones tuos.

13. Princeps autem regni Persarum restitit mihi viginti et uno diebus; et ecce Michael, unus de principibus primis, venit in adjutorium meum; et ego remansi ibi juxta regem Persarum.

3. Je ne mangeai d'aucun pain agréable au goût; et ni chair, ni vin n'entrèrent dans ma bouche: je ne me servis même d'aucune huile, jusqu'à ce que ces trois semaines fussent accomplies.

4. Or, le vingt-quatrième jour du premier mois, j'étais près du grand fleuve du Tigre,

5. Et levant les yeux, je vis tout d'un coup un homme qui était vêtu de lin, dont les reins étaient ceints d'une ceinture d'or très pur:

6. Son corps était éclatant comme la pierre de chrysolite; son visage brillait comme les éclairs, et ses yeux paraissaient comme une lampe ardente; ses bras et tout le reste du corps, jusqu'aux pieds, étaient comme un airain étincelant; et le son de sa voix était comme le bruit d'une multitude.

7. Moi, Daniel, je vis seul cette vision: et ceux qui étaient avec moi, ne la virent point; mais ils furent saisis d'épouvante, et ils s'enfuirent dans des lieux obscurs.

8. Étant donc demeuré seul, j'eus cette grande vision; la vigueur de mon corps m'abandonna; mon visage fut changé; je tombai en faiblesse, et il ne me demeura aucune force.

9. Le bruit d'une voix retentissait à mon oreille: et l'entendant, j'étais couché sur le visage, dans une extrême frayeur, et mon visage était collé à la terre.

10. Alors une main me toucha, et me fit lever sur mes genoux et sur mes mains.

11. Et la voix me dit: Daniel, homme de désirs, entendez les paroles que je viens vous dire, et levez-vous debout; car je suis maintenant envoyé vers vous. Après qu'il eut dit cela, je me tins debout en tremblant:

12. Et il me dit: Daniel, ne craignez point; car, dès le premier jour qu'en vous affligeant en la présence de votre Dieu, vous avez appliqué votre cœur à l'intelligence, vos paroles ont été exaucées, et vos prières m'ont fait venir ici.

13. Le prince du royaume des Perses m'a résisté vingt-un jours: mais Michel, le premier d'entre les premiers princes, est venu à mon secours, et je suis demeuré là près du roi des Perses.

COMMENTAIRE

V. 3. Panem desiderabilem. Il n'usa que de pain noir et de nourriture grossière, comme il se pratiquait dans le deuil. Il s'abstint de vin, de viande et d'huile: ce qu'on peut entendre ou de l'huile de parfum, ou de l'huile dont on se frottait; ou enfin de celle dont on se servait pour manger.

V. 5. Vir vestitus lineis. Les Septante: *Vêtu de byssus*. Symmaque (1): *D'habits choisis*, d'habits précieux. L'hébreu *baddîm*, signifie des vêtements *de lin* (2).

Auro obrizo. L'hébreu (3): *De l'or d'Oûphaz*. Oûphaz est un nom de pays d'où venait cet or. Voyez Jérémie, x, 9.

V. 6. Corpus ejus quasi chrysolithus. Cette pierre tire sur le vert gai de la mer, elle est transparente, de couleur d'or mêlé de vert, qui jette un beau feu. L'hébreu (4): *Son corps était comme le Tharschitsch*. Théodotion a cru que *Tharschitsch* signifiait la mer; et c'est apparemment ce qui a donné lieu de le traduire par la chrysolithe. Théodoret l'a pris pour un or très pur, apporté de Tharsis. Nous ne doutons point qu'en cet endroit il ne signifie une pierre précieuse, de même que dans l'Exode; mais on ne connaît pas positivement quelle sorte de pierre c'était (5).

V. 10. Manus tetigit me. Une main que je ne distinguai pas, me toucha, me soutint, me releva. Quelques auteurs entendent par cette main, le Saint-Esprit (6). Mais c'était plutôt l'ange Gabriel, qui parut sous la figure d'un homme.

V. 11. Vir desideriorum. Voyez le chapitre ix, 23.

V. 12. Veni propter sermones tuos. *Vos prières m'ont fait venir ici;* ou: *Je suis venu pour vos paroles*; pour satisfaire à vos demandes, et pour vous instruire de ce que vous demandez.

V. 13. Princeps autem regni Persarum restitit mihi, viginti et uno diebus. Saint Jérôme,

(1) Ἐνδεδυμένος; ἐξαίρετα.
(2) בדים *Vide Exod.*
(3) בכתם אופז — (4) וגויתו כתרשיש
(5) Voyez notre commentaire sur l'*Exod.* xxxviii, 20.
(6) *Ezech.* i, 3. *et Matth.* xii, 28. *Collatum cum Luc.* xi, 20.

14. Veni autem ut docerem te quæ ventura sunt populo tuo in novissimis diebus, quoniam adhuc visio in dies.

15. Cumque loqueretur mihi hujuscemodi verbis, dejeci vultum meum ad terram, et tacui.

16. Et ecce quasi similitudo filii hominis tetigit labia mea ; et aperiens os meum, locutus sum, et dixi ad eum qui stabat contra me : Domine mi, in visione tua dissolutæ sunt compages meæ, et nihil in me remansit virium;

17. Et quomodo poterit servus domini mei loqui cum domino meo ? nihil enim in me remansit virium, sed et halitus meus intercluditur.

18. Rursum ergo tetigit me quasi visio hominis, et confortavit me, et dixit :

19. Noli timere, vir desideriorum; pax tibi : confortare, et esto robustus. Cumque loqueretur mecum, convalui, et dixi : Loquere, domine mi, quia confortasti me.

14. Or je suis venu pour vous apprendre ce qui doit arriver à votre peuple aux derniers jours ; car cette vision ne s'accomplira qu'après bien du temps.

15. Lorsqu'il me disait ces paroles, je baissais le visage contre terre, et je demeurais dans le silence.

16. Et en même temps, celui qui avait la ressemblance d'un homme me toucha les lèvres ; et ouvrant la bouche, je parlai, et je dis à celui qui se tenait debout devant moi : Mon Seigneur, lorsque je vous ai vu, tout ce qu'il y a en moi de nerfs et de jointures s'est relâché, et il ne m'est resté aucune force.

17. Et comment le serviteur de mon seigneur pourra-t-il parler avec mon seigneur ? Je suis demeuré sans aucune force ; et je perds même la respiration.

18. Celui donc que je voyais sous la figure d'un homme, me toucha encore, me fortifia,

19. Et me dit : Ne craignez point, homme de désirs ; la paix soit avec vous ; prenez courage, et soyez ferme. Lorsqu'il me parlait encore, je me trouvais, plein de force et je lui dis : Parlez, mon seigneur, parce que vous m'avez fortifié.

COMMENTAIRE

Théodoret, et la plupart des interprètes (1) en cet endroit, soutiennent que ce prince des Perses était l'ange, à qui Dieu avait confié la garde et le gouvernement du royaume des Perses. C'est un sentiment fort commun dans l'antiquité, que non seulement chacun de nous a son bon ange, qui veille à notre conduite ; mais aussi que chaque état, chaque empire a son archange qui en a soin, qui le gouverne. Cet ange des Perses s'opposait, dit-on, à Gabriel et à saint Michel, parce qu'il voulait retenir les Juifs le plus longtemps qu'il pouvait dans le royaume de Perse, où ils convertissaient quelques Persans, et sur lequel ils attiraient les bénédictions de Dieu.

D'autres (2) soutiennent que c'était un mauvais ange qui, jaloux du bonheur des Israélites, s'opposait de toutes ses forces à leur délivrance. En effet, comment concevoir cette opposition de sentiment entre de bons anges; surtout quand il s'agit d'exécuter les ordres exprès du Seigneur ? Mais on peut aisément retorquer ce raisonnement contre ceux qui le proposent ; car si c'était un mauvais ange qui présidait au royaume de Perse, comment put-il résister et tenir si longtemps contre l'archange Gabriel et saint Michel, après que ces saints archanges lui eurent déclaré la volonté de Dieu.

Je croirais plutôt, dit dom Calmet, que ce prince des Perses est Cyrus, qui résista pendant vingt-un jours à Gabriel, qui l'engageait intérieurement à donner la liberté aux Juifs. Dieu avait destiné Cyrus pour renverser l'empire des Chaldéens et des Mèdes, et pour fonder la monarchie des Perses. Il avait prédit par ses prophètes, que ce prince serait le libérateur de son peuple. L'entreprise de détruire la monarchie des Chaldéens était si grande, qu'il n'est nullement étrange que Cyrus ait balancé longtemps avant de s'y décider. Tout le monde convient que nous avons la liberté de résister, et que nous résistons en effet souvent aux inspirations qui nous sont envoyées de la part de Dieu. Et on ne doute point que, souvent, les saints anges ne soient les ministres dont Dieu se sert pour nous déterminer à certaines entreprises. Le sentiment que nous proposons a été suivi par plusieurs interprètes. Cyrus n'accorda pas l'édit favorable aux Juifs, immédiatement après la prise de Babylone, mais la troisième année, vers la fin de 536. Babylone était tombée en 538.

MICHAEL UNUS DE PRINCIPIBUS PRIMIS VENIT IN ADJUTORIUM MEUM. Gabriel ne quitta le roi des Perses, pour venir à Daniel, qu'après que Michel fut venu à son secours pour prendre sa place, et pour continuer à solliciter ce prince, et à le porter à ce qu'ils souhaitaient de lui. Gabriel y devait ensuite retourner, après avoir instruit Daniel. Voyez les versets 20 et 21 de ce chapitre, et le chapitre XI, verset 1. On peut traduire (3) : *Michel le premier des principaux princes.*

℣. 14. QUONIAM ADHUC VISIO IN DIES. *Car cette vision ne s'accomplira qu'après bien du temps.* Ou bien : Car j'ai encore bien des choses à vous découvrir ; le temps des visions n'est pas encore passé.

℣. 16. QUASI SIMILITUDO FILII HOMINIS TETIGIT LABIA MEA. C'est l'archange Gabriel qui lui apparut sous la forme d'un homme. Voyez le verset 18,

---

(1) *Hieronym. Origen. Isid. Pelus. Chrysost. D. Thom. Lyr. Tir. Perer. Vat. Grot. Maldon. etc. Vide, si placet, et Origen. contra Cels. pag. 378. Et de Princip. l. III. c. 3. Isidor. Pelus. lib. II. Ep. LXXXV. Chrysost. apud Photi. cod. 277. D. Thom. I. part. qu. 113. art. 8.*

(2) *Vide Rupert. de Victoria Verbi l. IX.-Cassian. coll. VIII. cap. 13. - Theodoret. hic. Sanct. Cahier. Pisc. etc.*

(3) מיכאל אחד השרים הראשונים *Gabriel unus principum primorum.*

20. Et ait: Numquid scis quare venerim ad te? Et nunc revertar ut prælier adversum principem Persarum. Cum ego egrederer, apparuit princeps Græcorum veniens.

21. Verumtamen annuntiabo tibi quod expressum est in scriptura veritatis; et nemo est adjutor meus in omnibus his, nisi Michael, princeps vester.

20. Alors il me dit : Savez-vous pourquoi je suis venu à vous ? Je retourne maintenant pour combattre contre le prince des Perses. Lorsque je sortais, le prince des Grecs est venu à paraître.

21. Mais je vous annoncerai présentement ce qui est marqué dans l'écriture de la vérité ; et nul ne m'assiste dans toutes ces choses, sinon Michel, qui est votre prince.

COMMENTAIRE

et chapitres IX, 21, et VIII, 15. Jusqu'alors Daniel n'avait point parlé, tant la vue de l'ange l'avait étonné et interdit; et comme il avait été nécessaire que l'archange Gabriel le touchât pour le faire relever, il fallut encore qu'*il touchât ses lèvres,* pour lui donner la liberté de *parler ;* et qu'il le touchât une troisième fois, pour lui redonner sa première *force,* qu'il avait perdue. Après donc qu'il a témoigné à l'ange, qu'il ne pouvait point parler avec lui, car il est sans vigueur et dans la dernière faiblesse, il reconnaît dans le moment que cet esprit saint l'a touché pour l'affermir, qu'*il était* alors *plein de force,* et que c'était lui qui *l'avait* ainsi *fortifié.*

Tant de circonstances qui pourraient d'ailleurs paraître inutiles, nous font voir admirablement, comme sous une figure, les divers degrés par lesquels une âme abattue en la présence de Dieu, et accablée sous le poids de sa misère, peut se relever pour son salut. Il n'y a que sa main toute-puissante qui ait la force de *faire lever* l'homme pécheur; et il est besoin qu'il lui dise avec cette voix efficace qui ressuscitait les morts : Tenez-vous ferme sur vos pieds, *sta in gradu tuo.* Il faut ensuite qu'*il touche ses lèvres,* et que, par cet attouchement divin, qui marque l'opération du Saint-Esprit, il lui donne le pouvoir de parler avec une langue renouvelée un langage tout nouveau. Ce langage n'est autre que celui de l'humilité, qui porte l'homme pécheur à confesser sa misère, à reconnaître son impuissance, et à publier la grandeur de la miséricorde de Dieu envers lui.

Mais, en même temps qu'il avoue avec Daniel, *qu'il est demeuré sans aucune force,* et que *tout ce qu'il y avait en lui de nerfs et de jointures s'est relâché,* il se rend digne que Dieu *le touche* de nouveau pour *le fortifier* sensiblement, en sorte qu'étant enfin *plein de force,* il chante un cantique d'actions de grâces à la gloire de son Dieu, et soit en état de lui dire, comme le prophète : Parlez, Seigneur, parce que vous m'avez fortifié, et que je puis maintenant écouter paisiblement et avec joie ce qu'il vous plaira de me commander, pour y obéir comme je le dois. Car le pécheur ainsi converti, ainsi fortifié par l'attouchement de la main de Dieu, doit être toujours prêt à l'écouter pour suivre ses ordres et ses saintes inspirations. Et il a même besoin que cette main miséricordieuse, qui l'a tiré de la terre où il était abattu, le touche encore très souvent pour l'affermir de plus en plus; car c'est la conduite que Dieu tient pour sauver les âmes, qu'il leur fasse recouvrer peu à peu, et comme par divers degrés, *la vigueur* qu'elles ont perdue ; et cela en les touchant tous les jours invisiblement par sa grâce et par la vertu de son esprit.

℣. 20. NUMQUID SCIS QUARE VENERIM AD TE? Il lui avait déjà dit au verset 14, qu'il était venu pour lui déclarer ce qui devait arriver à son peuple, dans les temps à venir. Il veut réveiller l'attention du prophète, et lui faire comprendre la considération que Dieu avait pour lui, en lui envoyant exprès un de ses premiers anges; quoique ce même ange fût alors occupé à surmonter la résistance du roi de Perse.

REVERTAR UT PRÆLIER ADVERSUS PRINCIPEM PERSARUM. Je suis venu ici exprès pour vous; aussitôt que je vous aurai instruit, je retournerai à ma première occupation, pour amener à ma volonté Cyrus, roi de Perse. Voyez le verset 13.

CUM EGREDERER APPARUIT PRINCEPS GRÆCORUM VENIENS. Ce prince des Grecs est, ou l'ange tutélaire de la Grèce, qui alla avec saint Michel, pour combattre le roi de Perse, ou Alexandre le Grand, qui apparut à Gabriel, comme devant un jour ruiner l'empire des Perses, fondé par Cyrus. Les versets 2 et 3 du chapitre suivant, favorisent assez ce dernier sentiment.

℣. 21. QUOD EXPRESSUM EST IN SCRIPTURA VERITATIS. Ce que vous avez écrit des visions précédentes; ces paroles vraies, mais scellées (1) que je vous ai déjà découvertes, et qui renferment encore divers mystères inconnus, et non expliqués.

NEMO EST ADJUTOR MEUS IN OMNIBUS HIS, NISI MICHAEL PRINCEPS VESTER. Dans le combat que j'ai livré au roi de Perse, pour l'engager à ce que je demande, je n'ai été aidé de personne que de Michel, prince, chef tutélaire, protecteur de votre nation. Toute l'antiquité a vu en saint Michel le chef et le défenseur de la Synagogue. L'Église l'honore sous la même qualité.

(1) *Dan.* VIII, 26; XII, 4, 9.

CHAPITRE XI

Empire des Perses ruiné par le roi des Grecs. Successeur de ce prince. Guerre entre les rois du midi et du nord. Roi impie ; ses expéditions contre l'Égypte et contre la Judée ; sa fin malheureuse.

1. Ego autem ab anno primo Darii Medi, stabam ut confortaretur et roboraretur.

2. Et nunc veritatem annuntiabo tibi. Ecce adhuc tres reges stabunt in Perside ; et quartus ditabitur opibus nimiis super omnes ; et cum invaluerit divitiis suis, concitabit omnes adversum regnum Græciæ.

3. Surget vero rex fortis, et dominabitur potestate multa, et faciet quod placuerit ei.

4. Et cum steterit, conteretur regnum ejus, et dividetur in quatuor ventos cæli, sed non in posteros ejus, neque secundum potentiam illius, qua dominatus est ; lacerabitur enim regnum ejus etiam in externos, exceptis his.

1. Pour moi, dès la première année de Darius de la race des Mèdes, j'ai travaillé pour l'aider à s'établir et à se fortifier.

2. Mais maintenant je vous annoncerai la vérité. Il y aura encore trois rois en Perse : le quatrième s'élèvera par la grandeur de ses richesses au-dessus de tous ; et lorsqu'il sera devenu si riche, il animera tous les peuples contre le royaume des Grecs.

3. Mais il s'élèvera un roi vaillant qui dominera avec une grande puissance, et qui fera ce qu'il lui plaira.

4. Et après qu'il sera le plus affermi, son royaume sera détruit ; et il se partagera vers les quatre vents du ciel. Il ne passera point à sa postérité, et ne conservera point la même puissance qu'avait eue ce premier roi ; car son royaume sera déchiré, et il passera à des princes étrangers, sans compter ces quatre.

COMMENTAIRE

V. 1. Ab anno primo Darii stabam ut confortaretur. C'est la continuation du discours de l'ange Gabriel. Il a dit au chapitre précédent qu'il n'avait eu jusque-là que saint Michel, pour l'aider à surmonter la résistance du roi de Perse (1). Il ajoute ici, que lui, Gabriel, s'était joint à saint Michel en cette première année de Darius, pour l'aider et pour le fortifier. En un mot, il nous fait voir que ces deux archanges agissaient de concert, et qu'ils s'aidaient mutuellement l'un l'autre dans les divers emplois, où ils étaient appelés par l'ordre de Dieu.

V. 2. Adhuc tres reges stabunt in Perside, et quartus ditabitur opibus super omnes. Gabriel a déjà parlé de Cyrus, premier roi de Perse, au chapitre précédent (2). Il dit ici qu'après lui on verra encore trois rois de Perse, qui sont Cambyse, Smerdis et Darius fils d'Hystaspe.

Le quatrième prince qui s'élève au-dessus de tous ses prédécesseurs, est Xerxès, dont les forces, les richesses, la puissance sont connues dans l'histoire. *Il anima tous les peuples contre le royaume des Grecs*, par les armées prodigieuses qu'il fit passer dans la Grèce. Trogus (3) dit qu'il avait sous les armes sept cent mille hommes de ses sujets, et trois cent mille hommes de troupes auxiliaires. Hérodote lui en donne bien davantage (4) : il avait, selon lui, un million sept cent mille fantassins, et quatre-vingt mille chevaux, sans compter les chameaux et les chariots. Sa flotte était composée de douze cent sept vaisseaux à trois rangs de rames, sans compter un grand nombre de bâtiments inférieurs. A mesure qu'il avançait vers la Grèce, il obligeait les peuples par où il passait de se joindre à lui, et de prendre les armes contre ses ennemis (5).

V. 3. Surget vero rex fortis. C'est Alexandre le Grand, qui ruina l'empire des Perses. Toute la suite le désigne clairement.

V. 4. Cum steterit, conteretur regnum ejus, et dividetur in quatuor ventos. L'empire d'Alexandre fut partagé après sa mort en quatre parties principales, qui formèrent autant de royaumes distincts. Daniel a déjà parlé de ce fameux partage en plus d'un endroit (6).

Non in posteros ejus. On déféra l'empire à Aridée, autrement Philippe, frère d'Alexandre, en attendant que l'on vît à quoi se terminerait la grossesse de Roxane, qu'Alexandre avait laissée enceinte. Mais ni Aridée, ni Alexandre, fils de Roxane, ni Hercule, fils naturel d'Alexandre le Grand, ne possédèrent jamais tous les états de

(1) Chap. x. 21. Nemo est adjutor meus in omnibus his, nisi Michael princeps vester.

(2) Chap. x. 13. 20.

(3) *Justin. lib.* I. *c.* 10.

(4) *Herodot. l.* VII. *c.* 60 *et* 87.

(5) *Idem. l.* VIII. *c.* 108. Τοὺς δὲ ἀεὶ γενομένους ἐμποδὼν, συστρατεύεσθαι ἠνάγκαζε.

(6) *Dan.* VII. 6. 7. *et* VIII. 8. 22.

5. Et confortabitur rex austri; et de principibus ejus prævalebit super eum, et dominabitur ditione: multa enim dominatio ejus.

6. Et post finem annorum fœderabuntur, filiaque regis austri veniet ad regem aquilonis facere amicitiam; et non obtinebit fortitudinem brachii, nec stabit semen ejus; et tradetur ipsa, et qui adduxerunt eam adolescentes ejus, et qui confortabant eam in temporibus.

5. Et le roi du midi se fortifiera; mais l'un de ses princes sera plus puissant que lui: il dominera sur beaucoup de pays, car son pouvoir sera grand.

6. Quelques années après, ils feront alliance ensemble; et la fille du roi du midi viendra vers le roi de l'aquilon, pour s'allier à lui; mais elle ne s'établira point par un bras fort: et sa race ne subsistera point: elle sera livrée elle-même, avec les jeunes hommes qui l'avaient amenée, et qui l'avaient soutenue en divers temps.

COMMENTAIRE

ce prince; et, avant qu'il se fût passé quinze ans depuis sa mort, sa mère, son frère et ses fils périrent malheureusement de mort violente.

LACERABITUR REGNUM EJUS IN EXTERNOS, EXCIPTIS HIS. Avant que l'empire fût scindé en quatre grands royaumes, il y eut un émiettement des provinces qu'il serait trop long de reproduire ici. Chacun voulut avoir sa part; on en fit trente-quatre.

Mais la plupart de ces gouverneurs périrent dans les guerres qu'ils se firent les uns aux autres. Il n'y en eut que quatre qui persévérèrent et qui laissèrent de grands royaumes à leurs descendants. Daniel ne fait ici attention qu'aux rois d'Égypte et de Syrie; parce que ce sont les seuls qui aient fait la guerre au peuple de Dieu. Saint Jérôme l'explique autrement. L'empire d'Alexandre fut partagé à des étrangers, outre les quatre monarques de l'Égypte, de l'Asie, de la Syrie, de la Macédoine; car on vit dans l'étendue de l'empire divers rois étrangers, et qui n'avaient nulle liaison avec Alexandre, prendre le diadème, et fonder des royaumes dans la Cappadoce, dans l'Arménie, dans la Bythinie, à Héraclée, et sur le Bosphore. *Atque ita maximum in terris Macedonum regnum nomenque, inde a morte Alexandri distractum in multa regna est,* dit Tite-Live (1).

V. 5. CONFORTABITUR REX AUSTRI. Ptolémée, fils de Lagus, un des premiers généraux d'Alexandre, eut d'abord pour sa part le gouvernement de l'Égypte, de la Libye, de la Cyrénaïque. Il fut un des premiers qui prirent le diadème, après la mort des enfants d'Alexandre; car, jusqu'alors, ils s'étaient abstenus du nom et des marques de la dignité royale (2): *Hujus honoris ornamentis tamdiu omnes abstinuerunt, quamdiu filii regis superesse potuerunt.* Ce prince fit diverses conquêtes, dont il augmenta ses états; il prit l'île de Chypre (3), et se saisit de Jérusalem (4), en y entrant un jour de sabbat, sous prétexte de dévotion.

ET DE PRINCIPIBUS EJUS PRÆVALEBIT SUPER EUM. Un des princes héritiers des états d'Alexandre le Grand, sera plus puissant que Ptolémée, fils de Lagus, dont on vient de parler. Ce prince si puissant est Séleucus Nicator, qui se vit maître de toute la Syrie, de la Babylonie, de la Médie (5), et des pays voisins. Il posséda aussi la Judée et Jérusalem (6).

V. 6. POST FINEM ANNORUM FŒDERABUNTUR. Les rois d'Égypte et de Syrie feront alliance entr'eux. Le prophète passe beaucoup de circonstances, et ne s'attache qu'à ce qui touche de plus près son sujet, aux rois qui ont eu quelque rapport avec les Juifs. Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, et Antiochus Théos, roi de Syrie, s'étaient fait une guerre cruelle pendant quelques années (7). Ptolémée, qui n'aimait point la guerre, la termina en donnant sa fille Bérénice en mariage au roi de Syrie. Pour cela il obligea ce prince à répudier Laodicé, dont il avait eu deux fils, Séleucus et Antiochus. Bérénice apporta des richesses immenses pour sa dot à son époux; d'où vient qu'on l'appela φερνοφόρος qui signifie en grec, celle *qui apporte une grande dot.*

NON OBTINEBIT FORTITUDINEM BRACHII, NEC STABIT SEMEN EJUS. Bérénice ne fut pas longtemps en faveur. Antiochus, son époux, s'en dégoûta, et, après la mort de Ptolémée Philadelphe, il reprit Laodicé qu'il avait répudiée. Celle-ci, craignant que ce prince inconstant ne fît revenir Bérénice, empoisonna Antiochus, et envoya des sicaires pour tuer Bérénice avec le jeune Antiochus, dont elle était mère. Mais Bérénice, en ayant été informée, s'enferma dans l'asile de Daphné près d'Antioche, où elle se vit bientôt assiégée par les partisans de Laodicé. Toutes les villes d'Asie et son frère Ptolémée Évergète en ayant eu avis, accoururent à son secours; mais, avant qu'ils fussent arrivés, le jeune prince Antiochus tomba entre les mains de Laodicé, qui le fit mourir. Bérénice, outrée de douleur et de rage, prend les armes, monte sur son char, et poursuit Cénæus, le cruel ministre des ordres de Laodicé; elle l'abat d'un coup de pierre, après l'avoir manqué de son javelot; fait passer son char sur son

(1) *Livius, lib.* XLV. — (2) *Justin. lib.* XV.
(3) *Vide Diodor. lib.* XIX.
(4) *Joseph. Antiq. lib.* XII, c. 1.
(5) *Appian. Syriac. p.* 122. *Vide Grot.*
(6) *Sever. Sulpit. Hist. Sacr. l.* II.
(7) *Hieron. in Dan.* XI.

7. Et stabit de germine radicum ejus plantatio: et veniet cum exercitu, et ingredietur provinciam regis aquilonis, et abutetur eis, et obtinebit.

8. Insuper et deos eorum, et sculptilia, vasa quoque pretiosa argenti et auri, captiva ducet in Ægyptum, ipse prævalebit adversus regem aquilonis.

9. Et intrabit in regnum rex austri, et revertetur ad terram suam.

7. Mais il sortira un rejeton de la même tige, lequel viendra avec une grande armée, entrera dans les provinces du roi de l'aquilon, y fera de grands ravages, et s'en rendra maître.

8. Il emmènera en Égypte leurs dieux captifs, leurs statues, et leurs vases d'argent et d'or les plus précieux: et il remportera toutes sortes d'avantages sur le roi de l'aquilon;

9. Et le roi du midi entrera dans son royaume, et reviendra ensuite dans son pays.

COMMENTAIRE

corps, et accourt au lieu où elle croyait qu'on avait caché son fils (1); mais ce jeune prince était déjà mort.

Cependant, ceux qui avaient commis ce meurtre, craignant la violence du peuple, et voulant se défaire aussi de Bérénice, prirent un enfant qui ressemblait au prince qu'ils avaient tué, et le firent voir au peuple accompagné de ses gardes, comme la personne du roi. Ils offrirent à Bérénice une garde de soldats gaulois, et lui livrèrent l'endroit le plus fort du palais pour s'y retirer, l'assurant de leur inviolable fidélité par les serments les plus sacrés; mais aussitôt qu'ils tinrent cette princesse entre leurs mains, ils l'égorgèrent inhumainement (2).

TRADETUR IPSA, ET QUI ADDUXERUNT EAM ADOLESCENTES EJUS, ET QUI CONFORTABANT EAM IN TEMPORIBUS. L'hébreu (3): *Elle sera livrée, elle et ceux qui l'ont amenée, et son fils, et celui qui la soutenait dans les temps.* Nous avons vu de quelle manière Bérénice et son fils avaient été livrés et trahis. Polèyne (4) nous apprend que les femmes qui la servaient, et qui l'accompagnaient, prirent les armes et la défendirent quelque temps. On peut assurer la même chose des gardes, et de ceux qui demeurèrent attachés à cette princesse, surtout des Égyptiens, ses anciens domestiques, qu'elle avait amenés d'Égypte. *Celui qui la soutenait dans les temps,* peut marquer son médecin Aristarque, qui, trop crédule aux paroles et aux serments des ministres de Laodicé, conseilla à Bérénice de faire la paix, et d'entrer dans le palais où elle fut mise à mort.

℣. 7. ET STABIT DE GERMINE RADICUM EJUS PLANTATIO: ET VENIET CUM EXERCITU, etc. Après la mort de Bérénice, trois de ses dames d'honneur la couvrirent secrètement de terre, et mirent au lit en sa place une autre femme, feignant qu'elle était seulement blessée, et persuadèrent au peuple que ses blessures n'étaient pas mortelles. C'était pour donner le temps à son frère Ptolémée Évergète de venir à son secours. Il arriva bientôt après avec une puissante armée, et fut reçu par toutes les villes de Syrie, qui s'étaient soulevées. Il entra en Syrie, fit mourir Laodicé, poussa jusqu'à Babylone; il se saisit de Séleucie, de la Cœlésyrie, de la Cilicie, et des provinces supérieures; en un mot de presque toute l'Asie, depuis le mont Taurus jusqu'aux Indes (5). Séleucus Callinicus, roi de Syrie, n'osa pas même lui livrer un combat.

℣. 8. INSUPER ET DEOS EORUM,.... VASA QUOQUE PRETIOSA... CAPTIVA DUCET IN ÆGYPTUM. Ptolémée Évergète s'étant ainsi rendu maître de la Syrie, sans aucun péril, fut obligé de retourner en Égypte pour rétablir l'ordre qui avait été troublé pendant son absence. Il laissa le gouvernement de la Cilicie à un de ses conseillers nommé Antiochus; et celui des autres provinces en deçà de l'Euphrate, à Xantippe, l'un de ses généraux. Il emporta du royaume de Syrie quarante mille talents d'argent et deux mille cinq cents vases ou statues précieuses, parmi lesquelles étaient les idoles que Cambyse avait autrefois emportées de l'Égypte. Ce fut à cette occasion que les Égyptiens, ravis de ce qu'il leur ramenait leurs dieux, l'appelèrent *Évergète,* ou bienfaiteur (6). Un ancien marbre dont Allatius a tiré une inscription en l'honneur de ce prince, parle ainsi de cette circonstance: *Sacris, quæ ab Ægypto Persæ abstulerant, receptis, ac cum reliqua congesta gaza in Ægyptum relatis* (7).

℣. 9. INTRABIT IN REGNUM REX AUSTRI, ET REVERTETUR AD TERRAM SUAM. Ptolémée Évergète fut appelé en Égypte, par des troubles domestiques (8). En passant par Jérusalem il y fit divers présents, et fit offrir des sacrifices d'actions de grâces pour tant d'heureux succès (9).

---

(1) *Justin. lib.* XXVII *c.* 1. - *Valer. Max. lib.* IX. *c.* 10.
(2) *Polyæn. Stratag. lib.* VIII. *Vide Usser ad an. mundi* 3758.
(3) והנתן היא וסבביאיה והילדה וסומכה בעתים
(4) *Polyæn. loco citato.*
(5) *Vide Justin. lib.* XXVII. *c.* 1. - *Appian. Syriac. p.* 130. - *Polyb. lib.* V. - *Hieronym. hic.* - *Usser. ad an. m.* 3758. - *Vaillant, Hist. Reg. Ægypt. an.* 79. *Lagid.*
(6) *Hieronym. in Dan.* XI.
(7) *Marmor Adulit. ab Allatio edit. Rom. an.* 1631. Le texte se trouve reproduit dans l'Égypte de Champollion, p. 67, *b.*
(8) *Justin. lib.* XVII. Nisi in Ægyptum domestica seditione revocatus esset, totum regnum Seleuci occupasset.
(9) *Joseph. contra Appion. lib.* II.

10. Filii autem ejus provocabuntur et congregabunt multitudinem exercituum plurimorum; et veniet properans, et inundans; et revertetur, et concitabitur, et congredietur cum robore ejus.

11. Et provocatus rex austri egredietur, et pugnabit adversus regem aquilonis; et præparabit multitudinem nimiam, et dabitur multitudo in manu ejus.

12. Et capiet multitudinem, et exaltabitur cor ejus; et dejicict multa millia, sed non prævalebit.

10. Les enfants du roi du septentrion s'aigriront et lèveront de puissantes armées; et l'un d'eux marchera avec une grande vitesse, comme un torrent qui se déborde : il reviendra ensuite; et étant plein d'ardeur, il combattra contre les forces de l'Égypte.

11. Le roi du midi étant attaqué, se mettra en campagne, et combattra contre le roi de l'aquilon; il lèvera une grande armée, et des forces nombreuses lui seront livrées entre les mains;

12. Il en prendra un très grand nombre, et son cœur s'élèvera. Il en fera passer plusieurs milliers au fil de l'épée; mais il ne prévaudra pas.

COMMENTAIRE

℣. 10. Filii autem ejus provocabuntur, et congregabunt multitudinem exercituum. Séleucus Callinicus, roi de Syrie, s'étant tué par une chute de cheval (1), laissa deux fils, savoir : Séleucus Céraunus, ou la *Foudre*, et Antiochus, qui, depuis, fut surnommé le Grand Céraunus, qui était l'aîné, succéda au trône; mais il ne l'occupa que trois ans, et ne fut jamais en état de faire aucune entreprise contre l'Égypte. Il fut empoisonné dans une ville de Phrygie, lorsqu'il marchait à la tête de son armée contre Attale, qui retenait une partie de ses provinces (2). Antiochus, son frère, lui succéda. Après avoir pacifié les troubles de son royaume, et réduit diverses provinces, qui s'étaient soustraites à l'obéissance de ses prédécesseurs, il reprit Séleucie sur l'embouchure de l'Oronte, qui jusqu'alors avait été soumise au roi d'Égypte, et marcha dans la Cœlésyrie; cette belle province lui fut livrée par Théodote, qui en était gouverneur. Il battit les généraux de Ptolémée Philopator aux défilés près de Béryte, et se rendit maître d'une partie de la Phénicie (3); ce fut comme le signal de la guerre contre l'Égypte. Philopator n'étant pas alors en état d'attaquer Antiochus, faisait sourdement de grands préparatifs de guerre, pendant qu'il cherchait à amuser son ennemi par de feintes propositions de paix, enfin ils en vinrent à une guerre ouverte avec toutes leurs forces. Les généraux de Philopator furent battus aux défilés du Liban.

Antiochus, ayant soumis toute la Syrie et la Phénicie, s'avança l'année suivante vers l'Égypte, jusqu'à Raphia. Dans la rencontre, l'aile gauche des troupes égyptiennes fut rompue; mais leur aile droite battit l'aile gauche d'Antiochus, et l'avantage de cette fameuse bataille demeura du côté de Philopator, qui recouvra par ce moyen la Cœlésyrie. Tout cela est assez bien décrit dans ce passage de Daniel que nous expliquons. Antiochus *marchera avec une grande vitesse, comme un torrent qui déborde. Il reviendra, et, plein d'ardeur, il combattra contre les forces de l'Égypte.* L'hébreu, à la lettre (4) : *Il viendra, il inondera, il passera, il s'arrêtera, il ira avec ardeur jusqu'à sa forteresse.* Antiochus *revint* des provinces supérieures où il était lors de la mort de son frère Céraunus; *il inonda* toute la Syrie, comme un torrent, et ramena toutes les villes à son obéissance; *il passa* le Liban, assujettit la Cœlésyrie et la Phénicie; *il s'arrêta* quelque temps à Séleucie, pendant que le roi d'Égypte lui faisait des propositions de paix. Enfin *il vint avec courage*, et avec indignation *jusqu'aux forteresses*, jusqu'aux frontières de l'Égypte. La victoire que Ptolémée remporta, est très bien décrite au verset suivant.

℣. 11. Provocatus rex austri egredietur, et pugnabit adversus regem aquilonis. Ces paroles nous donnent le vrai caractère du roi d'Égypte (5). Philopator était un prince sans cœur, sans esprit, sans expérience dans la guerre; nourri dans la mollesse, dans l'oisiveté, dans les plaisirs, il n'était capable ni de prendre, ni d'exécuter aucune résolution : il fallut l'exciter et le tirer de son assoupissement, pour lui faire penser à prendre les armes et à repousser l'ennemi, qui était sur le point d'entrer en son pays. Il se mit enfin à la tête de ses troupes : son armée comptait soixante-dix mille fantassins, cinq mille cavaliers et soixante-douze éléphants. Par la valeur et la bonne conduite de ses généraux, il remporta sur Antiochus la victoire, dont nous avons parlé au verset précédent.

℣. 12. Capiet multitudinem, et exaltabitur cor ejus,... sed non prævalebit. Dans le combat dont nous avons parlé, où Philopator eut l'avantage, Antiochus perdit plus de dix mille hommes d'infanterie, trois cents de cavalerie, et quatre mille prisonniers (6). Mais Ptolémée ne sut pas profiter d'une si belle victoire; il aurait

(1) *Justin. lib.* XXVII. *c.* 3.

(2) *Polyb. lib.* IV. - *Appian. Syriac. pag.* 131. - *Justin. lib.* XXIX. - *Hieronym. in Dan.* XI.

(3) *Polyb. lib.* V. - *Vaillant. Hist. Reg. Ægypti ad an.* 108, *Lagid.*

(4) ובא בוא ושטף ועבר וישב והגיע עד מעוזו

(5) Voyez *Polyb. lib.* III. — (6) *Polyb. lib.* V. 17.

13. Convertetur enim rex aquilonis, et præparabit multitudinem multo majorem quam prius; et in fine temporum annorumque, veniet properans cum exercitu magno et opibus nimiis.

14. Et in temporibus illis multi consurgent adversus regem austri; filii quoque prævaricatorum populi tui extollentur ut impleant visionem, et corruent.

13. Car le roi de l'aquilon viendra de nouveau; il rassemblera encore plus de troupes qu'auparavant; et après un certain nombre d'années, il s'avancera en grande hâte, avec une armée nombreuse et une grande puissance.

14. En ces temps-là, plusieurs s'élèveront contre le roi du midi. Les enfants de ceux de votre peuple qui auront violé la loi du Seigneur, s'élèveront aussi pour accomplir une prophétie, et ils tomberont.

COMMENTAIRE

pu dépouiller Antiochus de ses états; il se contenta de recouvrer la Cœlésyrie et la Phénicie, et se replongea avidement dans la débauche (1). *Spoliasset regno Antiochum, si fortunam virtute juvisset; contentus recuperatione urbium quas amiserat quietis actaque pace, avidi materiam, arripuit.* Bientôt après, Antiochus reprit l'offensive, comme nous le verrons au verset suivant.

En disant que *son cœur s'éleva*, Gabriel insinue la manière pleine de hauteur et de violence dont le roi d'Égypte en usa envers les Juifs. Étant venu à Jérusalem après sa victoire, il eut la présomption de vouloir entrer dans le lieu saint. Il n'en fut empêché que par un châtiment de la main de Dieu, qui le frappa et le renversa par terre, de telle sorte qu'il demeura dans le temple sans mouvement, et presque sans vie, jusqu'à ce que ses gens l'enlevèrent. Il sortit de la ville, plein de ressentiment et de rage, avec menace de faire sentir aux Juifs les plus cruels effets de son indignation. En effet, de retour en Égypte, il les priva de leurs privilèges, les menaça de les réduire à l'esclavage, à moins qu'ils ne voulussent renoncer à leur religion. Enfin, il voulut faire écraser sous les pieds de ses éléphants, ceux qui n'avaient point voulu se soumettre à ses ordres impies. Mais Dieu les délivra d'une manière toute miraculeuse, ainsi qu'il est marqué au troisième livre des Maccabées.

℣. 13. Convertetur enim rex aquilonis, et præparabit multitudinem multo majorem quam prius. Antiochus le Grand, méprisant la lâcheté ou la nonchalance de Philopator, roi d'Égypte, prit des mesures pour l'attaquer de nouveau. Il termina la guerre qu'il avait au-delà de l'Euphrate, et amassa dans ces provinces une armée prodigieuse (2). Philopator mourut peu de temps après. Antiochus, roi de Syrie, et Philippe, roi de Macédoine, prirent ensemble la lâche résolution de dépouiller le jeune roi d'Égypte, Ptolémée Épiphane, qui n'avait alors que quatre (3) ou cinq ans (4); et de partager entre eux ses états, chacun prenant ce qui serait le plus à sa convenance, et portant ses armes dans les lieux qui seraient le plus à sa portée (5). Philippe attaqua la Carie et l'Égypte, et Antiochus la Cœlésyrie et la Phénicie.

In fine temporum annorumque, veniet properans cum exercitu magno. Dix-sept ans après la bataille de Raphia (6), qu'Antiochus le Grand avait perdue, il rompit la paix avec le roi d'Égypte, et entra dans la Cœlésyrie. Ptolémée Épiphane en étant informé, envoya Scopas pour lever des troupes dans l'Étolie, et, l'année suivante même, Scopas marcha contre Antiochus. Le combat se livra près de Panium, vers la source du Jourdain. Scopas fut battu, et contraint de se sauver dans Sidon, où Antiochus l'alla assiéger avec dix mille hommes. Par cette victoire, ce prince se vit maître de tout le pays que Ptolémée Philopator avait conquis par la victoire remportée à Raphia.

℣. 14. In temporibus illis multi consurgent adversus regem austri. On a déjà parlé du complot formé entre Philippe, roi de Macédoine, et Antiochus, roi de Syrie, d'envahir et de se partager les états du roi Ptolémée Éphiphane. Outre cela, l'Égypte se vit alors déchirée par des séditions et des guerres domestiques; et les provinces auparavant soumises à ce royaume, se révoltèrent, en haine de l'orgueil insupportable d'Agathocle, qui gouvernait sous le nom du roi. C'est ce que nous apprend saint Jérôme, sur cet endroit du prophète Daniel.

Filii quoque prævaricatorum populi tui, extollentur ut impleant visionem, et corruent. On explique communément (7) ceci du temple d'Amon, qui fut bâti en Égypte, pour accomplir une prophétie mal entendue d'Isaïe (8), qui portait: *En ce temps-là, il y aura cinq villes dans la terre d'Égypte, qui parleront le langage de Canaan, et qui jureront par le Seigneur des*

---

(1) *Justin. lib.* xxx.

(2) *Hieronym. in Dan.* xi. Incredibilem de superioribus locis Babylonis exercitum congregavit.

(3) *Hieronym. hic.* — (4) *Justin. lib.* xxx.

(5) *Polyb. lib.* iii. Συμφρονήσαντες Ἀντίοχος, καὶ Φίλιππος ἐπὶ διαιρέσει τοῦ καταλελειμμένου παιδὸς ἀρχῆς, ἤρξαντο κακοπραγμονεῖν, καὶ τὰς χεῖρας ἐπιβάλλειν· Φίλιππος μὲν τοῖς κατ' Ἀγύπτον καὶ Καρίαν, Ἀντίοχος δὲ τοῖς κατὰ Κοίλην Συρίαν, καὶ Φοινίκην. *Vide Hieronym. hic.*

(6) *Vaillant. Histor. Reg. Ægyp. an.* 125. *Lagid. Vide Polyb. in excerptis Vales. pag.* 77. 80.-*Liv. lib.* xxxiii.-*Justin. lib.* xxxi.-*Hieronym. hic*-*Usser. ad an. m.* 3806. 3807.

(7) *Hieron. Perer. Sanct. Vat. Mald. Munst. etc.*

(8) *Isai.* xix. 18, 19.

15. Et veniet rex aquilonis, et comportabit aggerem, et capiet urbes munitissimas ; et brachia austri non sustinebunt, et consurgent electi ejus ad resistendum, et non erit fortitudo.

15. Et le roi de l'aquilon viendra, et il fera des terrasses et des remparts, et il prendra les villes les plus fortes : et les bras du midi n'en pourront soutenir l'effort ; ses plus vaillants s'élèveront pour lui résister, et ils se trouveront sans force ;

COMMENTAIRE

armées. L'une de ces villes s'appellera la ville du Soleil ; en ce jour-là, il y aura un autel dédié au Seigneur, au milieu de l'Égypte, etc. Onias, fils du grand prêtre Onias III, s'étant retiré en Égypte après la mort de son père, s'attacha au service de Ptolémée Philométor et de Cléopâtre, et obtint d'eux la permission de bâtir dans leur royaume un temple semblable à celui de Jérusalem, afin de réunir tous les Juifs d'Égypte dans ce seul temple, pour y accomplir les exercices de leur religion. Il choisit pour cela la province d'Héliopolis, comme désignée expressément par ces paroles du prophète : *L'une de ces villes s'appellera la ville du Soleil;* parce qu'*Héliopolis,* en grec, signifie la ville du Soleil. Ce temple fut construit et appelé *Onion,* du nom d'Onias, qui l'avait entrepris. L'Écriture appelle *fils des prévaricateurs,* ceux qui s'attachèrent à Onias et à son temple, parce qu'en effet, c'était une prévarication de construire un temple dans cette terre étrangère, et de partager ainsi le culte du vrai Dieu, qui ne devait être rendu qu'en un seul endroit ; surtout après que le Seigneur avait destiné le temple de Salomon, pour en faire comme le centre de l'exercice public de la religion juive.

On convient qu'Onias avait mal pris le sens d'Isaïe ; aussi l'ange ne dit point qu'Onias ait accompli la prédiction d'Isaïe, mais seulement qu'il eut dessein, ou qu'il feignit d'avoir dessein de l'accomplir : *Ut impleant visionem.* Mais ce qui fait la grande difficulté, c'est que ce qui est prédit ici devait se faire *in temporibus illis ;* dans le même temps que le roi Antiochus le Grand ferait la guerre à Ptolémée Épiphane, roi d'Égypte. Or, il est certain que le temple d'Onion ne fut bâti que plusieurs années après, sous le règne de Ptolémée Philométor et de Cléopâtre, sa sœur et son épouse. Aussi, d'autres commentateurs (1) donnent-ils une autre explication à ce passage.

Les fils des rebelles, ou *des prévaricateurs* désignent les Juifs, qui se rangèrent du côté d'Antiochus, et quittèrent leur roi légitime, Ptolémée Épiphane, après la défaite de Scopas, près des sources du Jourdain. L'Écriture appelle ordinairement les révoltes, *prévarications.* Elle dit, par exemple (2), que *Moab prévariqua, et ne voulut plus être sous Juda.* Le texte hébreu peut signifier (3) : *Les fils de ceux qui divisent,* les fils de la division, des hommes de révolte et de séparation. Tous ces titres conviennent aux Juifs de Jérusalem, qui se rendirent à Antiochus de leur plein gré, qui reçurent son armée et ses éléphants dans leur ville, qui les nourrirent libéralement, et qui aidèrent les troupes de ce prince dans le siège qu'elles firent de la citadelle de Jérusalem, occupée par les troupes que Scopas y avait laissées. C'est Josèphe et Polybe qui nous apprennent ces particularités (4).

Ces prévaricateurs, ou ces rebelles *s'élèvèren pour accomplir la vision :* leur révolte contre les rois d'Égypte servit aux desseins du Seigneur, sans qu'ils le sussent, en ce qu'Antiochus Épiphane, roi de Syrie, fils d'Antiochus le Grand, était destiné de Dieu pour les punir de leurs crimes. Ils crurent trouver un protecteur et un puissant appui en la personne d'Antiochus le Grand ; et en effet, ils eurent lieu de se louer de ses égards ; mais cela ne dura pas longtemps. Il fallait que *la vision s'accomplît,* et que les Juifs se trouvassent sous la domination des rois de Syrie, afin qu'Antiochus Épiphane, fils d'Antiochus le Grand, leur fît ressentir les effets de sa cruauté ; qu'il fût pour eux une pierre d'achoppement, et qu'il les fît tomber : *Et corruent* (5). On peut voir dans les Maccabées l'accomplissement de cette prophétie ; et on la verra encore dans ce chapitre.

v. 15. VENIET REX AQUILONIS, ET COMPORTABIT AGGEREM, ET CAPIET URBES MUNITISSIMAS. Antiochus le Grand, après la défaite de Scopas, alla faire le siège de Sidon, qui était une très forte place, où Scopas s'était renfermé avec les débris de son armée. On éleva des terrasses, et on dressa des machines pour prendre la ville. Scopas se défendit vaillamment. Le roi d'Égypte envoya même à son secours d'habiles généraux, mais Scopas, manquant de vivres dans la ville, fut obligé de se rendre avec ses troupes (6). La même année, Antiochus fit le siège de Gaza, qui demeurait obstinément attachée au roi d'Égypte (7). Nous avons vu sur

(1) *D'Allioli.*

(2) IV. *Reg.* I. 1

(3) בריצי ים Voyez *Judic.* XXI. 15 *et* I. *Reg.* XXV. 10.

(4) *Joseph. Antiq. lib.* XIV. *cap.* 5. Ἐνοσίου, αὐτοῦ προσθέντος Ἰουδαίους, τὰ τῇ πόλει ὀχυρώματα, πᾶσῃ αὐτοῦ τῇ στρατιᾷ, καὶ τοῖς ἐλέφασι ἀφθονίαν παρέσχον, καὶ τοὺς ὑπὸ Σκόπα καταλειφθέντας ἐν τῇ ἄκρᾳ τῶν Ἱεροσολύμων φρουροὺς πολιορκοῦντι προθύμως συνεμάχησαν. *Vide Polyb. Ibidem ex lib.* XVI.

(5) רצו *Theodot.* Ἀσθενήσουσι.

(6) *Hieron. in hunc.*

(7) *Polyb. in Excerpt. Vales.*

16. Et faciet veniens super eum juxta placitum suum, et non erit qui stet contra faciem ejus ; et stabit in terra inclyta, et consumetur in manu ejus.

17. Et ponet faciem suam ut veniat ad tenendum universum regnum ejus, et recta faciet cum eo; et filiam feminarum dabit ei, ut evertat illud ; et non stabit, nec illius erit.

16. Il fera contre le roi du midi tout ce qu'il lui plaira ; et il ne se trouvera personne qui puisse subsister devant lui. Il entrera dans la terre célèbre, et elle sera abattue sous sa puissance.

17. Il s'affermira dans le dessein de venir s'emparer de tout le royaume du roi du midi. Il feindra de vouloir agir de bonne foi avec lui ; et il lui donnera en mariage sa fille d'une excellente beauté, afin de le perdre ; mais son dessein ne lui réussira pas, et elle ne sera point pour lui.

COMMENTAIRE

le verset précédent, que ce prince fit aussi le siège de la citadelle de Jérusalem. En voilà plus qu'il n'en faut pour vérifier ce que dit l'archange Gabriel, que *le roi du septentrion fera des terrasses, et prendra les villes les plus fortes ; et que les bras du midi*, ou de l'Égypte, *n'en pourront soutenir l'effort*. L'année suivante, le même prince subjugua un grand nombre de villes et de forts qui appartenaient au roi d'Égypte ; il prit Zéphyrium, Soles, Aphrodisiade, Sélinunte, Coracésium, Corycos, Andriace, Lymire, Patare, Xanthus et enfin Éphèse (1).

℣. 16. STABIT IN TERRA INCLYTA, ET CONSUMETUR IN MANU EJUS. Nous ne lisons point qu'Antiochus le Grand ait fait aucun mal dans la Judée, qui est incontestablement marquée ici sous le nom de *Terre de beauté* (2). Nous croyons qu'il faut prendre dans un sens favorable ces paroles : *Elle sera achevée dans sa main ;* et qu'il faut les entendre des grâces qu'Antiochus fit aux Juifs, et de l'ordre qu'il donna qu'on achevât le temple de Jérusalem (3). Josèphe (4) nous rapporte une lettre de ce prince à Ptolémée, l'un de ses généraux, dans laquelle, après avoir loué les Juifs de leur attachement volontaire à son service, il ordonne que ceux de cette nation qui sont dispersés, puissent retourner et demeurer tranquillement dans Jérusalem ; et afin de rendre à cette ville son ancienne splendeur, en la repeuplant d'un grand nombre d'habitants, il accorde trois ans d'exemption de tributs à ceux qui s'y établiront. Il veut de plus, qu'on fournisse de son trésor de quoi acheter le vin, l'huile, l'encens, le sel, le froment et les victimes pour les sacrifices ; et enfin, qu'on fournisse, tant du Liban que d'ailleurs, le bois nécessaire pour achever toutes les constructions du temple, tant dans les portiques que dans tout reste.

℣. 17. ET PONET FACIEM SUAM, UT VENIAT AD TENENDUM UNIVERSUM REGNUM EJUS. Antiochus, au milieu de ses conquêtes, avaient rencontré les Romains, qui, prenant la défense du jeune Ptolémée Épiphane, s'opposèrent à ses vastes desseins. Il prit la résolution de leur faire la guerre : mais, pour s'assurer du royaume d'Égypte, dont il avait déjà démembré une grande partie, il crut ne pouvoir mieux faire que d'endormir le jeune roi, en lui donnant sa fille en mariage, afin de l'attacher par là à son parti ; et afin qu'après la guerre contre les Romains, il le dépouillât absolument de ses états, sans que ni lui, ni aucun autre pût s'opposer à sa volonté, ni traverser son dessein (5).

RECTA FACIET CUM EO, ET FILIAM FEMINARUM DABIT EI, UT EVERTAT ILLUD. L'hébreu (6) : *Et les justes seront avec lui ; et il fera, et il lui donnera une fille d'entre les femmes pour la perdre*, pour perdre cette fille ; ou plutôt, *pour perdre le royaume ;* ou afin que cette femme fût la perte de son époux ; car l'article est au féminin dans l'hébreu et dans le grec. Il voulut se servir du ministère de sa fille pour attirer Ptolémée dans le piège ; mais il y tomba lui-même ; car Cléopâtre préféra les intérêts et l'amour qu'elle devait à son mari, à ce que son père demandait d'elle (7). *Les justes* qui étaient dans le parti d'Antiochus, sont apparemment les Juifs que ce prince avait comblés de tant de faveurs. L'Écriture désigne ce peuple en plus d'une occasion sous le nom de justes, ou de saints (8) ; Antiochus en avait dans ses armées. Il vint jusqu'à Raphia pour faire le mariage de sa fille avec le roi d'Égypte (9). Antiochus lui donna pour dot la Cœlésyrie, la Phénicie, la Judée et la Samarie ; en sorte néanmoins que les revenus de ces provinces se partageraient entre les deux rois (10).

---

(1) *Vide Liv. lib.* XXXV. *Hieronym. hic. Usser. ad an.* 3807.

(2) Voyez *Dan.* VIII. 9. *et* I. *Reg.* I 19. *et Jerem* III. 18. *et Ezech.* XX. 6.

(3) *Grot. hic. et Sanct. Hieronym.* Consumetur, *seu* perficietur. *Theodotion.* Συντελεσθήσεται ἐν τῇ χειρὶ αὐτοῦ. *Id est,* εὐοδωθήσεται. *Nempe ipse Antiochus. Ita Theodoret.*

(4) *Joseph. Antiq. lib.* XII. *cap.* 3. Καὶ τὸ περὶ τὸ ἱερὸν, ἀπαρτισθῆναι ἔργον τάστε στοὰς, καὶ εἴτι ἕτερον οἰκοδομῆσαι δεῖ.... ὁμοίως καὶ ἐν τοῖς ἄλλοις ἐν οἷς ἂν ἐπιφανεστέραν γένεσθαι τὴν τοῦ ἱεροῦ ἐπισκευὴν δέοι.

(5) *Vide Appian. Syr. pag.* 88. *et Hieronym. hic.*

(6) וישרים עמו יעשה ובת הנשים יתן לו להשחיתה *Theodot.* Τοῦ διαφθεῖραν αὐτήν.

(7) *Vide Hieronym. hic.*

(8) *Vide Num.* XXIII. 10. - *Judith.* XI. 7. 9. - *Dan.* VII. 18. 21. 22. 25. 27 ; VIII. 24. *et* XII. 7.

(9) *Livius lib.* XXXV.

(10) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 13. Διαιρεθέντων εἰς αμφοτέρους τοὺς βασιλεῖς τῶν φόρων.

18. Et convertet faciem suam ad insulas, et capiet multas ; et cessare faciet principem opprobrii sui, et opprobrium ejus convertetur in eum.

19. Et convertet faciem suam ad imperium terræ suæ, et impinget, et corruet, et non invenietur.

20. Et stabit in loco ejus vilissimus et indignus decore regio ; et in paucis diebus conteretur, non in furore, nec in prælio.

18. Il se tournera contre les îles, et il en prendra plusieurs : et il arrêtera le prince qui doit le couvrir d'opprobre ; et la honte dont il couvrait les autres retombera sur lui.

19. Il reviendra de nouveau dans les terres de son empire, où il trouvera un piège : il tombera et il disparaîtra pour jamais

20. Un homme très méprisable et indigne du nom de roi prendra sa place ; et il périra en peu de jours, non par une mort violente ni dans un combat.

COMMENTAIRE

Et non stabit, nec illius erit. Antiochus ne put réussir à se rendre maître de l'Égypte, parce que, d'un côté, Cléopâtre n'entra point dans ses desseins, et que, de l'autre, les ministres de Ptolémée ayant pénétré dans ses vues, prirent leurs précautions pour les rendre inutiles (1).

℣. 18. Convertet faciem suam ad insulas, et capiet multas. Les Hébreux, sous le nom d'îles, entendaient ordinairement les îles de l'Archipel, la Grèce, l'Asie mineure et en général toutes les côtes, ou les pays baignés par la mer. Toutes les conquêtes que fit Antiochus dans l'Asie Mineure, peuvent donc être comprises sous ces paroles ; *il tournera ses efforts contre les îles.* Mais comme il a déjà été question en partie de ces conquêtes, il vaut mieux admettre que Gabriel désigne ici l'expédition d'Antiochus en Grèce. Il fut appelé dans ce pays par les Étoliens, et il s'y rendit avec une flotte de quarante vaisseaux couverts, et de soixante découverts, outre deux cents navires de charge, remplis de provisions. Il avait dix mille hommes de pied, six cents chevaux, et six éléphants (2). Lorsque les Romains vinrent lui faire la guerre, il était maître de presque toute l'Asie, de la Grèce et de la Thrace, et avait une grande flotte sur l'Hellespont. Saint Jérôme assure qu'il prit Rhodes, Samos, Colophon, Phocée, et plusieurs autres *îles* de l'Archipel.

Cessare faciet principem opprobrii sui, et opprobrium ejus convertetur in eum. L'hébreu (3) : *Le prince fera cesser la honte dont il est chargé, de peur que sa honte ne retombe sur lui.* Antiochus le Grand ayant été vaincu par les Romains, près de Magnésie, au pied du mont Sypile, jugea à propos de conclure la paix avec eux, *et de faire ainsi cesser la honte de sa défaite.* Il ne voulut pas continuer la guerre, comme il l'aurait pu, *de peur qu'il ne fût de nouveau chargé de confusion,* par de nouvelles pertes, et en s'exposant au danger d'être pris, et mené à Rome, pour orner le triomphe des vainqueurs. On convient que ce parti, tout ignominieux qu'il était, était encore le plus sûr et le moins honteux qu'il pût prendre, dans l'état où étaient les affaires et que, s'il se fût opiniâtré à soutenir la guerre, il aurait bientôt été dépouillé de tous ses états. Il plaisantait lui-même quelquefois sur son malheur, en disant à ses amis, qu'il avait obligation au peuple romain de l'avoir déchargé du soin de toutes les provinces qu'il possédait auparavant au-delà du mont Taurus (4). On peut voir dans les historiens les conditions de la paix honteuse et onéreuse qu'il fit alors avec les Romains (5).

℣. 19. Convertet faciem suam ad imperium terræ suæ ; et impinget, et corruet, et non invenietur. Voilà quelle sera la fin du grand Antiochus. Ce prince resserré dans les anciennes limites de ses états, et chargé d'un gros tribut qu'il payait aux Romains, résolut d'aller dans les provinces les plus reculées de son empire, et de s'avancer jusqu'à Suse et à Babylone, pour amasser l'argent dont il avait besoin. Il apprit qu'il y avait de grands trésors dans un temple de l'Élymaïde ; il conçut l'envie de le piller. Il entre dans le pays avec son armée, et, sous le faux prétexte que ces peuples l'avaient attaqué, il enlève de leur temple l'argent et les choses précieuses qui y étaient. Les barbares des provinces voisines l'ayant appris, se jetèrent sur lui et sur ses troupes, et les mirent en pièces (6). C'est la version accréditée par Diodore de Sicile, Strabon et Justin. Saint Jérôme veut qu'il soit mort en combattant contre les Élyméens ; et Aurélius Victor (7), qu'il ait été tué par ses gens, qu'il avait frappés, étant pris de vin dans un festin.

℣. 20. Et stabit in loco ejus vilissimus..... et in paucis diebus conteretur, non in furore, nec in prælio. Avant son départ pour les pro-

(1) *Hieronym. hic.* Ptolemaus Epiphanes, et duces ejus sentientes dolum, cautius se egerunt ; et Cleopatra magis viri partes, quam parentis fovit

(2) *Vide Appian. Syriac. pag. 95. Polyb. lib. III. - Justin. lib.* XXX *et* XXXII. - *Liv. lib.* XXXV.

(3) והשבית קצין חרפתו בלתי חרפתו לו ושיב לו

(4) *Cicero pro Deiotaro.* Benigne sibi a populo Romano factum esse dicebat, quod nimis magna procuratione liberatus, modicis regni terminis uteretur.

(5) *Vide Polyb. Legat.* XXIV. - *Diodor. Sicul. lib.* IX. - *Liv. lib.* XXVII. - *Justin. lib.* XXXI.

(6) *Ita Diodor. in Excerpt. Vales. pag.* 292. *et* 298. - *Strabo. lib.* XVI. - *Justin. lib.* XXXII. *Vide et Hieronym. in hunc loc*

(7) *Aurel. Victor de Viris Illustr. cap.* 54.

21. Et stabit in loco ejus despectus, et non tribuetur ei honor regius; et veniet clam, et obtinebit regnum in fraudulentia.

21. Un prince méprisé lui succèdera ; on ne lui donnera point le titre de roi, mais il viendra en secret, et il se rendra maître du royaume par ses artifices.

COMMENTAIRE

vinces supérieures, Antiochus le Grand avait désigné pour son successeur Séleucus Philopator, son fils aîné (1), prince faible et fainéant (2), et qui ne fit rien de remarquable durant son règne. Ce fut lui qui envoya Héliodore pour enlever les trésors du temple de Jérusalem, comme il est dit dans le second livre des Maccabées (3). C'est ce que le texte hébreu désigne clairement par ces paroles (4) : *Il s'élèvera en sa place un homme qui fera passer l'exacteur de la gloire du royaume*, qui enverra Héliodore comme un exacteur pour piller le temple, le palais de la gloire du Roi des rois.

Ce prince et son conseil n'ignoraient pas qu'elles avaient été les vues d'Antiochus le Grand sur l'Égypte; ils voyaient avec douleur, que non seulement ils n'avaient point profité du démembrement qu'ils prétendaient faire de ce royaume; mais qu'ils étaient réduits à ne recevoir que la moitié des tributs de la Cœlésyrie, de la Phénicie, de la Judée, et de la Samarie, qui étaient à eux tout entières, avant le mariage de Cléopâtre avec Ptolémée Épiphane. Comme Séleucus n'était point audacieux, il crut qu'Antiochus, son frère, qui était à Rome en otage, serait plus capable d'attaquer l'Égypte; il le fit revenir de Rome, et envoya en sa place son propre fils Démétrius. Mais, avant qu'Antiochus fût arrivé en Syrie, Séleucus fut mis à mort par la trahison d'Héliodore, qui voulait usurper son royaume (5). Le prophète nous apprend que Séleucus mourut d'une manière lâche, et non à la guerre, ni en se défendant : *Non in furore, nec in prælio.* Son règne fut d'environ douze ans : *In paucis diebus conteretur.*

℣. 21. Et stabit in loco ejus despectus, et non tribuetur ei honor regius. Ce qui suit jusqu'à la fin du chapitre XII regarde Antiochus Épiphane, persécuteur des Juifs, et désigné plus haut (6) par la petite corne qui s'élève, après les dix cornes qui l'ont précédée. Gabriel dit qu'*on ne lui donnera point les honneurs de la royauté.* En effet, il ne monta sur le trône ni par le droit de sa naissance, puisque Séleucus, son frère, avait laissé un fils, qui était son héritier légitime ; ni par le choix des peuples, ni en un mot par aucune voie légitime. Les rois Attale et Eumène ayant chassé Héliodore, qui avait fait mourir Séleucus, placèrent sur le trône Antiochus, qui vint en Syrie tout-à-fait à temps (7) pendant que Démétrius, fils de Séleucus, était à Rome en otage. L'Écriture donne ici à Antiochus le nom de méprisé ou méprisable, soit parce qu'il avait été en otage chez les Romains, ce qui lui laissait une tache ignominieuse; ou à cause de ses vices, qui le rendaient méprisable; ou enfin, à cause de ses crimes qui le rendaient odieux et abject aux yeux de Dieu. Nous rapporterons sur les Maccabées (8) les extravagances, les profusions, les excès, les folies d'Antiochus. Nous ne répétons point ici ce que nous en avons dit : on peut voir, à cet égard, Athénée, Diodore de Sicile et Polybe (9).

Veniet clam, et obtinebit regnum in fraudulentia. L'hébreu (10) : *Il viendra en tapinois,* comme un homme qui marche sans bruit, *et il se saisira du royaume par des souplesses*, ou par ses flatteries, ou par ses ruses ; ou enfin, il s'y glissera comme un serpent. Il sut gagner le peuple par ses artifices et par des apparences d'une clémence étudiée (11).

Diodore de Sicile (12) nous apprend que ce prince affectait des manières populaires, mais qui allaient jusqu'à le rendre méprisable. Souvent, il sortait du palais à l'insu de ses officiers, et courait comme un vagabond par la ville avec un ou deux compagnons. Il se faisait un honneur de boire, de manger et de converser avec des gens de la lie du peuple, avec des étrangers et des inconnus. Dès qu'il savait qu'il y avait une compagnie de jeunes gens à se divertir, il y allait avec du vin et des joueurs d'instruments, pour être de la partie. On l'a vu quelquefois briguer les charges d'édile, ou de tribun de la ville, avec toutes les bassesses et les mêmes empressements qu'il avait vu pratiquer à Rome par les prétendants. Il prenait chacun par la main, d'une manière souple et flatteuse, pour avoir leur voix, et lorsqu'il avait obtenu par les suffrages du peuple, ces emplois qui étaient si fort au-dessous de sa dignité, il en

(1) II. *Macc.* IX. 23.
(2) *Appian. Syriac. pag.* 131. *Hieronym. hic.* Qui nihil dignum Syriæ et patris gessit imperio et absque ullis præliis inglorius periit.
(3) II. *Macc.* III.
(4) כעביר נוגש הדר מלכות
(5) *Vide Appian. Syriac. Usser. ad an. m.* 3829.
(6) *Dan.* VIII. 7. 8. 20. 24.
(7) *Appian. Syriac. pag.* 116. 117.
(8) I. *Macc.* I. II. *et* III. 30.
(9) *Athenæus lib.* V. *cap.* 6. *et lib.* X. *cap.* 10. *Et Diodor in Excerpt. Vales. et Polyb. lib.* XXVI.
(10) ובא בשלוה והחזיק ממלכות בחלקלקות
(11) *Hieronym. hic.*
(12) *Diodor. in Excerpt. Vales. pag.* 305. 306.

22. Et brachia pugnantis expugnabuntur a facie ejus, et conterentur; insuper et dux fœderis.

23. Et post amicitias, cum eo faciet dolum; et ascendet, et superabit in modico populo.

24. Et abundantes et uberes urbes ingredietur; et faciet quæ non fecerunt patres ejus, et patres patrum ejus: rapinas, et prædam, et divitias eorum dissipabit, et contra firmissimas cogitationes inibit; et hoc usque ad tempus.

25. Et concitabitur fortitudo ejus et cor ejus adversum regem austri in exercitu magno; et rex austri provocabitur ad bellum multis auxiliis et fortibus nimis; et non stabunt, quia inibunt adversus eum consilia.

22. Un prince combattant contre lui, fuira devant lui; et ses grandes forces seront détruites; comme aussi le chef de l'alliance;

23. Et après avoir fait amitié avec lui, il le trompera; il s'avancera, et se l'assujettira avec peu de troupes.

24. Il entrera dans les villes grandes et riches; et il fera ce que ne firent jamais ses pères, ni les pères de ses pères; il dissipera leur butin, leurs dépouilles et leurs richesses; il formera des entreprises contre leurs villes les plus fortes; mais cela ne durera qu'un certain temps;

25. Sa force se réveillera, et son cœur s'animera contre le roi du midi, avec une grande armée; et le roi du midi sera provoqué à la guerre par des secours nombreux et puissants; mais ils ne demeureront pas fermes, parce qu'ils feront des entreprises contre lui.

COMMENTAIRE

faisait les fonctions avec une gravité, une assiduité, des soins, des attentions, qui le faisaient regarder par les uns comme un petit génie, par d'autres comme un imprudent, et par d'autres comme un insensé. Aussi l'appelait-on *Epimanès*, un fou, un furieux, au lieu d'*Epiphanes*, l'illustre.

℣. 22. Brachia pugnantis expugnabuntur a facie ejus, et conterentur. Héliodore, meurtrier de Séleucus, et ses partisans, aussi bien que ceux du roi d'Égypte qui avaient quelques desseins sur la Syrie, furent vaincus par les forces d'Attale et d'Eumène, et dispersés par l'arrivée d'Antiochus, dont la présence déconcerta tous leurs desseins (1).

Insuper et dux fœderis. On peut l'entendre d'Héliodore, chef du complot, qui avait ôté la vie à Séleucus; ou plutôt de Ptolémée Épiphane, beau-frère d'Antiochus Épiphane, et allié des rois de Syrie, ses prédécesseurs. Ptolémée, voulant déclarer la guerre à Séleucus, roi de Syrie, fit pour cela d'assez grands préparatifs; mais un de ses généraux lui ayant demandé où étaient les fonds pour soutenir cette guerre, et Ptolémée ayant répondu que toutes ses richesses étaient dans la bourse de ses amis, ceux-ci craignant que, pour avoir leurs biens, il ne les dépouillât, et ne les fit mourir, le prévinrent et l'empoisonnèrent (2). La Providence fit ainsi disparaître ce puissant adversaire, pour aplanir les voies à Antiochus et le conduire sur le trône.

℣. 23. Post amicitias cum eo faciet dolum. Antiochus Épiphane, étant monté sur le trône de Syrie, prétendit avoir la tutelle du roi d'Égypte, son neveu, qui n'avait alors que sept ans; mais on avait choisi pour régents pendant la minorité du roi, Eulée et Lénée, qui réclamèrent la Cœlésyrie, comme appartenant à l'Égypte, sur laquelle ils soutenaient qu'Antiochus le Grand l'avait usurpée. Ce fut le sujet de la guerre qui s'alluma bientôt entre l'oncle et le neveu. Cependant Antiochus conservait encore les dehors de l'amitié avec le roi d'Égypte. Il envoya même Apollonius à Memphis, à la fête du couronnement du jeune Philométor; mais Apollonius s'étant aperçu qu'il y était regardé de mauvais œil, et qu'on s'y défiait de lui, Antiochus crut qu'il était temps de se mettre en défense contre les ministres du roi d'Égypte (3). Il assembla des troupes, et s'avança jusqu'à Joppé; mais il n'alla pas plus loin. Après avoir visité Jérusalem, il se retira à Tyr. Enfin, il marcha contre l'Égypte avec son armée de terre, en même temps que sa flotte s'avançait par mer (4). La bataille s'engagea près de Péluse, et les généraux du roi d'Égypte furent battus.

℣. 24. Contra firmissimas cogitationes inibit, et hoc usque ad tempus. L'hébreu (5) : *Il aura des pensées contre les forteresses, et jusqu'au temps.* Théodotion (6) : *Il formera des desseins contre l'Égypte jusqu'à un certain temps.* Cette manière de lire fait un très bon sens.

℣. 25. Et concitabitur fortitudo ejus, et cor ejus adversum regem austri in exercitu suo. Après sa première expédition, Antiochus était rentré à Tyr pour y passer l'hiver. L'année suivante, il fit de plus grands préparatifs encore. Pendant l'hiver, il avait amassé des chars, des éléphants, de la cavalerie, des recrues, et équipé une flotte nombreuse. Le choc eut lieu encore

(1) *Vide, si placet, Appian. Syriac.* 116, 117. *Grot. hic.*

(2) *Hieron. in. hic.*

(3) *Vide* II. *Mach.* IV. 21. 22.

(4) *Porphyr. ex Callimi e Suidorio apud Hieron. in Dan.* XI. Parcens puero regi et amicitias simulans, ascendit Memphim, atque ibi ex more Ægypti regnum accipiens puerique rebus se providere dicens, cum modico populo totam Ægyptum sibi subjugavit.

(5) ועל כבצרים יהשב מחשכריו ועד עת

(6) Καὶ ἐπὶ Αἴγυπτον λογιεῖται λογισμοὺς αὐτοῦ ἕως καιροῦ.

26. Et comedentes panem cum eo, conterent illum, exercitusque ejus opprimetur, et cadent interfecti plurimi.

27. Duorum quoque regum cor erit ut malefaciant, et ad mensam unam mendacium loquentur; et non proficient, quia adhuc finis in aliud tempus.

28. Et revertetur in terram suam cum opibus multis; et cor ejus adversum testamentum sanctum: et faciet, et revertetur in terram suam.

26. Et ceux qui mangent de son pain le ruineront ; son armée sera accablée, et un grand nombre des siens sera mis à mort.

27. Ces deux rois auront le cœur attentif à se faire du mal l'un à l'autre : assis à la même table, ils diront des paroles de mensonge ; mais ils ne réussiront pas dans leurs desseins, parce que la fin est fixée à un autre temps.

28. Et il retournera en son pays avec de grandes richesses; son cœur formera des desseins contre l'alliance sainte ; il les exécutera, et retournera en son pays.

COMMENTAIRE

aux environs de Péluse, et la victoire resta de nouveau aux Syriens ; Péluse tomba en leur pouvoir.

Aussi fin politique qu'il était habile général, Antiochus défendit à ses troupes aucune voie de fait contre les habitants. Sa clémence frappa les Égyptiens, ils se soumirent sans résistance ; Memphis ouvrit ses portes, et le jeune Philométor vint se jeter entre ses bras. L'Égypte entière était soumise ; Alexandrie seule résista et proclama roi Ptolémée Évergète II. Alors Antiochus jeta le masque, il pilla le pays et se montra insatiable (1).

Rex austri provocabitur ad bellum multis auxiliis... et non stabunt, quia inibunt adversus eum consilia. Ptolémée Philométor, roi d'Égypte, ou plutôt Antiochus Épiphane, roi de Syrie (2), en son nom, assiégea donc avec une très puissante armée Ptolémée Évergète II, qui s'était enfermé dans Alexandrie ; mais ce grand appareil de guerre fut inutile. Antiochus qui ne cherchait que son propre intérêt, *formait secrètement des desseins contre celui* dont il paraissait prendre la défense avec tant de chaleur. Il abandonna le siège d'Alexandrie, et se retira en Syrie, sans mettre fin à la guerre qui divisait le royaume, et qui armait les deux frères l'un contre l'autre (3).

℣. 26. Comedentes panem cum eo conterent illum. Antiochus Épiphane, qui paraissait si lié d'amitié et d'intérêts avec Philométor, son neveu, ne cherchait que sa perte. Il le laissa roi à Memphis, pendant que son frère Évergète régnait à Alexandrie. Il ne doutait pas que ces deux frères, se faisant la guerre l'un à l'autre, ne s'affaiblissent, et ne se ruinassent enfin mutuellement. Il garda pour lui la ville de Péluse, comme la porte de l'Égypte, afin que, quand il le jugerait à propos, il pût rentrer dans ce royaume, pour opprimer celui des deux frères qui resterait le maître (4).

Exercitus ejus opprimetur, et cadent interfecti plurimi. Ce verset fait allusion aux luttes intestines des deux Ptolémées, qui firent verser en pure perte trop de sang égyptien.

℣. 27. Duorum regum cor erit ut malefaciant, et ad mensam unam mendacium loquentur. Le jeune roi Philométor, ouvrant enfin les yeux sur ses propres intérêts, et sur la conduite frauduleuse que tenait son oncle Antiochus Épiphane à son égard, usa à son tour de ruses et d'artifices contre lui ; en sorte que ces deux princes, buvant et mangeant ensemble, étaient attentifs à se tromper l'un l'autre par des apparences d'amitié et de confiance.

Et non proficient, quia adhuc finis in aliud tempus. Ni Antiochus ne réussit à tromper Philométor, ni Philométor à éloigner pour toujours Antiochus de l'Égypte. Ce prince, cruellement offensé de se voir la dupe des deux frères, revint dans leur royaume plus irrité que jamais (5). C'est ce qui est marqué au verset 29.

℣. 28. Revertetur in terram suam. Il y retourna après avoir, non pacifié, mais brouillé les affaires de l'Égypte ; laissant les deux frères en guerre l'un contre l'autre. Il s'en retourna chargé des dépouilles de l'Égypte, et plein de mauvaise volonté contre les Juifs.

Et cor ejus adversum testamentum sanctum. Pendant le siège d'Alexandrie, il avait couru un bruit qu'Antiochus était mort, et on avait accusé les Juifs d'en avoir témoigné beaucoup de joie ; d'ailleurs Jason, faux pontife, créé par Antiochus, s'étant présenté devant Jérusalem avec environ mille hommes, avait été repoussé par le peuple. Antiochus tira de là deux conséquences, qui le mirent doublement en colère contre la nation des Juifs. Il conclut que ce peuple le haïssait et que, dans l'occasion, il ne manquerait pas de lui tourner le dos et de se joindre à ses ennemis. Il marcha donc contre Jérusalem et la prit de force (6). Il y commit toutes les violences que lui inspira sa fureur. Il y eut environ quarante mille hommes de tués et autant de vendus dans l'espace de trois jours. Antiochus monta au tem-

(1) I. *Maccab. Hieron. in hunc loc. Diod. sicul., Liv. Decad.* v. :v.

(2) I. *Macc.* I. 17. 18. 19.

(3) *Vide Polyb. Legat.* LXXXI. LXXXII. *et Liv. Decad.* v. l. IV.

(4) *Livius lib.* XLV. — (5) *Polyb. Liv. loc. cit.*

(6) II. *Macc.* V. 11. *et Joseph. lib. de Maccab. et de Bello* I. I.

29. Statuto tempore revertetur, et veniet ad austrum; et non erit priori simile novissimum.

30. Et venient super eum trieres et Romani; et percutietur, et revertetur, et indignabitur contra testamentum sanctuarii, et faciet; reverteturque, et cogitabit adversum eos qui dereliquerunt testamentum sanctuarii.

31. Et brachia ex eo stabunt, et polluent sanctuarium fortitudinis; et auferent juge sacrificium, et dabunt abominationem in desolationem.

29. Il retournera au temps prescrit; et il reviendra vers le midi, mais son dernier état ne sera pas semblable au premier.

30. Les Romains viendront contre lui sur des vaisseaux; il sera abattu, il retournera en son pays; et il concevra une grande indignation contre l'alliance du sanctuaire, et il agira contre elle, et il formera des conseils contre ceux qui avaient abandonné l'alliance du sanctuaire.

31. Des hommes puissants soutiendront son parti, et ils violeront le sanctuaire du Dieu Fort: ils feront cesser le sacrifice perpétuel; et ils mettront dans le temple l'abomination et la désolation.

COMMENTAIRE

ple, le souilla, en tira tous les vases, les trésors et les ornements précieux, dont la valeur montait à dix-huit cents talents (1) et s'en retourna chargé de ces riches dépouilles à Antioche. *Revertetur in terram suam.*

℣. 29. STATUTO TEMPORE VENIET AD AUSTRUM, ET NON ERIT PRIORI SIMILE NOVISSIMUM. Il revint en Égypte, et comme il s'approchait d'Alexandrie pour en former le siège, il apprit que les ambassadeurs romains étaient arrivés dans ce pays. Antiochus les alla saluer; ils lui présentèrent les lettres du sénat, par lesquelles il lui était ordonné de mettre fin à la guerre contre Ptolémée. Antiochus répondit qu'il en délibèrerait avec ses amis. Popilius, un des ambassadeurs, tenant un bâton à la main en fit un cercle sur le sable autour d'Antiochus et lui dit de répondre avant de franchir le cercle. Alors ce prince répliqua qu'il ferait tout ce qui plairait aux Romains; et, peu de jours après, il fit repasser son armée en Syrie (2). C'est ce qui est marqué au verset suivant.

℣. 30. VENIENT SUPER EUM TRIERES, ET ROMANI, ET PERCUTIETUR, ET REVERTETUR. On ne doit pas l'entendre d'une armée romaine qui serait venue pour le combattre. L'hébreu (3) dit *qu'il vint contre lui des mariniers de Céthim.* Par Céthim, il faut entendre l'île de Chypre (Genèse, x, 4) et, par extension, les îles ou les côtes de la Grèce. En effet, les Achéens intervinrent dans l'intérêt de l'Égypte, et Ptolémée Évergète II, ainsi que sa sœur Cléopâtre, implorèrent l'appui de Rome (4).

INDIGNABITUR CONTRA TESTAMENTUM SANCTUARII. Antiochus Épiphane ne jugea pas à propos de retourner en personne à Jérusalem, cette seconde fois; il y envoya Apollonius, avec ordre de faire mourir tous les hommes en âge de porter les armes, et de vendre les femmes et les enfants. Apollonius demeura en repos jusqu'au jour du sabbat; mais alors, comme le peuple ne songeait à rien moins qu'à se défendre, il fit main basse sur tout ce qu'il trouva, brûla la ville, abattit les murailles et emmena captifs les femmes et les enfants.

REVERTETURQUE, ET COGITABIT ADVERSUM EOS, QUI DERELIQUERUNT TESTAMENTUM SANCTUARII. L'hébreu (5): *Il reviendra, et il pensera à ceux qui ont abandonné le testament du sanctuaire.* Il reviendra pour les soutenir, pour les favoriser. On voit dans les Maccabées (6) que plusieurs mauvais Juifs et plusieurs prêtres, avaient abandonné, de leur plein gré, les lois du Seigneur et les usages de leur nation, pour embrasser les lois et les pratiques des Grecs. Ces prévaricateurs étaient souverainement haïs des autres Juifs, qui ne daignaient pas même manger avec eux. Ils obtinrent enfin d'Antiochus une ordonnance qui obligeait tous les Juifs de changer de religion, sous peine de la vie. Ce n'était pas pour augmenter le culte de ses dieux, qu'Antiochus persécutait les Juifs, mais pour satisfaire sa propre haine et celle des renégats, des faux frères et des mauvais prêtres juifs, qui irritaient de plus en plus sa haine contre eux. Aussi, nous voyons, dans toute la suite des âges, ces prévaricateurs plus ardents que les païens mêmes, à persécuter leurs frères. Ce fut l'impie Ménélaüs qui fit venir Apollonius (7), dont on a parlé au verset précédent.

℣. 31. BRACHIA EX EO STABUNT, ET POLLUENT SANCTUARIUM FORTITUDINIS. *Ces bras puissants* (8), c'est le sénateur d'Antioche qu'il envoya à Jérusalem, pour forcer les Juifs à sacrifier aux idoles (9); c'est Apollonius, dont on a parlé, et les autres ministres des cruautés d'Antiochus; par exemple Philippe, qui fit martyriser le vieillard

(1) I. *Macc.* I. 23. 24. - II *Mac.* V. 21. *et seq Joseph. Antiq. lib.* XIII. *cap.* 16.

(2) *Polyb. Legat.* XCII. - *Liv. lib.* XLV. - *Velleius Paterc. lib.* I. *cap.* 15. *Valer. Max. lib.* VI. *cap.* 4. *Justin. lib.* XXXIV. *etc.*

(3) ובאו בו ציים כתים

(4) *Polyb. Legat.* LXXXIV. *et* XC. - *Tit. Liv.* XLIV. - *Justin.* XXXIV.

(5) ושב ויכן על עזבי ברית קדש

(6) II. *Macc.* IV. 9. *et seqq.*

(7) II. *Macc.* V. 24. Voyez aussi II. *Macc.* I. 55.

(8) זרעים *Theodot.* Βραχίονες. *Alius,* σπέρματα, *semina.*

(9) II. *Macc.* VI. I.

32. Et impii in testamentum simulabunt fraudulenter ; populus autem sciens Deum suum, obtinebit, et faciet.

33. Et docti in populo docebunt plurimos ; et ruent in gladio, et in flamma, et in captivitate, et in rapina dierum.

34. Cumque corruerint, sublevabuntur auxilio parvulo, et applicabuntur eis plurimi fraudulenter.

35. Et de eruditis ruent, ut conflentur et eligantur, et dealbentur usque ad tempus præfinitum, quia adhuc aliud tempus erit.

32. Et les impies envers la sainte alliance useront de déguisement et de fictions; mais le peuple qui connaîtra son Dieu, s'attachera fermement à sa loi, et fera ce qu'elle ordonne.

33. Ceux aussi qui seront savants parmi le peuple, en instruiront plusieurs ; et ils tomberont par l'épée, par la flamme, par la captivité, et par des brigandages qui dureront plusieurs jours.

34. Pendant ces ruines et ces morts, ils seront un peu soulagés par le moyen d'un petit secours ; et plusieurs se joindront à eux par une alliance feinte.

35. Il y en aura d'entre les savants qui tomberont dans de grands maux, afin qu'ils passent par le feu, et qu'ils deviennent purs et blancs de plus en plus, jusqu'au temps prescrit, parce qu'il y aura encore un autre temps.

COMMENTAIRE

Éléazar et les sept frères Maccabées (1) ; ceux enfin qui furent envoyés à Modin, pour contraindre Matthathias et ses fils à sacrifier (2).

Et auferent juge sacrificium. Ce fut la même année et en conséquence de l'ordonnance qu'Antiochus avait donnée, d'obliger les peuples de ses états de suivre tous la religion des Grecs, qu'il envoya à Jérusalem des officiers, avec ordre de souiller le temple, et d'y faire cesser le culte du Seigneur (3).

Et dabunt abominationem in desolationem. Ils dédieront le temple du Seigneur à Jupiter Olympien, et y placeront sa statue (4). Ils érigeront dans toute la ville des temples et des autels profanes, et contraindront les Juifs d'y sacrifier (5).

℣. 32. Impii in testamentum simulabunt fraudulenter. On peut l'entendre ou des ministres d'Antiochus, qui usaient d'artifices, de promesses, de flatteries, pour gagner ceux des Juifs, qu'ils ne pouvaient surmonter par leurs menaces, ni par leurs supplices. Ou bien des Juifs apostats, qui employèrent toute leur adresse à engager les faibles dans la même apostasie, ou du moins à déguiser leurs sentiments et à faire semblant de consentir à ce qu'on demandait d'eux (6).

Populus autem sciens Deum suum obtinebit, et faciet. L'hébreu (7) : *Le peuple qui connaît le Seigneur, se fortifiera et agira ;* ou *il résistera et agira.* L'ange parle de ceux des Juifs qui résistèrent généreusement aux ordres d'Antiochus, et qui aimèrent mieux souffrir les plus terribles tourments, que faire seulement semblant d'obéir aux ordres impies du roi. Tels furent le vieillard Éléazar ; les sept frères Maccabées, avec leur mère (8) ; et ces femmes qui circoncirent leurs enfants (9) ; ceux aussi qui se retirèrent dans les déserts (10) ; les Assidéens, dont il est parlé avec tant d'éloge dans les Maccabées (11).

℣. 33. Docti in populo docebunt plurimos, et ruent in gladio. Ceci regarde principalement Matthathias et ses fils. L'Écriture les désigne par le nom de *savants,* parce que les prêtres, dans Israël, avaient la clef de la science (12) : *Les lèvres du prêtre conservent la science, et on recherchera de sa bouche la science de la loi.* Et (13) : *Puisque vous avez rejeté la science, je vous rejetterai aussi, afin que vous ne serviez pas dans mon temple en qualité de prêtre.*

℣. 34. Cumque corruerint, sublevabuntur auxilio parvulo. Matthathias et Judas Maccabée soutinrent la nation opprimée, et revendiquèrent les droits de la religion presque abandonnée, avec de si petites forces, qu'on ne peut considérer que comme un miracle, le succès que Dieu donna à leurs armes et à leurs travaux.

Et applicabuntur eis plurimi fraudulenter. Il y avait dans l'armée de Judas des Juifs peu attachés à la loi ; par exemple, ceux qui avaient caché des ex-voto qu'ils avaient pris dans le temple d'Ascalon, et qui furent tués dans la bataille (14), et ceux qui, pour se faire un nom, attaquèrent les ennemis sans ordre de Judas (15). Enfin, dom Calmet entend l'hébreu de la sorte (16) : Plusieurs se joignirent à eux insensiblement, doucement, sans bruit ; ils se glissèrent dans leur parti, et grossirent petit à petit, et secrètement. Voyez II. *Maccab.* VIII, 1....4. Le premier sens est plus littéral.

℣. 35. Et de eruditis ruent, ut conflentur et eligantur. Ce sont ceux qui souffrirent la mort dans les cavernes, plutôt que de prendre les

(1) II. *Macc.* VI. 18. VII.
(2) I. *Macc.* II. 15.
(3) I. *Macc.* I. 30...46...51. *et* II. *Macc.* VI. 6. *et* V. 24.
(4) II *Macc.* VI. 1. 2.
(5) I. *Macc.* I. 50. *et sequ.* 57. Ædificavit rex Antiochus abominandum idolum desolationis super altare Dei.
(6) II. *Macc.* VI. 21.
(7) ועם ידעי אלהיו יחזקו ועשו
(8) II. *Macc.* VI. 18. *et* VII. — (9) I. *Macc.* I. 63.
(10) II. *Macc.* I. 50.
(11) I. *Macc.* II. 42. VII. 17. - II. *Macc.* XIV. 16.
(12) *Malach.* II. 7.
(13) *Osée* IV. 6.
(14) II. *Macc.* XII. 40.
(15) I. *Macc.* V. 56.
(16) ונלוו עליהם רבים בחלקלקות

36. Et faciet juxta voluntatem suam rex, et elevabitur, et magnificabitur adversus omnem deum: et adversus Deum deorum loquetur magnifica; et dirigetur, donec compleatur iracundia: perpetrata quippe est definitio.

37. Et Deum patrum suorum non reputabit, et erit in concupiscentiis feminarum, nec quemquam deorum curabit, quia adversum universa consurget.

36. Le roi agira selon qu'il lui plaira: il s'élèvera, et il parlera avec orgueil contre tout dieu; il parlera insolemment contre le Dieu des dieux: et il réussira, jusqu'à ce que la colère soit accomplie, parce qu'il a été ainsi arrêté.

37. Il n'aura aucun égard au dieu de ses pères; il sera dans la passion des femmes: il ne se souciera de quelque dieu que ce soit, parce qu'il s'élèvera contre toutes choses.

COMMENTAIRE

armes le jour du sabbat (1); ou bien Éléazar et les autres, qui souffrirent tant de tourments dans la persécution d'Antiochus.

Usque ad tempus præfinitum; quia adhuc aliud tempus erit. Cette persécution durera un certain temps; mais la délivrance viendra enfin. Voyez le verset 27.

℣. 36. Faciet juxta voluntatem suam rex, .. et magnificabitur adversus omnem Deum. Antiochus Épiphane verra ses desseins s'exécuter, presque sans contradiction. La plus grande partie des Juifs, les principaux prêtres et les Samaritains se soumirent d'abord à ses ordres; Dieu sembla pour un temps dissimuler toutes les abominations qui se commettaient dans son temple. Antiochus Épiphane, enflé de tous ces avantages, se considérait comme un dieu, et se jouait de la religion. Il dépouilla non seulement le temple de Jérusalem, mais aussi divers autres temples, comme nous l'apprend Polybe (2).

Adversus Deum deorum loquetur magnifica. Voyez le chapitre VII, verset 8. Et I. *Macc.* II, 6, dans le grec; et II. *Macc.* VIII, 4; et IX, 8; X, 4, 34, 35. Et surtout *Eccli.* XXXVI, 12. *Contere caput principum inimicorum, dicentium: Non est alius præter nos.*

Dirigetur donec compleatur iracundia. *Il réussira jusqu'à ce que la colère de Dieu soit accomplie;* jusqu'à ce qu'il ait rempli la mesure de ses crimes, et qu'il ait poussé à bout la patience de Dieu; ou plutôt, jusqu'à ce que la colère de Dieu contre son peuple soit satisfaite. Voyez II. *Macc.* VI, 12, 13, 15, 16, et VII, 6, 7, 32, etc., car tout cela n'aura qu'un temps. Dieu ne sera pas toujours irrité contre son peuple; il le regardera enfin d'un meilleur œil. *Perpetrata quippe est definitio.* L'hébreu (3): *Parce que la chose est déterminée et faite.* Le décret de Dieu est absolu et déterminé sur cela; le temps en est marqué et défini. Voyez *Dan.* IX, 27; XII, 9, 11, 12.

℣. 37. Deum patrum suorum non reputabit. Antiochus Épiphane tournait toutes les religions en ridicule. Outre les temples de Jérusalem et de la Grèce qu'il pilla, il voulut encore dépouiller celui d'Élymaïs (4); et, malgré tout cela, il faisait quelquefois des cérémonies de religion, et des dépenses en victimes et en présents pour les temples, et ses largesses, alors, surpassaient toute la magnificence de ses prédécesseurs (5). Cette inconséquence marque et la faiblesse de son génie, et la bizarrerie de ses sentiments sur la religion.

Erit in concupiscentiis fœminarum. Saint Jérôme (6) assure qu'il poussait l'impudence jusques à faire en public, et aux yeux de tout le monde, les actions les plus sales et les plus honteuses. Diodore de Sicile (7), dans la description qu'il nous a laissée d'une marche pompeuse qu'Antiochus représenta dans sa capitale, dit qu'il y avait quatre-vingts femmes du roi qu'on portait dans des chaises à pieds d'or, et cinq cents autres qui étaient portées dans des chaises à pieds d'argent. Enfin, le second livre des Maccabées (8) nous apprend que ce prince avait donné à une de ses concubines nommée Antiochis, deux villes de Cilicie, Tarse et Mallothe. Les habitants indignés de cette conduite, comme d'un outrage fait à leurs villes, se révoltèrent, et Antiochus fut obligé de marcher en personne pour les réduire.

Le texte hébreu peut s'expliquer en un autre sens (9): *Il n'aura aucun égard à l'amitié des femmes, ni à aucun Dieu.* Ce qui est entièrement contraire à ce que nous venons de dire. Mais on l'explique en ce sens qu'Antiochus n'eut aucune considération pour le sexe dans tout ce qu'il fit

(1) I. *Macc.* II, 29, 38. *et* II. *Macc.* VI, 11. *Joseph. Antiq. lib.* XII. *cap.* 8.

(2) *Polyb. apud Athen. lib.* V. *cap.* 6. Ἱερωσυλήσει δὲ τὰ πλείστα τῶν ἱερῶν.

(3) כי נחרצה נעשתה

(4) I. *Macc.* VI. *et* II. *Macc.* IX.

(5) *Polyb. lib.* V. *cap.* 6. Ἐν δὲ ταῖς πρὸς τὰς πόλεις θυσίαις, καὶ ταῖς πρὸς τοὺς θεοὺς τιμαῖς, πάντας ὑπερέβαλλε τοὺς βασιλεύσαντας.

(6) *Hieronym. hic.* Antiochus luxuriosissimus fuisse dicitur, et in tantum dedecus per stupra et corruptelas venisse regiæ dignitatis; ut mimis quoque et scortis publice jungeretur, et libidinem suam populo præsente compleret.

(7) *Diodor. in Excerpt. Vales. Vide et Athen. lib.* V. *cap.* 6.

(8) II. *Macc.* IV, 30.

(9) ועל חמדת נשאים ועל כל אלוה לא יבין *Theodot.* Καὶ ἐπὶ ἐπιθυμίαν γυναικῶν, καὶ ἐπὶ πάντα θεὸν οὐ συνήσει.

38. Deum autem Maozim in loco suo venerabitur; et deum, quem ignoraverunt patres ejus, colet auro, et argento, lapide pretioso, rebusque pretiosis.

39. Et faciet ut muniat Maozim cum deo alieno quem cognovit, et multiplicabit gloriam, et dabit eis potestatem in multis, et terram dividet gratuito.

38. Il révèrera le dieu Maozim dans le lieu qu'il lui aura choisi ; et il l'honorera avec l'or, l'argent, les pierres précieuses et tout ce qu'il y a de plus beau, ce dieu que ses pères ont ignoré.

39. Et il fortifiera Maozim avec un autre dieu étranger qu'il a connu : il les élèvera à une grande gloire ; il leur donnera beaucoup de puissance ; et il partagera la terre gratuitement.

COMMENTAIRE

souffrir aux Juifs. Il ordonna à Apollonius de prendre les femmes et les enfants prisonniers (1); on en mit plusieurs à mort par ses ordres (2) ; on en prit qui avaient circoncis leurs enfants, et on les leur pendit au cou (3).

℣. 38. Deum autem Maozim in loco suo venerabitur. On est fort embarassé sur la signification de ce dieu *Ma'ozîm*. On peut l'entendre ainsi : 1° Il adorera le dieu de la forteresse, l'idole de Jupiter Olympien, qu'il a placée dans le temple de Jérusalem ; ce dieu inconnu à ses pères. Non pas que Jupiter Olympien leur fût inconnu ; mais parce que ses pères n'avaient jamais adoré ce dieu dans cet endroit ; ils ne l'avaient pas adoré *sur la base* où Antiochus le plaça. Le prophète ne pouvait guère désigner cette idole sous un nom qui lui convint mieux, *que le dieu des forteresses*, tant à cause du lieu où il la plaça, appelé quelquefois *Ma'oz* dans l'Écriture (4), que parce qu'il fit bâtir une citadelle auprès du temple, comme pour garder son dieu ; c'est ce qui est marqué au verset suivant. *Il fortifiera les citadelles des lieux forts* (hébr. *Les forteresses des Ma'ozîm*), *avec le dieu étranger qu'il a connu*. Pendant qu'Antiochus ne marquait que de l'indifférence pour tous les autres dieux, il comble d'honneurs celui-là, dans un lieu inconnu à ses pères.

2° Quelques auteurs (5) l'entendent du vrai Dieu. Verset 37. *Il s'élèvera au-dessus de toutes choses.* (38.) *Et contre le Dieu très fort; il honorera en sa place un dieu étranger, inconnu à ses pères.* (40.) *Et il fera des fortifications au lieu très fort* (au temple du Dieu des forts), *pour son dieu étranger.* Parce qu'en effet, Antiochus fit bâtir une citadelle près du temple du Seigneur, du Dieu très fort (6), du Dieu *Ma'oz*, où il avait placé la statue de Jupiter Olympien. Daniel, dans plus d'un endroit, désigne le Dieu d'Israël, par le nom de Dieu fort, ou de Dieu de la force (7).

3° D'autres croient que le dieu Ma'ozîm, est le dieu Mars, le dieu des armes, le dieu des forteresses : peut-être l'*Hercule Azizus*, dont parle Julien l'apostat dans un hymne (8). Mais ce Dieu était-il inconnu aux pères d'Antiochus Épiphane ? Et quelle preuve a-t-on que ce prince ait eu tant de dévotion au dieu Mars ?

4° Porphyre, cité dans saint Jérôme (9), croyait que le dieu Ma'ozîm était adoré à Modin, bourg de la Palestine, où demeuraient les Maccabées. C'étaient les officiers d'Antiochus lui-même qui y avaient placé cette idole ; elle avait pris son nom du village où elle fut dressée, et n'était autre que Jupiter. Mais rien n'est plus douteux que tout cela ; Jupiter n'était point un dieu inconnu à Antiochus, ni à ses pères, et Modin s'écrit d'une manière fort différente de Ma'ozîm. Les lexicographes modernes proposent de traduire simplement l'hébreu mot à mot par le *dieu des forteresses*. Mais il est probable qu'il s'agit du Jupiter Olympien, dont le culte fut implanté en Syrie par Antiochus. Jupiter siégeait au Capitole, la forteresse principale de Rome, et Antiochus l'avait vu durant son séjour dans cette ville.

℣. 39. Et faciet ut muniat Moazim cum Deo alieno quem cognovit. L'hébreu (10) : *Et il fera des forteresses à Mo'azîm avec le dieu étranger qu'il a connu.* Il bâtira une citadelle près du temple du Dieu très fort, pour le dieu étranger qu'il a connu. Antiochus fit faire, comme on l'a dit, une forteresse pour son dieu, qu'il avait placé dans le temple.

Multiplicabit gloriam, et dabit eis potestatem in multis, et terram dividet gratuito. L'hébreu (11) : *Il leur partagera la terre pour récompense.* Antiochus combla de gloire et de faveurs ceux qui adorèrent le Dieu qu'il avait placé dans le temple du Seigneur, et il leur donna les terres abandonnées par les Juifs demeurés fidèles

(1) I. *Macc.* I. 33. 34.
(2) II. *Macc.* V. 13.
(3) I. *Macc.* I. 63. 64.
(4) *Ezech.* XXIV. 25.
(5) *Jun. Piscat. Pol. alii quidam.*
(6) *Vide Psal.* XXVI. 1; XXVII. 8; XXX. 3; XLV. 36. - *Prov.* X. 29. - *Isai* XVII. 9.
(7) *Dan.* XI. 31. *Vide et Dan.* VIII. 10. 11.
(8) *Hymn. Sol. apud Julian. pag.* 24. Ἀζίζος. *Vide Selden. de Diis Syris, Reveri additamenta*, p. 275.
(9) *Hieronym. in Isai.* XXX. *et in hunc locum.*
(10) ועשה לבצרי מעזים עם אלוה נכר אשר הכיר
(11) והאדמה יחלק בבחיר *Theodot.* Καὶ γῆν διελεῖ ἐν δόμοις.

40. Et in tempore præfinito præliabitur adversus eum rex austri; et quasi tempestas veniet contra illum rex aquilonis, in curribus, et in equitibus, et in classe magna; et ingredietur terras, et conteret, et pertransiet.

41. Et introibit in terram gloriosam, et multæ corruent. Hæ autem solæ salvabuntur de manu ejus: Edom, et Moab, et principium filiorum Ammon.

42. Et mittet manum suam in terras, et terra Ægypti non effugiet.

43. Et dominabitur thesaurorum auri et argenti, et in omnibus pretiosis Ægypti; per Libyam quoque et Æthiopiam transibit.

40. Le roi du midi combattra contre lui au temps qui a été marqué; et le roi de l'aquilon viendra contre lui comme une tempête, avec une multitude de chariots et de cavaliers, et avec une grosse flotte; il entrera dans ses terres; il les ravagera toutes, et il passera au travers de son pays.

41. Il entrera dans le pays de gloire; et plusieurs provinces seront ruinées: ces pays-là seuls seront sauvés de ses mains: Édom, Moab, et les premières terres des enfants d'Ammon.

42. Il étendra sa main contre les provinces; et le pays d'Égypte n'échappera point.

43. Il se rendra maître des trésors d'or et d'argent et de tout ce qu'il y a de plus précieux dans l'Égypte: il passera aux travers de la Libye et de l'Éthiopie.

COMMENTAIRE

au Seigneur; ou il leur donna le gouvernement des places fortes du pays.

℣. 40. Tempore præfinito præliabitur adversus eum rex austri. Ptolémée Évergète II, roi d'Égypte, fut toujours en guerre avec Antiochus Épiphane. Antiochus marcha donc contre l'Égypte avec une armée formidable, *comme une tempête* qui renverse tout, et une grande flotte, qui s'approcha de Péluse.

Lorsqu'il fut arrivé vers Rhinocorure, les ambassadeurs du roi Philométor vinrent lui demander ce qu'il souhaitait de lui, et le prier de ne pas entrer dans le pays à force armée. Antiochus répondit qu'il ne se retirerait point ni lui, ni sa flotte, qu'on ne lui abandonnât l'île de Chypre, avec Péluse, et tout le bassin du bras du Nil, qui était le plus près de Péluse. Il leur donna du temps pour répondre à ces propositions; cependant il s'avança vers Memphis. Les Égyptiens se rendirent à lui, de gré ou de force. Lorsque le temps qu'il avait donné à Ptolémée pour délibérer fut expiré, il marcha à petites journées contre Alexandrie. Il était déjà arrivé à Éleusine, qui n'en est qu'à quatre milles, lorsque les ambassadeurs romains Popilius Lénas, Caïus Decimus et Caïus Hostilius arrivèrent, et le contraignirent de s'en retourner en Syrie (1). Il hésitait. Popilius Lénas traça alors sur le sable, avec sa baguette, un cercle autour d'Antiochus, et le somma de répondre avant d'en sortir. Antiochus promit de se soumettre aux ordres du sénat romain.

℣. 41. Introibit in terram gloriosam, et multæ corruent. On a déjà vu de quelle manière il entra en Égypte, ce pays si riche, si beau, si fertile; et l'on peut juger du ravage qu'y fit une armée victorieuse, sous un prince qui ne respirait que le sang et la vengeance. Mais l'histoire indique qu'il faut l'entendre de la Judée. Ce pays est souvent appelé dans l'Écriture: *la terre de gloire*, ou de beauté (2). Si Antiochus voulut attaquer les Moabites, les Ammonites, ou les Iduméens, c'était dans le temps qu'il faisait la guerre en Judée. Après y être intervenu en personne, et y avoir envoyé Appollonius, Antiochus chargea de la troisième expédition Lysias, qui fut battu par les Maccabées. Les Iduméens, les Moabites et les Ammonites durent leur salut à cette victoire des Juifs. Voyez pour tous ces détails notre *Histoire générale de l'Église et du Monde*.

℣. 42. Terra Ægypti non effugiet. L'Égypte avait été aussi l'objet constant des convoitises d'Antiochus; mais il ne lui resta de toutes ses expéditions que du butin, des trésors importants et aucune province, puisque le royaume et Péluse même lui échappèrent. Par l'intermédiaire de leur sœur Cléopâtre, les deux frères Évergète II et Philométor s'étaient réconciliés et gouvernaient ensemble le royaume des pharaons. Après tant d'efforts, Antiochus n'avait pour se consoler que le fruit de ses rapines.

℣. 43. Per Libyam quoque et Æthiopiam transibit. Il est clair pour quiconque a la moindre notion de géographie, qu'Antiochus n'a pu passer par la Libye, ni par l'Éthiopie, pour aller de la Syrie en Égypte. Aussi l'hébreu lit (3): *Les Loubîm et les Kouschîm sont à ses pas*. Ces peuples sont à sa suite, ils se trouvent dans son armée. On a montré ailleurs, ce qu'il faut entendre par Kouschîm et Loubîm (4).

Théodotion a lu autrement dans l'hébreu. Il traduit (5): *Il y avait des Libyens et des Éthiopiens dans leurs forteresses*. Les forteresses des rois d'Égypte étaient gardées par des Lybiens et des Éthiopiens. Les uns et les autres sont sur les frontières de l'Égypte, et il est probable que Ptolémée, qui envoya chercher des secours bien loin dans

(1) *Vide Liv. lib.* XLV. — *Polyb. Legat.* 92. — *Hieronym. hic.*

(2) *Vide Sup. Dan.* XI. 16. VIII. 9. *etc.*

(3) ולובים וכושים בסעדיו

(4) *Genes.* X.

(5) Καὶ Λιβύων, καὶ Αἰθιόπων ἐν τοῖς ὀχυρώμασι αὐτῶν.

44. Et fama turbabit eum ab oriente et ab aquilone ; et veniet in multitudine magna ut conterat et interficiat plurimos.

45. Et figet tabernaculum suum Apadno inter maria, super montem inclytum et sanctum; et veniet usque ad summitatem ejus, et nemo auxiliabitur ei.

44. Il sera troublé par des nouvelles qui lui viendront de l'orient et de l'aquilon, et il viendra avec de grandes troupes, pour perdre tout et pour faire un grand carnage

45. Il dressera ses tentes à Apadno entre les mers sur la montagne célèbre et sainte ; et il montera jusqu'au haut de cette montagne, et il ne trouvera personne pour le secourir.

COMMENTAIRE

la Grèce (1), ne négligea pas ceux de ses voisins et de ses sujets.

℣. 44. FAMA TURBABIT EUM AB ORIENTE ET AQUILONE. Antiochus fut troublé de la nouvelle qu'il reçut, que les provinces d'Orient, et Artaxias, roi d'Arménie, au nord, remuaient et se soulevaient comme lui. Tacite (2) assure même que les Parthes s'étaient révoltés contre Antiochus.

ET VENIET IN MULTITUDINE MAGNA UT CONTERAT, ET INTERFICIAT PLURIMOS. Avant de partir pour les provinces au-delà de l'Euphrate, Antiochus chargea trois de ses généraux, savoir Ptolémée Macron, Gorgias et Nicanor, d'entrer en Judée (3) ; et, quoique Judas eût remporté sur eux dans diverses rencontres de grands avantages, ils ne laissèrent pas de faire des ravages infinis dans la Judée, qu'ils ne regardèrent plus que comme une province ennemie, et abandonnée au pillage (4).

℣. 45. ET FIGET TABERNACULUM SUUM APADNO INTER MARIA, SUPER MONTEM INCLYTUM ET SANCTUM. *Il dressera les tentes de son palais entre les mers, sur la montagne célèbre et sainte.* On traduit le nom *Apadno,* par *son palais,* parce qu'on prétend (5) que c'est sa signification en hébreu. D'autres (6) : *Il dressa les tentes de sa cavalerie entre les mers, sur la montagne sainte de la force.* Les Septante : *Alors il dressa sa tente entre les mers.*

Porphyre a cru que ce verset regardait l'expédition d'Antiochus au-delà de l'Euphrate, et sa mort arrivée dans ce voyage. Et saint Jérôme avoue que cette explication peut être acceptée. On peut donc traduire ainsi tout le verset, selon l'hébreu (7) : *Il dressera ses tentes dans Apadno des deux mers, près la montagne sainte de Tsabi. Il arrivera à sa fin, et il n'y aura personne pour le secourir.* On peut entendre par *Apadno d'entre les deux mers,* la Mésopotamie. Il est assez probable que *Padan d'entre les deux mers,* est la même que *Padan d'entre les deux fleuves,* ou (8) *Padan Arâm,* ou *Aram Naharaîm,* qui signifie incontestablement la haute Mésopotamie ou la Syrie entre deux fleuves. Les fleuves du Tigre et de l'Euphrate sont assez grands, pour être nommés des mers, surtout dans leurs débordements. L'Écriture donne ce nom à tous les amas d'eaux (9) : *Congregationes aquarum appellavit maria.* Isaïe parlant de Babylone (10), l'appelle *le désert de la mer ; Onus deserti maris ;* parce qu'elle était située au confluent des deux fleuves du Tigre et de l'Euphrate, et dans un lieu sujet aux inondations. Jérémie (11), parlant de la même ville, dit qu'elle sera détruite, et que *la mer viendra sur elle ;* c'est-à-dire, qu'elle sera inondée des eaux de l'Euphrate. Ce fleuve débordait au printemps, aussi bien que le Tigre (12) ; et c'est en cette saison qu'Antiochus se trouva dans la Mésopotamie, pour combattre Artaxias roi d'Arménie, qui s'était révolté contre lui (13). Peut-être aussi que l'archange affecte cette manière de parler, *Padan entre les mers,* pour marquer les amas d'eaux et les lacs qui sont vers les sources du Tigre et de l'Euphrate, sur les frontières d'Arménie.

La montagne sainte de Tsabi, ou *la belle montagne* (צבי *tsebî* signifie ornement, *beauté*), est apparemment celle qui était près de Thaba, où Antiochus mourut (14). Le *tsadé,* et le *thav,* se mettent quelquefois l'un pour l'autre. Thaba était dans la Perse, selon Polybe, et dans la Parétacène, suivant Quinte-Curce (15). Les livres des Maccabées nous apprennent qu'Antiochus mourut misérablement dans les montagnes : *Peregre in montibus miserabili obitu vita functus est.* Ce fut là qu'*étant arrivé à sa fin,* et sur le point de

---

(1) *Polyb. Legat.* 80 *et* 91.

(2) *Tacit. lib.* v. *cap.* 8. Antiochus demere superstitionem, et mores Græcorum dare adnixus, quominus teterriman gentem in melius mutaret Parthorum bello prohibitus est ; nam ea tempestate Arsaces defecerat. *Vide et Porphyr. apud Hieronym. hic.*

(3) Voyez II. *Macc.* VIII. 8. 9. *et* I. *Macc.* III. 38. 39.

(4) *Prideaux, Hist. des Juifs.* IV. 234. *et sq.*

(5) *Ita Rabb. Pol. Vat. Geier. Gesen. Sander.*

(6) *Symmach.* Ἐκτενεῖ τὰς σκηνὰς τοῦ ἱπποστασίου αὐτοῦ, μεταξὺ τοῦ θαλασσῶν. *Ita et Scoliast. Græc.* Ἐθαδανῶ, τουτ' ἔστι τοῦ ἱπποστασίου, ὅπερ ἐστὶ τὸ ἱππικὸν στρατόπεδον.

(7) ויטע אהלי אפדנו בין ימים להר צבי קדש ובא עד קצו ואין עוזר לו

(8) *Vide Genes.* XXIV. 10 ; XXV. 20 ; XXVIII. 2. - *Deut* XXIII. 4. - *Judic.* III. 8.

(9) *Genes.* I. 10.

(10) *Isai.* XXI. 1.

(11) *Jerem.* LI. 42.

(12) *Strabo. lib.* XVI. - *Plin. lib.* XVIII. 18.

(13) *Porphyr. apud Hieronym. hic. Appian. Syriac. pag.* 117. 131.

(14) *Polyb. in excerpt. Vales. pag.* 144. Ἀναχωρῶν ἐν Ταβαις τῆς Περσίδος ἐξέλιπε τὸν βίον.

(15) *Curt. lib.* V. *cap.* 13.

mourir, il se vit abandonné de Dieu, *et sans secours*, au milieu des plus grandes douleurs, pénétré d'un repentir inutile. Voyez I. *Maccab.* VI, 11, 12, et II. *Macc.* IX, 9, et suiv.

Théodoret, saint Jérôme, et plusieurs interprètes entendent tout ceci de l'antéchrist. Il faut avouer qu'Antiochus Épiphane est une des figures les plus sensibles et les plus expressives de cet ennemi de Jésus-Christ (1). Nous croyons qu'on verra arriver avant la fin du monde, mais d'une manière bien plus terrible, tout ce que l'archange Gabriel nous prédit ici des persécutions qu'Antiochus doit faire aux Juifs. Mais comme les persécutions de l'antéchrist nous sont entièrement inconnues, quand à l'exécution historique et littérale, nous avons cru devoir nous arrêter à ce qui regarde l'histoire d'Antiochus, où nous trouvons des faits certains et circonstanciés, au lieu que nous ne pourrions donner touchant la persécution de l'antéchrist, que des conjectures en l'air et des idées incertaines, sur des faits qui ne seront bien connus que de ceux qui en seront témoins. Tout ce que nous pourrions dire sur cela, n'ayant aucune certitude, ne pourrait être d'aucune utilité.

(1) *Hieronym. in Dan.* XI. 21. Antichristus pessimum regem Antiochum, qui sanctos persecutus est, templumque violavit, recte typum sui habuisse credendus est.

CHAPITRE XII

Délivrance du peuple de Dieu. Résurrection. Gloire des saints. Terme de la durée de la grande désolation.

1. In tempore autem illo consurget Michael, princeps magnus, qui stat pro filiis populi tui; et veniet tempus quale non fuit ab eo ex quo gentes esse cœperunt usque ad tempus illud. Et in tempore illo salvabitur populus tuus omnis qui inventus fuerit scriptus in libro.

1. Or, en ce temps-là, Michel le grand prince s'élèvera, lui qui est le protecteur des enfants de votre peuple; et il viendra un temps tel qu'on n'en aura point vu de semblable, depuis que les peuples sont établis, jusqu'alors; en ce temps-là donc, tous ceux de votre peuple qui seront trouvés écrits dans le livre de vie, seront sauvés.

COMMENTAIRE

V. 1. In tempore autem illo consurget Michael princeps magnus. Ce chapitre est une suite du précédent. Pendant qu'Antiochus était dans les provinces au-delà de l'Euphrate, l'archange saint Michel, protecteur de la nation juive, s'éleva pour la défendre contre les forces de Ptolémée, de Nicanor, et de Gorgias, qui étaient entrés dans la Judée avec divers corps de troupes, formant plus de quarante mille hommes de pied, et de sept mille chevaux. La plupart des pères et des commentateurs expliquent tout ce chapitre du temps de l'antéchrist. Mais, sans nous opposer à leur sentiment, nous nous arrêtons à l'explication littérale et historique qui le rapporte au temps d'Antiochus Épiphane, suivant en cela Josèphe (1), saint Jean Chrysostôme (2), Porphyre même et de nombreux commentateurs. Le nom de *Michel* (3), qui signifie : *Qui est semblable à Dieu ?* a un rapport très sensible à celui de *Maccabée*, qui est composé des premières lettres de cette sentence : *Qui est semblable à vous entre les dieux ?*

Veniet tempus quale non fuit ab eo, ex quo gentes esse cœperunt. Si l'on considère attentivement quel était alors l'état des Juifs, on comprendra aisément qu'il n'y a point d'exagération dans ce que dit ici l'Écriture, et que jamais peuple ne fut réduit à de plus grandes extrémités. Les édits d'Antiochus rendus deux ans auparavant, subsistaient dans leur vigueur, et on les exécutait avec la dernière sévérité. On contraignait les Juifs de renoncer à leur religion (4), et on exerçait contre eux les plus cruels supplices, s'ils n'obéissaient : leur temple souillé et profané par des sacrifices abominables, et par des actions honteuses (5); Jupiter Olympien placé dans le lieu saint (6); défense de donner la circoncision à leur enfants (7); ordre, ou si l'on veut, permission aux peuples voisins de marcher contre eux, et de les contraindre de renoncer au judaïsme (8); les livres saints recherchés pour être brûlés et anéantis (9); la plupart des Juifs tombant dans l'apostasie; Jérusalem abandonnée et démantelée; le petit nombre de ceux qui demeuraient fermes, obligés de se réfugier dans des cavernes, pour se dérober aux recherches des faux frères, et aux violences des bourreaux : Que de calamités réunies! Enfin Antiochus, avant de partir pour les provinces mésopotamiennes, donna ordre à Lysias d'exterminer la nation juive, d'en détruire le nom, en sorte qu'il n'en fût plus parlé; de faire une guerre sans quartier, et de donner le pays à d'autres peuples (10). Toute la ressource de la nation, au milieu d'une si affreuse extrémité, consistait en six ou sept mille hommes, mal armés, ayant à leur tête Judas Maccabée (11). Voilà l'état où se trouvaient alors les Juifs.

In tempore illo salvabitur populus tuus omnis, qui inventus fuerit scriptus in libro. Au milieu de tant de calamités, et malgré tant d'apparences d'une ruine prochaine et assurée, Dieu saura sauver *ceux qui sont écrits dans son livre*, qui ont l'honneur d'être à lui, et qui sont demeurés fidèles à sa loi. Plus la chose paraît impossible, plus elle est digne du souverain maître de l'univers. *Être écrit dans le livre* signifie être prédes-

---

(1) *Joseph. Antiq. lib.* x. *ad fin.*
(2) *Chrysost. homil.* III. *contra Judæos.*
(3) מיכאל מכמכי, c'est-à-dire, מי כמכה באלהים יהוה *Exod.* xv. 11.
(4) I. *Maccab.* I. 43. *et suiv.*
(5) II. *Macc.* VI. 4. 5.
(6) II. *Macc.* VI. 1. 2.
(7) I. *Macc.* I. 46. 64.
(8) II. *Macc.* VI. 8. 9.
(9) I. *Macc.* I. 59.
(10) I. *Macc.* III. 32.
(11) I. *Macc.* III. 42. *et* II. *Macc.* VIII. 12. *et sequ.*

2. Et multi de his qui dormiunt in terræ pulvere evigilabunt, alii in vitam æternam, et alii in opprobrium ut videant semper.

3. Qui autem docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti; et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates.

2. Et plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour un opprobre qu'ils auront toujours devant les yeux.

3. Or, ceux qui auront été instruits brilleront comme les feux du firmament; et ceux qui auront enseigné à plusieurs la voie de la justice luiront comme des étoiles dans toute l'éternité.

COMMENTAIRE

tiné (1), être du nombre des amis et des fidèles serviteurs de Dieu. On représente, par cette manière de parler, le Seigneur, comme un prince qui tient le rôle de ses officiers, de ses soldats, de ses amis, et qui les efface à mesure qu'ils meurent ou qu'ils désertent (2). Ce passage et la suite s'appliquent à la fin du monde et à la rénovation générale du dernier avènement du Sauveur.

V. 2. MULTI DE HIS QUI DORMIUNT IN TERRÆ PULVERE, EVIGILABUNT. Rien n'est plus formel que tout ce verset, pour prouver la résurrection des morts. Il est visible que c'est le sens simple, littéral et naturel de cet endroit. Mais, en prenant ces paroles dans un sens figuré et métaphorique, on peut les entendre de ceux des Juifs qui, pour éviter la persécution, s'étaient comme enterrés dans des antres, dans des rochers, ensevelis tout vivants sous la terre (3).

Au reste, quand on dit que *plusieurs de ceux qui sont dans la poussière se réveilleront*, ce n'est point à dire que la résurrection ne sera pas commune à tous les justes, ou que tous ceux des Juifs qui s'étaient cachés pour la bonne cause ne reviendront point. Ce terme *plusieurs* est mis pour *tous*; il marque la grande multitude de ceux qui ressusciteront (4). La nation juive, qui paraissait presque réduite au néant, se reproduira en quelque sorte et se multipliera, on verra revivre un peuple, qui était regardé comme un cadavre; un grand nombre de personnes qui avaient disparu à cause de la persécution, reparaîtront de nouveau, et sortiront de la terre.

EVIGILABUNT ALII IN VITAM ÆTERNAM, ALII IN OPPROBRIUM, UT VIDEANT SEMPER. Ces paroles sont formelles pour le bonheur, ou le malheur éternel, qui sera la récompense des bons ou des mauvais dans l'autre vie. On ne peut que dans un sens figuré, les entendre du rétablissement de la nation juive, par la valeur des Maccabées, et de la perte des méchants et des Juifs apostats, par la défaite des armées d'Antiochus. Dans le style de l'Écriture, les verbes *ressusciter*, *rendre la vie*, ne signifient souvent autre chose, que garantir d'un grand danger, rendre la santé, conserver, tirer de l'oppression, de la captivité, etc. (5). Au lieu de ces paroles : *Ut videant semper*, qu'ils auront toujours devant les yeux, l'hébreu porte (6) : *Pour leur ignominie perpétuelle.*

V. 3. QUI AUTEM DOCTI FUERINT, FULGEBUNT QUASI SPLENDOR FIRMAMENTI. Les prêtres dépositaires de la science de la loi, les hommes éclairés et fidèles, qui ont été comme la lumière du peuple, qui ont servi de conseil aux autres, brilleront comme les astres du firmament. Ils jouiront d'une gloire éternelle dans l'autre vie, et d'une réputation qui ne finira jamais dans celle-ci. Il y a, dit saint Jérôme (7), autant de distance entre une sainteté éclairée et une rusticité sainte, qu'il y en a entre le ciel et les étoiles : *Tantum inter eruditam sanctitatem, et sanctam rusticitatem interest, quantum cœlum distat et stellæ.* Tout ceci peut s'entendre des Maccabées et des autres prêtres instruits dans la loi, qui soutinrent la religion par leur zèle, leur sainteté et leurs lumières, au milieu des persécutions, dont on a parlé. On peut comparer ceci au verset 33 du chapitre précédent. Le texte hébreu porte (8) : *Ceux qui instruisent, brilleront comme la splendeur du firmament; et ceux qui justifient plusieurs, sont comme les étoiles dans le siècle et l'éternité.* Nous croyons qu'*instruire et justifier*, en cet endroit, ne marquent qu'une même chose; savoir, ceux qui enseignent la loi, et les voies de la justice. C'est le parallélisme poétique. Théodotion, et l'ancienne Vulgate citée dans saint Jérôme, portaient : *Intelligentes fulgebunt quasi splendor firmamenti, et de justis plurimi quasi stellæ in æternum, et ultra* (9).

(1) *Aug. de Civit. lib.* XX. *cap.* 15. Non Deum liber iste commemorat, ne oblivione fallatur; sed prædestinationem significat eorum quibus æterna dabitur vita.

(2) *Vide Exod.* XXXII. 33.

(3) *Vide* I. *Macc.* I. 56; II. *Macc.* V. 27. *et* X. 6. 7.

(4) *Psal.* XCVII. 1. - *Isai.* III. 14. 15. - *Rom.* V. 15. 19. *et* XII. 5. *Vide Glass. Rhetor. lib.* I. *cap.* 15. *Perer. et Geier. hic. et Aug. lib.* XX. *de Civit. cap.* 23. *et Theodoret. hic.*

(5) *Vide* IV. *Reg.* XIII. 21. - I. *Par.* XI. 6. - II. *Esdr.* IV. 2; IX. 6. - *Psal.* XXIX. 4; XL. 3; CXX. 20. - *Eccle.* VII. 13. *et passim.*

(6) לדראון עולם *Theodot.* Ἀτιμίαν αἰώνιον. Saint Jérôme a lu לראון עולם

(7) *Hieronym. hic.*

(8) והמשכילים יזהרו כזהר הרקיע ומצדיקי הרבים ככוכבים לעולם ועד

(9) *Theodot.* Καὶ ἀπὸ τῶν δικαίων τῶν πολλῶν, ὡς ὁ ἀστήρ. *Edit. Rom. et Complut.*

4. Tu autem, Daniel, claude sermones, et signa librum usque ad tempus statutum; plurimi pertransibunt, et multiplex erit scientia.

5. Et vidi, ego Daniel, et ecce quasi duo alii stabant: unus hinc super ripam fluminis, et alius inde ex altera ripa fluminis.

6. Et dixi viro qui erat indutus lineis, qui stabat super aquas fluminis: Usquequo finis horum mirabilium?

7. Et audivi virum qui indutus erat lineis, qui stabat super aquas fluminis, cum elevasset dexteram et sinistram suam in cælum, et jurasset per viventem in æternum, quia in tempus, et tempora, et dimidium temporis; et cum completa fuerit dispersio manus populi sancti, complebuntur universa hæc.

4. Mais pour vous, Daniel, tenez ces paroles fermées, et mettez le sceau sur ce livre, jusqu'au temps marqué; car plusieurs le parcourront, et la science se multipliera.

5. Alors moi, Daniel, je vis comme deux autres hommes qui étaient debout; l'un était en-deçà, sur le bord du fleuve; et l'autre au-delà, sur le bord du même fleuve.

6. Et je dis à l'homme vêtu de lin, qui se tenait debout sur les eaux du fleuve: Quand l'accomplissement de ce prodige arrivera-t-il?

7. Et j'entendis cet homme qui était vêtu de lin, et qui se tenait sur les eaux du fleuve, qui, élevant au ciel la main droite et la main gauche, jura par Celui qui vit dans l'éternité, que ce serait dans un temps, deux temps, et la moitié d'un temps, et que toutes ces choses seraient accomplies lorsque la dispersion de l'assemblée du peuple saint serait achevée.

COMMENTAIRE

Ces passages se rapportent très bien, dans leur sens littéral, au renouvellement final de l'humanité, prédit encore par les apôtres saint Pierre et saint Paul.

℣. 4. CLAUDE SERMONES, ET SIGNA LIBRUM USQUE AD TEMPUS STATUTUM. Voyez *Dan.* VIII, 26. - *Isaï.* XXIX, 10, 11. - *Apocalypse*, XXII, 10. Les prophètes cachetaient quelquefois leurs prophéties, et ne les publiaient qu'après quelque temps, surtout lorsque l'évènement n'était pas proche.

PLURIMI PERTRANSIBUNT, ET MULTIPLEX ERIT SCIENTIA. Plusieurs auront la curiosité de lire cette prophétie, et d'en comprendre le sens; mais tenez-la cachetée jusqu'au temps prescrit, jusqu'au temps qu'on vous marquera. Ou plutôt: Fermez-la; déclarez à votre peuple que ces prédictions seront inconnues jusqu'à l'évènement. Alors le sceau sera rompu, et ils les verront distinctement.

℣. 5. QUASI DUO ALII STABANT. On croit que c'étaient les deux anges protecteurs des Perses et des Grecs: et que le fleuve, dont il parle, est le Tigre (1).

℣. 6. ET DIXI VIRO QUI ERAT INDUTUS LINEIS. *Et je dis à l'homme vêtu de lin,* à Gabriel qu'il nous a dépeint précédemment (2) avec le même habit. L'hébreu (3) : *Et il dit à l'homme,* comme si c'était l'un des deux anges qui eût parlé à Gabriel. Le syriaque, l'arabe et Théodoret : *Et ils dirent à l'homme;* les deux anges dirent à Gabriel : Quand verra-t-on la fin de ces prodiges? Voyez le chapitre VIII, 13, où un ange demande à un autre ange l'explication d'une prophétie.

USQUEQUO FINIS HORUM MIRABILIUM? *Quand verra-t-on l'accomplissement de ces prodiges?* Ou bien : Quand tout cela finira-t-il? Combien dureront tous ces maux? Jusqu'à quand cette prophétie demeurera-t-elle dans l'obscurité; quand en verra-t-on l'accomplissement?

℣. 7. CUM ELEVASSET DEXTERAM ET SINISTRAM IN CÆLUM, ET JURASSET PER VIVENTEM IN ÆTERNUM. Ce mouvement de lever les mains en haut, est celui d'un homme qui fait un serment solennel (4). Il montre assez qu'il n'est point Dieu, puisqu'il jure par le Dieu vivant.

IN TEMPUS, ET TEMPORA, ET DIMIDIUM TEMPORIS. On verra l'accomplissement de toutes ces menaces pendant *un an, deux ans, et la moitié d'un an.* La persécution dans la violence que nous l'avons décrite, durera *trois ans et demi.* L'idole de Jupiter Olympien fut placée dans le temple le 15 de casleu, de l'an 145 de l'ère des Séleucides, 167 avant Jésus-Christ (5); et trois ans après, c'est-à-dire, l'an 148 de l'ère des Séleucides, 165 avant Jésus-Christ, le 15 du même mois, on commença à purifier le temple; mais on n'y put offrir des sacrifices que le 25 du même mois de casleu (6). Six mois avant que l'on eût placé l'idole dans le lieu saint, le temple avait été souillé par Apollonius, et les sacrifices interrompus, Jérusalem désolée, ses habitants mis à mort ou dispersés; les femmes et les enfants, enlevés captifs et vendus. C'est de là qu'on doit prendre le commencement des trois ans et demi marqués ici par le prophète. C'est ainsi que Josèphe l'entend en deux ou trois endroits (7); et c'était l'explication de saint Hippolyte, martyr, cité dans les

(1) *Hieron. Jun. Maldon. D'Allioli. Alii.*

(2) *Dan.* X. 5.

(3) ויאמר לאיש Les Septante : *Rom.* Εἶπε τῷ ἀνδρί. *Plura exemplaria latina :* Et dixit. *Theodot.* Καὶ εἶπον. Et dixi, *vel,* Et dixerunt.

(4) *Genes.* XIV. 22. - *Exod.* VI. 8. - *Num.* XIV. 30. - *Deut.* XXXII. 40. - II. *Esdr.* IX. 15. *etc.*

(5) I. *Macc.* I. 57.

(6) I. *Macc.* IV. 52.

(7) *Joseph. Præfat. de Bello Jud. et lib.* I. *c.* I. *et l.* V. *c.* 11. Ἐρημώθη δὲ ἔτη τρία, καὶ μῆνας ἓξ τὸ ἅγιον.

8. Et ego audivi, et non intellexi. Et dixi : Domine mi, quid erit post hæc ?

9. Et ait : Vade, Daniel, quia clausi sunt signatique sermones, usque ad præfinitum tempus.

10. Eligentur, et dealbabuntur, et quasi ignis probabuntur multi; et impie agent impii, neque intelligent omnes impii; porro docti intelligent.

11. Et a tempore cum ablatum fuerit juge sacrificium, et posita fuerit abominatio in desolationem, dies mille ducenti nonaginta.

8. J'entendis ce qu'il disait, et je ne le compris pas ; et je lui dis : Mon seigneur, qu'arrivera-t-il après cela ?

9. Et il me dit : Allez, Daniel, car ces paroles sont fermées, et sont scellées jusqu'au temps qui a été marqué.

10. Plusieurs seront élus, seront rendus blancs et purs, et seront éprouvés comme par le feu ; les impies agiront avec impiété : et tous les impies n'auront point l'intelligence ; mais ceux qui sont instruits, comprendront.

11. Depuis le temps que le sacrifice perpétuel sera aboli, et que l'abomination de la désolation aura été établie, il se passera mille deux cent quatre-vingt-dix jours.

COMMENTAIRE

Chaînes Grecques (1). Enfin, c'est l'opinion des plus habiles commentateurs modernes (2). On peut voir *Dan.* VII, 25 ; VIII, 14 et IX, 27, car la même chose fut souvent représentée, et sous différentes figures, à Daniel.

CUM COMPLETA FUERIT DISPERSIO MANUS POPULI SANCTI, COMPLEBUNTUR UNIVERSA HÆC. *Après la dispersion de la main,* de la force ; quand le peuple sera entièrement dépourvu de tout secours humain, qu'il n'aura plus, pour ainsi dire, ni bras, ni main, alors Dieu fera éclater son souverain pouvoir, et le délivrera de ses ennemis. On n'a rien, dans l'histoire, de plus miraculeux que la délivrance du peuple juif après la persécution d'Antiochus.

℣. 8. AUDIVI, ET NON INTELLEXI. Les prophètes ne reçoivent pas toujours l'interprétation de ce qui leur est révélé. Ils ont besoin d'étude et d'application (3), ou d'une révélation particulière pour le bien entendre. La clarté qui nous paraît aujourd'hui dans la plupart des prophéties qui regardent Jésus-Christ et l'établissement de l'Église, étaient d'une obscurité presque impénétrable avant l'évènement. Il en est de même de tout ce qui concernait les persécutions d'Antiochus. Cela était presque inexplicable à l'égard des Juifs, avant qu'ils en eussent vu l'exécution ; comme l'est à notre égard tout ce qui regarde les persécutions de l'antéchrist. Tout cela *est un livre scellé jusqu'au temps déterminé*, verset 9. *Clausi sunt signatique sermones usque ad præfinitum tempus.*

℣. 10. ELIGENTUR, ET DEALBABUNTUR. Cela s'entend des martyrs dont il est question dans les Maccabées, et de ceux qui, pendant la persécution, souffrirent constamment l'exil, la perte de leurs biens, les tourments, plutôt que de renoncer à leur religion. Voyez *Dan.* XI. 35. ; mais on peut surtout y voir l'état de l'humanité renouvelée au dernier avènement du Sauveur.

NON INTELLIGENT OMNES IMPII, PORRO DOCTI INTELLIGENT. Les Juifs imparfaits et mal instruits de la vérité de leur religion, seront scandalisés par les maux dont Dieu affligera son peuple ; ils croiront qu'il l'a entièrement abandonné ; et, vaincus par la violence de la persécution, ils succomberont. Mais les savants, qui connaissent les voies de Dieu, et qui savent que les persécutions sont souvent des marques de la prédestination, et des épreuves qui nous affermissent dans la vertu, et nous conduisent au souverain bonheur, les regarderont autrement, et les souffriront avec une parfaite soumission, sans se laisser abattre par des maux, dont ils sauront que la durée ne doit pas être longue.

℣. 11. A TEMPORE CUM ABLATUM FUERIT JUGE SACRIFICIUM, ET POSITA FUERIT ABOMINATIO... DIES MILLE DUCENTI NONAGINTA. Ces douze cent quatre-vingt-dix jours font trois ans et demi. On peut voir au verset 14. du chapitre VIII. encore une autre période de la persécution. Comme elle a été exercée à diverses reprises, on peut lui assigner différents commencements. L'Écriture distingue ici avec beaucoup d'exactitude la cessation des sacrifices d'avec la dédicace de l'idole abominable ; l'une est arrivée six mois avant l'autre. Si les années de Daniel sont des années lunaires, comme il est assez croyable, la différence ne sera que de deux jours, puisque l'année solaire est de douze jours plus longue que la lunaire. La première a trois cent soixante-cinq jours et six heures ; l'autre n'en a que trois cent cinquante-quatre.

Il semble que l'ange fasse ici particulièrement allusion aux trois années et demie que dura la profanation du temple sous Antiochus, et qui reviennent à peu près à ce nombre de mille deux cents quatre vingt-dix jours. Mais les pères et presque tous les interprètes (4) ont cru que cela marquait aussi principalement le temps de la

(1) *Hippolyt. in Calen. Græc. in Dan.*
(2) *Vide Usser. ad an. m.* 3830. *Jun. Grot. et alios plures.*
(3) 1. *Petri.* I. 11. 12. - *Dan.* IX. 2. - II. *Par.* XXVI. 5. - 1. *Cor.* XIV. 26...28. 29.
(4) *Iren. advers. hæres. lib.* V. *cap.* 3. - *Hieron. in hunc loc. et Theod. etc.*

12. Beatus qui expectat, et pervenit usque ad dies mille trecentos triginta quinque !

13. Tu autem, vade ad præfinitum; et requiesces, et stabis in sorte tua in finem dierum.

Hucusque Danielem in hebræo volumine legimus. Quæ sequuntur usque ad finem libri, de Theodotionis editione translata sunt.

12. Heureux celui qui attend, et qui arrive jusqu'à mille trois cent trente-cinq jours.

13. Mais pour vous, allez jusqu'au temps qui a été marqué ; et vous serez en repos, et vous demeurerez dans l'état où vous êtes, jusqu'à la fin de vos jours.

Nous avons lu dans le texte hébreu de Daniel ce qui a été mis jusqu'ici. Ce qui suit, jusqu'à la fin de ce livre, a été traduit de l'édition de Théodotion.

COMMENTAIRE

dernière persécution de l'antéchrist, figurée par celle de l'impie Antiochus qui a porté le caractère de cet homme de péché, et de ce chef de tous les impies. Nous pouvons bien ajouter, que la persécution des empereurs idolâtres a pu encore être figurée par toutes ces profanations du même roi. Et ainsi, Dieu a voulu nous faire entendre par le peu de temps que dura la violence dont Antiochus usa envers Israël, que toutes les autres persécutions, dont cette première était la figure, seraient aussi passagères; et qu'en considération de ses élus, il abrègerait les jours mauvais, pour ne pas les exposer à une trop forte tentation.

Ç'a donc été en tout temps, et ce sera jusque à la fin du monde la consolation de ceux qui souffrent pour la gloire de leur Dieu, d'être assurés que le temps de leurs souffrances est prescrit par son éternelle volonté, et que la fureur de leurs ennemis est resserrée, malgré eux, dans des bornes étroites qu'ils ne peuvent point passer. C'est ce qui a fait regarder à saint Paul ce temps de toutes les afflictions de la vie présente comme *un moment*, en comparaison de *l'éternité de la gloire* qui en est la récompense : *Momentaneum et leve tribulationis nostræ... æternum gloriæ pondus operatur in nobis* (1). Et c'est ce qui soutenait cet apôtre, et qui l'empêchait, comme il le dit, de perdre courage : *Propter quod non deficimus;* il ne s'arrêtait pas à considérer les choses visibles et temporelles, mais les invisibles qui sont éternelles.

℣. 12. BEATUS QUI EXPECTAT, ET PERVENIT USQUE AD DIES MILLE TRECENTOS TRIGINTA QUINQUE. Les 1335 jours font trois ans et demi, et outre cela cinquante-huit jours. Ces cinquante-huit jours sont apparemment ceux qui s'écoulèrent depuis la purification du temple, jusqu'à la mort d'Antiochus, arrivée quelque temps après (2). Ou bien, le temps que Judas employa à disperser les troupes de Timothée, de Bacchides et Gorgias (3). *Heureux celui* qui ne se décourage point dans ses souffrances, mais *qui* en *attend* la fin avec une humble patience. Un certain nombre de Juifs eurent cette patience héroïque au milieu des maux qui désolaient leur patrie, et ils furent consolés en voyant la mort honteuse de celui qui en était l'auteur.

Mais, parce que ce roi impie était, selon les saints pères, la figure de l'antéchrist, il ne faut pas s'arrêter seulement à Antiochus, comme a fait Porphyre, que saint Jérome réfute sur ce sujet : *Frustra*, dit-il, *Porphyrius quæ in typo Antiochi de antichristo dicta sunt, vult omnia referre ad Antiochum.* Ainsi, on doit dire en général de toutes les persécutions qu'a souffertes et que souffrira encore l'Église, jusque à la consommation des siècles, qu'*heureux sont ceux qui attendent* le temps fixé par Dieu pour la vengeance ; car, comme le dit Jésus-Christ, il n'y a que *ceux qui persévèreront jusqu'à la fin,* qui seront sauvés (4).

℣. 13. TU AUTEM, VADE AD PRÆFINITUM. Pour vous, ô Daniel, comme ces prédictions ne doivent point s'accomplir de votre temps, songez seulement à achever le reste de votre course *jusqu'au terme* que la divine providence *a marqué* (5). Car *vous passerez en paix* le temps qui vous reste à vivre, et *demeurerez jusqu'à la fin de votre vie* (6), ou jusqu'à la vieillesse, dans ce degré d'honneur où Dieu vous a mis.

La plupart des commentateurs entendent encore ceci d'une manière plus spirituelle (7). Allez, dit l'ange à Daniel ; c'est-à-dire, vivez jusqu'au temps qu'il a plu à Dieu de vous prescrire. Ensuite *vous vous reposerez,* en dormant du sommeil des justes. Et enfin, *au temps de la consommation des siècles* vous ressusciterez, et *demeurerez* éternellement *dans le sort* ou l'héritage céleste qui vous sera échu en partage. Ainsi, ce saint prophète apprenait toutes ces choses, non pour lui-même, mais pour les fidèles à venir, soit des Juifs ou des gentils. Et l'Esprit de

(1) II. *Cor.* IV. 17.
(2) Voyez I. *Macc.* VI. 5.... *et* II. *Macc.* IX. 3. *et seq.*
(3) Voyez I. *Macc.* V. *et* II. *Macc.* X.
(4) *Matth.* X. 22.
(5) *Theodoret. Vatab. Menoch. D'Allioli.*
(6) *Daniel.* VI. 28. — (7) *Synops.*

Dieu, en lui donnant ce dernier avis par le ministère de l'ange, apprenait en même temps à tous les hommes des siècles suivants, que chacun en particulier devait s'appliquer à ce qui le regardait, pour remplir et pour *achever sa course,* comme saint Paul le dit de lui-même (1). Ils doivent donc s'occuper aussi de la pensée de la mort, qui est appelée en cet endroit *un repos* pour les âmes justes : il faut qu'ils soutiennent leur espérance par la vue de la *résurrection,* qui doit établir pour toujours les bons dans le degré de gloire que Dieu réserve à ses serviteurs. Et cette gloire est appelée du nom de *sort* par le grand Apôtre aussi bien que cet ange, lorsqu'il dit, que *Dieu le Père nous a rendus dignes d'avoir part au sort et à l'héritage des saints* (2).

(1) II. *Tim.* IV. 7.

(2) *Coloss.* I. 12.

CHAPITRE XIII

Histoire de Suzanne injustement accusée et condamnée. Daniel la délivre.

1. Et erat vir habitans in Babylone, et nomen ejus Joakim;
2. Et accepit uxorem nomine Susannam, filiam Helciæ, pulchram nimis, et timentem Deum:
3. Parentes enim illius, cum essent justi, erudierunt filiam suam secundum legem Moysi.
4. Erat autem Joakim dives valde, et erat ei pomarium vicinum domui suæ; et ad ipsum confluebant Judæi, eo quod esset honorabilior omnium.
5. Et constituti sunt de populo duo senes judices in illo anno, de quibus locutus est Dominus : Quia egressa est iniquitas de Babylone a senioribus judicibus, qui videbantur regere populum.
6. Isti frequentabant domum Joakim, et veniebant ad eos omnes qui habebant judicia.

1. Il y avait un homme qui demeurait à Babylone; et son nom était Joakim.
2. Il épousa une femme nommée Suzanne, fille d'Elcias, belle à ravir et craignant Dieu ;
3. Car, comme son père et sa mère étaient justes, ils avaient instruit leur fille selon la loi de Moïse.
4. Or, Joakim était fort riche ; et il avait un jardin fruitier près de sa maison, et les Juifs allaient souvent chez lui, parce qu'il était le plus considérable de tous.
5. On avait établi pour juges, cette année-là, deux vieillards d'entre le peuple, dont le Seigneur a dit que l'iniquité est sortie de Babylone par des vieillards qui étaient juges, et qui semblaient conduire le peuple.
6. Ces vieillards allaient d'ordinaire à la maison de Joakim; et tous ceux qui avaient des affaires à juger, venaient les y trouver.

COMMENTAIRE

℣. 2. ACCEPIT UXOREM NOMINE SUSANNAM. On a contesté autrefois l'authenticité de cette histoire, comme on l'a remarqué dans la préface. Après la décision du concile de Trente, il n'est plus permis de la combattre ; et nous la recevons comme authentique, ainsi que tout le reste de ce livre. Elle arriva pendant les premières années de la captivité de Daniel, et avant que ce prophète fût élevé aux dignités de l'état par Nabucodonosor. Il est simplement appelé ici, *Puer junior*, un jeune enfant. Ce n'est pas à dire qu'il fût un enfant, dans toute la force du terme, puisque cette expression s'applique à des personnes d'un âge relativement avancé. Dans la Genèse (XLIII, 8), Benjamin, déjà père de dix enfants, est appelé lui-même un enfant, et il y a de nombreux exemples de ce genre dans la Bible. Le nom de *Suzanne* signifie un *lis*. L'Écriture nous la représente ici comme un parfait modèle de la chasteté conjugale. Les exemplaires grecs mettent ce chapitre à la tête de la prophétie de Daniel.

℣. 5. CONSTITUTI SUNT DUO SENES JUDICES. Les rabbins (1) enseignent que ces deux juges sont Achab et Sédécias, dont parle Jérémie en ces termes (2) : *Que le Seigneur vous traite, comme il a fait Achab et Sédécias, que le roi de Babylone fit brûler dans la poêle, pour l'iniquité qu'ils commettaient dans Israël, en corrompant les femmes de leurs concitoyens.* Il semble que le texte sacré favorise cette opinion, lorsqu'il ajoute que c'est d'eux que le Seigneur a parlé, lorsqu'il a dit *que l'iniquité est sortie de Babylone, par des vieillards qui étaient juges, et qui semblaient conduire le peuple.* Ce fait a aussi quelque rapport au passage cité de Jérémie ou à cet autre du même prophète (3) : *J'ai vu dans les prophètes de Jérusalem, comme des ressemblances d'adultères, et une conduite de mensonge.* Mais comment veut-on que le roi de Babylone les ait fait rôtir dans une poêle, puisqu'il est dit dans ce chapitre au verset 62 qu'ils furent mis à mort par les Juifs, en exécution de la loi de Moïse, qui condamne les adultères à être lapidés (4)?

Le nom de *vieillards*, qui est donné à ces deux juges, ne prouve pas invinciblement qu'ils aient été d'un âge fort avancé ; et l'amour impur dont ils brûlaient pour Suzanne, paraît plutôt convenir à des hommes dans la vigueur de l'âge. Daniel insinue pourtant qu'ils étaient âgés, lorsqu'il dit à l'un d'eux (5) : *Inveterate dierum malorum ;* homme qui avez vieilli dans le crime, pécheur invétéré et endurci. On voit par toute cette histoire, quelle était la situation des Juifs à Babylone. Nonobstant leur captivité, ils n'étaient pas privés du droit de juger des cas qui concernaient leurs lois et leurs affaires particulières.

---

(1) *Hieronym. in Jerem.* XXIX. 21. *Idem ex Origen. Stromat lib.* X. *Vide et Origen. Epist. ad Afric.*
(2) *Jerem.* XXIX. 21.
(3) *Jerem.* XXIII. 14.
(4) *Levit.* XX. 10. — *Joan.* VIII. 5.
(5) Verset 52.

7. Cum autem populus revertisset per meridiem, ingrediebatur Susanna, et deambulabat in pomario viri sui.

8. Et videbant eam senes quotidie ingredientem et deambulantem; et exarserunt in concupiscentiam ejus;

9. Et everterunt sensum suum. et declinaverunt oculos suos ut non viderent cœlum, neque recordarentur judiciorum justorum.

10. Erant ergo ambo vulnerati amore ejus, nec indicaverunt sibi vicissim dolorem suum;

11. Erubescebant enim indicare sibi concupiscentiam suam, volentes concumbere cum ea.

12. Et observabant quotidie sollicitius videre eam. Dixitque alter ad alterum :

13. Eamus domum, quia hora prandii est; et egressi, recesserunt a se.

14. Cumque revertissent, venerunt in unum; et sciscitantes ab invicem causam, confessi sunt concupiscentiam suam; et tunc in communi statuerunt tempus quando eam possent invenire solam.

7. Sur le midi, lorsque le peuple s'en était allé, Suzanne entrait, et se promenait dans le jardin de son mari.

8. Ces vieillards l'y voyaient entrer, et s'y promener tous les jours ; et ils conçurent une ardente passion pour elle ;

9. Leur sens en fut perverti ; et ils détournèrent leurs yeux, pour ne point voir le ciel, et pour ne point se souvenir des justes jugements de Dieu.

10. Ils étaient donc tous deux blessés de l'amour de Suzanne ; et néanmoins ils ne se dirent point le sujet de leurs peines ;

11. Car ils rougissaient de se découvrir l'un à l'autre leur passion, ayant dessein de corrompre cette femme.

12. Et ils observaient tous les jours avec grand soin, le temps où ils pourraient la voir. Et ils se dirent l'un à l'autre :

13. Allons-nous-en chez nous, parce qu'il est temps de dîner. Et étant sortis, ils se séparèrent l'un de l'autre.

14. Mais revenant aussitôt, ils se trouvèrent ensemble ; et après s'en être demandé la raison l'un à l'autre, ils s'avouèrent leur passion, et alors ils convinrent de prendre le temps où ils pourraient trouver Suzanne seule.

COMMENTAIRE

℣. 6. FREQUENTABANT DOMUM JOAKIM. *Ils allaient d'ordinaire à la maison de Joakim.* C'était chez lui qu'ils s'assemblaient pour rendre la justice. Voyez le verset 28.

℣. 7. CUM AUTEM POPULUS REVERTISSET PER MERIDIEM. Parmi les Juifs, l'heure du dîner était à midi (1). Dans les pays chauds, pendant la saison d'été, on se retire dans la maison, au milieu du jour, en sorte qu'alors la solitude est aussi grande dans les rues que parmi nous pendant la nuit. C'est ce qui fait naître à ces vieillards l'envie de parler à Suzanne, dans une circonstance si favorable à leur mauvais dessein.

℣. 9. EVERTERUNT SENSUM SUUM. Le grec (2) : *Ils renversèrent leur pensée*, leur esprit, leur sentiment, comme des gens à qui la passion ôte la connaissance et la raison.

Il est dit d'Eve, qu'elle regarda le fruit défendu et qu'il parut beau et agréable à ses yeux (3), et qu'ensuite elle y toucha, et qu'elle en mangea. Ce sont les divers degrés par lesquels elle tomba dans le péché. Dès qu'elle regarda ce fruit avec complaisance, elle retira sa vue de l'ordre que Dieu lui avait donné. Et, ayant cessé de regarder la volonté de son Créateur, comme le seul bien qui pouvait la rendre heureuse, elle s'aveugla et se perdit. Celui qui l'avait tentée sous la figure du serpent, en lui faisant regarder, contre la défense de son Dieu, un fruit agréable à la vue, tenta aussi ces deux vieillards, en les portant à regarder, contre le précepte divin, la chaste Suzanne, dont la beauté avait déjà fait impression sur leur cœur. L'Écriture dit, qu'*ils renversèrent leur sens;* c'est-à-dire, qu'ils s'abandonnèrent volontairement à un amour déréglé, qui leur bouleversa la raison, et que, malgré la lumière de la vérité qui se présentait à eux pour les détourner d'un si grand crime, *ils retirèrent leurs yeux de la vue du ciel*, d'où Dieu les considérait ; et effacèrent de leur esprit le *souvenir de ses justes jugements.*

Saint Jean Chrysostôme (4), nous fait remarquer que l'âme est comme une vierge renfermée dans le secret de sa chambre ; et que les cinq sens de l'homme sont comme ses servantes qui l'environnent et qui la gardent. Si aucun de ces sens ne se laisse point corrompre, elle se conserve pure et sans tache ; mais s'il arrive, par exemple, que sa vue s'égare et se laisse aller à regarder des objets dangereux, elle est entraînée elle-même par ces regards criminels dans le gouffre de l'impureté. Autant donc la bienheureuse Suzanne veillait sur ses sens, pour garder exactement toutes les avenues de son cœur, et pour être, selon l'expression du Cantique, comme un *jardin bien fermé et une fontaine bien scellée* (5) ; autant ces deux juges d'Israël, ces deux vieillards se donnaient la liberté de porter leur vue vers les objets dangereux pour leur salut. Et, comme ils aimèrent et recherchèrent le péril, au lieu de s'en éloigner avec frayeur, ils s'y perdirent, selon la parole du Saint-Esprit.

℣. 10. VULNERATI AMORE EJUS. Le grec (6) : *Blessés à cause d'elle.*

℣. 13. HORA PRANDII EST. *Il est temps de dîner ;* c'est l'heure de midi, verset 7.

(1) *Joseph. lib. de Vita sua.*
(2) Διεστρέψαν τὸν ἰδίων νοῦν.
(3) *Genes.* III. 6.
(4) *Chrysost. serm. de Susann.*
(5) *Cant.* IV. 22.
(6) Κατανενυγμένοι περὶ αὐτῆς.

15. Factum est autem, cum observarent diem aptum, ingressa est aliquando sicut heri et nudiustertius, cum duabus solis puellis, voluitque lavari in pomario, æstus quippe erat;

16. Et non erat ibi quisquam, præter duos senes absconditos, et contemplantes eam.

17. Dixit ergo puellis : Afferte mihi oleum, et smigmata, et ostia pomarii claudite, ut laver.

18. Et fecerunt sicut præceperat; clauseruntque ostia pomarii, et egressæ sunt per posticum, ut afferrent quæ jusserat; nesciebantque senes intus esse absconditos.

19. Cum autem egressæ essent puellæ, surrexerunt duo senes, et accurrerunt ad eam, et dixerunt :

20. Ecce ostia pomarii clausa sunt, et nemo nos videt, et nos in concupiscentia tui sumus ; quamobrem assentire nobis, et commiscere nobiscum.

21. Quod si nolueris, dicemus contra te testimonium, quod fuerit tecum juvenis, et ob hanc causam emiseris puellas a te.

22. Ingemuit Susanna, et ait : Angustiæ sunt mihi undique; si enim hoc egero, mors mihi est : si autem non egero, non effugiam manus vestras.

15. Lorsqu'ils observaient un temps propice, il arriva que Susanne entra dans le jardin, selon sa coutume, accompagnée de deux filles seulement, et qu'elle voulut se baigner, parce qu'il faisait chaud ;

16. Et il n'y avait là personne sinon les deux vieillards, qui étaient cachés, et qui la regardaient.

17. Alors Suzanne dit à ses filles : Apportez-moi de l'huile de parfum et des pommades ; et fermez les portes du jardin, afin que je me baigne.

18. Ces filles firent ce qu'elle leur avait commandé ; elles fermèrent les portes du jardin, et elles sortirent par une porte de derrière, pour apporter ce que Susanne leur avait dit ; et elles ne savaient pas que les vieillards étaient cachés dans le jardin.

19. Aussitôt que les filles furent sorties, les deux vieillards accoururent à Suzanne, et lui dirent :

20. Les portes du jardin sont fermées ; personne ne nous voit, et nous brûlons de passion pour vous ; rendez-vous donc à notre désir, et faites ce que nous voulons.

21. Si vous ne voulez pas, nous porterons témoignage contre vous, et nous dirons qu'il y avait un jeune homme avec vous, et que c'est pour cela que vous avez renvoyé vos filles.

22. Suzanne soupira et dit : Je ne vois que danger de toutes parts ; car si je fais ce que vous désirez, je suis morte ; et si je ne le fais point, je n'échapperai pas de vos mains.

COMMENTAIRE

℣. 15. Heri et nudius tertius. Hébraïsme signifiant *auparavant*, précédemment.

℣. 17. Afferte mihi oleum, et smigmata. Le grec σμῆγμα signifie en général du savon, des pommades, et toutes sortes de compositions, pour rendre le teint frais et la peau lisse et blanche. L'usage du bain et des huiles de senteur, s'impose dans les pays chauds. En Orient, on ne manque pas de se frotter d'huile ou de parfum au sortir du bain.

℣. 18. Egressæ sunt per posticum. Le grec (1). *Par des portes obliques.* Ces portes étaient celles de la maison de Joakim, qui donnaient sur son jardin ; elles étaient différentes d'autres portes du jardin qui donnaient sur la rue ; car nous lisons ici, que les vieillards ayant ouvert ces grandes portes (2), les domestiques de Joakim accoururent et ouvrirent *les portes obliques*, ou de derrière, qui étaient à côté de la maison et donnaient sur le jardin.

℣. 22. Si hoc egero, mors mihi est, etc. Si je me rends à vos désirs, je m'expose à être lapidée comme adultère ; ou je donne la mort à mon âme par le péché (3) ; et si je ne le fais point, je m'expose à une perte certaine et à une éternelle infamie ; ainsi, de quelque côté que je me tourne, je ne vois qu'un danger certain et inévitable.

L'histoire romaine vante Lucrèce, comme un exemple de chasteté à proposer à tous les siècles. Mais qu'est-ce que Lucrèce comparée à Suzanne? Saint Augustin raisonnant sur l'action de cette fameuse Romaine (4), y remarque bien des fautes ; il l'accuse de s'être donné la mort, quoiqu'elle fût innocente ; ce qui est l'effet, non d'un vrai amour de la chasteté, mais d'une pure faiblesse, qui ne put soutenir la vue d'une action honteuse commise sur elle-même par un autre, quoiqu'elle n'y eût aucune part par son consentement : *Quod Lucretia seipsam, etiam non adultera, occidit, non est pudicitiæ charitas, sed pudoris infirmitas* C'était une véritable vanité de cette femme, qui craignit qu'on ne la crût coupable d'un crime étranger, si elle ne l'eût vengé sur elle-même. Ne se contentant pas du témoignage de sa conscience, elle veut faire connaître à toute la terre, en se tuant, l'horreur qu'elle a du crime dont on pourrait la soupçonner. Ce n'est point ainsi qu'en ont usé les femmes chrétiennes, à qui les persécuteurs ont fait violence ; elles n'ont point cru devoir punir sur elles-mêmes un crime étranger, de peur d'ajouter au péché des autres, celui de se tuer volontairement : *Nec in se ultæ sunt crimen alienum, ne aliorum sceleribus adderent sua.*

Lucrèce souffrit, quoique malgré elle, l'action infâme de Tarquin, qu'elle aurait dû empêcher, au dépens de sa propre vie. Suzanne, non seulement ne consentit pas à la passion brutale des deux vieillards, elle résista, et aima mieux s'ex-

(1) Ἐξῆλθον κατὰ τὰς πλαγίας θύρας.

(2) Versets 25, 26.

(3) *Hieronym.* Peccatum mortem vocat : sicut ergo ei qui facit adulterium, mors est adulterium; sic omne peccatum quod ducit ad mortem, mors appellandum est.

(4) *August. de Civitate Dei. lib.* I. *cap.* 19.

23. Sed melius est mihi absque opere incidere in manus vestras, quam peccare in conspectu Domini.

24. Et exclamavit voce magna Susanna; exclamaverunt autem et senes adversus eam.

25. Et cucurrit unus ad ostia pomarii, et aperuit.

26. Cum ergo audissent clamorem famuli domus in pomario, irruerunt per posticum ut viderent quidnam esset.

23. Mais il vaut mieux pour moi tomber entre vos mains sans avoir commis le mal, que de pécher en la présence du Seigneur.

24. Suzanne aussitôt jeta un grand cri, et les vieillards crièrent aussi contre elle.

25. Et l'un d'eux courut à la porte du jardin, et l'ouvrit.

26. Les serviteurs de la maison ayant entendu crier dans le jardin, y coururent par la porte de derrière, pour voir ce que c'était.

COMMENTAIRE

poser à un danger évident de mort que de consentir au crime d'autrui. Lucrèce se fait mourir, toute innocente qu'elle est; et c'est cette innocence même qui fait son crime; car pourquoi se tuer, si elle n'est pas coupable? Et si elle est coupable, pourquoi se tuer, pour faire croire qu'elle est innocente? *Si non est illa impudicitia, quæ invita comprimitur, non est hæc justitia, quæ casta punitur... Si adultera, cur laudata? Si pudica, cur occisa?* Suzanne s'expose à souffrir la mort, mais une mort involontaire et inévitable, parce qu'elle n'avait pas en main de quoi faire voir son innocence. Elle est disposée à mourir avec le témoignage de sa bonne conscience, et dans la ferme assurance que le souverain Juge la justifiera, dans le temps que les hommes la condamneront; et, méprisant ainsi une vaine gloire et une réputation incertaine de la part des hommes, elle acquiert une gloire solide et un nom éternel (1).

℣. 23. MELIUS EST MIHI ABSQUE OPERE INCIDERE IN MANUS VESTRAS, QUAM PECCARE IN CONSPECTU DOMINI. Suzanne se trouvait alors, dit saint Jean Chrysostôme, seule au milieu de deux lions qui voulaient la dévorer, sans que personne se présentât pour la secourir. Et il n'y avait que Dieu qui regardait du haut du ciel ce qui se passait. Il aurait pu empêcher cette pénible épreuve; mais il la permit exprès pour découvrir le secret des cœurs, et faire paraître en public la chasteté si courageuse de Suzanne, et la honteuse brutalité de ces deux vieillards. « Le serpent », dit encore le même saint, « agissait dans ces juges d'iniquité. Et la foi seule soutenait Suzanne contre leur impudicité. Nous sommes, lui disaient-ils, les anciens du peuple. C'est à nous que la dispensation des lois est confiée. Nous avons reçu le pouvoir d'absoudre et de condamner. Nous n'avons ici aucun témoin de nos actions. Consentez donc à ce que nous désirons; ou, si vous nous refusez, nous porterons témoignage contre vous. »

Telle était, selon saint Jean Chrysostôme, la force du raisonnement de ces infâmes corrupteurs, renfermée dans les paroles qu'ils lui dirent pour la faire succomber. Mais au milieu de ces vents qui soufflaient contre elle, dit saint Augustin, et de ces flots qui menaçaient de la submerger, elle ne fit point naufrage dans sa chasteté; parce que Dieu même était le pilote qui conduisait son vaisseau: *In illis ventis et fluctibus naufragium castitatis non fecit, quia Dominus gubernavit* (2). Elle méprisa également et les caresses et les menaces de ceux qui voulaient la perdre: parce que la crainte de Celui qui la regardait, quoiqu'elle ne le vît pas, avait pénétré son cœur, et qu'elle craignit beaucoup plus de mourir dans l'âme, d'être séparée éternellement de son Dieu, que de mourir pour un temps de la mort du corps par la malice de ces faux témoins. *A falsis testibus timuit mori; sed a Deo judice vero timuit penitus mori, si a judice Deo in æternum privaretur. Si je fais,* leur dit cette chaste femme, *ce que vous me demandez, je suis morte* devant Dieu; *et si je ne le fais point, je n'échapperai pas de vos mains.*

Que fait donc Suzanne, s'écrie saint Bernard (3), entre ces deux morts *et entre ces deux précipices,* entre la mort de l'âme et la mort du corps? *Il m'est plus avantageux,* leur répondit-elle, *de tomber entre vos mains étant innocente, que de pécher en la présence du Seigneur.* Elle savait combien il était terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. Et, en comparant la mort de l'âme avec celle du corps, elle n'y trouvait aucune proportion: aussi saint Jérôme (4) a cru que le texte grec des Septante ne marque ici aucune comparaison, mais qu'il doit s'expliquer par ces paroles: *Il était bon* et avantageux à Suzanne de ne point commettre le mal, et par là, de tomber entre les mains de ces injustes vieillards, pour ne pas pécher devant Dieu; parce qu'il n'y a point de comparaison à faire entre le mal et le bien: *Ne videretur comparatione peccati, quod erat bonum, hoc appellare melius.*

℣. 24. EXCLAMAVIT VOCE MAGNA SUSANNA; EXCLAMAVERUNT AUTEM ET SENES ADVERSUS EAM. On entend ici, dit saint Bernard, deux cris bien différents l'un de l'autre. Suzanne crie, mais comme une innocente brebis qui est en danger

(1) *Vide Ambros. de Spiritu sancto, lib.* III, *cap.* 3.
(2) *August. in Exod.* XI, *Homil.* II.
(3) *Bern. Annuncial. serm.* III.
(4) *Hieron. in hunc locum.*

27. Postquam autem senes locuti sunt, erubuerunt servi vehementer, quia nunquam dictus fuerat sermo hujuscemodi de Susanna. Et facta est dies crastina;

28. Cumque venisset populus ad Joakim, virum ejus, venerunt et duo presbyteri, pleni iniqua cogitatione adversus Susannam ut interficerent eam.

29. Et dixerunt coram populo : Mittite ad Susannam, filiam Helciæ, uxorem Joakim. Et statim miserunt;

30. Et venit cum parentibus, et filiis, et universis cognatis suis.

31. Porro Susanna erat delicata nimis, et pulchra specie.

27. Et les vieillards le leur ayant dit, ces serviteurs en furent extrêmement surpris, parce qu'on n'avait jamais rien dit de semblable de Suzanne. Le lendemain,

28. Le peuple étant venu en la maison de Joakim son mari, les deux vieillards y vinrent aussi, pleins de la résolution criminelle qu'ils avaient formée contre Suzanne, pour lui faire perdre la vie ;

29. Et ils dirent devant le peuple : Envoyez vers Suzanne, fille d'Helcias, femme de Joakim. On y envoya aussitôt ;

30. Et elle vint accompagnée de son père et de sa mère, de ses enfants et de toute sa famille.

31. Suzanne était très distinguée, et d'une beauté remarquable.

COMMENTAIRE

d'être dévorée. Les vieillards crient aussi, mais comme des loups furieux qui veulent la dévorer : *Clamor ut luporum gravium, et balantis oviculæ inter eos.* Elle crie, dit saint Jean Chrysostôme, pour appeler des témoins de leur impudence : et ils crient en même temps pour couvrir leur crime, en accablant son innocence (1).

℣. 28. Cumque venisset populus ad Joakim, etc. Quoiqu'on n'eût jamais parlé de Suzanne que d'une manière fort avantageuse, comme d'une femme qui ne dégénérait point de la piété de son père et de sa mère, à qui l'Écriture donne cet éloge, qu'*ils étaient justes ;* quoiqu'elle fût regardée de tout le monde comme une personne *qui craignait Dieu,* et qui vivait selon les saintes *instructions qu'elle avait reçues* de ses proches ; néanmoins, la qualité de ceux qui parlaient contre elle, et qui l'accusaient comme témoins oculaires de son crime, imposa silence à toutes les personnes qui les entendirent. Si un seul l'avait accusée, on eût pu le suspecter. Mais ils étaient deux témoins, que la qualité même du crime rendait encore plus considérables. C'étaient des anciens du peuple, et des juges dont l'autorité écartait tout soupçon. Ainsi les hommes, dit saint Jean Chrysostôme, ne pénétraient point dans ce mystère d'iniquité. Mais les anges qui sont dans le ciel connaissaient la vérité de ce qui s'était passé, et l'innocence de celle qu'on accusait si faussement. Tout le peuple accourt, et ces juges pleins de malice font venir Suzanne, dans la pensée de la déshonorer, et de la faire mourir ; mais, selon que Dieu l'avait arrêté dans son conseil adorable, pour lui procurer, par l'excès même de leur fureur, une vie et une gloire immortelle. *Vocant Susannam, ut quidem arbitrabantur, ad ignominiam et mortem ; ut autem justus judex prædestinarat, ad vitam et gloriam immortalem.*

Combien d'innocents ont été ainsi exposés dans tous les siècles à la violence de leurs injustes persécuteurs, et ont même succombé sous le poids de l'autorité de ceux qui ne craignaient pas d'attaquer leur innocence ou leur foi ! La divinité du Fils de Dieu, que saint Athanase défendait contre la corruption de l'hérésie arienne, et la pureté de la morale que saint Jean Chrysostôme soutenait contre le dérèglement des mœurs de son siècle, étaient comme la chasteté de Suzanne, que les anciens du peuple de Dieu, et que *les juges établis* sur les fidèles, c'est-à-dire, qu'une multitude de prélats s'efforçaient par mille moyens de corrompre. Mais, trouvant ces saints pasteurs aussi fermes que Suzanne à conserver la pureté de la foi et de la morale de l'Église, ils avaient recours aux impostures, et déchiraient outrageusement ceux qu'ils haïssaient, ne craignant pas de les rendre faussement criminels aux yeux des hommes, pour se justifier eux-mêmes des vrais crimes dont ils se sentaient coupables.

Aussi saint Ambroise (2), parlant de la persécution excitée par les pharisiens contre Jésus-Christ, dit que le sacrilège qu'ils commettaient à son égard pouvait s'appeler un adultère plus criminel que celui où les vieillards voulaient engager Suzanne. Car l'adultère en ce qui regarde la vérité de la religion est plus grand que celui qui ne regarde que la chasteté du corps. Et c'est beaucoup plus de violer la pureté de la foi touchant la divinité, que de violer la pureté de la chair de l'homme. *Gravius est religionis adulterium quam corporis ; et plus est integritatem divinitatis lædere, quam integritatem hominis violare.*

Si Dieu ne s'est pas toujours déclaré hautement pour ses serviteurs pendant qu'ils vivaient, comme il le fit pour sauver Suzanne, et s'il a permis que plusieurs évêques très saints, comme saint Jean Chrysostôme, aient paru être vaincus par leurs ennemis, il a suscité à la fin quelque Daniel qui a rétabli leur gloire, et qui a couvert de confusion ceux qui avaient triomphé d'eux en apparence.

℣. 29. Mittite ad Susannam. On voit ici la manière de procéder en justice, qui était en usage

(1) *Chrysost. serm. de Susanna.*

(2) *Ambros. in c.* XIII. *Daniel, serm.* II.

32. At iniqui illi jusserunt ut discooperiretur (erat enim cooperta), ut vel sic satiarentur decore ejus

33. Flebant igitur sui, et omnes qui noverant eam

34. Consurgentes autem duo presbyteri in medio populi, posuerunt manus suas super caput ejus.

35. Quæ flens suspexit ad cœlum; erat enim cor ejus fiduciam habens in Domino.

36. Et dixerunt presbyteri : Cum deambularemus in pomario, soli, ingressa est hæc cum duabus puellis; et clausit ostia pomarii, et dimisit a se puellas,

37. Venitque ad eam adolescens, qui erat absconditus, et concubuit cum ea.

38. Porro nos, cum essemus in angulo pomarii, videntes iniquitatem, cucurrimus ad eos, et vidimus eos pariter commisceri.

39. Et illum quidem non quivimus comprehendere, quia fortior nobis erat, et apertis ostiis, exilivit.

40. Hanc autem cum apprehendissemus, interrogavimus quisnam esset adolescens, et noluit indicare nobis. Hujus rei testes sumus.

41. Credidit eis multitudo quasi senibus et judicibus populi ; et condemnaverunt eam ad mortem.

42. Exclamavit autem voce magna Susanna, et dixit : Deus æterne, qui absconditorum es cognitor, qui nosti omnia antequam fiant,

43. Tu scis quoniam falsum testimonium tulerunt contra me ; et ecce morior, cum nihil horum fecerim quæ isti malitiose composuerunt adversum me.

44. Exaudivit autem Dominus vocem ejus.

32. Et comme elle avait alors le visage couvert d'un voile, ces méchants commandèrent qu'on le lui ôtât, afin qu'ils se satisfissent au moins de cette manière par la vue de sa beauté.

33. Tous ses parents, et tous ceux qui la connaissaient, répandaient des larmes.

34. Alors ces deux vieillards, se levant au milieu du peuple, mirent leurs mains sur la tête de Susanne,

35. Qui leva, en pleurant, les yeux au ciel, parce que son cœur avait une ferme confiance dans le Seigneur.

36 Et ces vieillards dirent : Lorsque nous nous promenions seuls dans le jardin, cette femme est venue avec deux filles ; et, ayant fait fermer les portes du jardin, elle a renvoyé ses filles ;

37. Et un jeune homme qui était caché, est venu, et a commis le crime avec elle.

38. Nous étions alors dans un coin du jardin ; et, voyant cette méchante action, nous avons couru à eux, et nous les avons vus dans cette infamie.

39. Nous n'avons pu prendre le jeune homme, parce qu'il était plus fort que nous, et qu'ayant ouvert la porte, il s'est sauvé.

40 Mais pour elle, l'ayant prise, nous lui avons demandé quel était ce jeune homme, et elle n'a pas voulu nous le dire ; c'est de quoi nous sommes témoins.

41 Toute l'assemblée les crut, comme étant anciens et juges du peuple; et ils condamnèrent Suzanne à mort.

42. Alors Suzanne jeta un grand cri, et dit : Dieu éternel, qui pénétrez ce qu'il y a de plus caché, qui connaissez toutes choses avant même qu'elles soient faites,

43. Vous savez qu'ils ont porté contre moi un faux témoignage ; et cependant je meurs, sans avoir rien fait de ce qu'ils ont inventé si malicieusement contre moi.

44. Le Seigneur exauça sa prière :

COMMENTAIRE

alors. On cite le coupable, on entend les témoins, on prononce la sentence, on l'exécute tout de suite dans une même matinée.

℣. 32. JUSSERUNT UT DISCOOPERIRETUR. Les femmes, en Orient, ne vont hors de leurs maisons que voilées. Les juges la firent dévoiler, sous prétexte qu'il n'était pas respectueux pour leur qualité, de demeurer voilée en leur présence, surtout étant citée et accusée ; ou peut-être, sous prétexte de découvrir son crime par sa contenance et par l'air de son visage.

℣. 34. POSUERUNT MANUS SUAS SUPER CAPUT EJUS. Formalité usitée parmi les Juifs, lorsqu'on accusait quelqu'un, surtout dans les cas de mort (1). Les témoins ajoutaient, selon Nicolas de Lyre : *C'est votre malice qui vous a attiré ce châtiment, et non pas nous.* Ils marquaient par là qu'ils se déchargeaient sur sa tête de toute la responsabilité de sa mort et de son sang. C'est dans le même sentiment qu'ils mettaient la main sur la tête de la victime qu'ils présentaient pour le sacrifice (2). Ils transportaient en quelque sorte sur elle la peine qu'ils confessaient avoir méritée par leur péché, s'ils ne disaient pas la vérité. Ces vieillards quittent le personnage de juges, pour prendre celui d'accusateurs et de témoins. Suzanne garde le silence. Ayant tout contre elle, cette femme, si belle et si pure, ne peut que lever au ciel ses yeux baignés de larmes. Mais ce fut justement le secret de sa force ; elle succombait sous la malice humaine ; Dieu, témoin de son innocence, ne pouvait s'associer par son silence à cette œuvre d'iniquité.

℣. 41. CONDEMNAVERUNT EAM AD MORTEM. *Ils condamnèrent Suzanne à mort*, comme coupable d'adultère (3). La peine de ce crime était la lapidation. Les juges s'étant déclarés parties en accusant Suzanne ; ce fut le peuple qui jugea et prononça la sentence.

On ne peut trop répéter que c'est le plus grand de tous les malheurs, lorsque ceux qui sont établis juges pour punir les criminels, persécutent les innocents, et que le grand âge, qui sert à donner du poids à leurs jugements, ne contribue qu'à accabler plus impunément les faibles. Les deux juges attestent donc la plus horrible de toutes les impostures. Et tout le peuple y ajoute foi, *à cause*, dit l'Écriture, *que c'étaient des juges et des hommes avancés en âge :* ainsi l'innocence *est condamnée à la mort* sur la déposition de

(1) *Levit.* XXIV. 14. Ponant omnes qui audierunt manus suas super caput ejus, et lapidet eum populus universus.

(2) *Levit.* I. 4 ; IV. 4. 24. *et* XVI. 21.

(3) *Levit.* XX. 10. *Joan.* VIII. 5.

45. Cumque duceretur ad mortem, suscitavit Dominus spiritum sanctum pueri junioris, cujus nomen Daniel;
46. Et exclamavit voce magna: Mundus ego sum a sanguine hujus.
47. Et conversus omnis populus ad eum, dixit: Quis est iste sermo quem tu locutus es?

45. Et lorsqu'on la conduisait à la mort, il suscita l'esprit saint, d'un jeune enfant nommé Daniel,
46. Qui cria à haute voix: Je suis innocent du sang de cette femme.
47. Tout le peuple se tourna vers lui, et lui dit : Que veut dire cette parole que vous venez de proférer ?

COMMENTAIRE

ceux-mêmes qui méritaient de mourir. Le Seigneur se taît cependant ; mais Suzanne, plus pénétrée, dit saint Jean Chrysostôme (1), de la tache d'infamie qu'elle imprimait par sa mort à ses parents et à toute sa famille, que de sa mort même, *jette un grand cri.* Et ce cri, selon saint Jérôme, ne consistait pas tant dans la force de sa voix qui frappait l'air au dehors, que dans la force de son inviolable pureté, qui poussait ses gémissements jusqu'aux oreilles de Dieu. *Magna vox erat, non aeris percussione, et clamore faucium: sed pudicitiæ magnitudine, per quam clamabat ad Dominum* (2). C'était l'ardeur de son cœur, la pureté de sa confession, et le témoignage de sa conscience,qui rendaient le cri de sa voix si pénétrant. Elle se contente de prendre Dieu à témoin de la fausseté de cette déposition qu'on faisait contre elle, et de l'injustice de la sentence qui la condamnait à mourir comme adultère : car il n'y avait aucun témoin de la vérité que lui seul : et son unique consolation, dans une si grande extrémité, était de savoir que *les choses les plus secrètes ne pouvaient lui être cachées,* et qu'il connaissait les raisons pour lesquelles il permettait que l'imposture triomphât ainsi, pour un temps, de son innocence.

℣. 45. SUSCITAVIT DOMINUS SPIRITUM SANCTUM PUERI JUNIORIS, CUJUS NOMEN DANIEL. On croit que Daniel n'avait pas alors plus de douze ans (3), mais on n'en sait rien puisque cette expression, comme on l'a dit dans la préface, s'applique également aux hommes dans la force de l'âge. L'Esprit saint le remplit, et le fit parler en cette occasion. Dieu voulut confondre la malice et l'iniquité des vieillards, par le jugement d'un enfant. Il est à remarquer que l'Écriture ne dit pas que l'Esprit saint entra alors dans Daniel, mais qu'il y était déjà comme à l'état latent : *Suscitavit Dominus spiritum sanctum pueri.*

℣. 46. MUNDUS EGO SUM A SANGUINE HUJUS. Je ne consens point à sa mort; elle est condamnée injustement. Cette formule était assez usitée parmi les Hébreux (4).

Saint Ambroise (5) fait une excellente réflexion sur ces versets. Le silence que gardait Suzanne, lorsque le peuple la conduisait à la mort, il le compare à celui même de Jésus-Christ, au temps qu'on le condamnait. Jésus-Christ, dit-il, surmontait ses ennemis, lors même qu'il était condamné par eux ; et il triomphait dans le temps qu'on le jugeait comme criminel. Le silence de la langue ne nuit point à celui qui a l'équité pour sa défense. « Mais sans parler de Jésus-Christ, » ajoute le saint docteur, « nous voyons ici en la personne de Suzanne une femme qui se taît en la présence de ses ennemis, et qui en demeure victorieuse. Elle ne se défend point devant Danie par ses paroles : mais la seule chasteté parle pour elle lorsque sa langue se taît. Cette chasteté, qui l'avait si puissamment soutenue dans le jardin pour l'empêcher de tomber, la secourut de nouveau pour l'empêcher de mourir. Cette chasteté qui l'avait rendue victorieuse de l'impudicité des vieillards, la rendit encore victorieuse du faux témoignage qu'ils rendaient entre elle. »

Mais par quelle voie Dieu lui fait-il remporter cette double victoire ? Il oppose à deux vieillards un enfant, et donne pour juge à ces juges corrompus l'innocent Daniel. « *Je suis pur,* s'écrie cet enfant, de la mort et *du sang de cette femme.* » « Daniel se sert, dit encore saint Ambroise, des mêmes paroles à l'égard de Suzanne, dont Pilate s'est servi depuis à l'égard de Jésus-Christ. Mais Daniel s'en sert beaucoup mieux que n'a fait Pilate, puisqu'il les emploie pour délivrer le sang chaste et innocent ; au lieu que Pilate déclare juste, par son témoignage, celui qu'il livre comme un criminel ; en cela il commet un double crime : *Gravius peccatum est, unum eumdemque et pronuntiare justum, et tradere quasi criminosum.* Ainsi Daniel, déclarant qu'*il était pur du sang de Susanne,* retire le peuple de l'erreur où il était, et du péché qu'il allait commettre ; au lieu que Pilate, en faisant une semblable déclaration, confirma le sacrilège où la Synagogue s'abandonnait dans sa fureur. »

---

(1) *Chrysost. ib. ut sup.*
(2) *Hieron. in ℣. 24. et in hunc loc.*
(3) *Vide Ignat. Epist. ad Magnes.- Sever. Sulpit. Hist. sacr. Theodoret. lib. II. in I. Ezech. Perer. hic.*
(4) *Vide Act.* XVIII. 6; XX. 6. - *Matth.* XXVII. 24. - *Deut.* XXI. 6. 7.
(5) *Ambros. in cap.* XIII. *Daniel. serm.* I.

48. Qui cum staret in medio eorum, ait: Sic fatui, filii Israel, non judicantes, neque quod verum est cognocentes, condemnastis filiam Israel?

49. Revertimini ad judicium, quia falsum testimonium locuti sunt adversus eam.

50. Reversus est ergo populus cum festinatione, et dixerunt ei senes: Veni, et sede in medio nostrum, et indica nobis, quia tibi Deus dedit honorem senectutis.

51. Et dixit ad eos Daniel: Separate illos ab invicem procul, et dijudicabo eos.

52. Cum ergo divisi essent alter ab altero, vocavit unum de eis, et dixit ad eum: Inveterate dierum malorum, nunc venerunt peccata tua quæ operabaris prius;

53. Judicans judicia injusta, innocentes opprimens, et dimittens noxios, dicente Domino: Innocentem et justum non interficies.

54. Nunc ergo, si vidisti eam, dic sub qua arbore videris eos colloquentes sibi. Qui ait: Sub schino.

55. Dixit autem Daniel: Recte mentitus es in caput tuum; ecce enim angelus Dei, accepta sententia ab eo, scindet te medium.

48. Daniel, se tenant debout au milieu d'eux, leur dit: Êtes-vous si insensés, enfants d'Israël, que d'avoir ainsi, sans juger, et sans connaître la vérité, condamné une fille d'Israël?

49. Retournez pour la juger de nouveau, parce qu'ils ont porté un faux témoignage contre elle.

50. Le peuple retourna donc en grande hâte; et les vieillards dirent à Daniel: Venez, et prenez votre place au milieu de nous, et instruisez-nous, parce que Dieu vous a donné l'honneur de la vieillesse.

51. Daniel dit au peuple: Séparez-les loin l'un de l'autre; et je les jugerai.

52. Ayant donc été séparés l'un de l'autre, Daniel appela l'un deux, et lui dit: Homme qui avez vieilli dans le mal, les péchés que vous avez commis autrefois sont retombés maintenant sur vous;

53. Vous qui rendiez des jugements injustes, qui opprimiez les innocents, et qui sauviez les coupables, quoique le Seigneur ait dit: Vous ne ferez point mourir l'innocent et le juste.

54. Maintenant donc, si vous avez surpris cette femme, dites-moi sous quel arbre vous les avez vus converser ensemble. Il lui répondit: Sous un lentisque.

55. Daniel lui dit: C'est justement que votre mensonge va retomber sur votre tête; car voilà l'ange qui sera l'exécuteur de l'arrêt que le Seigneur a prononcé contre vous, et qui vous coupera en deux.

COMMENTAIRE

v. 48. NON JUDICANTES, NEQUE QUOD VERUM EST COGNOSCENTES. Le grec (1): *Vous ne discernez pas, et vous ne reconnaissez pas ce qui est évident* et manifeste. Ils jugent trop légèrement sur la déposition de deux témoins, sans prendre la moindre précaution pour s'assurer de la vérité de leur accusation; surtout lorsque Suzanne, ayant toujours vécu d'une manière qui la mettait assez hors de soupçon du crime qu'on lui imputait, niait formellement qu'elle l'eût commis.

v. 50. VENI, ET SEDE IN MEDIO NOSTRUM, QUIA DEDIT TIBI DEUS HONOREM SENECTUTIS. Le sens de vieillesse (2) signifie plutôt ici: Parce que Dieu vous a donné l'honneur de la judicature; il vous a élevé au rang des juges et des anciens de son peuple. Si ces vieillards qui parlent à Daniel, sont les mêmes qui ont accusé Suzanne; il faut croire qu'ils lui disent ceci par dérision, comme une insulte à sa jeunesse et à sa présomption, qui prétend réformer le jugement de toute l'assemblée; ou bien qu'ils essaient de le gagner, et de le séduire par leurs flatteries. Mais il y a plus d'apparence que ceux qui disent ces paroles à Daniel, sont d'autres sénateurs, qui n'étaient pas du complot de ces deux vieillards, et qui étaient bien aises que quelqu'un s'élevât contre eux, et découvrit la fausseté de leur accusation.

v. 52. NUNC VENERUNT PECCATA TUA. Vos crimes sont montés à leur comble, et Dieu, lassé de vos iniquités, veut enfin en tirer vengeance; c'est comme un créancier, qui exige le payement de sa dette au temps marqué. L'esprit de Dieu, parlant par la bouche de ce saint jeune homme, découvre à ce misérable juge, tous les crimes de sa vie passée. Il lui représente, par ce peu de mots, que le souvenir de ses anciennes injustices devait lui donner de la confusion et de l'horreur, de vouloir passer pour juste devant les hommes, lorsqu'il était si criminel en réalité, et d'entreprendre de faire mourir celle dont la chasteté était la condamnation de son impudence. Dieu fit alors, pour confondre ce vieux pécheur, quelque chose de semblable à ce que Jésus-Christ fit depuis, pour couvrir de confusion les pharisiens qui lui présentaient la femme adultère, lorsqu'il leur mit devant les yeux, en cet instant, leurs propres péchés, et qu'il leur dit que celui d'entr'eux qui se sentait innocent, jetât contre cette femme la première pierre.

Daniel lui dit donc avec une force que le seul Esprit de Dieu pouvait lui donner, que *les péchés qu'il avait commis autrefois venaient maintenant* l'accabler; parce qu'en effet, la justice du Seigneur l'ayant attendu jusqu'alors avec patience, allait enfin mettre au jour sa conscience criminelle, et punir ses iniquités venues à leur comble.

v. 54-55. QUI AIT: SUB SCHINO. Ecce ANGELUS DOMINI SCINDET TE MEDIUM. Il y a dans le

(1) Οὐκ ἀναρίνοντες οὐδὲ τὸ ἀληθὲς ἐπιγινώσκετε.

(2) Ὅτι σοὶ ἔδωκεν ὁ Θεὸς τὸ πρεσβυτέριον.

56. Et amoto eo, jussit venire alium, et dixit ei: Semen Chanaan, et non Juda, species decepit te, et concupiscentia subvertit cor tuum.

57. Sic faciebatis filiabus Israel, et illæ timentes loquebantur vobis; sed filia Juda non sustinuit iniquitatem vestram.

58. Nunc ergo, dic mihi sub qua arbore comprehenderis eos loquentes sibi. Qui ait: Sub prino.

59. Dixit autem ei Daniel: Recte mentitus es et tu in caput tuum; manet enim angelus Domini gladium habens, ut secet te medium, et interficiat vos.

60. Exclamavit itaque omnis cœtus voce magna; et benedixerunt Deum qui salvat sperantes in se.

61. Et consurrexerunt adversus duos presbyteros, convicerat enim eos Daniel ex ore suo falsum dixisse testimonium; feceruntque eis sicut male egerant adversus proximum,

62. Ut facerent secundum legem Moysi. Et interfecerunt eos, et salvatus est sanguis innoxius in die illa.

63. Helcias autem et uxor ejus laudaverunt Deum pro filia sua Susanna, cum Joakim, marito ejus, et cognatis omnibus, quia non esset inventa in ea res turpis.

56. Après l'avoir fait retirer, il commanda qu'on fît venir l'autre, et lui dit : Race de Canaan, et non de Juda, la beauté vous a séduit, et la passion vous a perverti le cœur.

57. C'est ainsi que vous traitiez les filles d'Israël ; et elles, ayant peur de vous, conversaient avec vous ; mais la fille de Juda n'a pu souffrir votre iniquité.

58. Maintenant donc, dites-moi sous quel arbre vous les avez surpris lorsqu'ils conversaient. Il lui répondit : Sous un chêne.

59. Daniel lui dit: C'est justement que votre mensonge va retomber maintenant sur votre tête; car l'ange du Seigneur est tout prêt, et tient l'épée pour vous couper par le milieu du corps, et pour vous faire mourir tous deux.

60. Aussitôt, tout le peuple jeta un grand cri; et ils bénirent Dieu, qui sauve ceux qui espèrent en lui.

61. Et ils s'élevèrent contre les deux veillards, parce que Daniel les avait convaincus par leur propre bouche d'avoir porté un faux témoignage: et ils leur firent souffrir le même mal qu'ils avaient voulu faire à leur prochain,

62. Pour exécuter la loi de Moïse: ainsi ils les firent mourir; et le sang innocent fut sauvé en ce jour-là.

63. Helcias et sa femme rendirent grâce à Dieu pour Suzanne, leur fille, avec Joakim, son mari, et tous ses parents, de ce qu'il ne s'était trouvé en elle rien qui blessât l'honnêteté.

COMMENTAIRE

grec (1) une allusion entre σχῖνον, un lentisque, et σχίσει, il vous coupera. C'est une des principales raisons qui a fait douter à quelques anciens que ce chapitre ait jamais été écrit en hébreu (2); comme si, dans cette langue, ou dans l'araméen, il n'y avait pas souvent de semblables allusions. On peut voir dans les *Mélanges bibliques* de M. Vigouroux, page 351, note 2, et 355, note 1, un certain nombre de jeux de mots qu'il était facile de faire avec des noms d'arbres, et se rapportant à l'idée de Daniel. Quelles étaient les plantes que nomment les vieillards? Nous l'ignorons, mais il suffit qu'aujourd'hui même, on puisse refaire ces jeux de mots en hébreu, pour admettre qu'ils ont pu exister.

Quand Daniel dit: *Voilà l'ange du Seigneur, qui vous coupera en deux,* on peut croire qu'il a mis une sorte de supplice pour un autre, par une manière de parler qui est assez ordinaire. Couper les hommes en deux avec une scie par le milieu du corps, n'est point un supplice inconnu dans l'antiquité. Parysatis fit ainsi couper en deux Roxane toute vivante (3). Il est pourtant vraisemblable que ces deux vieillards furent lapidés, suivant la loi du talion, qui veut que l'accusateur à faux, souffre la même peine qu'il a voulu faire souffrir à l'innocent (4).

℣. 55. MENTITUS ES IN CAPUT TUUM. Le grec porte : Σοῦ τὴν ψυχήν. Hébraïsme qui signifie, contre toi même, à ton préjudice, pour ton plus grand malheur.

℣. 57. ILLÆ TIMENTES LOQUEBANTUR VOBIS. Elles consentaient à vos mauvais désirs. Voyez le verset suivant, et *Cantic.* VIII, 8, et *Genes.* XXXIV, 6. *Parler à une fille*, se prend pour la demander en mariage, ou même pour la solliciter au mal, comme en cet endroit. En Orient, on ne parle point aux filles, et on n'entre point dans leurs appartements. On présume que ceux qui le font sans témoins, n'ont que de mauvais desseins.

℣. 58-59. SUB PRINO .... ANGELUS DOMINI, GLADIUM HABENS UT SECET TE MEDIUM. On remarque ici entre πρῖνος, et πρίσει, une *yeuse*, et il *sciera*, une allusion pareille à celle qu'on a remarquée sur les versets 54 et 55. Mais il est peu probable qu'il y ait eu des lentisques et des yeuses à Babylone. Théodotion, voulant conserver le jeu de mots, a dû mettre les arbres qui facilitaient le plus ses combinaisons, au lieu de ceux qui étaient nommés dans le texte original.

℣. 61. FECERUNT EIS SICUT MALE EGERANT. Voyez le verset 55. Soit qu'ils aient été lapidés ou étranglés par le peuple, suivant la loi du talion, et celle qui condamne les adultères (5), soit que

(1) Ὑπὸ σχῖνον.... ἤδη γὰρ Ἄγγελος τοῦ Θεοῦ σχίσει σέ μέσον.

(2) *Vide Hieronym. hic. et præfat in Daniel. et African. ad Origen.*

(3). *Ctesias.* Τὴν Ῥοξάνην ζῶσαν κατατεμεῖν.

(4) Voyez *Exod.* XIX. 4. *et* plus bas verset 61. Fecerunt eis sicut male egerant adversus proximum. *Deut.* XIX. 18. 19. Reddent ei sicut fratri suo facere cogitavit.

(5) *Levit.* XX. 10. *Deut.* XXII. 22. Les rabbins enseignent que, quand le genre de mort n'est pas marqué dans la loi, il faut l'entendre de la strangulation. Mais que, depuis la captivité, on lapida plus communément les adultères.

64. Daniel autem factus est magnus in conspectu populi, a die illa, et deinceps.
65. Et rex Astyages appositus est ad patres suos, et suscepit Cyrus Perses regnum ejus.

64. Quant à Daniel, depuis ce jour-là, et dans la suite du temps, il devint grand devant le peuple.
65. Et le roi Astyage ayant été réuni à ses pères, Cyrus de Perse lui succéda au royaume.

COMMENTAIRE

les Juifs les aient livrés aux officiers de Nabucodonosor, qui les firent griller dans la poêle, suivant la traditon des Juifs (1). Voyez le verset 5.

℣. 64. DANIEL AUTEM FACTUS EST MAGNUS IN CONSPECTU POPULI, A DIE ILLA ET DEINCEPS. Ces paroles indiquent que l'histoire de Suzanne doit être reportée avant le songe de Nabucodonosor.

℣. 65. REX ASTYAGES APPOSITUS EST AD PATRES SUOS, ET SUSCEPIT CYRUS PERSES REGNUM EJUS. Ce verset n'a rien à faire ici; il appartient au commencement du chapitre suivant. La formule *appositus est ad patres suos* est un hébraïsme qui se rencontre à toutes les époques bibliques. On pense qu'Astyage ne survécut pas longtemps à sa défaite, quoique, selon le témoignage d'Hérodote, Cyrus l'eût traité avec ménagement (2).

(1) *Hieronym. hic.*

(2) *Herodot.* I. 130.

CHAPITRE XIV

Daniel découvre l'imposture des prêtres de Bel, fait mourir un dragon adoré par les Babyloniens, est jeté dans la fosse aux lions, et en est délivré.

1. Erat autem Daniel conviva regis, et honoratus super omnes amicos ejus.

2. Erat quoque idolum apud Babylonios nomine Bel; et impendebantur in eo per dies singulos similæ artabæ duodecim, et oves quadraginta, vinique amphoræ sex.

1. Or Daniel mangeait à la table du roi, et le roi l'avait élevé en honneur au-dessus de tous ceux qui étaient aimés de lui.

2. Les Babyloniens avaient alors une idole nommée Bel, pour laquelle on sacrifiait tous les jours douze mesures de farine du plus pur froment, quarante brebis, et six grands vases de vin.

COMMENTAIRE

V. 1. Erat Daniel conviva regis. *Daniel mangeait à la table du roi,* ou bien (1), il vivait à la cour ; et était nourri des viandes qu'on avait servies à la table du roi, de même que les autres officiers ; car tel était l'usage à la cour de Perse (2). Le roi donnait aussi quelquefois à manger aux grands de son royaume, et mangeait avec eux (3) ; et il avait certains amis particuliers, et quelques-uns de ses parents qu'il recevait quelquefois à sa table. Cyrus avait introduit cette pratique dans sa cour, et ses successeurs la continuèrent. L'histoire a remarqué que Démocède et Histyée jouirent de cet honneur sous Darius, fils d'Hystaspe (4). Daniel avait la même prérogative sous Cyrus. L'Écriture marque, non seulement en cet endroit, mais encore au chapitre I, verset 21, et au chapitre VI, verset 28, que ce prophète fut en une haute considération à la cour de Cyrus. Nous ne croyons pas qu'il ait vécu beaucoup au delà de la première ou la seconde année de ce prince ; il pouvait avoir alors quatre-vingt-un ou quatre-vingt-deux ans.

V. 2. Erat idolum apud Babylonios, nomine Bel. Bel était le démiurge chaldéen. C'est la seconde personne de la trinité cosmique chaldéenne : Anou représentait la matière ; Bel, le verbe ; Nouah, la providence. Voyez ce que nous avons dit dans Isaïe, XLVI, 1, et Jérémie L, 2. Bel avait un temple fameux dans Babylone, bâti par les anciens rois du pays. Hérodote nous en a laissé une description, et nous avertit qu'il subsistait encore de son temps (5). Il était carré, et orné de portes de cuivre. Le terrain qu'il occupait était de huit stades en tout sens. Il était composé de huit tours posées l'une sur l'autre ; la première avait un stade de hauteur, et autant de largeur ; les sept autres allaient en diminuant : dans la huitième était le temple, ou la demeure de la divinité ; on y voyait un lit magnifique, et une table d'or, mais sans aucune statue. Dans la tour d'en bas, il y avait un autre temple, avec une statue d'or de Jupiter, une grande table avec la chaise et le marchepied ; le tout d'or massif, et du poids de huit cents talents. Au dehors de ce temple était un autel d'or, et encore un autre autel très grand, sur lequel on immolait des hosties parfaites, ou de gros animaux. Diodore de Sicile (6) en donne une description assez différente de celle d'Hérodote. On peut la voir plus haut, chapitre I, 2. Mais comme le temple de Bel qu'ils nous dépeignent, est apparemment tout autre que celui qui fut démoli par Daniel (7), et où il découvrit la fraude des prêtres, nous ne nous arrêtons pas à les comparer et à les concilier.

Quoique Cyrus ne fût pas de la même religion que les Chaldéens, il ne laissait pas d'adorer les dieux de Babylone (8). Le culte de plusieurs dieux différents n'était nullement incompatible dans l'opinion des païens. Il conserva dans les lieux de ses conquêtes les anciennes superstitions, et y maintint la religion des habitants. Il laissa Bel à Babylone, et les autres dieux, chacun dans leur pays. Mais Cambyse et Xerxès, ses successeurs, n'imitèrent pas sa modération ou son indifférence. Ils renversèrent les temples et brisèrent

---

(1) Ἦν Δανιὴλ συμβίοτης τοῦ βασιλέως.

(2) *Plutarch. Problemat. lib.* VII. *c.* 4.

(3) *Vide Esth.* I. *Joseph. Antiq.* XI 6.

(4) Voyez *Xenophon. Cyropæd. l.* I Φίλους σηντραπέζους. *Herodot. lib.* III. *c.* 132. Δημοκήδης ὁμοτράπεζος, βασιλεῖ γεγονέι. *Et l.* V. 24. Ἔστε τάπερ ἂν ἔγω ἔτω, ἐμόστε σύσσιτος ἐων, καὶ σύμβουλος. C'est Darius, fils d'Hystaspe, qui parle à Hystée.

(5) *Herodot. l.* I. *cap.* 181. 182. et 183.

(6) *Diodor. lib.* III. *c.* 10.

(7) Verset 21.

(8) Verset 2.

3. Rex quoque colebat eum, et ibat per singulos dies adorare eum. Porro Daniel adorabat Deum suum. Dixitque ei rex: Quare non adoras Bel?

4. Qui respondens ait ei: Quia non colo idola manufacta, sed viventem Deum, qui creavit cœlum et terram, et habet potestatem omnis carnis.

5. Et dixit rex ad eum: Non videtur tibi esse Bel vivens deus? An non vides quanta comedat et bibat quotidie?

6. Et ait Daniel arridens: Ne erres, rex; iste enim intrinsecus luteus est, et forinsecus æreus, neque comedit aliquando.

7. Et iratus rex vocavit sacerdotes ejus, et ait eis: Nisi dixeritis mihi quis est qui comedat impensas has, moriemini.

8. Si autem ostenderitis quoniam Bel comedat hæc, morietur Daniel, quia blasphemavit in Bel. Et dixit Daniel regi: Fiat juxta verbum tuum.

9. Erant autem sacerdotes Bel septuaginta, exceptis uxoribus, et parvulis, et filiis. Et venit rex cum Daniele in templum Bel.

3. Le roi honorait aussi cette idole, et il allait tous les jours l'adorer; mais Daniel adorait son Dieu, et le roi lui dit: Pourquoi n'adorez-vous pas Bel?

4. Daniel répondit au roi: Parce que je n'adore point les idoles qui sont faites de la main des hommes; mais le Dieu vivant, qui a créé le ciel et la terre, et qui tient en sa puissance tout ce qui a vie.

5. Le roi dit à Daniel: Croyez-vous que Bel ne soit pas un dieu vivant? Ne voyez-vous pas combien il mange, et combien il boit chaque jour?

6. Daniel lui répondit en souriant: O roi! ne vous y trompez pas, ce Bel est de boue au dedans, et d'airain au dehors; et il ne mangea jamais.

7. Alors le roi, entrant en colère, appela les prêtres de Bel, et leur dit: Si vous ne me dites qui est celui qui mange tout ce qui s'emploie pour Bel, vous mourrez.

8. Mais si vous me faites voir que c'est Bel qui mange toutes ces viandes, Daniel mourra, parce qu'il a blasphémé contre Bel. Et Daniel dit au roi: Qu'il soit fait selon votre parole.

9. Or, il y avait soixante-dix prêtres de Bel, sans leurs femmes, leurs enfants et leurs petits-enfants. Le roi alla donc avec Daniel au temple de Bel.

COMMENTAIRE

les statues des peuples vaincus. On croit que Xerxès au retour de sa malheureuse expédition contre la Grèce, renversa le célèbre temple de Bélus, dont nous venons de parler. Peut-être Esther lui fit-elle envisager son désastre, comme une punition de son indifférence pour Jéhovah et de son idolâtrie.

SIMILÆ ARTABÆ DUODECIM. L'ἀρτάβη des Perses équivalait à peu près, dit-on, au μέδιμνος des Grecs, et devait contenir par conséquent, environ un demi-hectolitre; la portion quotidienne était donc de six hectolitres.

VINI AMPHORÆ SEX. Le grec lit (1) *six métrêtes de vin*. Le μετρητής contenait deux amphores, soit environ 39 litres. La portion quotidienne était donc de 234 litres.

V. 3. QUARE NON ADORAS BEL. Le roi reconnut que Daniel n'adorait point le dieu Bel, parce qu'il ne l'accompagnait point lorsqu'il *allait tous les jours adorer* ce dieu dans son temple. La réponse que le prophète fit au roi, qui lui demandait la raison qui l'empêchait d'adorer Bel, est d'autant plus belle, qu'elle est plus simple. *Je n'adore point Bel*, lui dit-il, *parce que je n'adore point des idoles, mais le Dieu vivant*: ce qui est *l'ouvrage de la main des hommes* est indigne d'être adoré; mais Celui-là seul mérite de l'être *qui a créé le ciel et la terre, et qui tient en sa puissance tous ces hommes*, qui ont eux-mêmes formé les idoles pour les adorer.

Qu'il est rare que les chrétiens mêmes se disent sincèrement, à la vue de tant d'objets qui se présentent pour charmer leur cœur: Je n'adore, ou je n'aime point toutes ces choses, parce que j'aime et que j'adore le Dieu vivant! C'est là cependant la grande raison qu'a l'homme de se détacher de toutes les créatures; c'est pour lui une nécessité indispensable de s'attacher à son Créateur, et il ne peut être en même temps attaché au Créateur et aux créatures. Mais pourquoi donc ne doit-il aimer que *le Dieu vivant?* C'est parce que tout ce qui vit, ne vit que par lui; et étant la vie et le principe de toutes choses, nul ne peut s'en séparer qu'il ne tombe dans la mort ou dans le néant du péché. Dieu vit par lui-même, et il est l'Être souverain de qui dépendent tous les autres êtres. On peut donc juger quel était ce dieu des Babyloniens, à qui ses adorateurs destinaient pour sa nourriture de chaque jour, *douze mesures de farine du plus pur froment, quarante brebis, et six grands vases de vin*. Il est vrai que cette idole n'avait nul besoin de toutes ces viandes, puisqu'elle était insensible et inanimée; mais le démon qui l'habitait, laissant à ses prêtres une nourriture qui était indigne de lui, se nourrissait de leur imposture et de leur mensonge, n'étant point lui-même demeuré, comme parle Jésus-Christ, dans la vérité (2); et il trouvait dans leur gourmandise et dans leur fausse religion de quoi rassasier cette faim insatiable de la perte des âmes, qui le dévore depuis sa chute, et qui le rend en tant de manières, depuis le commencement du monde, meurtrier des hommes: *Homicida erat ab initio*.

V. 6. ISTE ENIM INTRINSECUS LUTEUS EST. Quel étrange aveuglement de l'impiété d'un roi idolâtre, qu'on soit obligé de lui prouver que son Dieu ne

(1) Οἴνου μετρητὰς ἕξ.

(2) *Joan.* VIII. 44.

10. Et dixerunt sacerdotes Bel : Ecce nos egredimur foras, et tu, rex, pone escas, et vinum misce; et claude ostium, et signa annulo tuo;

11. Et cum ingressus fueris mane, nisi inveneris omnia comesta a Bel, morte moriemur, vel Daniel qui mentitus est adversum nos.

12. Contemnebant autem, quia fecerant sub mensa absconditum introitum, et per illum ingrediebantur semper et devorabant ea.

13. Factum est igitur postquam egressi sunt illi, rex posuit cibos ante Bel; præcepit Daniel pueris suis, et attulerunt cinerem, et cribavit per totum templum coram rege; et egressi clauserunt ostium, et signantes annulo regis abierunt.

14. Sacerdotes autem ingressi sunt nocte, juxta consuetudinem suam, et uxores et filii eorum, et comederunt omnia, et biberunt.

15. Surrexit autem rex primo diluculo, et Daniel cum eo.

16. Et ait rex : Salvane sunt signacula, Daniel ? Qui respondit : Salva, rex.

17. Statimque cum aperuisset ostium, intuitus rex mensam exclamavit voce magna : Magnus es, Bel, et non est apud te dolus quisquam.

10. Et les prêtres de Bel lui dirent : Nous allons sortir du temple; et vous, ô roi, faites mettre les viandes, et servir le vin; fermez la porte, et cachetez-la de votre anneau;

11. Et demain matin, lorsque vous entrerez, si vous ne trouvez que Bel aura tout mangé, nous mourrons; ou bien Daniel mourra, pour avoir rendu un faux témoignage contre nous.

12. Ils n'avaient aucun souci, parce qu'ils avaient fait sous la table une entrée secrète, par laquelle ils venaient toujours, et mangeaient ce qu'on avait servi pour Bel.

13. Après donc que les prêtres furent sortis, le roi mit les viandes devant Bel; Daniel commanda à ses gens d'apporter de la cendre; et il la répandit par tout le temple devant le roi, la faisant passer par un crible; ils sortirent ensuite, et fermèrent la porte du temple; et l'ayant scellée du cachet du roi, ils s'en allèrent.

14. Or, les prêtres entrèrent durant la nuit, selon leur coutume, avec leurs femmes et leurs enfants, et mangèrent et burent tout ce qui avait été servi.

15. Le roi se leva dès la pointe du jour ; et Daniel avec lui.

16. Le roi lui dit : Daniel, le sceau est-il en son entier? Daniel répondit : O roi ! le sceau est tout entier.

17. Aussitôt le roi ayant ouvert la porte, et voyant la table, jeta un grand cri, en disant : Vous êtes grand, ô Bel ! et il n'y a point en vous de tromperie.

COMMENTAIRE

mange point, pour le convaincre qu'il n'est pas dieu; comme si la nécessité de manger était une preuve de la divinité; et comme si, au contraire, il n'eût pas été plus raisonnable, pour prouver la divinité du dieu, de prouver, ainsi que l'a fait un grand roi, que Dieu n'a besoin d'aucun de nos biens ! *Dixi Domino : Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges* (1).

On doit dire de la plupart des objets du siècle qui charment les hommes, la même chose que dit Daniel touchant cette idole de Babylone, pour détromper l'esprit du roi : *C'est l'airain au dehors ;* ou si vous voulez, c'est de l'or ou de l'argent : *mais le dedans n'est que de la boue.* C'est là néanmoins ce qui est capable de remplir le siècle d'idolâtres, qui ne regardent que le dehors, parce qu'il brille pour un peu de temps, et qui, dans le fond, ne s'attachent qu'à de la boue, tant à cause de la bassesse très méprisable des choses qu'ils aiment, qu'à cause de leur extrême fragilité.

℣. 10. Et dixerunt sacerdotes Bel, etc. Cette conduite dans des prêtres, et cette insigne imposture dans des personnes consacrées au ministère qui regarde le culte d'un dieu, paraît quelque chose de si indigne et de si horrible, qu'on ne peut être étonné de la rigueur avec laquelle le roi punit dans la suite une fourberie si détestable : car, rien n'est plus criminel que d'user de tromperie en fait de religion, pour surprendre la simplicité des peuples, qui s'appuient le plus souvent sur l'autorité de leurs pasteurs, dont ils ne soupçonnent pas aisément la bonne foi. Mais, sans parler en ce lieu de ceux qui ont eu la témérité, au XVIe siècle, de s'établir chefs des peuples, pour réformer la religion de leurs pères, et qui, par mille impostures, ont noirci la pureté de la foi sainte de l'Église, pour faire mieux admettre leurs mensonges ; oserait-on nier que, dans le sein de l'Église même, on ne voit quelquefois s'accomplir la vérité de ce que l'on vit alors s'accomplir en figure dans la tromperie de ces faux prêtres de Bel ? L'intérêt sordide de ces hommes affamés de viandes, qui faisaient accroire aux peuples que leur dieu mangeait tout ce qu'ils offraient dans son temple, est peut-être une image de ce qu'un semblable intérêt, mais plus raffiné et plus subtil, fait faire à quelques personnes avares et affamées des biens de l'Église. Quoiqu'il soit vrai que les offrandes que font les fidèles de leurs biens à Dieu, soient comme un hommage qu'ils lui rendent, et une reconnaissance qu'ils lui doivent pour tant de grâces qu'ils ont reçues et qu'ils reçoivent tous les jours de lui ; il est vrai aussi qu'il se trouve quelquefois des ministres intéressés, figurés par ceux de qui Jésus-Christ a dit que, *sous prétexte de leurs longues prières ils dévorent les maisons des veuves* (2), et dont saint Jérôme a parlé (3), lorsqu'il témoigne qu'ils songent à s'enrichir de leur dignité, soit en enlevant aux pauvres par violence ce qui leur est dû par l'ordonnance du Seigneur, soit en

(1) *Psalm.* XV.

(2) *Luc.* XX. 47. — (3) *Hieron. in Ezech. cap.* XLVI. 18.

18. Et risit Daniel, et tenuit regem ne ingrederetur intro, et dixit: Ecce pavimentum; animadverte cujus vestigia sint hæc.

19. Et dixit: Video vestigia virorum, et mulierum et infantium. Et iratus est rex.

20. Tunc apprehendit sacerdotes, et uxores et filios eorum; et ostenderunt ei abscondita ostiola per quæ ingrediebantur, et consumebant quæ erant super mensam.

21. Occidit ergo illos rex, et tradidit Bel in potestatem Danielis, qui subvertit eum et templum ejus.

18. Daniel se mit à rire; et retenant le roi, afin qu'il n'avançât pas davantage, il lui dit: Voyez ce pavé, considérez de qui sont ces traces de pieds.

19. Je vois, dit le roi, des traces de pieds d'hommes, de femmes et de petits enfants; et il entra dans une grande colère.

20. Il fit alors arrêter les prêtres, leurs femmes et leurs enfants; et ils lui montrèrent les petites portes secrètes par où ils entraient, et venaient manger tout ce qui était sur la table.

21. Le roi les fit donc mourir, et il livra l'idole de Bel en la puissance de Daniel, qui la renversa ainsi que son temple.

COMMENTAIRE

dépouillant les riches sous prétexte de l'honneur qui est dû à leur ministère : *Qui ditiores fiunt sacerdotes dignitate, et præterea quæ sibi Domini dispositione debentur, toliunt a pauperibus per violentiam, vel sub honoris nomine divites spoliant.*

Ainsi l'on dévore, comme dit le Sauveur, des maisons entières sous prétexte de piété; et, tandis que les fidèles ne songent qu'à offrir à Jésus-Christ et à ses membres, qui sont les pauvres, un bien destiné principalement pour les nourrir, et *scellé,* pour ainsi dire, *du cachet du Roi* des rois, comme un bien sacré auquel il est défendu de toucher, ils s'en emparent à l'exemple de ces prêtres idolâtres, entrant dans le temple, non comme de vrais pasteurs par la porte que leur propre indignité leur a fermée, mais par une brèche et par *une entrée secrète* comme des voleurs: aussi c'est le nom que le Fils de Dieu donne à tous ceux qui n'entrent point par son choix et par sa vocation, dans la bergerie des fidèles (1).

℣. 18. Et risit Daniel, etc. On peut s'écrier ici avec Tertullien, que l'on ne sait si on doit rire de la vanité, ou gémir de l'aveuglement de ce prince qui se laissait si facilement surprendre à l'imposture de ses prêtres : *Rideam vanitatem, an exprobrem cæcitatem, est admodum incertum* (2). Mais puisque Daniel en *rit* lui-même, nous pouvons bien en rire aussi ; car il appartient proprement à la vérité, comme dit le même auteur (3), de rire de ses ennemis, parce qu'elle est assurée de la victoire ; le mépris, d'ailleurs, convient à la vanité et à l'erreur ; parce qu'il y a des choses qui ne sont dignes d'êtres réfutées que par ce mépris, pour n'être pas relevées en quelque sorte, si on les traitait plus gravement. *Multa sunt sic digna revinci, ne gravitate adorentur.*

Rions donc avec Daniel, en considérant sur les cendres répandues dans le temple de ce faux dieu, *les traces des pieds* de ces voleurs qui s'efforçaient ridiculement d'établir la divinité de Bel sur leur propre gourmandise et sur leur mensonge : mais gémissons, et pleurons avec des larmes de sang l'hypocrisie de plusieurs ministres du Dieu très haut, qui s'engraissent seulement de la piété des peuples fidèles. C'est vraiment à *la trace des pieds* et à leurs démarches ; c'est-à-dire, à la manière dont ils se conduisent dans le sanctuaire du Seigneur, que l'on peut connaître s'ils sont des voleurs ou des pasteurs. C'est en considérant si ce sont des ouvriers de *nuit* ou de jour, et si leurs œuvres sont des œuvres de lumière ou de ténèbres. Car, ceux qui marchent comme ces prêtres de Bel pendant la nuit, ne connaissent point où ils mettent le pied ; et la trace de leurs pieds ne saurait se discerner qu'à la faveur de la lumière de la vérité, à qui seule il appartient de découvrir toutes les œuvres ténébreuses du péché. C'est *la cendre,* symbole de la pénitence, qui en est l'épreuve : et l'on connaît à leurs démarches, si ce sont de vrais disciples de la croix de Jésus-Christ ou des hommes plongés dans la chair et dans le sang, qui ne marchent sur les cendres, et qui ne portent le caractère extérieur de la pénitence, qu'afin de mieux satisfaire leur propre sensualité.

℣. 20. Ostenderunt ei abscondita ostiola. Les anciens avaient la simplicité de croire que les dieux et les mânes venaient goûter ce qu'on offrait sur les autels et sur les tombeaux. On les y attirait par l'odeur de l'encens, des chairs rôties et du vin. C'est sur cette ridicule persuasion qu'était fondée la coutume de préparer des soupers à Hécate dans les carrefours, ou de porter à manger sur les tombeaux. On trouve une ancienne inscription qui veut qu'on invite les génies d'Auguste et de Tibère à venir au festin, en leur offrant de l'encens et du vin (4). Les Perses avaient coutume de dresser une table au génie de leur roi, quoiqu'absent (5). Tout cela donnait beau jeu à l'avidité des prêtres, qui avaient trop d'intérêt à cette ridicule religion, pour ne point

(1) *Joan.* x. 1. — (2) *Tertul. ad Naid. lib.* II. *cap.* 12.
(3) *Idem. advers. Valent. cap.* VI.
(4) *Diar. Italic. c.* 26. *p.* 382. Thure et vino genii eorum ad epulandum in ara numinis Augusti invitarentur.
(5) *Athen. l.* VI. Ἑκάστην ἡμέραν ὁπότε μέλλων δειπνεῖν τράπεζαν παρέτιθη γωρὶς, ὀνομάζων τῷ δαίμονι τοῦ βασιλέως.

22. Et erat draco magnus in loco illo, et colebant eum Babylonii.

23. Et dixit rex Danieli : Ecce nunc non potes dicere quia iste non sit Deus vivens ; adora ergo eum.

24. Dixitque Daniel : Dominum Deum meum adoro, quia ipse est Deus vivens; iste autem non est Deus vivens.

25. Tu autem, rex, da mihi potestatem, et interficiam draconem absque gladio et fuste. Et ait rex : Do tibi.

26. Tulit ergo Daniel picem, et adipem, et pilos; et coxit pariter, fecitque massas, et dedit in os draconis; et diruptus est draco. Et dixit : Ecce quem colebatis.

22. Il y avait aussi en ce lieu-là un grand dragon, que les Babyloniens adoraient.

23. Et le roi dit à Daniel : Vous ne pouvez pas dire présentement que celui-ci ne soit un Dieu vivant ; adorez-le donc.

24. Daniel lui répondit : J'adore le Seigneur mon Dieu, parce que c'est lui qui est le Dieu vivant : mais celui-ci n'est point un Dieu vivant.

25. S'il vous plaît, ô roi ! de me le permettre, je tuerai ce dragon, sans me servir ni d'épée, ni de bâton. Le roi lui dit : Je vous le permets.

26. Daniel prit donc de la poix, de la graisse et du poil ; et ayant fait cuire tout cela ensemble, il en fit des masses, qu'il jeta dans la gueule du dragon ; et le dragon creva ; et Daniel dit : Voilà celui que vous adoriez.

COMMENTAIRE

la soutenir et l'appuyer de toute leur industrie. Aristophane parle d'une friponnerie des prêtres de Plutus (1), absolument semblable à celle qui fut découverte par Daniel.

℣. 22. Erat draco magnus in loco illo. Le démon, qui avait vaincu la première femme sous la forme d'un serpent, avait inspiré aux païens une dévotion particulière pour cet animal. Ils le regardaient comme un animal sacré ; ils lui avaient consacré des autels et érigé des temples ; ils lui attribuaient la connaissance et la prédiction de l'avenir. Le mot נחש *na'hasch*, dans les langues sémitiques, signifie *serpent*, sortilège, augure, *divination*, et forme le verbe *augurer*, prédire l'avenir. Ce n'était point seulement à Babylone que le serpent avait des adorateurs, des temples et des prêtres ; il y en avait aussi dans l'Égypte (2). On voit près de Thèbes des serpents sacrés, dit Hérodote, qui ne font mal à personne ; ils ont deux cornes, et sont assez petits. On les enterre après leur mort dans le temple de Jupiter, auquel ils sont consacrés. Virgile parle de la prêtresse qui nourrissait celui du jardin des Hespérides, et qui était la gardienne de son temple (3) :

> Hesperidum templi custos, epulasque draconi
> Quæ dabat.

Dans l'Épire, il y avait un bois consacré à Apollon, et environné de murailles, dans lequel on voyait un grand nombre de serpents agréables à cette divinité ; on les croyait descendus du serpent Python, tué par Apollon ; c'était une vierge qui avait soin de leur nourriture (4). Il y avait de semblables dragons dans un bois dédié à Junon d'Argos, près de Lavinium ; on introduisait dans ce bois en certains jours des filles les yeux bandés, avec une composition d'eau et de farine pour les serpents ; ces animaux ne touchaient point, dit-on, à ce qu'on leur offrait, si ces filles n'étaient pas chastes (5). Élien parle aussi d'un dragon sacré qu'on nourrissait en Phrygie dans un bois dédié à Diane (6), et d'un autre qu'on adorait en Égypte, dans la ville de Mélite (7) ; il avait sa demeure dans une tour, et on lui avait assigné des ministres, des officiers, et un prêtre ; on lui avait dressé une table, et il avait une coupe dans laquelle on mettait tous les jours de la farine détrempée avec du miel, qui se trouvait mangée le lendemain. L'on sait que les Romains, après une grande peste, envoyèrent chercher un serpent qu'on adorait à Épidaure. L'animal vint de lui-même dans leur navire, et alla se mettre dans une île du Tibre, où il fut dans la suite adoré comme un dieu favorable au peuple romain (8). En voilà plus qu'il n'en faut, pour rendre croyable l'histoire que nous lisons ici, quand elle n'aurait pas toute l'autorité que lui donne le livre sacré où elle est rapportée.

℣. 26. Tulit ergo Daniel picem. Saint Augustin a remarqué que le démon, depuis qu'il trompa nos premiers parents sous la forme d'un serpent (9), avait encore coutume de se revêtir souvent de cette figure pour séduire les hommes. On a cependant de la peine à concevoir ce qu'ils trouvaient dans un monstre, qui fût digne de leurs adorations. Mais si l'homme, dans le Para-

---

(1) *Aristophan. Plutus. Act.* III. *Scen.* 2.
Ἔπειτ' ἀναβλέψας ὁρῶ τὸν ἱερέα.
Τοὺς φθοῖς ἁφαρπάζοντα, καὶ τὰς ἰσχάδας.
Ἀπὸ τῆς τραπέζης τῆς ἱερᾶς μετὰ τοῦτο δὲ,
Περιῆλθε τοὺς βωμοὺς ἅπαντας ἐν κύκλῳ
Εἴπου πόπανον εἴη τι καταλελειμμένον.

(2) *Herodot. l.* II. *c.* 74.

(3) *Virgil. Æneid.* IV. *vers.* 484.

(4) *Ælian. de Animal. l.* XI. *c.* 2.

(5) *Idem. lib.* XI. *c.* 10.

(6) *Lib.* XII. *c.* 39.

(7) *Idem. lib.* XI. *c.* 17. Ἐν Μελίτῃ τῆς Αἰγύπτου δράκων ἐστὶν ἱερος ἐν πύργῳ, και τετίμηται, καὶ ἔχει θεραπευτὰς, καὶ ὑπηρέτας, καὶ κεῖται ὁι τράπεζα, καὶ κρατὴρ. Ἐις τοῦτον οὖν ἀνὰ πᾶσαν τὴν ἡμεραν ἄλφιτα ἀναδεύσαντες μελικράτῳ εἶτα ἀπίασι.

(8) *Vide Valer. Maxim. et alios hist. romanæ scriptores.- Vossius, de idololatria* IV. 63.-*Dœllinger, Paganisme et Judaïsme*, I, 260 ; III, 105, 247.

(9) *August. de Gen. ad litter. lib.* XI. *cap.* 28.

27. Quod cum audissent Babylonii, indignati sunt vehementer et congregati adversum regem, dixerunt: Judæus factus est rex; Bel destruxit, draconem interfecit, et sacerdotes occidit.

28. Et dixerunt, cum venissent ad regem: Trade nobis Danielem, alioquin interficiemus te et domum tuam.

29. Vidit ergo rex quod irruerent in eum vehementer, et necessitate compulsus, tradidit eis Danielem.

30. Qui miserunt eum in lacum leonum; et erat ibi diebus sex.

31. Porro in lacu erant leones septem, et dabantur eis duo corpora quotidie, et duæ oves; et tunc non data sunt eis, ut devorarent Danielem.

32. Erat autem Habacuc propheta in Judæa; et ipse coxerat pulmentum, et intriverat panes in alveolo, et ibat in campum ut ferret messoribus.

27. Les Babyloniens ayant appris cela, en conçurent une extrême colère ; et s'étant assemblés contre le roi, ils dirent : Le roi est devenu Juif. Il a renversé Bel, il a tué le dragon, et il a fait mourir les prêtres.

28. Étant donc venus vers le roi, ils lui dirent : Abandonnez-nous Daniel, autrement nous vous ferons mourir avec votre maison.

29. Le roi, voyant qu'ils le pressaient avec tant de violence, et étant contraint par la nécessité, leur abandonna Daniel.

30. Alors ils le jetèrent dans la fosse aux lions ; et il y demeura six jours.

31. Il y avait dans la fosse sept lions, et on leur donnait chaque jour deux corps avec deux brebis ; mais on ne leur en donna point alors, afin qu'ils dévorassent Daniel.

32. En ce même temps, le prophète Habacuc était en Judée ; et, ayant apprêté du potage, il le mit avec du pain trempé dans un vase, et allait le porter dans le champ à ses moissonneurs.

COMMENTAIRE

dis et dans l'état d'innocence, et dans cet éclat de lumière qui l'environnait, a préféré la voix d'un serpent à celle de Dieu, et a cru pouvoir être plus heureux en écoutant le conseil de cette bête rampante, que le précepte de son Créateur; il n'est pas surprenant de voir dans les suites de ce premier aveuglement, comme des ruisseaux de cette source inépuisable de toutes sortes d'extravagances. Ainsi les Égyptiens adoraient un crocodile, et les Babyloniens un dragon, comme les Perses ont adoré le soleil. Les uns regardaient le mal qu'ils s'imaginaient que pouvait leur faire celui qu'ils reconnaissaient pour leur dieu, et ils s'efforçaient de se le rendre favorable. Les autres envisageaient les avantages qu'ils retiraient de celui à qui ils attribuaient une fausse divinité. Mais ils se trompaient tous grossièrement en s'arrêtant aux causes secondaires, et négligeant de remonter à la source et au principe suprême de toutes choses.

Dans l'Apocalypse (1), le démon nous est représenté sous la figure du dragon, tantôt entraînant après lui la troisième partie des étoiles du ciel, tantôt s'apprêtant à dévorer l'enfant que la femme devait enfanter, tantôt combattant dans le ciel contre saint Michel et ses anges; tantôt précipité du ciel sur la terre, et persécutant la femme qui avait mis l'enfant au monde, tantôt vomissant de sa gueule après elle comme un fleuve, pour l'entraîner et la submerger dans ses eaux, tantôt allant faire la guerre à tous ceux qui gardent les commandements de Dieu. Ainsi cet ancien serpent qui séduit le monde, à toutes les époques, était toujours ce même dragon tombé du ciel sur la terre par son orgueil ; soit qu'il se fît adorer sous la figure du crocodile des Égyptiens, ou du dragon des Chaldéens ; et nous pouvons dire qu'il n'est pas moins encore à présent le dragon du siècle, quoiqu'il nous séduise sous des figures moins horribles : et il est même en cela plus redoutable, qu'il se présente à toute heure à nos sens sous des idées qui les flattent, et qui tuent souvent notre cœur par un poison agréable.

Ces masses *composées de poix, de graisse et de poil,* dont Daniel se servit pour faire mourir le dragon des Chaldéens, n'avaient pas, selon les auteurs (2), une vertu spécifique pour le tuer, mais s'arrêtant à son gosier naturellement étroit, elles lui coupèrent la respiration, et l'étouffèrent.

℣. 27. Judæus factus est rex. Le roi a, comme eux, les idoles en horreur ; peut-être aussi parce que, depuis peu, il avait mis cette nation en liberté, et avait témoigné pour Daniel une estime toute particulière ; où, selon d'autres : *Un Juif est devenu roi* (3). Daniel agit ici comme un roi ; il dispose du roi à sa volonté.

℣. 30. In lacum leonum. Daniel y avait déjà été jeté une fois auparavant sous le règne de Darius le Mède (4).

℣. 31. Duo corpora, et duæ oves. Deux hommes condamnés à mort, avec deux brebis.

℣. 32. Erat Habacuc propheta in Judæa. Si c'est le même Habacuc dont nous avons les prophéties dans les douze petits Prophètes (5), il faut qu'il ait vécu longtemps; car ses prophéties sont du commencement du règne de Joakim, roi

(1) *Apoc.* XII.

(2) *Vales. de sacr. Philosph. cap.* 8. - *Solin. cap.* 43.

(3) Ἰουδαῖος γέγονεν βασιλεῦς, *non autem* Οἱ βασιλεῦς, *ut nunc legitur.*

(4) *Dan.* VI. 18.

(5) Saint Jérôme le croit ainsi, de même que le faux Épiphane, et Dorothée, dans la vie des prophètes,

33. Dixitque angelus Domini ad Habacuc : Fer prandium quod habes in Babylonem Daniel, qui est in lacu leonum.

34. Et dixit Habacuc : Domine, Babylonem non vidi, et lacum nescio.

35. Et apprehendit eum angelus Domini in vertice ejus, et portavit eum capillo capitis sui, posuitque eum in Babylone, supra lacum, in impetu spiritus sui.

36. Et clamavit Habacuc, dicens : Daniel, serve Dei, tolle prandium quod misit tibi Deus.

37. Et ait Daniel : Recordatus es mei, Deus, et non dereliquisti diligentes te.

38. Surgensque Daniel comedit. Porro angelus Domini restituit Habacuc confestim in loco suo.

33. L'ange du Seigneur dit à Habacuc : Portez à Babylone le dîner que vous avez, pour le donner à Daniel qui est dans la fosse aux lions.

34. Habacuc répondit : Seigneur, je n'ai jamais été à Babylone, et je ne sais où est la fosse.

35. Alors l'ange du Seigneur le prit par le haut de la tête, et, le tenant par les cheveux, il le porta avec la vitesse et la rapidité d'un esprit céleste jusqu'à Babylone, où il le mit au-dessus de la fosse.

36. Et Habacuc dit avec un grand cri : Daniel, serviteur de Dieu, recevez le dîner que Dieu vous a envoyé.

37. Daniel répondit : O Dieu ! vous vous êtes souvenu de moi ; et vous n'avez point abandonné ceux qui vous aiment.

38. Et, se levant, il mangea ; et l'ange du Seigneur remit aussitôt Habacuc dans le même lieu où il l'avait pris.

COMMENTAIRE

de Juda. Il devait être plus âgé que Daniel. On peut voir notre préface sur ce prophète. Les Juifs ne reconnaissent point cette histoire.

INTRIVERAT PANES IN ALVEOLO. Il broya du pain dans un plat fait en forme de navire (1). Les auteurs grecs se servent du terme σκάφη, σκαφίον, pour marquer un plat, ou une tourtière à queue et légèrement ovale, ou l'on cuisait du pain, des gâteaux, et d'autres choses (2). Les Arabes se servent encore aujourd'hui d'une espèce de pétrin en forme de navire, à peu près comme l'auge des plâtriers.

℣. 35. APPREHENDIT EUM IN VERTICE EJUS. *Il le prit par le haut de la tête,* par les cheveux ; mais en sorte qu'il soutenait par dessous le poids de son corps, qui aurait pu arracher les cheveux.

Les *Actes des Apôtres* nous racontent un prodige absolument semblable, au sujet de saint Philippe, VIII, 39, 40.

℣. 37. RECORDATUS ES MEI, DEUS, ET NON DERELIQUISTI DILIGENTES TE. La foi des saints, toujours appliquée à la volonté de Dieu, est admirable; et on ne peut trop y faire attention. Habacuc, un prophète de Judée, vient apporter à Daniel de quoi manger ; et Daniel, sans s'arrêter à parler à ce prophète, ne s'adresse qu'à Dieu seul, dont Habacuc était le ministre : *O Dieu,* s'écria-t-il, *vous vous êtes souvenu de moi, et vous n'avez point abandonné ceux qui vous aiment.* Mais comment Daniel a-t-il attendu, pour dire à Dieu qu'il s'était véritablement *souvenu de lui,* qu'Habacuc lui apportât de quoi manger ? Le miracle des sept lions affamés qui n'ont osé le toucher, n'est-il pas une preuve sans comparaison plus forte, que le Seigneur *n'a pas abandonné ceux qui l'aiment?* On ne doit pas croire qu'il ne l'eût pas reconnu auparavant. Mais ce nouveau témoignage que Dieu lui donne de sa bonté, par le service qu'un prophète vient lui rendre de si loin, tire de sa bouche ce qui était demeuré jusqu'alors caché dans son cœur ; et il fait paraître par sa réponse, combien il était rempli de reconnaissance envers son divin libérateur.

On ne sait ce que l'on doit admirer le plus, ou de la paix avec laquelle ce saint prophète mange au milieu des lions ce que Dieu lui a envoyé, ou du calme dans lequel demeurèrent ces mêmes lions affamés, le voyant manger, et n'osant lui faire aucun mal. Cette paix de l'homme de Dieu est un privilège de son grand *amour.* Il sait que Dieu *n'abandonne point ceux qui l'aiment :* et cela seul lui suffit, soit que les lions ne le touchent point, soit qu'ils le dévorent, étant assuré que, dans la vie ou dans la mort, celui qu'il aime doit se *souvenir de lui.*

C'est ainsi qu'on a vu, longtemps après, le grand Ignace d'Antioche, *rendre à Dieu de publiques actions de grâces, de ce qu'il lui avait plu de l'honorer de ce témoignage d'un parfait amour* (3), en permettant qu'il fût lié de chaînes de fer, et condamné à servir de pâture aux bêtes. La différence des deux personnages, montre la différence des deux lois. Daniel, dans le temps de l'ancienne loi, regarda comme un témoignage qu'*il aimait Dieu,* que Dieu *ne l'abandonnait point* à la cruauté des lions ; saint Ignace, depuis la prédication de l'Évangile, a regardé comme *un témoignage du parfait amour* de Dieu (4), qu'il le destinait à être dévoré par les lions. Car ce grand saint ne craignait rien tant que l'affection des fidèles qui voulaient s'opposer à son bonheur, et empêcher par leurs prières que ces lions ne le dévorassent. Ce n'était pas que Daniel ne fût aussi disposé à donner sa vie avec joie pour l'amour de Dieu, comme il le fit voir en tant de circonstances ; mais il était juste que le sang de

(1) Ἐνέθρυψεν ἄρτους εἰς σκάφην.
(2) *Athen. lib.* III. *c.* 24.
(3) *Act. D. Ignat.*
(4) *Ignat. Hist. ad rom.*

39. Venit ergo rex die septimo ut lugeret Danielem ; et venit ad lacum, et introspexit, et ecce Daniel sedens in medio leonum.

40. Et exclamavit voce magna rex, dicens : Magnus es, Domine Deus Daniel s. Et extraxit eum de lacu leonum.

41. Porro illos qui perditionis ejus causa fuerant, intromisit in lacum ; et devorati sunt in momento coram eo.

42. Tunc rex ait : Paveant omnes habitantes in universa terra Deum Danielis, quia ipse est salvator, faciens signa et mirabilia in terra, qui liberavit Danielem de lacu leonum.

39. Le septième jour, le roi vint pour pleurer Daniel ; et s'étant approché de la fosse, il regarda dedans, et il vit Daniel qui était assis au milieu des lions.

40. Il jeta aussitôt un grand cri, et il dit : Vous êtes grand, ô Seigneur, Dieu de Daniel ! et il le fit tirer de la fosse aux lions.

41. En même temps, il y fit jeter ceux qui avaient voulu perdre Daniel ; et les lions les dévorèrent devant lui en un moment.

42. Alors le roi dit : Que tous ceux qui sont dans toute la terre, révèrent avec frayeur le Dieu de Daniel ; parce que c'est lui qui est le Sauveur, qui fait des prodiges et des merveilles sur la terre, et qui a délivré Daniel de la fosse aux lions.

COMMENTAIRE

Jésus-Christ, nouvellement répandu pour le salut de l'univers, excitât une ardeur plus grande dans le cœur d'Ignace, et que le langage de l'amour de Jésus-Christ l'emportât sur le langage de l'amour même le plus ardent de l'ancienne loi.

℣. 39. SEDENS IN MEDIO LEONUM. Le grec lit simplement (1) : *Daniel était assis.*

℣. 40. MAGNUS ES, DOMINE, DEUS DANIELIS. Le grec ajoute : *Et il n'y a point d'autre Dieu que vous.*

℣. 42. TUNC REX AIT : PAVEANT, etc. Ce passage ne se lit pas dans le grec, et on ne le trouve point dans les plus anciens mss. de saint Jérôme. Ce verset est apparemment pris du chapitre VI, verset 26.

(1) Ἰδοὺ Δανιὴλ καθήμενος.

FIN DE DANIEL